



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

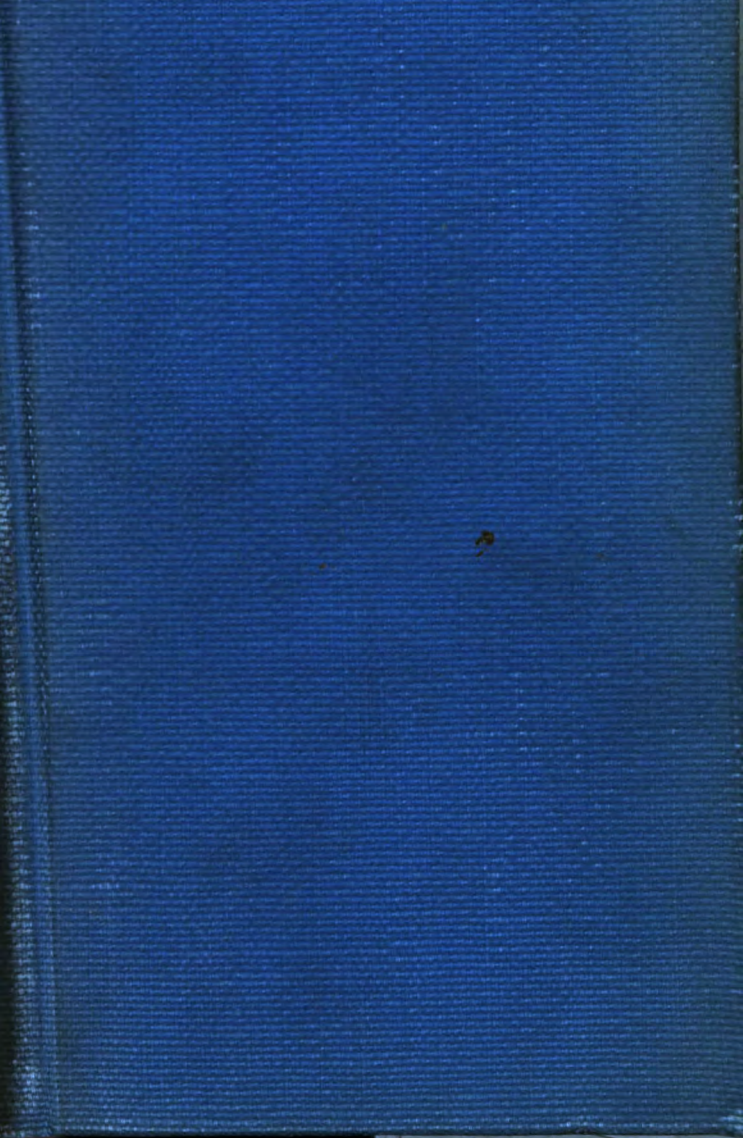
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



XDM

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

*Le Journal Politique des principaux évènements de
toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles
en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des
Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Décou-
vertes dans les Sciences & les Arts ; les Spec-
tacles ; les Causes célèbres ; les Académies de
Paris & des Provinces ; La Notice des Édits,
Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.*

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1788.



A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins, N°. 18.

Avec Approbation, & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois de Novembre 1788.

P	PIÈCES FUGITIVES.	Œuvres de Plutarque.	57
	<i>Les deux Amis.</i>	<i>Blancay.</i>	65
	<i>Hommage.</i>	<i>Les Elémens.</i>	77
	<i>Inscription.</i>	<i>Mémoires.</i>	120
	<i>Bouts - Rimés.</i>	<i>La Femme infidelle.</i>	130
	<i>Vers.</i>	<i>Différentaire historique.</i>	151
	<i>Epigramme.</i>	<i>Des Etats Généraux.</i>	166
	<i>Les Zégris.</i>	<i>Voyage en Turquie.</i>	207
	<i>Epigramme.</i>	<i>Le Muséum de Florence.</i>	213
	<i>Le Serin inconsidéré.</i>	<i>Répertoire universel.</i>	217
	<i>Ode.</i>	<i>Eplure à Zulime.</i>	222
	<i>Lettre au Rédacteur.</i>	<i>Variétés.</i>	78, 132, 174.
	Charades, Enigmes & Logog.	S P E C T A C L E S.	
	6, 53, 118, 148, 204	<i>Concert Spirituel.</i>	173
	NOUVELLES LITTÉR.	<i>Comédie Française.</i>	176
	<i>Lettres sur l'Italie.</i>	<i>Comédie Italienne.</i>	42, 179.
	<i>Eloge de Louis XII.</i>	<i>Années & Notices.</i>	27, 89.
	<i>Œuvres du Marq. de Villette.</i>		139, 185, 235.

A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue
des Mathurins, Hôtel de Clugny.

MERCURE DE FRANCE.

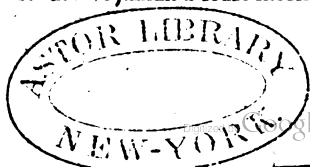
SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1788.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LA POULE ET LES DEUX COQS,

FABLE.

UN vieux garçon de Coq s'étoit mis en ménage;
De sa Poule gentille adorant les appas,
Pendant six mois entiers il ne la quitta pas;
Mais bientôt il fut las d'un si doux esclavage:
Il dit à sa moitié : Je vais faire un voyage,
Il le faut de nécessité;
Je serai de retour à la fin de l'Été;
Certain parent que j'ai m'offre son héritage :
Mais pour que les ricurs, les déceuvrés, les fots,
Ne vous mêlent jamais à leurs méchans propos,



Il faut vous armer de courage,
Et demeurer dans une cage ;
Mes ordres sont donnés, rien ne vous manquera.

La Poulette reprit : Que me fait tout cela ?
Sans vous, mon cher époux, puis-je goûter le reste ?
Me laisser au Printemps, quel veuvage funeste !

A ces mots, les larmes aux yeux,
On se fait des baisers, tendres, délicieux ;

L'époux jura d'être fidèle ;
Il en prit à témoin l'amour & l'amitié :

Et quant à sa jeune moitié,

La cage le jura pour elle.

Mais en agir ainsi ce seroit un abus ;
Un serment qu'on enfreint est un plaisir de plus.

Voilà le Coq parti : triste fut la Poulette ;
Aller, venir, bâiller, pleurer dans sa retraite,
C'est tout ce que l'on fait ; les Poules pensent peu,
Et celle-ci déjà mouroit à petit feu.

Mais voilà que sur l'entrefaite,

Un jeune Coq des environs,

A la voix éclatante, aux nerveux éperons,
Orgueilleux & galant, doux & fier, vif & tendre,
Vint voyager dans ces cantons.

La recluse le fut, & ne put se défendre
D'un léger mouvement de curiosité ;
Il s'y mêla, je pense, un grain de vanité.
Enfin le jeune Coq visita cette Belle.

D'E F R A N C E.

En la voyant, l'amour dans ses yeux se peignit ,
D'un rouge plus brillant sa crête se teignit ;
Il incline son front , la caresse de l'aile ,
Prouvant de vingt façons qu'il est enchanté d'elle.
Permettez-moi, dit-il , de venir vous revoir ,
Peut-être vos chagrins auront moins de pouvoir ;
Ces barreaux sont affreux , votre vie est cruelle.

La Poule y consentit ; l'amour fit son devoir ,
De l'ardeur la plus tendre il embrasa leur ame.
Heureux qui peut brûler d'une si douce flamme !

Dès-lors ces deux Amans , à travers les barreaux ,
De soupirs en soupirs , de propos en propos ,
Passèrent aux baisers, c'étoit bien quelque chose ;
Mais ce n'étoit pas tout : enfin on se propose
D'être heureux tout-à-fait au retour de l'époux.
A quelque temps de là vint ce moment si doux ;
Le vieux Coq , enchanté d'avoir fait son voyage ,
A sa Poulette ouvrit la cage.

Le Lecteur devine aisément
Que cette cage est un Couvent.

(Par M. le Chev. de Rivarol.)



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Biscuit*; celui de l'Énigme est *Remise*; celui du Logogriphe est *Franchise*, où l'on trouve *France, Franche, Francs, Sacre, Ane, Chien, Cers, Axe, Haie (la), Caen, Nice, Air, Fraïse, Serin, Crin, Scie, Frise (la), Rhin, Chaire, Caïn, Aire, Anis, Chaîne, Haire, Anchise, Arche, Crâne, Crise, Ancre, Ecran, Nacre, Ecrin.*

C H A R A D E.

MON premier est un animal,
 Mon second est un animal,
 Et mon tout est un animal.

(Par M. Mauclerc, de Châlons.)

É N I G M E.

LA Nature, avant moi, gouverne les humains;
 Mais je viens après elle, & je les porte à vivre

: A

De manière à trouver le bonheur dans leurs mains;
 Mais on vieillit déjà quand on aime à me suivre.
 L'inconstant ne veut plus que les mêmes amis;
 Il aime sa maison, dans sa maison, la place
 Où, sans aucun plaisir, d'abord il s'étoit mis;
 Et pour ne plus changer il n'est rien qu'il ne fasse.
 Le travail, le métier, l'habit, même l'humeur,
 Tout par moi devient doux; jusque-là qu'on se plie
 A souffrir l'indigence au mépris de sa vie;
 Mais du riche blasé, qui vit dans la langueur,
 Réduit à n'avoir plus aucune fantaisie,
 Mon insensible lime émolle le bonheur.
 Sans beaucoup m'en servir, chaque jour une Belle,
 Dans un cœur avarié reconnoît mon pouvoir;
 J'affoiblis sa beauté; mais aussi l'on peut voir
 Que j'accoutume aux traits d'une laide Mortelle,
 Orant-jusqu'au dégoût, qu'on n'avoit pas l'espoir,
 Quelque bonté qu'on eût, de se prêter pour elle.

(Par Mm. la Comtesse de L***.)

LOGOGRIPE.

L'AMOUR est, cher Lecteur, ou doit être mon père,
 Je tiens de lui pour l'indiscretion;
 J'ai trahi bien des fois un amoureux mystère;
 J'ai fait la désolation
 De plus d'une Beauté, qui, pêchant en cachette,
 Croyoit sa faute très-secrete;

A 4

Mais si je suis un mal pour la fillette ,
Je suis pour bien des gens un sujet de gâité ;
C'est moi qui remplis leur attente ;
Assez souvent , de mon utilité ,
Je donne une preuve parlante.
Dans mes neuf pieds , sans être grand Docteur ,
On trouve une agréable fleur ;
Ce qui séduit l'âge mûr , la jeunesse ,
Et qui plaît encor plus , dit-on , à la vicilleffe ;
Ce qu'en sortant du nid prend un oiseau léger ;
Ce que fait un tendre Berger
Quand il est seul avec sa Mie ;
Ce qu'à la Poste on rencontre souvent ;
Ce qui fait peur au jeune enfant ;
Puis une étoffe ; un grain ; un des sept tons du chant ;
Un terme de Chronologie ;
Et le surnom de deux Rois très-Christiens.
Consultez sur ce point notre Histoire fidelle ;
Voilà de mots une ample kyrielle ;
Il en reste encore un , garde-le pour tes chiens.
(Par Mlle. Manon Vaudray, de Tou!)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MOÏSE considéré comme Législateur & comme Moraliste ; par M. DE PASTORET, Conseiller de la Cour des Aides, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez Baillon, Libraire, Hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-feuille, N^o 20.

M. ASTRUC, ce Médecin fameux, dont les connoissances n'étoient point bornées à l'Art qu'il exerçoit, & qui savoit de tout, disoit un de ses Confrères, même de la Médecine ; M. Astruc avoit publié un Livre intitulé : *Conjectures sur les Mémoires originaux dont Moïse s'est servi pour composer la Genèse*. Il ne paroît pas que les Théologiens aient été alarmés ni du titre de cet Ouvrage, ni de son exécution ; l'orthodoxie connue de l'Auteur étoit propre à rassurer ; & d'ailleurs, pourvu que l'inspiration soit reconnue, qu'importe que Moïse ait été inspiré pour dire des choses absolument nouvelles, & dont les matériaux n'existoient point, ou qu'il ait été inspiré seulement dans le choix de ces matériaux & dans l'usage qu'il en a fait ? On en peut

A 5

dire à peu près autant de l'Ouvrage que nous annonçons ; Moïse n'a été proprement ni Législateur ni Moraliste , il a été tout ce que l'inspiration a fait de lui ; mais puisqu'il a donné des Loix & des principes de morale , on peut le considérer comme Législateur & comme Moraliste ; c'est ce que M. de Pastoret fait ici avec autant de sagesse que d'érudition ; & sur cette matière délicate , il est non seulement irréprochable , mais lumineux , méthodique , profond , & , ce que les Savans font si rarement , instructif.

L'Auteur , selon sa méthode ordinaire , très-favorable à l'instruction , divise & subdivise beaucoup.

Sa division générale est en sept Chapitres. Le I^{er}. est proprement l'Histoire de Moïse , & l'examen de quelques opinions qui le concernent.

Le II^e. traite de l'Administration civile & politique des Hébreux sous Moïse , & depuis sa mort.

Ces deux Chapitres sont sans subdivision.

Le III^e. , qui traite des Loix religieuses , est subdivisé en cinq Articles , qui traitent :

1^o. Des Loix Juives relatives à l'Idolâtrie.
2^o. Des Prêtres , des Lévités , de leur Consécration , de leurs Devoirs , & de leurs Privilèges.

3^o. Des Loix sur les Fêtes.

4^o. Des Loix sur les Sacrifices.

5^o. Des Loix sur les impuretés , les vœux , &c.

Le IV^e. Chapitre roule sur les Loix Civiles , & est divisé en quatre Articles, dont le premier traite des Loix relatives aux personnes ; le second, des Loix sur les Ventres, les Contrats, les Retraits, le Prêt, le Cautionnement, l'Hypothèque, &c. ; le troisième, des Loix sur le Mariage, la Dot & le Divorce, & ce troisième Article se subdivise encore en sept Sections.

- 1^o. Loix générales sur le Mariage.
- 2^o. Loix sur les Fiançailles.
- 3^o. Loix sur la Célébration du Mariage.
- 4^o. Des Mariages prohibés par la Loi.
- 5^o. Des Mariages ordonnés par la Loi.
- 6^o. Loix sur la Répudiation & le Divorce.
- 7^o. Loix sur la Dot & sur les Biens (dotaux ou non) survenus pendant le Mariage.

Enfin le quatrième Article contient les Loix sur les Successions.

Le Chapitre V^e. contient les Loix Criminelles. Il a quatre Articles, dont l'un traite de l'Instruction criminelle ; le second, des Peines en usage chez les Hébreux ; le troisième, des Loix sur les crimes qui offensent la Divinité ; le quatrième, des Loix sur les crimes commis par l'homme envers ses semblables, & celui-ci se subdivise en six Sections.

- 1^o. Des Crimes du fils envers son père.
- 2^o. De l'Homicide, & des crimes qui y ont rapport.
- 3^o. De l'Adultère.
- 4^o. De la Fornication, du Rapt, & de

quelques autres crimes contraires à la pudeur.

5°. Du Vol, de l'Usure, & des crimes qui y ont rapport.

6°. Des fausses Accusations, du faux Témoignage, de la Calomnie, &c.

Le Chapitre VIe., qui traite des Loix morales ; & le Chapitre VIIe. & dernier, qui contient des observations générales sur la Législation de Moïse, n'ont point de subdivision.

Cette nomenclature sèche de Chapitres, d'Articles & de Sections, n'orne pas beaucoup un extrait sans doute, mais elle indique au Lecteur où il doit chercher les objets de sa curiosité ou de sa prédilection ; & d'ailleurs elle est la plus fidelle image du plan & de la marche de l'Auteur ; & cette tâche remplie, nous n'avons plus à présent qu'à voler librement sur la surface des objets, & à montrer la manière particulière de l'Auteur, en choisissant les traits qui nous paroîtront les plus dignes de la curiosité publique.

M. de Pastoret, qui ne perd pas une occasion d'embellir par les agrémens de la Littérature les travaux du Savant & du Magistrat, peint avec intérêt Moïse dans son enfance, sauvé des eaux par la fille de Pharaon. Ayant apperçu la corbeille, elle ordonne qu'on la lui apporte & qu'on l'ouvre devant elle. » Touchée de l'abandon, & des vagissemens de cet être infortuné,

» la Princesse en essuie les larmes ; & ne
 » se bornant pas à une pitié stérile, forme
 * le projet de lui conserver la vie. Le voilà
 » conduit dans le palais des Rois, cet en-
 » fant débile, auquel Jéhova réserve la
 » grande destinée d'être un jour le confi-
 » dent de ses oracles & le Législateur de
 » son Peuple «.

Cette phrase, par son mouvement, par son harmonie, par sa forme & sa tournure particulière, rappelle cette belle phrase de Pline, dont elle paroît être l'opposé :

Jacet manibus pedibusque devinctis flens animal ceteris imperaturum, &c.

Dans la même page 3, l'Auteur ne paroît pas s'expliquer avec assez d'exactitude ; lorsqu'après avoir dit que Moïse consacra aux Arts & aux Sciences toutes ses plus belles années ; il ajoute : » Et comme *le fit*,
 » plus de vingt siècles après, un Imposieur
 » célèbre, il recevra, dans la maturité de
 » l'âge, l'inspiration divine «.

Assurément l'Auteur ne veut pas dire que Mahomet ait reçu, comme Moïse, l'inspiration divine, & que tout ait été égal entre eux à cet égard. Il y a sûrement ici une faute d'impression, & l'Auteur avoit mis : *comme le feignit* ; & non pas, *comme le fit*.

Parmi les Anciens, les uns ont vu dans Moïse un Législateur célèbre, les autres n'y ont vu qu'un Magicien, d'autres que le Chef d'un troupeau de Lépreux & de Vagabonds chassés ignominieusement d'E-

gypte, comme des coupables en exécration aux Dieux, & repoussés dans un désert ; où ils seroient morts de douleur & de misère, s'il n'eût ranimé leur courage. M. Huet, au contraire, rapporte à Moïse tous les Dieux & tous les personnages célèbres ; il voit en lui seul Osiris, Apis, Sérapis, Typhon, Orus, Anubis, Mnévès, Thauth, Thammus, Evandre, Orphée, Cécrops, Vulcain, Janus, Persée, Minos, Rhadamante, Vertumne, Priape, Apollon, Bacchus, Adonis, Pan, Esculape, & Mercure.

L'Auteur célèbre en Poète

La fameuse journée

Où sur le Mont Sina la Loi nous fut donnée.

» Combien ici tout est grand ! quel appa-
 » reil pompeux ! comme tout imprime le
 » respect & élève l'imagination ! L'Eternel
 » paroît au sommet de la montagne embrasée ;
 » ses pieds reposent sur un *ouvrage*
 » (n'est-ce pas sur un *nuage* ?) aussi pur
 » qu'un ciel serain, & plus brillant que le
 » saphir. L'horizon est enflammé de la lueur
 » majestueuse des éclairs, & le bruit redoublé
 » des tonnerres se joint au son de la trompette,
 » échappé du sein d'un nuage pour annoncer à l'Israélite étonné la
 » présence du Seigneur. Déjà la trompette se
 » tait, la foudre s'appaise, les élémens sont
 » enchaînés ; la Nature silencieuse écoute
 » avec un respect attentif les oracles du

» Maître des Cieux & de la Terre ». Je suis
votre Dieu, s'écrie-t-il, &c.

Il ne faudroit pas sans doute qu'un Livre
d'instruction tel que celui-ci fût écrit, d'un
bout à l'autre, de ce ton poétique & animé;
mais quand l'occasion se présente de tracer
de tels tableaux & qu'on en a le talent,
on auroit grand tort de s'y refuser. L'Au-
teur a fait l'occasion de montrer aussi sa
sensibilité dans cette description du *Juge-
ment de Salomon*.

» Le crime avoit été commis pendant la
» nuit & sans témoins; il falloit donc cher-
» cher la vérité au fond de l'ame des cou-
» pables. Déjà le glaive est suspendu; les
» deux mères environnent le Monarque;
» les Bourreaux sont prêts; les flancs d'une
» jeune victime qui ignore son malheur,
» ses flancs vont être déchirés. Hélas! en
» périssant, ce rejeton infortuné n'aura pas
» même la douceur de désigner, par son
» dernier regard, celle dont il reçut le
» jour. La fausse mère, tranquille, couve
» une joie féroce; elle triomphe de voir
» ravir à sa rivale l'objet qui eût fait son
» bonheur. Mais soudain la véritable mère,
» l'œil égaré, la bouche plaintive, les ac-
» cens entrecoupés. Arrêtez, cruels,
» arrêtez. Non, je ne souffrirai pas que
» mon fils périsse à mes yeux sous la main
» d'un barbare. Il faut perdre ou sa vie ou
» la douceur de le serrer dans mes bras.
» Mon choix n'est pas douteux, je me sa-

„ crîe: Qu'il vive, qu'il vive. Oui, il n'est
 „ pas mon fils, il n'est pas le mien, il est
 „ celui de ma rivale: mais encore une fois,
 „ qu'il vive, qu'il respire: *Obsecro, Do-*
 „ *mine, dare vivum* “.

Dans l'Article quatre du Chapitre III, où
 il s'agit des sacrifices, l'Auteur observe que
 Jéhova les prescrit impérieusement & sous
 les plus grandes menaces, & que cependant
 il dit dans Isaïe, dans Jérémie, dans Amos:

„ Que m'importent vos nombreuses victi-
 „ mes? qu'ai-je besoin de vos bœliers en
 „ holocauste, de la graisse & du sang de vos
 „ agneaux? Vos fêtes, vos parfums, vos
 „ animaux, toutes vos offrandes me tou-
 „ chent peu, &c. “.

Contradiction apparente, que les Pères
 de l'Eglise ont très sensément expliquée par
 la préférence donnée à la pureté du cœur
 sur ces sacrifices, quoique commandés.

Cette préférence, mais sans l'abrogation
 du précepte, est très-bien marquée aussi
 dans cette éloquente tirade d'*Athalie*, où
 Racine met en beaux vers les passages des
 Prophètes que nous venons de citer.

Du zèle de ma Loi que sert de vous parer?

Par de stériles vœux pensez-vous m'honorer?

Quel fruit me revient il de tous vos sacrifices?

Ai-je besoin du sang des boucs & des genisses?

Le sang de vos Rois crie & n'est point écouté.

Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété;

Du milieu de mon Peuple exterminiez les crimes ,
Et vous viendrez après m'inimoler vos victimes.

A cette occasion , l'Auteur examine si les Juifs ont eu des sacrifices humains , & s'ils étoient ordonnés. Il convient qu'ils ont eu de semblables sacrifices ; mais bien loin qu'ils fussent ordonnés , Dieu lui-même réclame contre cet abus cruel par la voix de ses Prophètes. Il est dit seulement dans le Lévitique , que tout homme consacré par anathême , mourra ; ce qui désigne seulement des coupables condamnés à mort pour de certaines violations de la Loi , & qui étoient punis dans cette qualité de coupables , mais non pas sacrifiés comme victimes.

Le Divorce étoit établi par la Loi de Moïse ; mais cette faculté étoit-elle accordée indifféremment aux deux sexes ? ou étoit-elle exclusivement le partage des hommes ? La Loi se taisoit à cet égard ; & il est difficile , dit l'Auteur , de penser que les femmes eussent le droit d'interpréter favorablement ce silence. On ne voit pas qu'elles l'aient osé pendant un grand nombre de siècles ; le plus ancien exemple qu'offre l'Histoire des Juifs d'une répudiation semblable , est du règne d'Auguste. Salomé , sœur d'Hérode le Grand , répudia Costobare ; action , dit Josèphe , contraire à nos Loix , qui ne la permettent qu'aux maris. Mais le même Josèphe nous apprend que

cet exemple ne tarda pas à être suivi ; & si l'on en croit le Père Calmer , qui n'oublie rien pour justifier son assertion , dans sa Dissertation sur le Divorce, le Christianisme même dans les siècles de l'Eglise naissante ; permit aux femmes , du moins en Occident , de répudier leurs maris , dans le seul cas , il est vrai , où ils commettroient un adultère.

Quant à la dot , on observe ici qu'au lieu que les Peuples modernes de l'Europe soumettent les femmes à apporter une dot , la plupart des Peuples anciens , à l'exception des Romains , exigèrent la dot du mari ; que les Hébreux en particulier achetoient leurs femmes plutôt qu'ils n'en étoient achetés. Ce n'étoit pas toujours à prix d'argent ; des grains , des troupeaux , des bijoux , la liberté même y suppléoit quelquefois : des pendans d'oreilles & des bracelets d'or , de riches habits , des vases précieux , un certain nombre de chameaux , sont la dot qu'Isaac offre à Rébecca. Jacob ne trouve d'autre moyen d'obtenir Rachel , que de servir gratuitement Laban , père de Rachel , pendant 14 ans , même pendant 21. Les parens de la mariée lui faisoient seulement quelques légers présens pour sa parure.

Passons à l'examen de quelques Loix criminelles , & à la manière dont cette partie importante de la Justice étoit administrée.

Les Juifs , dit l'Auteur , ne se permettoient point dans leurs interrogatoires de

tendre des pièges ou d'inspirer de la crainte à l'accusé ; usage indécent & féroce , ajoutet-il , qui s'est malheureusement établi chez la plupart des Nations modernes. » On voit des Magistrats indignes de ce nom , chargés du sort d'un de leurs concitoyens , sembler d'abord le regarder comme criminel , & chercher avec une attention inquiète les preuves de son forfait , plutôt que celles de son innocence. Vous n'êtes que soupçonné , ils vous supposent convaincu . Les Magistrats Hébreux invitoient les témoins , ainsi que l'accusateur , à penser que le sang qu'ils alloient faire répandre , ne cesseroit de crier contre eux s'il étoit répandu injustement. Les expressions qu'on employoit à l'égard de l'accusé , respiroient l'humanité & une sorte de bienveillance . Les Juges se souvenoient que ce malheureux étoit un de leurs semblables , & qu'il pouvoit être innocent .

Cette idée sembloit les animer sur-tout au moment d'une condamnation capitale. On les voit alors pénétrés de cette maxime , inspirée par la raison & par la Nature , que la Société ne doit pas souffrir qu'on lui arrache légèrement les citoyens qui la composent , & dont elle est la protectrice ; la décision , même prononcée , n'étoit point irrévocable. Rentrés chez eux , où il leur étoit commandé de s'abstenir du vin & de manger sobrement , les Juges recommençoient , deux à deux , en particulier , l'exa-

men de l'affaire ; ils fortifioient ou ils infirmoient leur première opinion par la communication des lumières & par la réflexion : le lendemain, ils retournoient au Tribunal ; ceux qui avoient condamné la veille , pouvoient absoudre ; mais ceux qui avoient absous la veille , n'étoient plus reçus à condamner.

Le jugement définitif porté , le coupable marchoit au supplice , accompagné de deux Magistrats , chargés d'entendre jusqu'au dernier moment ce qu'il auroit à dire pour sa défense , & de l'apprécier. De plus , un Héraut invitoit à haute voix les Citoyens à entreprendre la justification du condamné , s'ils avoient quelque chose à dire en sa faveur. Un Citoyen se présentoit il pour satisfaire à cette invitation , le condamné étoit reconduit en prison , & les preuves de son défenseur examinées. La Loi , dans des cas pareils , ordonne de ramener jusqu'à cinq fois celui qu'elle a condamné. On ne négligoit rien pour obtenir l'aveu du coupable ; enfin on l'enivroit , pour lui rendre moins cruelles les approches de la mort.

L'Auteur prend plaisir à développer tous les avantages de cette équitable & humaine circonspection ; mais il ne nous dissimule pas que Basnage & Calanet , dont les noms sont d'un assez grand poids sur la matière dont il s'agit , ne croient point à tous ces détails de compassion & d'humanité ; qu'ils

ont prétendu , selon l'expression de l'Auteur , qu'on nous trompoit par cette narration touchante. L'Auteur les combat avec zèle & avec force ; il s'étonne qu'on veuille mieux connoître les usages & les Loix d'une Nation , que la Nation elle-même. Il cite en preuve de l'usage allégué , l'exemple de Daniel entreprenant la défense de Susanne au moment où on la conduisoit au supplice.

Les Israélites n'avoient pas des supplices différens pour les différens citoyens. La diversité des crimes produisoit seule la diversité des peines. » Ils ne pensèrent pas » comme plusieurs Nations modernes , qui , » honorant la dignité du coupable jusque » sur l'échafaud où il va périr , voient » encore un sang illustre dans l'homme » qui a trahi sa Patrie , la Nature ou l'humanité «.

Moïse , imité en cela par le Législateur de la Perse & par ceux de la Grèce , ne prononça aucune peine contre le parricide. Ces Législateurs ne crurent pas sans doute un tel crime possible. Le supplice de mort est ordonné par la Loi de Moïse contre celui qui frappe son père ou sa mère , les outrage ou les maudit.

Il y avoit des lieux d'asile chez les Juifs , mais ils n'étoient que pour les meurtres involontaires ; la Loi prescrivait expressément d'arracher de l'Autel le meurtrier volontaire : » Institution sage , dit l'Auteur ,

« trop peu imitée chez d'autres Nations,
 « où, par un sacrilège horrible, les plus
 « vils scélérats se sont toujours réfugiés dans
 « les Temples, comme si le crime devoit
 « se placer sous la protection des Dieux ».

L'infanticide étoit puni de mort, ainsi que la suppression de part & même l'avortement. On permit cependant de tuer le fœtus; soit avec la main, soit avec des breuvages ou d'autres remèdes, si l'accouchement étoit laborieux, & qu'il y eût du danger pour la vie de la mère; cruauté nécessaire, dit Tertullien, pour que l'enfant ne devienne pas matricide. Si néanmoins l'enfant montrait déjà la tête, on ne pouvoit plus lui donner la mort, même pour sauver la mère.

Si un homme en avoit blessé un autre, le coupable étoit obligé de dédommager le blessé, & de ce que lui coutoient les Médecins, & des profits qu'il eût retirés de son travail. Si un Maître frappe son esclave jusqu'à le priver d'un œil ou d'une dent, l'affranchir est la réparation qu'il lui doit.

En matière d'adultère, les Juifs se contentoient d'un seul témoignage, tandis qu'en toute autre matière, un témoignage unique étoit insuffisant. « Un seul témoignage, » s'écrie avec raison l'Auteur, pour un délit « qui trouble le repos des familles, l'ordre « des successions, le bonheur de l'union « la plus tendre & la plus sacrée ».

Ce n'est pas tout , ordinairement on rejetoit la déposition des parens & des esclaves ; ici on l'adoptoit. On admettoit des témoins plus suspects encore , la belle-mère , la belle-fille , la belle-sœur.

Si de deux témoins , l'un affirmoit le crime , & l'autre le nioit , le témoin négatif , venant le dernier , étoit censé parler pour épargner à la femme le supplice qui la menaçoit ; sa déposition étoit comptée pour rien , & celle du témoin accusateur conservoit toute sa force : « Etrange Jurisprudence , qui suppose une grande avidité de trouver un coupable ! Croira-t-on qu'un Rabbín , distingué par ses talens & son érudition , a osé dire en propres termes : *Celui qui atteste l'adultère équivaut à deux témoins ; mais celui qui le nie est seul & n'équivaut qu'à un seul.* Je ne me permets , dit l'Auteur , aucune réflexion sur ce passage & sur cette opinion , qui vraisemblablement est un abus de ce vieux axiome : *On doit plus de croyance à une personne qui affirme , qu'à cent personnes qui nient.* La sensibilité de mes Lecteurs suppléera aisément à mon silence sur l'application horrible d'un adage de Philosophie à la mesure des peines & à la certitude des forfaits ».

Mais pour pouvoir intenter l'accusation d'adultère contre sa femme , il falloit que le mari fût irréprochable à cet égard. *Martus absque culpâ erit* ; est-il dit au Livre

des Nombres, Chap. V, vers. 31 ; » idée
 » morale, qui produisoit, dit l'Auteur, le
 » double avantage de contenir les époux
 » dans leur vie privée, & de les empêcher
 » de se rendre légèrement accusateurs. En
 » leur inspirant une crainte salutaire, on
 » favorisoit dans l'un & dans l'autre cette
 » chaste fidélité si nécessaire au bonheur
 » commun «.

Ulpien, sur la Loi *Julia, de Adulteriis*, exige aussi la même condition dans le mari qui accuse sa femme d'adultère : *Judex adulterii antè oculos habere debet & inquire an maritus pudicè vivens mulieri quoque honos mores colendi autor fuerit. Periniquum enim videtur esse ut pudicitiam vir ab uxore exigat, quam ipse non exhibeat.*

L'homme fut seul puni pour la séduction ; la peine fut que le séducteur d'une vierge non fiancée, lui donnoit une dot & l'épousoit sans pouvoir jamais la répudier. Refusoit-on de la lui accorder ? il donnoit au père la somme nécessaire aux filles pour se marier. On ajoutoit une amende pour l'ignominie répandue sur la personne séduite. L'amende fut plus forte encore dans le cas du rapt ; elle fut même proportionnée aux circonstances ; elle étoit plus forte, par exemple, si c'étoit un homme d'un rang ou bas, ou médiocre, qui eût enlevé une fille d'un rang très-supérieur.

La peine du vol est purement pécuniaire chez les Juifs. A-t-on conservé la chose dérobée ?

dérobée ? on la restituera en y joignant le double de la valeur. L'a-t-on déjà vendue ou tuée, si c'est un animal ? on payera cinq bœufs pour un bœuf, quatre brebis pour une brebis. L'Auteur explique toutes ces différences par deux raisons ; l'une générale, sur la différence entre les animaux & les choses inanimées quant à la restitution, se tire de la nécessité de faire respecter davantage la propriété des animaux, qui, naturellement répandus dans les campagnes, y sont sous la sauve-garde publique ; au lieu que chaque Citoyen étant obligé de garder ses meubles, son or, &c. il peut, si on les lui dérobe, imputer à sa négligence une partie de son malheur. L'autre raison est particulière, & porte sur la différence de cinq bœufs à quatre brebis. L'Auteur croit que cette différence prend sa source dans l'utilité dont le premier de ces animaux est pour l'Agriculture. La restitution étoit prise d'abord sur les effets mobiliers du coupable ; au défaut de meubles, on venoit les immeubles ; s'il ne possédoit aucune espèce de bien, on le vendoit lui-même.

M. de Pastoret a soin d'offrir toujours le parallèle des Loix & des usages des Juifs avec nos Loix & nos usages, & nous ne gagnons pas toujours à la comparaison. Chez les Hébreux, on ne pouvoit enterrer que hors des villes : » Ils n'avoient pas eu, dit » l'Auteur, la barbarie d'ensevelir les morts

» dans les villes & dans les Temples. Par
 » une idée digne de Mézence, ils ne fer-
 » roient pas les citoyens à n'offrir leurs
 » prières à l'Etre Suprême, que dans les
 » lieux où les insectes achevoient de dé-
 » vorer la dépouille de leurs ancêtres, à
 » ne s'agenouiller que sur les débris de
 » ceux dont on mérita la tendresse. Eh !
 » pourquoi, malgré la volonté touchante du
 » Monarque, voyons-nous encore des Pas-
 » teurs, faits pour prescrire l'obéissance &
 » l'humanité, résister aux desirs du Prince,
 » & vouloir toujours environner d'infec-
 » tion les serviteurs fidèles de l'Eternel !
 » Imitons ces Juifs que notre ignorance
 » dédaigneuse a si souvent calomniés. Une
 » montagne, un chemin, une caverne,
 » le creux d'un rocher, renfermoient leurs
 » cendres ».

Si l'Auteur, dans l'examen qu'il fait des
 diverses Loix & des différens usages des
 Hébreux, trouve souvent à louer, il trouve
 aussi quelquefois à blâmer; cependant, si
 ces Loix étoient toutes contenues dans le
 Pentateuque, cette discussion seroit témé-
 raire, & tout jugement d'improbation seroit
 interdit; mais on distingue la Loi écrite &
 la Loi orale. La première, quoiqu'abrogée
 à beaucoup d'égards par la Loi de grace,
 est l'objet de tous nos respects. Quant à la
 Loi orale, c'est une tradition constante parmi
 les Rabbins, qu'oultre les préceptes conser-
 vés dans le Pentateuque, Moïse, pendant

les quarante jours qu'il passa sur le Mont Sinaï, en reçut de Dieu même plusieurs autres qu'il ne transcrivit pas, & qui ne se sont long-temps conservés que par la tradition orale. L'exil & les malheurs des Israélites ayant rendu très-difficile cette transmission de la Loi orale, le Rabbin Juda, qui vivoit sous Antonin Pie, pour empêcher qu'elle ne pérît totalement, rassembla ce qu'il en put trouver dans la mémoire des hommes & dans sa propre mémoire, & en forma le recueil qui s'appelle la *Misna*. On y joignit ensuite des discussions & des décisions de plusieurs Rabbins, & ces additions formèrent une sorte de Commentaire, dont la *Misna* est le texte, & qu'on appela le *Talmud* ou la *Gémara*. Or les opinions & les décisions des Rabbins & des Talmudistes, mêlées de tant de rêveries, laissent au raisonnement & à la discussion la liberté la plus entière, & c'est de cette liberté que M. de Pastoret use avec beaucoup de sagesse & d'esprit.

Un des traits qu'il admire le plus dans la Législation de Moïse, & qui a été le plus imité par les grands Législateurs de l'Orient, tels que Zoroastre & Mahomet, c'est une attention constante pour la santé des Citoyens. L'usage du porc, du lièvre, &c. des poissons sans écaille dont la chair est grasse & huileuse, de toutes les viandes pesantes, celui des graisses de bœuf, de chèvre, d'agneau, fut interdit, & cette interdiction

B 2

étoit très-sage dans un pays où la chaleur excessive, relâchant les fibres de l'estomac, rendoit la digestion plus difficile & plus lente. Il est encore défendu aux Hébreux de manger du sang, & ils sont d'un tel scrupule sur ce point & sur quelques autres semblables, que la boucherie est chez eux un art difficile, & que les Bouchers Juifs sont soumis à des études suivies & particulières. Il y a sur leur profession plusieurs Livres qu'il leur est essentiel de connoître, & qu'il leur est ordonné d'étudier & de relire. Buxtorf nous a donné la forme de leur brevet, qui suppose un examen préalable assez rigoureux, & qui contient une injonction de continuer les études nécessaires.

Hodie exploravi & examinavi præstantem & egregium N, filium N, & illum in arte macclandi, peritum & industrium, tum ore, tum manu esse comperi. Ideò, illi pecus macclare & inquirere permitto, & liberè comedi poterit quidquid macclaverit & inquisiverit. Hæc tamen lege, ut adhuc per integrum annum singulis hebdomadibus semel, ritus macclationis & inquisitionis diligenter perlegat; anno verò secundo, singulis mensibus semel; tandem reliquo vitæ suæ spatio, singulis trimestribus semel tantum. Attestante Rabbino N.

L'Auteur examine si Moïse peut avoir reçu des Grecs ses dogmes & ses Loix : mais est-ce qu'une opinion si hautement

démentie par la Chronologie , a pu être soutenue par quelqu'un ? Oui , elle l'a été par quelques Païens , également ennemis & de la Religion Juive & de la Religion Chrétienne , nommément par Celse. St. Clément d'Alexandrie & les autres défenseurs du Christianisme les ont aisément réfutés.

Mais les Grecs reçurent-ils de Moïse une partie au moins de leurs Loix & de leurs coutumes ? Cette autre opinion a beaucoup de partisans parmi les Pères de l'Eglise , même parmi des Savans modernes. M. de Pastoret n'est point de leur avis , & sans dissimuler ni affoiblir leurs raisons , il les trouve absolument détruites par les raisons contraires que Dom Calmet a pris soin d'y opposer.

L'Auteur, dans ce solide Ouvrage , n'a pas épargné l'érudition ; mais le Lecteur ne demande pas mieux que d'être instruit , ou , si l'on veut , il consent du moins d'être instruit , pourvu qu'on lui rende l'instruction facile , & elle est très-facilitée ici par la méthode & par l'agrément.



V A R I É T É S.

LETTRE sur les Nègres & l'esclavage.

JE viens de lire, Monsieur, dans votre N^o. 36, l'extract de l'Ouvrage de M. Schwartz sur les Nègres. Révolté comme lui des cruautés qu'on exerce envers ces malheureux, j'avois commencé en Amérique un Essai sur les mœurs de St. Domingue, & la manière de leur donner la liberté sans nuire à la prospérité de la Colonie. Ayant perdu depuis tous mes papiers dans le naufrage que j'ai fait sur les côtes de France, j'avois renoncé à ce projet; mais l'intérêt que vous prenez à l'humanité, m'engage à vous faire part de quelques réflexions à ce sujet, que je vous prie de vouloir bien imprimer, si vous les en trouvez dignes.

Avant d'examiner si M. S. . . , dont les intentions sont respectables, parle en homme qui connoît le pays, & si son système est praticable, pour mieux prouver combien il est nécessaire d'abolir l'esclavage, jetons un coup-d'œil sur les désordres que l'on voit dans les Colonies, dont une partie en est la suite, & dont l'autre cesseroit bientôt avec lui. Sans parler de la vanité ridicule occasionnée actuellement par la différence de couleur, & qui met tous les états de niveau; vanité qui cause tant de duels, de débauches, de pertes au jeu, & d'excès de toute espèce, quel est l'ordre de Citoyens à St. Domingue, où l'on trouve des mœurs, de la bonne foi? Par-tout on n'entend

parler que de vols, de friponneries, d'emprisonnemens, de paroles fausses, de gens qui plaident contre leurs signatures : on n'y a d'autres plaisirs que la table, le jeu, la débauche la plus crapuleuse ; chacun s'envie, se déchire, cherche à s'enrichir aux dépens de son voisin ; par-tout on entend gronder le fouet, par-tout on voit ruisseler le sang des Nègres, & leurs plaies frottées de piment, pour en augmenter la douleur ; ici c'est une femme (car elles sont aussi cruelles que les hommes) qui fait empaler une Nègresse ; là c'est un habitant qui fait enterrer des Nègres jusqu'au cou, & les laisse périr ainsi ; plus loin, un autre qui les fait jeter dans un brasier ardent ; un 3^{me}. qui, non content des coups qu'il leur voit donner, les mord & leur piécine sur la figure. Si je représente à l'un d'eux qu'on perd beaucoup de Noirs par l'excès du travail, on me répond : *Qu'importe que ces gueux-là meurent ? Pourvu qu'on fasse de gros revenus avec le sucre, on en achète d'autres : & ces atrocités & mille autres pareilles, dont on peut citer le temps, le lieu, & le nom des bourreaux, se renouvellent à chaque instant dans toute la Colonie. Telles sont les mœurs de St. Domingue, de la Jamaïque, de tous les lieux où il y aura des esclaves Nègres ; & ce sont ces gens-là qui disent qu'il faut aller en Amérique, si l'on veut avoir de l'esprit. Ah ! dites qu'il faut y aller, si l'on veut devenir fripon, crapuleux, barbare, insensible à toutes les jouissances du cœur & de l'esprit. En France on se cache pour voler, pour assassiner ; à St. Domingue, on l'avoue, on s'en vante impudemment.*

Les Loix de la pudeur, (j'en excepte, ainsi que sur tout le reste, quelques personnes estimables des deux sexes), la pudeur n'y est pas plus respectée ; on voit les femmes les plus riches

aller sur les navires Négriers, examiner & marchander les esclaves nus. Vais-je à bord de ces bâtimens ? je vois une foule de ces malheureux entassés, enchaînés ainsi que des criminels, sous un pont fort bas, qui exhale une odeur infecte, & où ils n'ont presque point d'air ni de jour. Si je les interroge, ils me disent que leurs Princes n'entreprennent des guerres, que pour avoir, avec les prisonniers, de l'eau-de-vie, des fusils, & d'autres marchandises d'Europe ; qu'on les a amenés de plus de quatre cents lieues dans les terres, à travers des déserts affreux, un bâton fourchu au cou ; qu'un grand nombre a succombé de fatigue en route ; qu'une partie a péri sur le rivage, par le chagrin & le mauvais air ; qu'il en est mort beaucoup en mer, par les mauvais traitemens & la mauvaise nourriture, qui a fait sortir aux autres une multitude de pustules. J'apprends que les Marchands qui veulent s'en débarrasser ont des secrets pour faire rentrer ces éruptions, ce qui en fait mourir encore une infinité après qu'ils sont achetés. Enfin, je vois que pour avoir aux Antilles un Nègre fait au pays, il en coûte au moins dix hommes à l'Afrique, & que nous ne prenons pas un morceau de sucre, une tasse de café, qui n'ait fait répandre peut-être dix tasses de sang.

Témoin de ces horreurs, & convaincu que les Nègres sont toujours maltraités, quelque honnête que puisse être l'homme que l'on envoie là-bas, parce que chacun, en arrivant, prend les préjugés du pays, j'ai juré, si jamais j'ai des biens en Amérique, d'aller me jeter aux pieds du Roi pour obtenir la permission de donner la liberté à mes Nègres, en leur cédant un terrain & de quoi vivre pendant un an. Mais vous ignorez peut-être, Monsieur, qu'à Saint Domingue il fut défendu de faire du bien ; apprenez à quel point

on trompe la religion d'un Monarque sensible, qui, en montant sur le trône, a aboli la servitude dans tous ses domaines. Si l'on veut affranchir un Nègre, il faut en demander la permission; c'est une grace que l'on n'accorde guère que pour un seul sujet, & pour laquelle il faut payer deux mille livres par tête, sans compter les frais de Bureau; on ne permettroit pas, même en payant, de donner plusieurs libertés; & d'ailleurs quel particulier, à ce prix, pourroit affranchir tous ses esclaves? Non seulement cette Loi & l'esclavage devroient être abolis, par cela seul qu'ils révoltent la raison & l'humanité, & produisent une infinité de désordres; je dis plus, la réforme est nécessaire, même pour la conservation de la Colonie, & si l'on n'en vient pas là, nous la perdrons infailliblement peut-être avant un demi-siècle. On sait que l'Afrique se dépeuple tous les jours; que les esclaves que l'on trouvoit d'abord sur la côte, viennent à présent de plus de 400 lieues dans les terres; que le prix en augmente sans cesse, & peut-être avant trente ans ils deviendront si chers, qu'on ne pourra plus en acheter, ce qui entraîneroit la ruine des Colonies; d'ailleurs Saint-Domingue, la principale, est exposée à être prise à la première invasion de l'ennemi, tant qu'elle ne sera défendue que par la Milice blanche, dont on a éprouvé la nullité dans la dernière guerre, tandis que l'on a été content des Mulâtres & Nègres libres, qui seuls pourroient la défendre s'ils étoient en plus grand nombre, par la subordination qui règne parmi eux.

La nécessité d'abolir l'esclavage me paroissant suffisamment démontrée, passons aux moyens proposés par M. S. . . , dont le premier est la défense de continuer la traite des Nègres: assurément il n'y a rien de plus sage; nos Marins pourroient

s'occuper de plusieurs autres navigations dont s'emparent les étrangers qui abondent dans nos ports, & Sa Majesté ayant fait espérer qu'elle ôteroit un jour les gabelles, ils pourroient, par la suite, porter nos sels aux Peuples voisins. Quant à ce que dit M. S... que les Européens pourroient travailler la terre dans nos isles, où il y a quinze Noirs contre un Blanc, il ne fait pas sans doute qu'on a éprouvé mille fois qu'ils n'y pouvoient pas résister; que le climat seul emporte dans l'année la moitié de ceux qui y passent; & que la nourriture du moindre Blanc costant plus que celle de dix Nègres, les premiers ne gagneroient jamais la leur, parce qu'ils sont accoutumés aux vivres d'Europe, qui sont fort chers en Amérique, au lieu que celle des Nègres, composée de patates & d'eau, est comptée pour rien là-bas.

Le projet de M. S..., qui propose aux habitans de ne garder que leurs moulins, & d'aliéner à des familles étrangères les différentes parties de leurs habitations, ne me paroît pas moins chimérique, & me fait soupçonner qu'il ne connoît pas le pays. Comment peut-on comparer la culture du sucre à celle du blé, de l'olive, de la vigne? On conserve le blé & l'olive long-temps avant de les envoyer au moulin; quant à la vendange, il y a peu de propriétaires qui n'aient un pressoir que deux hommes font aller; & même avec une cuve où l'on foule le raisin, beaucoup de particuliers s'en passent; au lieu que si la canne n'est pas pressée douze heures après qu'elle est coupée, elle se sèche ou le jus se tourne. M. S... ignore-t-il qu'il faut près de trente personnes à une sucrerie, soit pour fournir aux moulins & aux fourneaux, soit pour faire le sucre & conduire les charrettes qui portent les cannes? Ignore-t-il que les cannes étant dures & très-serrées, il faut quatre fois plus de bras dans le même temps,

pour couper un arpent en cannes , que si cet arpent étoit en blé , & que pour entretenir une sucrerie qui ne doit pas arrêter quand on veut faire de bon sucre , il faut encore près de trente personnes à couper sans cesse des cannes ? Que pourroit faire une famille composée de quatre ou cinq personnes ? Leurs cannes seroient pourries dix fois avant qu'ils en eussent assez pour faire aller les moulins. D'ailleurs , ces moulins , les étuves , les divers bâtimens , les fourneaux , les chaudières , les barriques , le suif , la chaux , tout ce qu'il faut pour faire le sucre est si cher , qu'on ne leur donneroit pas la moitié du produit de leurs cannes ; les petites habitations , qui sont obligées d'aller chez un voisin reuler (faire le sucre) si leurs moulins ne sont pas en état , ne tirent jamais que la moitié , quoique leurs Nègres travaillent & portent les cannes. Que votre atelier soit composé de journaliers ou d'esclaves , cela est égal ; mais il faut absolument un atelier pour faire du sucre. En général , ne comparons jamais l'Europe à l'Amérique ; en France il faut travailler pour vivre ; là-bas , des Nègres qui se contenteront de patates , peuvent se reposer onze mois & demi par an , & ils ne feront rien tant qu'ils seront avilis & qu'on n'excitera pas leur ambition. Les partisans de l'esclavage , ayant ainsi convaincu M. S. . . de ne pas connaître la culture dont il parle , feront aisément passer pour des rêveries toutes les autres choses excellentes sans doute qu'il pourroit dire d'ailleurs , & peut-être même s'en prévaudront pour appeler visionnaires tous ceux qui diront qu'on peut affranchir leurs esclaves sans les ruiner ; tant il est dangereux de mal défendre les meilleures causes !

Quoi qu'il en soit , voici quelques-uns des moyens que je prendrois pour opérer cet affran-

chiffement ; dont je crois avoir démontré plus haut l'absolue nécessité : d'abord défendre la traite, ainsi que nous l'avons déjà dit, & permettre à chacun de donner la liberté à ses Nègres sans payer ; ordonner aux Maîtres d'affranchir tous ceux qui, par leur industrie ou leurs amis, auroient amassé le prix qu'ils seroient estimés ; ensuite déclarer libres tous ceux qui naîtroient à l'avenir, & pour un certain temps seulement, obliger, depuis l'âge de quinze ans, ceux qui n'ont pas un métier, ou une cabane & un petit champ, de travailler dans les habitations à un escalin (quinze fois) par jour, logés & nourris ; je vais prouver, par un calcul fort simple, que les habitants y gagneroient, bien loin d'y perdre. Supposons un atelier de 200 têtes de Nègres Créoles, comme celui de l'habitation où j'étois, & l'on peut raisonner à peu près de même pour toutes les autres habitations que j'ai vues, même les caféières & les indigoteries. Comme sur ces deux cents têtes il faut retrancher les domestiques, les vieillards, les femmes en couche & grosses avancées, & les malades, on n'aura jamais plus de quatre-vingts Nègres travaillans, parmi lesquels il y a encore des nourrices, des infirmes, & de la jeunesse qu'il faut ménager. Tous les Créoles conviendront que si un pareil atelier fait quatre cents milliers de sucre brut, un atelier de quatre-vingts forts Nègres, choisis & toujours travaillans, en feroient au moins cinq cents. Or quatre-vingts journaliers, à un escalin par jour, même en payant plus cher les Nègres à talents, comme les Sucriers & les Tonnelliers, si on retranchoit les jours qu'ils ne travaillent pas, comme les Dimanches, ne coutreroient pas plus de trente-deux mille huit cent livres par an, & c'est à peu près ce que valent les cent milliers de sucre qu'ils feroient de plus. A la vérité il faudroit les loger & nourrir ; mais

les cases sont faites , & la nourriture ne couteroit guère plus de quinze jours de travail par an , travail qu'il faut faire d'ailleurs dans l'état actuel des choses. Les barrières, les animaux, les champs de patates , seroient gardés par des vieillards & des enfans , à qui on ne donneroit rien ou presque rien que le logement & la nourriture , parce qu'ils ne travaillent pas , & l'on en trouveroit assez. Je conviens que pour avoir sans celle 80 Nègres travaillans , il faudroit en loger beaucoup davantage chez soi , parce qu'il y en a toujours quelques-uns qui sont véritablement malades , & des nourrices , par exemple , qui ne font pas grand ouvrage ; mais en ne leur payant que les jours qu'ils travaillent , & ne donnant qu'un demi-écalin aux nourrices , ce qui permettroit d'en prendre deux au lieu d'un Nègre , tout cela reviendrait au même. Cependant les habitans , qui épargneroient une foule de dépenses considérables , entre autres l'habillement & l'achat des esclaves , dépenses qui coutent plus de seize mille livres par an dans une habitation de deux cents têtes , pourroient ainsi augmenter de moitié leur atelier , & par conséquent augmenter leurs revenus ; d'ailleurs la liberté ayant rendu les Nègres plus intelligens , & les habitans , étant alors intéressés à en avoir le moins possible , ne feroient plus fouiller des trous pour planter les cannes , & se serviroient pour cela de la charrue , ce qui épargneroit beaucoup de journées de Nègres , & à ceux-ci des peines infinies. On dit en Amérique que les Nègres ne savent pas labourer , & que les cannes viennent mal dans les sillons ; mais comme j'ai vu & puis prouver qu'avec de certaines précautions on peut planter & même souvent arroser les cannes avec la charrue , je suis certain qu'on en adopteroit la méthode , dès qu'il faudroit acheter les sucres de ces malheureux.

Cependant, pour leur élever l'ame & leur donner du goût pour nos Arts & nos jouissances, je voudrois que l'on cassât le *Code noir*, monument de barbarie qui déshonorerait l'Europe dans tous les siècles; qu'on leur donnât des facilités de s'instruire; qu'on établit pour eux des écoles de Théologie, de Droit, de Médecine; qu'on les fit Juges, Officiers de Troupes, Prêtres même, comme dans les Colonies Espagnoles; enfin, qu'ils fussent dans nos îles aussi considérés que les Blancs, & que des Européens qui ne savent pas lire, ne se crussent plus supérieurs à des Nègres instruits. Dès que les préjugés permettroient à ces derniers de conduire des ateliers, ce qu'ils feroient mieux & à meilleur marché que les Blancs, cette classe immense des gérans d'habitations, presque entièrement composée de liberrins & de gens sans aveu, sortiroit des îles, & avec eux la corruption qu'ils y apportent; on n'y verroit plus arriver que des Marins, des Marchands & des Artisans, qui, ne se croyant plus des Dieux comme à présent, par la comparaison qu'ils font des Nègres à eux, prendroient des mœurs plus douces & plus sages.

Je voudrois encore qu'on établit des prix, des distinctions pour les premiers Nègres nés esclaves qui deviendroient habitans; on sait combien ils sont ambitieux, combien ils aiment à primer, à briller. Accoutumés à la charrue, qui épargne beaucoup de bras, & dispensés ainsi de fouiller des trous de cannes, travail très-dur qui les dégoûteroit d'en planter, les autres travaux d'une sucrerie ne leur paroîtroient plus que des jeux. Plusieurs familles, jalouses de se distinguer & de faire étudier leurs enfans, se réuniroient pour acheter ou former une habitation, & ils travailleroient, non chacun un champ séparé, mais de concert & comme un atelier. Etant devenus plus

riches, plus sensuels, ils pulluleroient beaucoup, comme on en a la preuve par les Nègres libres, & ils consommeroient bien plus de nos marchandises de France, ce qui feroit gagner considérablement au Commerce & aux Manufactures.

Saint-Domingue, dira-t-on, deviendrait à la longue une Province de Noirs gouvernée par des Blancs; qu'importe, si les Blancs, qui ne forment à présent que le quinzième de la population, n'y peuvent pas travailler la terre, & y sont moins attachés à la France que les Noirs? car ceux-ci sachant que leurs pareils sont esclaves chez les autres Nations, s'attacheroient à nous, ne voudroient rien acheter que de nous, se défendroient comme des lions en cas d'attaque, & n'auroient pas besoin de nos troupes.

Tel est, Monsieur, l'appercu du projet que j'avois fait pour l'abolition de l'esclavage; si le Public le trouve raisonnable, & que les circonstances me le permettent, j'y donnerai un jour plus d'étendue.

J'ai l'honneur d'être, MONSIEUR,

Votre, &c. Le Marquis DE LA
FEUILLADE - D'AUBUSSON.

*Au Château de Castel-Morvel, près Brive, en
Bas-Limousin, ce 12 Septembre 1788.*



S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

ON se plaint beaucoup du Public , souvent on a raison; mais l'a-t-on toujours ? Cela est au moins douteux. Cet article n'est pas un de ceux dans lesquels il nous seroit possible d'approfondir la question. En attendant que les circonstances nous donnent le temps de l'examiner sous toutes ses faces , jetons ici quelques idées préliminaires , & tâtons , pour ainsi dire , la raison des gens éclairés , principalement de ceux dont la partialité n'égare pas quelquefois les lumières.

Quand le Public est en cabale , quand il précipite ses opinions , lorsqu'avant le commencement de l'Ouvrage qu'on représente sous ses yeux , c'est-à-dire , avant de connoître en quoi peut consister l'intérêt , il éclate en murmures indécens , qu'il passe de là à une licence effrénée , & qu'il réunit tous ses efforts pour faire valoir le jugement aveugle qu'il a rendu ; certainement il est très-condamnable. L'est-il autant , ou même peut-il l'être , lorsqu'après avoir été attentif & pa-

tient, après avoir vu se succéder rapidement des choses qui lui étoient désagréables, il laisse échapper par gradations les témoignages de son mécontentement, & repousse enfin l'Ouvrage qui l'ennuie, sans lui donner à connoître sur quoi son intérêt peut être établi? Nous ne le croyons pas. Il est bien vrai que l'intérêt de tout Ouvrage dramatique doit aller en croissant, & que de longs, même de tristes développemens peuvent conduire à une fin intéressante; mais dans une Pièce de Théâtre, l'intérêt doit exister par-tout. L'exposition le prépare, le nœud le fixe, & les incidens qui amènent le dénouement, le développent & l'échauffent jusqu'à son terme. Voilà un principe qui tient à la raison & à l'art.

Une Pièce en cinq actes, par exemple, qui n'aura laissé appercevoir aucun motif d'intérêt pendant les trois premiers, pourroit être repoussée par le Public au quatrième, sans que l'Auteur eût le droit de se plaindre que de lui-même. C'est une bien faible ressource que celle de pouvoir dire: " On n'a pas voulu m'entendre jusqu'à la fin ", quand on a fourni d'une façon déplaisante les trois cinquièmes de sa course. C'est l'ensemble d'une composition qui fait un bon tableau, & une composition ne cessera pas d'être médiocre, parce qu'on y remarquera quelques détails bien faits. Cette vérité est incontestable. Le Public, pris en masse, ne se dit pas tout cela; mais il le sent, parce

que le sentiment des Arts naît avec tous ceux qui sont bien organisés; & sans pouvoir en développer les principes, on peut en être fort bon Juge. Les femmes, nous ne parlons pas de celles qui se croient savantes, n'ont guère que le tact exquis qu'elles doivent à la Nature, pour prononcer sur les Arts, & elles ne se trompent guère quand elles en suivent tout bonnement l'impulsion. Une grande partie du Public mâle juge comme les femmes, par sentiment, & il juge fort bien, quand il n'est entraîné par aucun motif étranger à ce qu'il éprouve au fond de l'ame.

Considérons d'ailleurs qu'il est aujourd'hui très-difficile de juger la Comédie proprement dite. La Comédie, qui n'est autre chose que la représentation des mœurs de la Société, doit nécessairement, à mesure qu'elles changent, varier ses formes, ses habitudes, son style & sa manière. Quand Molière & Regnard écrivoient, chaque état étoit encore à sa place; chaque ordre des Citoyens avoit son langage, ses ridicules, ses procédés qui lui étoient particuliers. Leur Comique souvent bourgeois, parce que le plus grand nombre de leurs Juges étoient pris dans la Bourgeoisie, avoit la pluralité des suffrages pour lui, & les expressions un peu fortes qu'ils employoient pour exciter le rire, parvenoit à leur but, parce qu'on ne trouvoit pas mauvais d'entendre dire à la Scène ce que l'on di-

soit chez soi , & parce que la communication entre les Grands & les Petits n'existant pas encore au degré effrayant où elle est aujourd'hui , on n'avoit pas encore adopté par-tout ce jargon précieux & maniéré qui est devenu la Langue universelle.

Dans l'état actuel de la Comédie , tout devient équivoque , parce qu'en lui enlevant sa franchise , on lui a ôté les plus belles ressources. On a suivi le ton général ; on a mis sur la Scène des Grands , des Nobles , & on leur a donné un style élégant ou recherché ; on a fait parler les Bourgeois comme eux , & cette confusion des rangs & des styles ayant été opérée par les révolutions que la Société a éprouvées , à peine avoit-on le droit d'exhorter les Auteurs à s'en défendre. Que faire aujourd'hui ? qu'imaginer pour obtenir des succès ? On ne veut plus ni pleurer , ni rire. Les idées se heurtent , s'entre-choquent , se contrarient , & dans ce flux éternel de contradictions , le Public indécis , le Public qu'on a détourné de ses premiers errements , n'a plus qu'un goût aussi vague , aussi indéterminé que le but & les motifs des Ouvrages qu'on lui présente.

Observons encore qu'en proportion des variations des mœurs , les convenances varient aussi. Le Comique est éternel , parce qu'il est dans les choses ; le plaisant est mobile , parce qu'il est dans les mots. Molière & Regnard se sont permis beaucoup

de choses il y a un siècle, qu'ils ne se permettroient pas aujourd'hui, & certainement ils ne craindroient pas, au temps où nous sommes, de se soumettre à ces formules de style dont l'usage général impose la loi de se servir. Citer ces deux hommes comme autorités, en se servant d'expressions devenues impropres & de mauvais ton, ce seroit ressembler à quelqu'un qui, voulant porter une immense perruque, s'autoriseroit de l'exemple de Louis XIV.

Au reste, si le Public est aujourd'hui si peu accommodant, c'est la faute des Auteurs, qui, en cherchant à travailler pour ce qu'on appelle la bonne compagnie, ont altéré le goût de la vieille & bonne Comédie. Il est fâcheux que les Ecrivains qui n'ont pas eu les mêmes torts, souffrent de la mal-adresse de ceux qui les ont précédés; mais s'il y a du remède à ce triste inconvénient, le remède est encore loin.

CE même Public, autrefois galant & indulgent pour les femmes, vient de fort maltraiter *l'Amour exilé des Cieux*, petit Ouvrage en un Acte, attribué à une jeune & jolie Dame. Il y a pourtant des choses fort agréables dans cette Pièce, dont le fonds se réduit à ceci. L'Amour est exilé de l'Olympe; jusqu'à ce qu'il ait été blessé des mêmes traits auxquels il doit l'empire des cœurs. Il l'est par Psiché; il l'épouse, & il remonte

aux Cieux. Si les Spectateurs ont été sévères , les Lecteurs ne le seront pas ; car la manière dont la Pièce est écrite ne peut que lui concilier beaucoup de suffrages.

Pendant qu'on maltraitoit l'Amour , on revoyoit avec enthousiasme le Mariage de *Figaro*, Ouvrage dont on a dit tant de bien, tant de mal , & qu'on avoit vu cent fois. On pourroit observer qu'il y a dans cette Comédie bien des expressions de mauvais goût , & on auroit raison ; mais l'Ouvrage occupé , attache , il a du mouvement , & il plaît. Plaire, c'est le premier Art. On se rappelle avec quelle grace , avec quel charme feu Mlle. Olivier, jeune Actrice, trop tard connue & trop tôt moissonnée , remplissoit le rôle du jeune Page, filleul de la Comtesse Alma-Viva. Nous nous la sommes rappelée avec chagrin en voyant paroître une autre Actrice dans ce rôle ; mais le souvenir de Mlle. Olivier ne nous a point rendus injustes , & nous dirons avec plaisir que Mlle. Emilie Contat , qui le joue aujourd'hui , y met de l'intelligence , de la vérité , & de l'intérêt. Nous désirons bien que cet éloge qu'elle mérite , engage cette Actrice à redoubler d'efforts pour répondre à ce que promet le nom qu'elle porte.



 ANNONCES et NOTICES.

MÉMOIRE sur l'analyse & les propriétés de l'Eau minérale de Saint-Germain-en-Laye, lu à la Société Royale de Médecine de Paris, par M. Chappon, Docteur en Médecine ; suivi du Rapport de MM. les Commissaires, & des délibérations pour la taxe de cette Eau minérale ; extrait des registres de la Société Royale de Médecine. Brochure de 52 pag. S'adresser pour cette Eau minérale, à Paris, au Bureau des Eaux minérales, rue Plâtrière ; ou à M. Duguet, Mé. Apothicaire, à la Croix-Rouge ; ou à Saint-Germain, à M. Varlet, demeurant rue des Cochés.

Carte nouvelle de la France, divisée en ses Gouvernemens & Provinces, & par Bassins & Terreins de Fleuves & Rivières ; dressée d'après le Dictionnaire Hydrographique de la France, par M. Moithey, Ingénieur-Géographe du Roi, & Professeur de Mathématiques de MM. les Pages de LL. AA. SS. Mgr. le Prince & Madame la Princesse de Conti. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, porte cochère, N^o. 109 ; & chez Crépy, rue S. Jacques, N^o. 252. Prix, 3 liv.

Carte des environs de la Mer Noire, par C. F. de la Marche, successeur du Sr. de Vaugondy, Géographe du Roi. Prix, 4 liv. 10 sous. A Paris, chez l'Auteur, rue du Foin-Saint-Jacques, au Collège de Me. Gervais.

Manuel du Pharmacien , ou Instruction sur les différens objets d'études nécessaires aux Elèves en Pharmacie ; par M. Demachy , Censeur Royal , & Démonstrateur d'Histoire Naturelle au Collège de Pharmacie de Paris. 2 Vol. in-8°. Prix, 8 liv. br. , 10 liv. rel. , 9 liv. francs de port par la Poste. A Paris, chez Buisson, Lib. Hôtel de Coëtlosquer, rue Haute-feuille , N°. 10.

Cet Ouvrage étoit attendu depuis long-temps , & il répond à l'attente du Public.

Réponse à MM. les Officiers du Corps Royal du Génie , Auteurs d'un Mémoire sur la Fortification perpendiculaire ; par M. le Marquis de Montalembert, Maréchal des Camps & Armées du Roi , de l'Académie Royale des Sciences. 1 Vol. in-8°. , avec plusieurs Planches. A Paris, chez Didot fils aîné, Libr. du Roi , rue Dauphine , N°. 126.

Cet Ouvrage , qui paroît avec l'Approbation de l'Académie Royale des Sciences , & sous son Privilège, contient une Discussion très-détaillée de la Méthode en usage par MM. les Officiers du Génie, pour juger du degré de force des différens Systèmes de Fortification, & de celle que l'Auteur pense devoir lui-êrre préférée. Il s'y trouve de plus une Réfutation de tout ce qui a été dit dans l'Ouvrage de MM. les Ingénieurs contre le nouveau Système développé dans les cinq Volumes de la Fortification perpendiculaire.

Instructions sur les affaires contentieuses des Négocians , la manière de les prévenir ou de les suivre dans les Tribunaux ; nouvelle édition augmentée, in-12. A Paris, chez Leclerc, Lib. quai des Augustins. A Charleville, de l'Imprimerie de Rancourt.

Itinéraire complet de la France, ou Tableau général de toutes les Routes & Chemins de traverse de ce Royaume; auquel on a joint l'Itinéraire des Pays-Bas, & la direction des Routes aux Villes capitales des Royaumes qui avoisinent la France; orné d'une Carte géographique; par M. L... D... M... 2 gros Vol. in-4°. Prix, 18 liv. br. avec la Carte. A Paris, chez Louët, Libraire, Cloître St-Germain-l'Auxerrois.

Le titre de cet Ouvrage en explique le sujet & en démontre l'utilité.

Les Etats de Champagne, par M. Buirette de Verrières; Brochure de 61 pages. A Châlons, chez Seneuze, Imp-Lib.

T A B L E.

F ABLE.	3	Ver d'els.	30
Charade, Enig. & Log.	6	Comédie Française.	40
Moïse considéré comme Législateur.	0	Annonces & Notices.	46

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 6 Décembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Décembre 1788.

S É L I S.

M E R C U R E

D E F R A N C E.

S A M E D I 13 D É C E M B R E 1788.

P I È C E S F U G I T I V E S
E N V E R S E T E N P R O S E.

R O M A N C E.

A P P R E N E Z - M O I si c'est ainsi
Qu'on est fidèle à sa Maîtresse?
Loin de la jeune F.....

De pleurs d'amour l'œil obscurci,
J'y songe & j'y songe sans cesse.

L'HIVER a fait place au Printemps
Depuis que j'ai perdu ma Belle.

J'entendois dire : O le bon temps !
Je voyois tous les cœurs contents,
Et moi je gémissois loin d'elle.

N^o. 50. 13 Déc. 1788.

C

PRINTEMPS, tes dons sont superflus :
 Pour parer son joli corsage,
 Hélas ! ces fleurs ne naîtront plus,
 Ni, disois-je, ces bois touffus
 Pour cacher notre badinage.

J'AI vu dans ce riant vallon,
 De son souple & naissant feuillage,
 Notre vigne enlacer le tronc
 De l'arbre où j'ai gravé son nom.....
 Et j'ai pleuré sous son ombrage.

CESSEZ donc vos accords touchans,
 Ai-je osé dire à Philomèle;
 Vous rappelez sus deux accens ;
 Mais pour m'égayer par vos chants,
 Nous sommes trop loin du modèle.

POURTANT j'ai gémé dans ce bois,
 Voyant que l'herbe printanière
 Que nous foulâmes tant de fois,
 N'avoit pas, au plus beau des mois,
 Repris sa parure ordinaire.

SOUDAIN j'ai tracé sur l'ormeau :
 » Gazon, à notre amour fidèle,
 » Ne croissez qu'au Printemps nouveau ;
 » Mais alors renaîsez plus beau,
 » Pour servir de trône à ma Belle «.

(Par M. le Ch. de N***.)

DIALOGUE

Entre BOILEAU & HELVÉTIUS

BOILEAU.

Nous perdîmes bien du temps, vous & moi.

HELVÉTIUS.

Je trouve que le vôtre fut très-utilement employé.

BOILEAU. Vous prêchâtes la bienfaisance aux hommes ; je recommandai le goût aux Auteurs. Le goût n'en est pas moins perverti, les hommes n'en sont pas plus bienfaisans.

HELVÉTIUS. Vous joignîtes pourtant l'exemple au précepte, ce qui est bien rare parmi les Ecrivains.

BOILEAU. Vous eûtes le même avantage ; ce qui n'est pas moins rare, même parmi les Philosophes. Ce n'est pas d'ailleurs le seul point de ressemblance qui existe entre nous. J'eus pour ennemis tous ceux que j'entrepris d'éclairer ; vous fûtes persécuté dans le siècle qui profitoit de vos lumières. Nos leçons nous ont survécu ; mais nous ne survécûmes point à la persécution.

HELVÉTIUS. Elle ne dut vous inquiéter que faiblement. Les suffrages de Louis XIV, ceux de

tout ce que la Cour avoit de plus éclairé , ceux même des plus grands Génies qui illustroient , comme vous , le dernier siècle , étouffoient les sourdes clameurs des Cotins du temps.

BOILEAU. Croyez-moi , chaque siècle & chaque genre auront toujours leurs Cotins. Le mien me traitoit de pitoyable Rimeur ; & il fut sifflé : les vôtres , dit-on , vous firent des reproches plus importants ; & ils furent accueillis.

HELVÉTIUS. Ils parvinrent à faire proscrire mon Ouvrage par autorité.

BOILEAU. L'Ouvrage vraiment pros crit est celui qu'on ne lit point. Le lit-on ? nulle autorité ne peut le proscrire.

HELVÉTIUS. La vérité est une Isle environnée d'écueils. On prétendit que ma nef ne les avoit pas esquivés tous , qu'elle avoit même été entamée par quelques - uns. Je soutins que ma nef étoit saine & entière. On insista , & moi je n'insistai plus. Je déclarai franchement que si par hasard mon vaisseau avoit pris quelque fausse route , mon intention avoit , du moins , toujours été de lui faire prendre la meilleure.

BOILEAU. Je parierois mon *Art poétique* & mon *Lutrin* , que les délateurs ne furent pas encore satisfaits.

HELVÉTIUS. De tels paris ne vous priveront jamais de vos deux Chef-d'œuvres. Peut-on imposer silence à l'Envie , & à certain Monstre plus ardent , plus actif , plus dangereux que l'Envie même ?

BOILEAU. Je vous dispense de le nommer ; car

une des choses qui l'irrite le plus, c'est d'être appelé par son nom.

HELVÉTIUS. Heureusement ce lieu paisible n'est point de son domaine.

BOILEAU. Je ne m'amuserai point ici à dogmatiser, quoique j'aye fait autrefois une *Satire sur l'Equivoque*, & une *Epître sur l'Amour de Dieu*. Mais j'avoue que j'ai peine à vous passer le résultat d'un de vos principes les plus favoris.

HELVÉTIUS. Daignez vous expliquer.

BOILEAU. Vous donnez sur nous trop d'influence à l'instruction, & point assez à nos facultés naturelles. Si je vous en crois, la seule éducation met quelque différence entre les individus de la même espèce; j'entends de l'espèce humaine. Ce que fait un homme, un autre peut le faire. Ainsi, avec une éducation pareille à la mienne, Antoine, mon Jardinier d'Auteuil, auroit pu me répondre aussi élégamment que je lui écrivis? Non, morbleu! je ne croirai jamais qu'avec le secours de toutes les Universités de l'Europe, ni Cotin ni Pradon eussent pu faire dix vers de l'*Art Poétique*.

HELVÉTIUS. Je le pense comme vous; mais on a mal saisi mon principe. On particularise, & je n'ai voulu que généraliser. Un de nos Ecrivains célèbres, dans un genre où il est assez difficile d'être même Ecrivain passable, Montesquieu, avoit paru donner trop à l'influence du climat sur les mœurs, le caractère & les facultés, soit morales, soit physiques, de chaque Nation. Il nous donnoit pour maxime une simple hypothèse. J'en sentis le foible, & j'entrepris de le faire sentir à d'autres. Je voulus démontrer, & je pense y avoir

réussi, que tel ou tel genre d'instruction influe despotiquement sur le caractère général d'un Peuple ; qu'il rectifie & son caractère primitif, & jusqu'à cette prétendue influence du climat ; que Lycurgue auroit pu établir ses Loix à Sybaris comme à Lacédémone, & que sans les Loix de Lycurgue, les Spartiates pouvoient devenir eux-mêmes des Sybarites ; que Rome produisit des Héros sous les Scipions, les Emiles, &c. ; mais que dans une République où l'instruction auroit été plus savante que guerrière, César, le premier des Capitaines, auroit pu n'être que le premier des Géomètres ou des Historiens.

BOILEAU. César eût été Géomètre ou Historien, parce que la Nature l'avoit réellement créé l'un & l'autre. Il fut également redevable à la Nature, de ses prodigieux talens pour la guerre.

HELVÉTIUS. Oui ; mais dans un Gouvernement pacifique, il n'eût peut-être jamais commandé une Légion ; il eût ignoré combien il étoit propre à occuper la plume des Historiens, & auroit occupé la sienne à célébrer les actions d'autrui.

BOILEAU. Je crois pourtant que Racine & moi nous eussions fait des vers, quand même il n'y auroit eu ni Corins ni Pradons en France : mais qu'importe ? On peut se tromper en fait de raisonnemens, & ne point se méprendre en fait de conduite. C'est sur ce dernier point que je vous réserve un compliment.

HELVÉTIUS. Vous n'en fûtes jamais prodigue. Il n'en sera que plus flatteur pour moi.

BOILEAU. Il vous est dû. J'ai vu quelques Ecrivains sacrifier leur talent à la richesse ; je

n'en ai vu aucun immoler, comme vous, la richesse à son talent.

HELVETIUS. Mais vous-même ne fîtes-vous pas au vôtre certains sacrifices ?

BOILEAU. Oui, si c'en est un de préférer le Parnasse au Barreau, & de quitter un champ couvert de ronces pour un parterre émaillé de fleurs. Je secouai la poudre du Greffe, & je ne tardai point à me voir accueilli dans le Palais de nos Rois. Mon amour-propre en fut d'abord flatté ; mais tout passe, & je finis par préférer au superbe Versailles ma petite maison d'Auteuil.

HELVETIUS. J'ai moi-même préféré un riant hermitage au riche & matériel Palais de Plutus. J'ajouterai que ma retraite fut moins tardive que la vôtre.

BOILEAU. Je le fais, & j'en fais, de plus, la raison. L'amour-propre vous relégua de très-bonne heure dans votre solitude ; l'amour-propre me retint un peu tard à la Cour. Il sera toujours plus facile de renoncer à l'argent, qu'aux honneurs, à l'intérêt qu'à la vanité.

(Par M. de la Dixmerie.)



*Explication de la Charade , de l'Enigme &
du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Coq d'Inde* ;
celui de l'Enigme est *l'Habitude* ; celui du
Logogriphe est *Grossesse* , où l'en trouve
Rose, Or, Effor, Ose, Rosse, Ogre, Serge,
Orge, Ré, Ere, Gros, Os.

C H A R A D E.

TU peux tous les huit jours jouir de mon premier,
Et mon tout finissant met fin à mon dernier.

(*Par Mlle. des Andelis.*)

É N I G M E.

Nous sommes deux ; notre union
N'opère que division.

(*Par la même.*)

L O G O G R I P H E.

UNE note , un pronom , te suffisent , Lecteur ,
Pour voir en moi , dans l'Inde , un Pontife , un
Docteur.

(*Par un Abonné.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES *complettes de Gilbert. A Paris, chez Lejay, Libraire, rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, au grand Corneille.*

ON peut promettre à ces Œuvres de M. Gilbert, un succès dont il est plus généreux d'attribuer l'espérance au talent reconnu de ce Poète, qu'à l'attrait du genre satirique pour le plus grand nombre des Lecteurs. Cette édition est ornée de son portrait, au bas duquel on lit ces vers :

Rousseau fut son modèle, & Despréaux son Maître.
Il offre quelquefois leur vers pur & nerveux,
Et moissonné plus tard, il auroit su peut-être,
De l'aveu d'Apollon, se placer auprès d'eux.

Ces vers d'un Amateur anonyme, dont l'esprit, le goût & les connoissances sont dignes d'un véritable Homme de Lettres, me paroissent, pour la mémoire de M. Gilbert, une distinction fort honorable. Si cet article, destiné à rendre compte des Œuvres de ce Poète, n'est pas tout-à-fait

conforme à l'opinion qu'ils contiennent, c'est qu'une inscription n'est pas un examen, & qu'un examen ne peut pas toujours être un éloge.

On présume bien que les jugemens portés dans quelques Journaux sur ce jeune Satirique seront contradictoires ; l'esprit de parti, effet inévitable des hostilités de la Satire à l'égard des talens célèbres, survit souvent à l'animosité des combattans eux-mêmes, & si dans le monde il s'éteint faute de nourriture, il trouve dans des Feuilles littéraires un aliment périodique. M. Gilbert, considéré comme Auteur de Satires, offre la Critique l'occasion chérie de signaler envers des Ecrivains vivans une attaque injurieuse ou une défense adulatorie. Quant au premier parti, on n'a point d'efforts à faire ici pour en éviter le scandale & la honte ; quant à l'autre, ces Ecrivains même en désavoueroient la foiblesse. Seulement je ne crois pas devoir négliger les observations commandées par l'opinion publique, & pour ne citer que Voltaire sur lequel M. Gilbert a fait ces deux vers ironiques :

Sa prose, sans mentir, & ses vers sont parfaits ;
Le Mercure, trente ans, l'a juré par extraits.

J'avoue que le *Mercury*, par cet extrait encore, sera fidèle à son serment. Il est temps d'en venir à la prose & aux vers de M. Gilbert lui-même. Né Lorrain, il a

rendu hommage au Législateur de la Lorraine, à un Prince qui disoit : » Je descendrois aujourd'hui du Trône, si je ne » pouvois plus faire du bien à mes Peuples ». Son Eloge de Léopold Ier. n'est pas l'ouvrage d'un bon Orateur, mais il est celui d'un bon Citoyen. Cet Eloge est suivi d'une *Diatribes* au sujet des Prix Académiques. L'Auteur les avoit disputés sans succès. On dit qu'il faut pardonner aux vaincus cette vengeance qui les console. Soit : mais quel est donc cet amour-propre mal-adroit, quel est ce procédé plus littéraire que moral, qui, pour sauver l'esprit, compromettre le caractère ? C'éroit pour M. Gilbert un calcul d'autant plus malheureux, que sa *Diatribes* compromettoit son esprit même.

Mais il ne faut juger le talent que sur les Ouvrages où il se manifeste. D'après ce principe, nous laisserons de côté le *Poète malheureux*, qui sembloit la production du délire, comme le prouve ce vers :

Je puis être, du moins, *fameux par mon audace*;

Et l'Héroïde de Didon à Enée, où on lit :

Viens, je languis ; je veux, dans nos embrassemens,
Faire envier ton sort aux plus heureux Amans.

Ces vers expliquent comment Zaïre a pu paroître à M. Gilbert un chef-d'œuvre faux. Il est plus intéressant de le considé-

rer comme Poète lyrique. Son Ode sur le Jugement dernier occasionnera quelques réflexions. Dans cette Ode, le rythme change à chaque strophe, & pourtant cette variété ne produit aucun effet d'harmonie. D'abord c'est que le Poète a oublié que pour une oreille sensible, le mélange des mètres n'est ni indifférent ni arbitraire, & qu'ils ont leurs mesures analogues dont il faut observer l'accord; ensuite c'est que le nombre, la cadence & le développement de la période poétique n'y correspondent pas avec précision au mouvement des sentimens, des pensées & des images. Quant aux sentimens, nous en parlerons tout à l'heure. Pour les pensées, elles sont très-communes; cependant en voici une qui offre une apparence de grandeur. Le Poète dit aux coupables :

Où fuit ? où vous cacher ? l'œil vengeur vous poursuit.

.....

Tout est plein de l'Etre suprême.

.....

Mais on aimera mieux celle-ci du Père La Rue, sur le Pécheur après sa mort :
 » N'ayant, dit-il, que son péché entre son
 » Dieu & lui ; & se trouvant de toute part
 » environné de l'éternité. » A l'égard des images, en voici une qui mérite bien d'être citée. Young, dans son Poème du Jugement dernier, dit simplement : » Le temps est
 » détruit, l'Univers effacé. » M. Gilbert revêt cette idée d'une image admirable.

L'Eternel a brisé son tonnerre inutile ;
 Et d'ailes & de faux dépouillé désormais ,
 Sur les mondes détruits, le Temps dort immobile.

C'est là peindre comme J. B. Rousseau ,
 qui a fait aussi sur le Temps deux vers su-
 blimes :

Le Temps, cette image mobile
 De l'immobile éternité.

Voici un sentiment touchant : „ Quel
 „ petit nombre s'est rangé sous tes loix, „
 dit le Poète en s'adressant à Dieu !

Des vieillards ! des enfans ! quelques infortunés !

Celui qui suit doit être relevé. L'Auteur
 prête aux élus ce langage sur les coupables
 punis.

Vous pleurez ! vains regrets ! *ces pleurs sont notre joie.*

C'est blesser la vérité relative , de sup-
 poser, aux âmes épurées des Justes une
 sensation contraire même à la simple mo-
 rale humaine. Cette Ode a beaucoup trop
 ce ton *accusateur*, si cher à M. Gilbert. Il
 s'y montre le délateur du genre humain au
 Tribunal suprême. Ce caractère dénature à
 la fois les sentimens religieux & les moyens
 de la poésie. Un tel défaut est encore plus
 sensible dans l'Ode sur le Jubilé. Ce sujet
 est du petit nombre de ceux que notre Re-

ligion rend accessibles aux Muses Françoises ; il est pour celles-ci l'heureuse occasion d'avoir aussi leur chant séculaire. Les Jubilés profanes de l'Antiquité inspirèrent le *Carmen saculare* d'Horace. La Religion du Poëte Latin, toute fabuleuse, & par là même toute poétique, ne lui présentait, dans la partie descriptive du sujet, rien que de familier à son art ; mais c'est de son cœur qu'il a tiré la morale que ne lui offroit point un culte idolâtre, & il se garde bien d'en séparer le sentiment & l'indulgence. Il fait chanter par les chœurs réunis des jeunes filles & des jeunes garçons, ces deux vers charmans :

*Dí probos mores docili juventæ,
Dí senectuti placida quietem.*

Voyons comment M. Gilbert a traité un sujet plus moral à la fois, plus imposant & plus aimable. Sur treize strophes, une seule décrit séchement :

*Toute une Nation, les enfans, les vieillards,
Les vierges, les époux, les esclaves, leurs Maîtres,
Conduits en ordre par nos Prêtres.*

Et trois autres qui, du moins, ont des beautés, sont employées à peindre les vieux Guerriers, & le concours dans les Temples. Mais à quoi a-t-il consacré les neuf strophes qui restent ? à une déclamation contre l'impiété. C'est n'avoir vu dans un beau

sujet ni le cadre heureux du tableau intéressant des cérémonies les plus pittoresques de notre Eglise, ni le motif précieux d'exprimer en vers la morale si pure du Culte évangélique. Ce commerce céleste établi entre l'homme & son Dieu par la prière & le pardon, n'offroit-il pas à la poésie les plus touchantes images ? Ces jours d'indulgence inspiroient-ils le ton du reproche ? Il nous semble que cette fête de la grace devoit être chantée avec l'ame de Fénelon, dont son institution offre le caractère. Ces observations n'empêchent pas de reconnaître dans cette Ode, de la verve, des mouvemens heureux, & le talent du Versificateur. Ces qualités, jointes à l'imagination poétique, annonçoient dans la plus grande partie de l'Ode à MONSIEUR, un homme *digne de manier la Lyre de Rousseau*. C'est l'Eloge que M. de la Harpe fit de l'Auteur, en citant une strophe admirable de son Ode sur le Combat d'Ouessant. Je ne m'arrêterai point sur cette dernière, celle où le talent de l'Auteur se montre avec le plus d'éclat, & qui, par cette raison, sembleroit devoir donner lieu à quelques détails. Mais l'examen en a été fait dans ce Journal même, par le Critique supérieur qu'on vient de nommer, & cet examen n'en permet aucun autre, seulement au sujet des vers suivans :

Des dangers qu'il affronte,
Chacun de vous aura son père spectateur.

J'observerai combien cette pensée, d'ailleurs mal exprimée, est inférieure à ces paroles sublimes de Galgacus aux Bretons : *Proinde ituri in aciem, & majores vestros & posteros cogitate.* On a peu d'éloges à donner aux autres Odes de M. Gilbert, bien peu sur-tout à celle où on lit ces vers sur Léopold, qui a revivifié la Lorraine :

Il vient ; la paix le suit, ces ossements horribles
Marchent, courent s'unir, sont des hommes terribles.

L'Ode imitée de plusieurs Pseaumes, & composée par M. Gilbert, huit jours avant sa mort, offre des vers remplis d'une douleur attendrissante :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
 J'apparus un jour, & je meurs.
 Je meurs, & sur ma tombe, où lentement j'arrive,
 Nul ne viendra verser des pleurs.

Les amateurs de la Poésie lui accorderont du moins des regrets. Ces regrets, il est vrai, ne peuvent être ni aussi purs ni aussi grands que ceux dont jouit encore la mémoire de Malfilâtre, qui, supérieur à M. Gilbert par le talent, l'est aussi par l'usage qu'il en fut faire. Mais si l'on rapproche la Pièce intitulée le Poète malheureux, premier Ouvrage de M. Gilbert, & cette Ode qui fut son dernier, l'intérêt qu'elles inspirent l'emportera, sans doute, sur l'impres-

sion contraire produite par le ton de ses deux Satires. On ne veut point perdre de vue cette observation dans l'examen qu'il est temps de faire de son 18^e. Siècle & de son Apologie.

Les Poésies de ce genre peuvent être jugées sous deux aspects. Il faut voir si ce qu'on y dit est vrai, & si ce vrai est convenablement énoncé. C'est une remarque de Voltaire dans un examen pareil. Considérons d'abord le fond des choses dans les Satires de M. Gilbert.

Sa Satire du 18^e. Siècle commence par attribuer à un *Monstre la perte des mœurs & la chute des Arts*. Si ce Monstre est ce qu'on a nommé la fausse Philosophie, on ne voit pas sur quoi l'Auteur fonde le pouvoir qu'il lui suppose ; les Ecrits seuls de cette fausse Philosophie auroient suffi pour décréditer ses opinions. Il faut donc le dire, c'est-là un des artifices de l'esprit de parti ; l'objet de cette allégorie étoit d'attaquer, en le dénaturant, l'esprit philosophique de ce Siècle. C'étoit, en apparence, démasquer le vice ; c'est, en effet, avoir masqué la sagesse. Une contradiction du Poëte rend plus sensible encore ce manque de vérité. Tout le monde, dit-il, sans s'en appercevoir :

En style de sermon ,

De longs Ecrits moraux nous ennuie avec zèle.

Hâtons-nous de le suivre *sur les pas de nos Grands*. Le reproche suivant paroîtra peu raisonnable :

Par d'autres avec art une paume lancée ,
 Va , revient , tour à tour poussée & repoussée.
 Sans doute c'est ainsi que Turenne & Villars
 S'instruisoient dans la paix aux triomphes de Mars.

Ce n'est point là se plaindre en Satirique , mais en Pédagogue. La peinture qu'il fait de leur dépravation offre des traits mieux saisis , & plus dignes de la Satire. Dans ses vers contre les Femmes , le morceau qui commence ainsi :

J'aurois pu te montrer nos Duchesses fameuses.

est plein de ces *affreuses vérités* que Boileau trouvoit dans Juvénal. Mais ces vérités , difficiles sans doute à bien exprimer , ne l'étoient point à reconnoître ; & pour éviter en ce genre la déclamation & les lieux communs , le Poète doit avoir des vûes qui lui appartiennent : c'est ce qu'exprime ce vers de Despréaux :

La Satire , en leçons , en nouveautés fertile.

Ce mérite est rare dans M. Gilbert ; il n'offre guère qu'un exemple d'un apperçu nouveau. C'est dans un portrait qu'il nous suffit d'indiquer :

Parlerai-je d'Iris ? chacun la prône & l'aime.

La fausse sensibilité , par un contraste excellent , de ridicule y devient odieuse , ce qui est le complément de la Satire.

Si dans la Satire morale , M. Gilbert tire du moins l'avantage d'être vrai , du malheur d'être le plus souvent commun , on fait que dans la Satire littéraire il joint à ce dernier défaut de ses observations générales, l'injustice des applications particulières. Faire sentir ici le ridicule de ses vers contre ceux de Voltaire , ce seroit aujourd'hui paroître se défier de l'opinion publique (1). Je me bornerai à une seule preuve du défaut de vérité qu'on reproche à M. Gilbert.

Les corrupteurs du goût en paroissent les Dieux.
Si Clément les proscriit , La Harpe les protège.

Les Eloges de Racine , de Fénélon , de La Fontaine , sont-ils d'un Ecrivain qui protège le mauvais goût ? Un mensonge ne doit pas être un des moyens de la Satire. Quant à sa critique générale des Arts , comme il n'a guère fait que versifier les plaintes qui remplissent depuis long - temps les Feuilles littéraires , c'est en qualité de Poète & de Versificateur qu'il se présente maintenant à la censure & aux éloges.

Il ne suffit pas que la Satire soit vraie ; on exige du Poète l'art de la composition ,

(1) Ces vers de M. Gilbert contre Voltaire sont une copie de ceux de Boileau contre Chapelain , Satire IV : c'est un étrange renversement. Au reste, M. Gilbert n'avoit pas toujours pensé de même. Voyez dans les Œuvres de M. Paliss... une Lettre sur quelques Satiriques modernes.

c'est-à-dire, l'intérêt du plan & du style. Lorsque le sujet admet quelque étendue, Horace adopte la forme dramatique ; il trouve toujours un motif ingénieux & un cadre piquant. Un exemple de ce genre de beauté, c'est la Satire où Dave son Valet profite de la liberté des Saturnales pour lui dire *ses vérités*. La IXe. Satire de Boileau offre le même mérite. Voltaire en a donné un modèle dans le Pauvre Diable ; & l'Ombre de Duclos se distingue de même par une invention heureuse. M. Gilbert a refusé ce plaisir à ses Lecteurs. Le plan de son 18e. Siècle ne présente que l'uniformité didactique. Dans son Apologie, qui n'est que le commentaire de l'autre, il introduit un Interlocuteur ; mais le motif du dialogue n'est point intéressant, & le ton a trop le caractère qu'exprime ce vers de l'Ouvrage :

Philosophie, excusez ma *candeur insolente*.

Le Philosophie pouvoit lui répondre avec Boileau :

Je veux dans la Satire un esprit de candeur,
Et suis un effronté.....

Si l'invention dans le plan manque à M. Gilbert, du moins il parle souvent la Langue du Poète, & il possède mieux encore l'art du Versificateur. Nous ne nous arrêtons point aux critiques de détail, elles ont été faites ailleurs ; mais ce qu'il faut redire,

c'est que dans ces deux Pièces, le talent, le vrai talent domine. Les bornes de ce Journal ne permettent pas d'en rapporter les preuves nombreuses. Des citations nous mèneraient trop loin; elles seroient d'ailleurs inutiles, puisque ces deux Satires sont connues depuis long-temps. C'est par cette dernière raison que dans cet examen on n'a point dû proposer un jugement, mais plutôt démontrer l'opinion générale. On a cru plus dignement l'interpréter, en indiquant, de préférence, les morceaux de l'Auteur, qui peuvent laisser à la fois, sur son talent & sur sa personne, des impressions également honorables. On a réclamé contre quelques qualifications, parce qu'il est dangereux de propager une erreur quelconque, & lâche de perpétuer une injustice. D'après ce sentiment, on a dû omettre surtout les vers de Satire personnelle : mais il est vrai de dire que quelques-uns de ces vers, quoique dénués ordinairement d'esprit & de goût dans la plaisanterie, ont au moins un tour qui les grave dans la mémoire; qualité d'autant plus perfide, que la malignité qui les retient s'en sert habilement pour en justifier le souvenir. Au reste, si M. Gilbert n'a pas craint d'attaquer plusieurs des hommes les plus distingués de la Littérature, il a voulu sans doute imiter les Satires Athéniennes, qui, comme on sait, avoient pour objet de tourner en ridicule les Dieux & les Héros de la Grèce.

& puisque ces Satires n'étoient regardées que comme des *jouets*, *joci*, dit Horace, celles de M. Gilbert, qui n'ont rien d'*Attique* en ce genre, si ce n'est cette injustice, sont nécessairement encore plus sans conséquence. Ce qui est moins excusable & un peu plus important, c'est l'accusation d'athéisme & d'irréligion, qui, de nos jours, a été l'arme ordinaire de l'envie, & dont la mode est heureusement passée. La censure a ses limites; & comme écrivoit Voltaire à M. de Cideville: » Tous les honnêtes gens qui pensent sont critiques; les malins sont satiriques; les pervers sont des libelles «.

Il résulte des deux parties de cet examen, cette distinction sensible, que dans l'Ode, l'Auteur, malgré ses fautes, paroît avoir possédé les facultés qu'elle demande; & que dans la Satire, malgré ses beautés, il n'a pas eu tous les moyens qu'elle exige. Il résulte ensuite du résumé général, que M. Gilbert, envisagé uniquement comme Poète & comme Versificateur, s'est montré l'un & l'autre à un degré distingué dans des détails dont plusieurs sont d'un mérite rare; il promettoit même, sous ces deux aspects, une sorte de caractère. Il recherchoit surtout dans ses expressions la nouveauté des alliances; & dans ses vers, l'éclat d'une mesure sonore. Mais ces effets, qui, dans les grands Maîtres, ne sont qu'une des parties de leur art, paroissent trop dans M. Gilbert

le principal moyen de son talent. Cet exposé nous amène à conclure que le genre de l'Ode convenoit à ce Poète bien plus que le genre de la Satire, qui est ainsi caractérisée par Despréaux :

L'ardeur de se montrer , & non pas de médire ,
Arma la Vérité du vers de la Satire.

On saura gré à l'Editeur d'avoir donné au Public les Œuvres complètes de M. Gilbert. L'Edition est accompagnée d'une Notice intéressante sur la vie de ce Poète , mort avant 30 ans , des suites d'un accident qui avoit aliéné la raison.

(Cet Article est de M. de Boisjolin.)

LA Visite d'Eté, ou Portraits modernes ;
par l'Auteur de Georges Bateman &
Maria, traduit de l'Anglois , par M. DE
LA MONTAGNE, Auteur de plusieurs
Ouvrages dramatiques. 1 Vol. in-12. A
Paris , chez Knapen & Fils, Libr-Impr.
au bas du Pont Saint-Michel.

L'action de cet Ouvrage est extrêmement simple ; néanmoins elle est très-attachante , & peu de productions de ce genre se feront lire avec plus d'intérêt par les personnes

qui aiment que les Romains soient établis sur des faits dont la vraisemblance ressemble à la vérité elle-même. Nous allons faire connoître, le plus brièvement & le plus exactement possible, la fable de celui-ci, dont l'intention morale nous paroît excellente.

M. Conway vit dans la plus tendre intimité avec son épouse Mathilde. Amateur de Tableaux, d'Antiquités, de Statues, il force quelquefois sa dépense sur ces objets; mais Mathilde répare ces excès par une économie & par des privations qui ont pour but de lui conserver le cœur de son époux. Madame Conway se croit d'autant plus obligée aux sacrifices qu'elle fait, que s'étant mariée malgré son père, elle n'a point apporté de fortune à son mari. Rien ne semble devoir troubler le bonheur dont ils jouissent, quand un Sir Harry Gaythorne, ami de M. Conway, vient à se marier, lui fait part de son mariage, & l'invite, ainsi que Madame Conway, à venir passer l'hiver à la ville, en promettant d'aller passer avec eux une partie de l'été à la campagne. Le voyage plaît à M. Conway, & déplaît à sa femme, & les prétextes qu'elle emploie pour se dispenser de le faire, élèvent de petits nuages entre eux. Cependant Mathilde se détermine encore à satisfaire son époux; mais leur départ est retardé par la mort presque subite d'un de leurs enfans, & ils ne peuvent se rendre

à

à Londres qu'à la fin de l'hiver. Sir Harry les reçoit avec cordialité, Lady Gaythorne, avec des manières. Lady est une de ces femmes vaines, artificieuses, & coquettes, qui, égarées par leur aveugle orgueil, se croient faites pour plaire & pour charmer, & dont la grande occupation est de chercher à réparer par les ressources de l'Art les petites négligences de la Nature. Elle fait d'abord une médiocre attention à M. & à Mme. Conway, & même elle les humilie en quelque façon par les égards qu'elle accorde devant eux à des originaux dont l'Auteur trace des portraits assez piquans ; mais peu à peu elle s'humanise, & forme le projet de rendre M. Conway amoureux, par la seule raison qu'elle lui connoît de la philosophie, & une véritable tendresse pour Marhild. M. Conway est d'autant plus facilement séduit, que sa confiance dans ses principes lui ferme les yeux sur les pièges qu'on lui tend. Avant de quitter Londres, il a déjà trouvé Lady Gaythorne plus aimable & plus sensible qu'il ne l'avoit cru au premier aspect. De retour chez lui avec Sir Harry, Lady Gaythorne & quelques autres personnes, il se laisse insensiblement entraîner, & il oublie tout ce qu'il doit à son ami & à son épouse. Le remords commence à lui faire expier sa faute. Bientôt une indiscretion de Lady Gaythorne met leur secret dans les mains d'un méchant homme, qui en instruit Sir Harry. Malgré

le chagrin que celui-ci a éprouvé d'avoir été trompé par son ami & par sa femme, il tempère l'éclat de son ressentiment, il se sépare de Lady Gaythorne, & il écrit à Conway une lettre accablante par la modération même des reproches qu'elle contient. M. Conway ne peut supporter le poids de sa faute, il la dissimule pourtant à Mathilde; mais il tombe malade, & dans un sommeil très-agité, il fait des aveux propres à éclairer la malheureuse épouse, qui prend tout-à-coup la résolution de vivre avec son mari comme avec le père de ses enfans, mais en même temps comme avec un homme qu'on a cessé d'aimer. C'est en vain que Conway cherche à rendre sa femme à ses premiers sentimens; Mathilde demeure inflexible. Conway au désespoir quitte sa maison, marche vers Londres, y trouve le téméraire auteur de tous ses maux, se bat en duel, mande sa femme, qui vient, qui oublie tout & pardonne tout; mais il n'est plus temps, rien ne peut rappeler à la vie l'infortuné Conway, qui, à sa dernière heure, reçoit la visite & le pardon de Sir Harry, & expire dans les souffrances les plus douloureuses.

Tel est le fonds de ce Roman, qui est semé d'épisodes, dont les uns ont de la gaieté, & les autres de l'intérêt. » Le but moral en est bien marqué (dit le Traducteur dans une Lettre à M. le Cheva-

» lier de Périgens , qui sert de Préface à sa
 » Traduction) , & d'une grande impor-
 » tance pour les personnes mariées. Les
 » femmes honnêtes & délicates verront
 » avec plaisir le spectacle , bien rare de
 » nos jours , des amours secrets qui dé-
 » chirent un époux qu'un moment d'erreur
 » a rendu infidèle envers son épouse. Les
 » hommes seront obligés de reconnoître
 » que , si les foiblesses de ce genre ont
 » des conséquences plus graves lorsqu'une
 » femme en devient coupable , le crime
 » en est toujours le même dans son prin-
 » cipe pour les deux sexes , & qu'ils sont
 » également astreints l'un & l'autre aux
 » Loix de la fidélité , ainsi qu'aux autres
 » devoirs qu'impose le joug de l'hyménée «.

Cette morale ne sera guère de mise dans
 le moment où nous vivons , parce qu'elle
 est absolument contraire aux principes re-
 lâchés qu'ont trop malheureusement adoptés
 tous les ordres de l'Etat ; mais elle n'en est
 pas moins judicieuse ni moins vraie. Cette
 Traduction est écrite avec pureté & avec
 élégance : elle est accompagnée de Notes
 critiques , qui prouvent que M. de la Mon-
 tagne joint du goût à une belle érudition
 & à des connoissances fort étendues.



*O U V R E S complètes de Madame de
Grassigny. 4 petits Volumes. A Paris,
chez Letellier, Libraire, quai des Au-
gustins.*

Cette édition, soignée & ornée d'un portrait de l'Auteur, renferme tout ce qui méritoit d'être recueilli. Après les Lettres Péruviennes, cet Ouvrage d'un genre si neuf, d'un sentiment si profond, d'un coloris si brillant & si varié, on a placé les Lettres d'Aza, qui ont le caractère & le mérite de toutes les continuations.

La Pièce de Cénie, en cinq Actes & en prose, est, après Mélanide & la Gouvernante, l'une des meilleures qui aient été faites dans le genre pathétique. Cette espèce de Roman est écrit avec délicatesse, & plein de traits finement rendus.

La Fille d'Aristide, autre Pièce en cinq Actes & en prose, est plus faite pour la lecture que pour la représentation. Le sentiment & l'honnêteté respirent dans ces deux Drames. On ne peut leur reprocher que quelques longueurs & une métaphysique un peu trop subtilisée.

Ce Recueil est terminé par une Nouvelle Espagnole , intitulée : *Le mauvais exemple produit autant de vertus que de vices*. Ce Conte intéressant , queiqu'imparfait , fut la première Production de Madame de Graffigny. Il est très-peu connu , & n'existe que dans un Ouvrage qui parut en 1745 , sous le titre singulier de *Recueil de ces Messieurs*. La diction parut recherchée ; mais remplie de graces & de sentiment. Les Lettres Péruviennes , si connues de toute l'Europe , & dont J. J. Rousseau lui-même faisoit un cas tout particulier , eurent un succès prodigieux & mérité. C'est là qu'on trouve souvent le ton des Lettres Persanes , & qu'on voit des peintures nouvelles de l'amour , & une foule d'expressions heureuses & souvent créées. Ces Lettres ont eu , comme tous les Ouvrages originaux , l'honneur ou le malheur de faire naître plusieurs imitations sans style & sans génie , qui , après avoir été lues à Paris , ont été , comme tant d'autres Romans ,

Border le noir rivage.

» On n'a pas l'honneur de se faire admirer , sans avoir celui de se faire haïr ; avec de grands talens & des vertus , on a bientôt des ennemis. A ces titres , Madame de Graffigny en mérita & en eut. Ils employèrent contre elle leur arme ordinaire ,

D 3

la calomnie. Cependant , forcés de respecter
ses mœurs , ils l'accusèrent de n'être point
l'Auteur de ses Ouvrages , accusation re-
nouvelée contre toutes les femmes qui
ont écrit avec quelque succès , & presque
toujours aussi dépourvue de vraisemblance
que de vérité. » — Zilia & Cénie sont
deux sœurs qui se ressembloit trop pour
n'avoir pas la même mère. — Madame de
Grasigny mourut à Paris en 1758 , âgée de
64 ans. Elle étoit née à Nanci vers la fin
du siècle dernier.

Cette Collection fait suite à celles qu'un
Littérateur estimable a données des Œuvres
de Mesdames de Landine , de l'Académie
de Lyon , de la Fayette & Tencin.



V A R I É T É S.

SUR L'ENCYCLOPÉDIE.

Lettre de M. PANCKOUCKE aux Libraires.

M E S S I E U R S ,

ON vient de mettre en vente la 29^e. Livraison (1) de l'Encyclopédie ; la 30^e. paroîtra dans le courant du mois prochain , au plus tard. Elle contiendra un Volume de Planches & quatre Parties de Discours. Cet objet, *qui sera donné en compte*, réglera en entier les deux Soucriptions pour 53 Volumes de Discours & 7 de Planches, dont l'une est au prix de 672 liv., & l'autre à celui de 751 liv. Il me sera même dû une petite somme par les premiers Souscripteurs, ainsi que par les seconds, dont le montant sera joint au prix de la 31^e. Livraison. Il me sera dû en outre par les Souscripteurs à 751 liv. une somme de 79 liv.

(1) Cette Livraison est composée du Tome V, 1^{re}. Partie, des Arts & Métiers ; du Tome III, 1^{re}. Partie, de l'Histoire ; du Tome III, 2^e. Partie, & du Tome IV, 1^{re}. Partie, de l'Economie politique. Le prix de cette Livraison est de 21 liv. en feuilles, & de 23 liv. br. Le port est au compte des Souscripteurs.

D 4

dont ils tiendront compte sur les quatre dernières Livraisons de l'Encyclopédie. Tout cela sera expliqué en détail dans un Mémoire considérable qui est actuellement sous presse, qui paraîtra avec cette 30^e. Livraison, & qui mettra fin, à ce que j'espère, à plusieurs difficultés non fondées que quelques Souscripteurs ont élevées, & fera connoître à l'universalité, sous tous les rapports, la grandeur de l'édifice que cent Auteurs de la Capitale élèvent à la gloire des Lettres & de la Nation.

Ce Mémoire contient douze objets principaux :

1°. Des représentations que j'adresse aux Souscripteurs, où on leur annonce qu'ils auront 46 à 48 (1) Volumes à 6 liv. au lieu de 12 ; quoiqu'en prenant le véritable esprit du Prospectus, on pourroit n'être tenu que de leur en donner 3 à 4, & qu'un Entrepreneur qui consulteroit moins la perfection de l'Ouvrage que ses intérêts, pourroit encore s'y réduire aujourd'hui, en convertissant en *Supplémens* les Volumes excédans relatifs aux Dictionnaires dont le Prospectus fait mention.

2°. Lettre aux Auteurs de l'Encyclopédie.

3°. Sur les *prétendus* bénéfices de cet Ouvrage.

4°. Tableau & aperçu (2) du nombre de Vol.

(1) Sur ce seul objet, les Souscripteurs ont un bénéfice de 288. liv Leur bénéfice total sera de plus de 600 liv. ; & l'Encyclopédie actuelle comprendra le quadruple de la première. Tout cela est démontré dans les représentations.

(2) On ne peut même encore aujourd'hui que leur en

de Discours & de Planches que doit avoir l'Encyclopédie actuelle, avec le détail des accroissemens, des changemens, des améliorations, des parties nouvelles & omises dans le Prospectus, qu'on a jugé à propos de faire & d'ajouter pour compléter & perfectionner ce grand Ouvrage.

Ce Tableau contient quarante-quatre Divisions. Il faut que les Souscripteurs le lisent en entier, s'ils veulent prendre une véritable idée de l'Encyclopédie actuelle.

5°. Etat du nombre des Dictionnaires qui composent les quarante-quatre Divisions du Tableau.

6°. Etat des Volumes qui exigent nécessairement des Figures.

7°. Sur la reliure de cet Ouvrage, & sur les Volumes qui peuvent être actuellement reliés : ces Volumes sont au nombre de 48.

8°. Sur le temps où cette Encyclopédie sera terminée.

9°. Etat des nouveaux Volumes de Planches & de Discours qui paroîtront en 1789.

10°. Sur le nombre de feuilles de chacun des Volumes de Discours, & sur celui des Planches, suivi d'un résultat de compte pour les 53 Volumes de Discours & les 7 de Planches, pour le prix de 672 liv. 1re. Souscription, & de 751 liv. 2e. Souscription.

donner un aperçu ; mais cet aperçu ne diffère de l'état véritable, que dans 3 ou 4 Volumes de Discours, & d'un Volume de Planches, *en plus ou en moins.*

11°. Sur l'Atlas, les Planches d'Histoire Naturelle, & le payement des 79 liv. qui forment la différence des deux Souscriptions.

12°. Tableau général des Volumes de Planches & de Discours qui restent à livrer ; des payemens qui restent à faire, & de la forme de ces payemens.

En attendant, MESSIEURS, que ce Mémoire paroisse, vous pouvez l'annoncer à vos Souscripteurs. Je vous l'enverrai, franc de port, par la Poste. Il est très-nécessaire que vous le fassiez parvenir à chacun d'eux en particulier, afin qu'ils en aient connoissance ; & j'espère, quand ils l'auront lu, que bien loin de se plaindre de l'excédant de Volumes qu'aura l'Encyclopédie, ils approuveront les efforts que l'on a faits & que l'on fait tous les jours pour perfectionner cet Ouvrage, si différent de la première Edition, que non seulement toutes les parties en ont été refaites à neuf, mais qu'il comprendra plus de cent mille Articles omis dans l'ancienne.

Paris, ce 12 Décembre 1788.



S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROY. DE MUSIQUE.

LE Vendredi, 5 de ce mois, on a donné sur ce Théâtre, la première représentation de *Démophon*, Tragédie Lyrique en trois Actes, de M. Marmontel, mise en musique par M. Cherubini.

Hygin, au second Livre *De Signorum Cœlestium Historiis*, rapporte, d'après Philarque, que » dans le temps qu'un certain » Demiphon régnoit à Philaguse, ville de » la Chersonnèse, une partie de ses Etats » fut ravagée par une mortalité surprenante. » Il envoya consulter l'Oracle d'Apollon, » qui, sans en dire la cause, ordonna, » pour la faire cesser, d'immoler tous les » ans aux Dieux Pénates, une jeune fille » issue de parens nobles. Demiphon fit » long temps tirer au sort les filles de ses » Courtisans, jusqu'à ce qu'un Citoyen, » qui tenoit à sa Cour un des premiers » rangs, se révolta contre sa barbarie, » & refusa d'y exposer sa fille, à moins » que les filles du Roi n'y fussent soumises » également. Demiphon, furieux contre ce

» Citoyen , nommé Mastusius , fit périr sa
 » fille sans consulter la voix du Sort ». La
 vengeance que le père en tira est étrangère
 au sujet.

Tel est le fonds sur lequel Métastase a
 établi l'un de ses Drames les plus intéres-
 sans. Son *Demofonte* est rempli de beautés
 du premier ordre , & de défauts essentiels ,
 dont le plus remarquable est d'avoir com-
 pliqué ce sujet avec une double intrigue
 & une triple action. Nous allons donner
 une courte analyse de sa Pièce , avant de
 parler de l'imitation qu'en a faite M. Mar-
 montel.

L'Oracle d'Apollon , dans Métastase , a
 prononcé que ces horribles sacrifices ne
 cesseroient que *quand l'innocent usurpateur*
d'un Royaume viendrait à se connoître. Ma-
 tusio , qui se croit père de Dirce , ne peut
 souffrir que sa fille soit exposée au sort ,
 tandis que le Roi en a dispensé les siennes
 en les éloignant. La hardiesse avec laquelle
 il en parle , irrite Démophoon au point
 que , sans consulter le sort , il dévoue Dirce
 au sacrifice.

Cette Dirce cependant est mariée secrè-
 tement à Timante , que l'on croit fils &
 héritier de Démophoon ; mais une Loi an-
 tique , qui défendoit , sous peine de mort ,
 toute alliance entre une sujette & l'héritier
 du trône , empêche ces époux de déclarer
 leur union. Le Roi , qui l'ignore , destine
 à Timante la Princesse Créüse , fille du

3 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 104

» Citoyen, nommé Mastusius, fit périr sa
 » fille sans consulter la voix du Sort ». La
 vengeance que le père en tira est étrangère
 au sujet.

Tel est le fonds sur lequel Métastase a
 établi l'un de ses Drames les plus intéres-
 sans. Son *Demofonte* est rempli de beautés
 du premier ordre, & de défauts essentiels,
 dont le plus remarquable est d'avoir com-
 pliqué ce sujet avec une double intrigue
 & une triple action. Nous allons donner
 une courte analyse de sa Pièce, avant de
 parler de l'imitation qu'en a faite M. Mar-
 montel.

L'Oracle d'Apollon, dans Métastase, a
 prononcé que ces horribles sacrifices ne
 cesseroient que *quand l'innocent usurpateur*
d'un Royaume viendrait à se connoître. Ma-
 tusho, qui se croit père de Dirce, ne peut
 souffrir que sa fille soit exposée au sort,
 tandis que le Roi en a dispensé les siennes
 en les éloignant. La hardiesse avec laquelle
 il en parle, irrite Démophoon au point
 que, sans consulter le sort, il dévoue Dirce
 au sacrifice.

Cette Dirce cependant est mariée secrè-
 tement à Timante, que l'on croit fils &
 héritier de Démophoon; mais une Loi an-
 tique, qui défendoit, sous peine de mort,
 toute alliance entre une sujette & l'héritier
 du trône, empêche ces époux de déclarer
 leur union. Le Roi, qui l'ignore, destine
 à Timante la Princesse Créüse, fille du

Roi de Phrygie , & envoie au devant d'elle Chérinte son second fils. Timante , que son père rappelle de l'armée , arrive au secours de son épouse ; mais l'intérêt qu'il met à la défendre , le refus qu'il fait de la Princesse , ses fureurs , les violences qu'il se permet , font bientôt découvrir ce qu'il vouloit cacher , & les deux époux sont condamnés à la mort.

Cependant Creüse & Chérinte intercedent pour eux auprès du sévère Monarque , & parviennent à exciter la pitié dans son cœur. A l'instant où il pardonne à ce fils rebelle , celui-ci apprend que Dirce est fille de Démophoon. Il se croit donc l'époux de sa sœur , & ce nouvel incident excite en lui un désespoir dont tous les moyens qu'on emploie pour l'appaiser , ne font qu'accroître la violence. Enfin un autre billet de la feue Reine , trouvé derrière une statue , éclaircit toute chose. L'échange a été mutuel , & Timante , au lieu d'être fils de Démophoon , l'est de Marusio. L'Oracle est accompli , les sacrifices n'auront plus lieu ; Timante vit heureux avec son épouse , & Creüse monte sur le trône avec Chérinte , qui en est le véritable héritier.

Il étoit impossible que M. Marmontel fit usage de ce dénouement , qui est une seconde Pièce attachée à la première. Il finit la sienne au pardon que le Roi accorde aux deux époux. Voici la marche de son Draine.

Le peuple de Thrace ouvre la Scène en se plaignant aux Dieux de l'affreux sacrifice auquel il est soumis tous les ans. Voici la réponse de l'Oracle :

Lorsqu'on verra céder la force à la foiblesse ,
Lorsque du fier lion l'orgueil sera dompté ,
Qu'on verra le torrent dans sa course arrêté ,
Thraces , le Dieu consent que votre malheur cesse.

Le peuple en conclut qu'il ne doit point fuir , & Astor , Guerrier recommandable de la Cour de Démophoon , se plaint au Grand-Prêtre de ce que sa fille est soumise au sort , tandis que celles du Roi en sont dispensées. Il sort pour lui demander la même faveur.

Dircé , dans un monologue , instruit le Spectateur de son sort. Elle a plus de raisons que les autres d'être attachée à la vie ; elle est épouse & mère. Osride , son amant , son époux , & fils de Démophoon , arrive de l'armée d'après ses ordres. L'accueil obligeant qu'il en a reçu , & qu'il attribue à l'éclat de ses victoires , l'enhardit à tout déclarer au Roi. Dircé n'est pas si confiante ; cependant elle se laisse aller un moment à l'espoir.

Démophoon paroît. Ce Roi féroce , irrité de la demande audacieuse d'Astor , & de ses menaces , veut l'en punir en sacrifiant Dircé , sans attendre que le sort en décide. Osride arrive dans ce moment , & avant

qu'il ait pu s'expliquer , Démophoon lui annonce qu'il a destiné sa main à la Princesse de Phrygie. On voit en effet paroître son vaisseau , & cette Princesse aborde, conduite par Néade, second fils de Démophoon. Osride sent bien que le moment n'est pas favorable pour l'aveu qu'il médite. L'Acte finit par une fête donnée à la Princesse Ircile.

Au second Acte , Ircile se plaint à Néade de la froideur qu'il lui témoigne depuis qu'elle est arrivée dans ses Etats. Ce jeune Prince n'a pu se défendre des charmes de l'épouse destinée à son frère. Il laisse échapper son secret. Ircile en paroît d'abord irritée ; mais elle soutient mal une feinte qui s'accorde si peu avec son penchant. Osride vient les tirer tous deux d'embarras. Il s'excuse , d'une manière aussi noble qu'adroite , auprès de la Princesse , de ne pouvoir accepter sa main. Il est l'époux d'une autre , & il remet entre les mains d'Ircile son destin , celui de sa femme & de son enfant. Il faut qu'elle-même paroisse se refuser à l'hymen qu'on prépare , & pour prix de ce service , il cède le trône à son frère , qui deviendra digne alors d'être son époux. On conçoit que cette proposition est acceptée ; & tandis qu'Ircile & Néade vont supplier le Roi en faveur de Dircé , on voit cette infortunée conduire par son père , qui veut , par une prompte fuite , la soustraire à la fureur du Tyran. Les deux époux déplorent le destin qui va les sépa-

rer pour un temps. Osmide se promet bien d'aller la rejoindre ; mais à l'instant où elle va partir , on l'arrête par ordre de Démophon. Osmide ne se possède plus ; il prévoit les crimes dont il peut se rendre coupable , & l'Acte finit par l'expression de son désespoir.

Ses prières ardentes auprès de son père ouvrent le troisième. Il ne parvient pas à le fléchir ; il ne fait que l'éclairer sur les sentimens qu'il a pour Dirce. L'avou qu'il en fait , hâte encore le supplice de cette infortunée. Les instances d'Ircile & de Néa-de , l'offre du trône que fait Osmide à ce dernier & que le Roi regarde comme une bassesse , achèvent d'irriter ce Tyran féroce , qui ordonne que le sacrifice se fasse à l'instant. Ircile espère encore. Elle attend la victime au passage, pour obtenir d'elle la permission de révéler son secret. Dirce , qui craint que cette découverte n'expose les jours de son époux & de son fils , aime mieux mourir & se taire. Cependant on la voit dans le Temple au milieu des apprêts du sacrifice ; elle est déjà renversée sur les marches de l'Autel ; déjà le Grand-Prêtre lève le couteau sacré sur elle ; mais Osmide , mais Astor , secondés par des Soldats, fondent dans le Temple. Osmide s'empare de la victime , & percera le cœur de celui qui osera en approcher. A la vue de son père , il s'arrête , il dépose à ses pieds son épée , n'a plus recours qu'à ses

larmes. Il demande aussi la mort. Démophon réitère l'ordre du sacrifice. Osmide, privé de tout espoir, le suspend, en déclarant que Dirce est sa femme, & ne peut être par conséquent la victime exigée par les Dieux. Les deux époux embrassent les genoux du Barbare, & leur enfant, qu'Ircilé & Néade lui présentent, achève de le troubler. La Nature se fait enfin sentir dans cette ame cruelle, & il pardonne aux deux époux. Ainsi l'Oracle est accompli: Osmide, à la vue de son père, est le *torrent arrêté dans sa course*, la *force a cédé à la foiblesse*, & l'*orgueil du Tyran a été dompté*. Le Spectacle se termine par une Fête.

Cet Ouvrage a eu beaucoup de succès jusqu'au dénouement. La vue de l'enfant a fait rire à la première représentation. Nous espérons qu'aux suivantes, exécuté avec plus d'ensemble & de précision, ce dénouement, qu'un ou deux vers pourroient peut-être préparer davantage, mais qui n'a de ridicule que les ris qu'il a excités, sera mieux senti, & obtiendra l'effet qu'on en doit attendre. Dans le prochain N^o., nous parlerons avec plus de détails des beautés qu'on rencontre en foule dans le Poëme & dans la Musique. En comparant quelques scènes de M. Marmontel avec celles de Métastase, on verra le parti qu'il en a su tirer. Si nous osons nous permettre quelques critiques à l'égard du Compositeur, c'est que loin d'être faites

pour le décourager dans une carrière où il débute d'une manière si brillante, elles ne serviront qu'à donner plus de poids aux éloges qu'il a si bien mérités, & que nous aurons grand plaisir à lui donner.

ANNONCES ET NOTICES.

*V*IE du Capitaine Cook, pour servir de suite à ses trois Voyages; traduite de l'Anglois du Docteur Kippis, par M. Castéra. 1 Vol. in-4°. Prix, 12 liv. bl., 12. 10 s. br., & 15 liv. rel.

Le même, in-8°. , 2 Volumes. Prix, 8 liv. bl., 8 liv. 10 s. br., & 10 liv. rel. A Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Mémoire qui a remporté le Prix au jugement de la Faculté de Médecine de Paris, le 22 Novembre 1787, sur la Question proposée en ces termes : » Décrire la maladie du Mésentère propre aux enfans, que l'on nomme vulgairement » *Carreau*; l'envisager dès son principe; rechercher les causes qui la produisent, & exposer avec précision les moyens de la prévenir, & ceux de la guérir ». Par M. Baumes, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Dijon, & de la Société Royale des Sciences de Montpellier, &c. A Paris, chez Théophile Barrois, quai des Augustins; & chez les principaux Libraires de France.

Bibliothèques Portatives à secret , à l'Angloise ; choix de Livres instructifs & amusans ; Livres nouveaux en général , & particulièrement sur l'Histoire de France , &c. A Paris, chez Koyez , Libraire, quai des Augustins. Il répondra aux demandes affranchies de Province , & fera passer les Catalogues d'explications , & les Livres , huit jours après , de la reliure qu'on aura désirée.

Le même Libraire a un assortiment très-varié de nouveaux Almanachs en tout genre.

Bibliothèque en Miniature, ou Boîte Angloise , de la forme d'un grand Volume , qui en renferme sous clef 20, 40 , & jusqu'à 50 , suivant la grandeur dont on veut les choisir. Prix de la Boîte & des 50 Volumes, jolie reliure Angloise, variée pour la couleur & la dorure, format *in-folio* double, 150 liv. Prix des moindres, format *in-4^e*., 78 livres.

N. B. Dans ces Boîtes on insère ou des Romans choisis , ou des Poésies agréables , ou nos bons Moralistes , des Editions les plus nouvelles & des plus beaux caractères, dont on fournit les Notes : on peut en former autant de Bibliothèques suivies en chaque genre , propres à transporter facilement à la campagne & en voyage ; favorables enfin à la conservation des Livres précieux , des jolies Editions que tout Amateur veut bien soigner ; on pourra les avoir sous la main & sous la clef, quand on voudra ne les laisser voir à personne, ni les égarer. On peut aussi les faire servir à des cadeaux d'Etrennes, à des Prix de Collège , ou d'encouragemens utiles pour les jeunes personnes, en y insérant la Petite Bibliothèque classique des enfans , ou Choix des Contes Moraux , Fables , Conversations , Voyages amusans , &c. propres à être mis entre leurs mains , à 1 l.

le Volume broché, & plusieurs autres Livres élémentaires de ce genre, à choisir dans un Catalogue des meilleurs Livres d'éducation, qui se donne chez Royez, avec une autre Note d'Ouvrages choisis sur le Bonheur, comme l'Art d'être heureux sur la Terre, mis à la portée du Peuple de toutes les Nations, in-8°. br., 2 liv. 8 s.

Bibliothèque des Romans. Des obstacles avoient depuis long-temps suspendu le cours d'un Ouvrage si favorablement accueilli du Public dans sa naissance, & honoré depuis du succès le plus constant. Des circonstances plus heureuses vont le faire revivre. Un nouveau Propriétaire, aidé de quelques Capitalistes, a rassemblé les fonds nécessaires pour ranimer cette entreprise, & la porter à la perfection dont elle est susceptible. On aura soin de joindre aux extraits des Romans anciens, ceux des Romans nouveaux, Anglois, Italiens, Espagnols, Allemands, &c. au moment où ils paroîtront ; & le choix du Libraire doit prévenir en faveur de l'exactitude des Livraisons. L'intelligence, le zèle & l'activité de M. Bastien sont connus, & lui ont mérité la confiance du Public. On satisfera aux engagemens contractés avec les anciens Souscripteurs ; on donnera au moins 2 Volumes par mois d'ici à la fin du mois de Janvier prochain ; ils se succéderont avec la même rapidité dans le cours de l'année ; & à la fin de 1789, on sera parfaitement au courant.

Le prix de la Souscription est toujours, pour Paris, de 24 liv. pour l'année, composée de 16 Volumes ; & pour la Province, franc de port, de 32 liv. On ne proposera plus désormais aucun rabais, ni aucune de ces spéculations mercantiles qui déshonorent une œuvre littéraire ; & le prix des années précédentes sera fixé irrévocablement à 24 liv. pris à Paris.

On s'ouscrit à Paris, chez Jean-François Bassein, Libraire, rue des Mathurins, N°. 7.

On a déjà fait paroître de l'année 1787, les Vol. Août, Septembre, & Octobre, Tome Ier.

Le Porte-feuille des Enfans. N. 14. Prix, 24 s. A Paris, chez Nyon l'aîné, Lib. rue du Jardinier; Méricot le jeune, quai des Augustins; Née de la Rochelle, rue du Hurepoix; & Cherreau, Md. d'Estampes, aux Piliers d'or, rue des Mathurins. A Versailles, chez Blaizot, Lib. rue Satori.

Portrait de M. d'Eprémefnil, Conseiller au Parlement de Paris, dessiné d'après nature par M. Quenedey, avec le *Physionotrace* de l'invention de M. Chretien, Ordinaire de la Musique du Roi. Prix, 24 s. A Paris chez l'Auteur, rue des Bons-Enfans, n°. 45, & au Palais Royal, Arcade 180.

On connoît le procédé ingénieux employé pour ces sortes de Portraits.

Portrait de Jacques Duval d'Eprémefnil, en deux formats, dessiné par Bernard, gravé par Dathé. A Paris, chez le Grand, rue Galande, n°. 74, hôtel Lesville.

Le même Portrait paroîtra in-4°.

Galatée, Pastorale imitée de Cervantes, par M. de Florian, Lieutenant-Colonel de Dragons, Gentilhomme de S. A. S. Mgr. le Duc de Penthièvre, de l'Académie Française, &c. 5e. édition, avec figures. A Paris, de l'Imprimerie de Monsieur, & se trouve chez Debure, hôtel Ferrand, rue Serpente, n°. 6, & chez Bailly, rue St. Honoré, barrière des Sergens.

Ces éditions multipliées confirment bien l'estime dont jouit ce charmant Ouvrage.

Des Etats Généraux & autres Assemblées Nationales. Tomes VII, VIII, IX & X, in - 8°. d'environ 500 pages chacun. A Paris, chez Buisson, Libr. rue Haute-feuille, hôtel de Coëtlosquet, N°. 10. Prix, 4 liv. 10 s. par Volume br., & 5 liv. franc de port par la Poste. On affranchit l'argent & la lettre d'avis.

Cette nouvelle Livraison comprend tout ce qui a rapport à la forme générale & particulière des élections dans les Bailliages & dans chaque District.

La forme des Lettres de convocation.

Les Lettres de convocation, & les Officiers publics à qui elles doivent être adressées.

La division des Provinces en Pays d'Etats, Pays, Etats Provinciaux, Bailliages, Gouvernemens, Districts, & Villes de commerce.

La forme de la tenue des Etats, leur pouvoir & durée.

L'ordre des Séances.

Tous les Procès-verbaux & pièces existantes des Etats de Philippe le Bel, du Roi Jean, & de Charles V, qui n'avoient point été imprimés; de Charles VI, de Charles VII, non imprimés; de Louis XI, de Charles VIII, Louis XII, François Ier., Henri II, François II, Charles IX.

Galerie du Palais - Royal, gravée d'après les Tableaux des différentes Ecoles qui la composent, avec un Abrégé de la Vie des Peintres, & une description historique de chaque Tableau. A Paris, chez J. Couché, Graveur, rue Sainte Hyacinthe, N°. 4; & chez J. Bouillard, rue d'Argenteuil, N°. 95. 12c. Livraison.

Cette Livraison est digne des mêmes éloges que les précédentes. De pareilles entreprises, exécutées avec ce soin-là, méritent la reconnaissance du Public.

Portrait de feu Le Kain, Pensionnaire du Roi , dans le rôle d'Orosmane, gravé par M. de Saint-Aubin; Graveur du Roi, & de sa Bibliothèque, d'après le Tableau original de M. Lenoir, Peintre du Roi; Gravure de 14 pouces & demi de hauteur sur 10 pouces de largeur. Prix, 6 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue des Prouvaires, N^o. 54; chez Legras, Lib. quai de Conti, près du Petit-Dunkerque; chez M. Desforges, à la Salle du Théâtre François; chez M. Le Kain fils, Officier de la Reine, rue du Four St-Germain, N^o. 36, maison de M. Chavignac. Les personnes inscrites pour les Epreuves avant la lettre, les trouveront aux adresses où elles se sont fait inscrire.

C'est toujours avec plaisir qu'on voit les Arts consacrés à célébrer les grands talens. Par-là ils semblent rappelés à leur plus noble destination; ils acquittent la dette de la Société envers les hommes célèbres, & ils acquièrent la gloire en la dispensant.

Personne ne disputera au sublime Acteur dont nous annonçons le Portrait, le droit de transmettre ses traits à la Postérité. Il est bien juste, au moins, que l'on cherche à éterniser son image, puisque, par sa nature même, son talent si admirable ne peut se reproduire dans aucun autre monument; & l'on ne pouvoit choisir, pour ce juste hommage, un Artiste qui en fût plus digne par son talent. M. de Saint-Aubin s'est distingué depuis long temps par son riche burin; & ce nouvel Ouvrage, par la ressemblance, l'énergie du trait, la finesse du burin & la vérité de l'ensemble, lui garantit un nouveau succès.

Nous n'oublierons pas de faire observer ici que ce Portrait est un hommage de la tendresse filiale. M. Le Kain, fils de cet Acteur célèbre, en acquittant un dette de son cœur, a mérité par-là les éloges & la reconnaissance du Public.

Deux Sonates en forme de Scènes de Mezzo, caractère pour la Harpe, praticables aussi sur le Forté-Piano, avec Violon ad libit., par M. J. B. Krumpoltz, Œuv. 15e. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue d'Argenteuil, Butte S. Roch, Hôtel de la Prévôté, N°. 14 ; & Naderman, Luthier, même rue.

Six Ouvertures arrangées pour le Galeubert, par M. Châauminois, Musicien de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans ; Œuv. 1er. Prix, 6 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue du Mail, Hôtel des Indes.

T A B L E.

R OMANCE.	45	Œuv. de Mme de Graffigny.	76
Dialogue.	51	Varicelle.	79
Charade, Enig. & Logog.	56	Académie Roy. de Musiq.	83
Œuvres de Gilbert.	57	Annales & Notices.	90
La Visite d'Été.	71		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 13 Décembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui pût en empêcher l'impression. A Paris, le 12 Décembre 1788.

S É L I S.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1788.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

LE COUSIN JACQUES

*Dans la Planète de MERCURE , annonçant
son Courrier des Planètes aux Lecteurs
de la nôtre.*

AIR : *Voilà , mon Cousin , l'allure.*

PAR vaux & par chemins ,

Mes Cousins ,

Errant à l'aventure ,

Bannissant les chagrins ,

N^o. 51. 20 Déc. 1788.

E

Mes Cousins,
 J'arrive dans MERCURE (1),
 Mes Cousins,
 Voilà quelle est mon allure,
 Mes Cousins;
 Voilà quelle est mon allure,

(1) *Note de l'Auteur.* On voit que ce Prospectus, différent des autres qui ont paru sur le même sujet, a été fait exprès pour le Mercure de France. Ce Journal a annoncé plusieurs fois mon Courrier favorablement. Les Lunes, qui ne devoient pas durer trois mois, selon certains Connoisseurs, ont duré deux ans. Le Courrier des Planètes, qui ne pouvoit pas se soutenir trois semaines, a paru très-exactement cette année, sans essuyer une minute de retard, & se soutient encore plus que jamais. La Souscription est de 18 liv. pour Paris, & de 21 liv. pour la Province, franc de port. Cette seconde Année paroîtra tous les 1ers. & les 15 du mois; chaque N°. sera de 72 pages: le premier sera livré le jour de l'An; le second le 15 de Janvier, & ainsi de suite. Les premières Livraisons feront juger du plan que j'ai cru devoir adopter pour me rendre plus digne des suffrages. L'Abonnement se fait au Bureau du Cousin Jacques, rue Phelypeaux, N°. 36, vis-à-vis la Vierge. La manière la plus sûre & la plus prompte pour la Province, c'est d'envoyer directement son adresse, & 21 liv. francs de port, à M. Bessroy de Reigny, ou tout simplement au Cousin Jacques, à Paris, il faut affranchir l'argent; mais on peut ne pas affranchir la lettre d'avis. On trouvera aussi chez l'Auteur la Collection de ses Premières Folies. Prix, 6 liv. & la première Année complète du Courrier des Planètes, en 12 Numéros, au même prix que la seconde.

Aux ordres des Destins,
 Mes Cousins ,
 Obéir sans murmure ,
 Chanter joyeux refrains ,
 Mes Cousins ,
 Et suivre la Nature ,
 Mes Cousins ;
 Voilà quelle est , &c.

AIR : *Vraiment , ma Commère , oui.*

Les Lecteurs. C'EST le Cousin ; c'est bien lui.

Le Cousin. *Vraiment, Messieurs, vraiment, oui.*

Les Lecteurs. Allons, voyons ; qu'il s'explique :
 Est-il toujours lunatique ?

Le Cousin. *Vraiment, Messieurs, vraiment, oui.*

AIR : *Non , je ne veux pas rire , moi.*

OUI , c'est moi qui viens vous offrir
 Un Livre pour vous divertir ;
 C'est moi qui viens vous dire :

« Messieurs , voulez-vous rire » ?

Les Lecteurs. Non , je ne veux pas rire , moi ;
 Non , je ne veux pas rire.

AIR : *C'est ce qui me console.*

Le Cousin. SOUS un faux air de gravité,
 On vise à la sublimité ,

E 4

C'est ce qui me désole ; *bis.*

Mais ma gâité , qui déplaît tant ,
Rencontre encor plus d'un chaland ;

C'est ce qui me console ; *bis.*

DANS plus d'un beau cercle aujourd'hui ,
Règnent la tristesse & l'ennui ;

C'est ce qui me désole ; *bis.*

Mon Livre est là , quelqu'un le prend ;
Puis on se déride un moment ;

C'est ce qui me console , *bis.*

AIR : *Non , non , Doris , ne pense pas.*

NON , non , Messieurs , ne pensez pas
Que raison soit mélancolie ;

La gâité suit toujours les pas
De la saine Philosophie.

L'homme , sans cette volupté ,
S'enfonce dans la nuit obscure :

Le Ciel fit pour lui la gâité ,
Comme le jour pour la Nature , *bis.*

AIR : *N'allez pas mordre à la grappe.*

Les Lecteurs. **G**ARDONS-NOUS de ce langage ;

N'écoutons pas cet Auteur ;

Pour nous vanter son Ouvrage ,

Il vient faire l'Orateur :

Le matois en rit sous cape ;

C'est qu'il veut voir aujourd'hui

Si nous mordrons à la grappe,
En nous abonnant chez lui.

AIR : *Au coin du feu.*

POUR plaire & pour instruire,
Qu'aurez-vous à nous dire ?

Le Cousin. De tout un peu.

On aime assez à lire

L'Ecrivain qui fait rire

Au coin du feu, *bis.*

TABLEAUX, Historiettes,

Mœurs & Loix des Planètes,

Seront en jeu.

Du Ciel, dans mon Ouvrage,

Vous ferez le voyage

Au coin du feu, *bis.*

AIR : *Quand Biron voulut danser.*

Les Lecteurs. **A**LLONS, il faut essayer, *bis.*

S'il peut nous désennuyer, *bis.*

Donnez-nous de la morale ;

Soyez fou par intervalle...

Le Cousin. Je vous en réponds.

Les Lecteurs. Nous nous abonnerons.

COMBIEN de Cahiers par mois ? *bis.*

Le Cousin. Nous en donnerons deux fois ; *bis.*

Un homme exact à son poste

Les mettra tous à la Poste...

Les Lecteurs. Si vos gens sont prompts ,
Nous nous abonnerons.

AIR : *J'ai vu la Meunière.*

Le Cousin. **M**AIS ces Cahiers, auparavant,
Suivant ma manière,
Seront collés bien proprement
Par-derrière & par-devant :
En peut-on trop faire
Pour votre agrément ?

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Mardi-Gras* ;
celui de l'Énigme est *les Ciseaux* ; celui du
Logogriphe est *Lama*.

C H A R A D E.

A Madame MOUTARD, le jour de sa Fête.

SOURCE de tous les maux, Idole des Humains ,
Mon premier, à tes yeux, étale en vain ses charmes ;
Il n'est cher à ton cœur, que lorsque, par tes mains,
Il passe à l'Indigent & va sécher ses larmes.

Soutien de la vertu , mon second , jour & nuit ,
Veille sur ton bonheur , à tes bienfaits préside ;
Et mon tout , pour ta Fête , aimable ADÉLAÏDE ,
Te réserve la fleur dont il est l'heureux fruit.

(Par M. Le Grand , Directeur
de l'Imprimerie de la REINE.)

É N I G M E.

JEmarché sur deux pieds, cependant j'ai six faces;
Je ne fus ja nais père , & j'ai vingt-un enfans ;
Du sort je dispense les graces.
On me voit à la Ville, à la Cœur, chez les Grands ;
En quelque sens qu'on me tourne où m'emploie ,
Je porte dans mon sein la tristesse ou la joie :
En un mot, sans procès je condamne à la mort ,
Qu'on ait raison ou qu'on ait tort.

(Par M. Martin , Imp. en Lettres.)

LOGOGRIPHE.

PIEDS nus, couvert d'un froc, je sers Dieu nuit
& jour ;
Et sans tête je sers le Dieu Mars & l'Amour.

(Par M. Domont.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*ŒUVRES complètes de M. Marmontel ,
Historiographe de France , & Secrétaire
Perpétuel de l'Académie Française. Édi-
tion revue & corrigée par l'Auteur. Tom.
XIII, XIV, XV, XVI & XVII. A
Paris , chez Née de la Rochelle , Libr.
rue du Hurepoix , près du Pont Saint-
Michel.*

Les cinq Volumes que nous annonçons, complètent la Collection des Œuvres de M. Marmontel. Il ne s'agit point d'analyser ici les Ouvrages qu'ils renferment. Il suffit de les rappeler , pour réveiller le sentiment d'estime qu'ils ont mérité depuis long-temps. Le XIIIe. & le XIVE. Volumes contiennent la Traduction de *Lucain* , précédée d'une excellente Préface dans laquelle nous avons cherché vainement cette partialité si souvent reprochée à M. Marmontel pour l'Auteur de la *Pharsale*. Le XIVE. Volume est terminé par un *Fragment d'un Poëme sur la Musique* , qui n'avoit pas encore été mis au jour , & sur lequel nos Lecteurs nous

sauront gré de les avoir arrêtés un moment.

Le Poète suppose que Jupiter assemble les Habitans de l'Olympe pour la Fête séculaire du Dieu du Jour.

Chacun se place ; & sur le tapis vert,
Du temps passé le registre est ouvert.
Ce n'est par-tout que folie & misère.
Tout est en feu, la Chine & l'Indostan,
Le Khan, le Czar, le Sophi, le Sultan,
Les Rois d'Europe, hélas ! jusqu'au Saint Père.
Et demandez pourquoi tout ce bruit-là ;
C'est que les Rois s'ennuieroient sans cela.

Lors Jupiter, enflammé de colère,
Branlant la tête, & fronçant le sourcil,
Ce sourcil noir qui fait trembler la sphère :
Dieux insensés, Dieux fainéans, dit il,
Est-ce donc là le bien qu'on a dû faire ?
Quoi ! ces Mortels, qui devoient désormais
Être si bons, si modérés, si sages,
Sont plus méchans & plus foux que jamais !
De mal en pis vous menez tous les âges.

Il est inutile de faire observer à nos Lecteurs la piquante facilité de ces vers-là.

Apollon, pour ramener la paix parmi les hommes, conseille d'y envoyer la Muse du Chant. Les miracles qu'elle a opérés sur les Tigres de la Thrace, sur le Rho-

E 5

dope & l'Hœmus, sont un préjugé pour le succès, Jupiter adopte cet avis, & Polymnie se dispose à partir. Mais sur quels bords descendrai-je, dit-elle ?

La Grèce, hélas ! mon aimable Patrie,
Par l'esclavage est dès long-temps flétrie :
De leur berceau les Beaux-Arts sont exclus.
Bords du Pénée, & vous, rive fleurie,
Du beau Céphise ! ô regrets superflus !
Je cherche en vain ma retraite, chérie ;
On y gémit, & l'on n'y chante plus.

Enfin elle se décide pour l'Italie, & elle va préluder sur le tombeau de Virgile. Là, lui apparoissent trois célèbres Poètes, *Virgile*, le *Tasse*, & l'*Arioste*. Elle leur communique son projet, & les prie de lui donner un Poète vraiment Lyrique; on lui indique *Métastase*. La Muse déploie toutes ses merveilles à Naples, à Rome, à Venise. Nous souffrons d'avoir à suppléer notre Prose aux Vers charmans de M. Marmontel, & nous ne résisterons pas à la tentation de transcrire cette jolie tirade, dont nos Lecteurs feront aisément l'application.

Des beaux enfans qu'on s'immole en Sicile,
Muse, dis-moi comme on peut déceimment
Peindre & voiler le cruel dévouement.
Voiler & peindre est un Art difficile.

Laissons l'Amour pleurer sur ce larcin ;
Et seulement disons que peu sensibles
A leur malheur , ils croissoient dans le sein
De la Déesse , en émules paisibles ,
Et s'élevoient autour d'un clavecin.

On rencontre souvent dans ce Poème ;
dont le sujet est plus ingrat qu'on ne le croi-
roit d'abord , une foule de Vers didacti-
ques , où la difficulté vaincue a l'air &
tout le charme de la facilité même.

L'Art de saisir l'infailible justesse
D'un son donné par ces fibres d'airain ,
L'Art d'égaliser , de passer en vitesse
L'ivoire agile où voltige la main ,
De parcourir cette échelle brillante
Que la Nature a marquée au compas ,
D'y reposer la voix à chaque pas ,
Mais pleine , égale , & jamais vacillante ,
L'Art plus exquis de fléchir à son gré
Tous les accens d'une voix assouplie ,
Et d'exprimer dans son juste degré
Le sentiment dont une ame est remplie ,
Cet Art magique , &c.

Parmi ceux qui échappent au Sacrifica-
teur , la Muse choisit *Vinci* , & lui com-
munique son génie créateur. Ecoutons la
charmante leçon qu'elle lui fait :

Lorsqu'à tes yeux la Rose ou l'Anémone
 S'épanouit ; quand les dons de Pomone ,
 Le doux Raisin , la Pêche au teint vermeil ,
 Sont colorés aux rayons du Soleil ,
 Tu crois jouir de la simple Nature ?
 Apprends , mon fils , que la fleur , que le fruit ,
 Tient sa beauté d'une lente culture ;
 Que la Nature a d'abord tout produit
 Négligemment comme le fruit sauvage ,
 Comme la fleur des champs & des buissons ;
 Et que plus riche , & plus belle & plus sage ,
 Elle doit tout à l'heureux esclavage
 Où la tient l'Art , formé par ses leçons.
 Oui , son Disciple est devenu son Maître :
 En l'imitant il fait la corriger ;
 Il suit ses pas pour la mieux diriger ;
 Il rend meilleur tout ce qu'elle fait naître

.
 Sous un orme où l'on danse ,
 Tu vois souvent Philémon & Baucis
 Sauter ensemble ? Un pas lourd , mais précis ,
 Marque le nombre & note la cadence.
 Ce mouvement , dans le son de la voix ,
 A pour l'oreille un attrait qui l'enchanté.
 Dans ses forêts , le Sauvage qui chante ,
 Fidèle au rythme , en observe les loix.
 Tel est le Chant , même dès sa naissance.
 Et garde-toi , par l'erreur-avenglé ,
 De lui donner un moment de licence :
 Comme un pendule , il doit être réglé ;

Et la mesure en est l'ame & l'essence.
Ce n'est pas tout. Suspendus à propos,
Ses mouvemens sont mêlés de repos :
Ainsi les sons, liés en période,
Auront leur cercle aussi bien que les mots ;
Et, mon enfant, laisse dire les Sots ;
Comme l'esprit, l'oreille a sa méthode.

Vinci triomphe de ses rivaux , mais non
de l'envie ; il meurt empoisonné. *Hasse* &
Leo héritent de son talent & de sa gloire.
Mais *Hasse* est amoureux de la Cantatrice
Faustine ; & malgré lui , par la séduction
de l'Amour , elle le force à *brillanter* son
style. La Muse désolée s'adresse à *Pergolèse* ,
qui ramène le bon goût sans jouir long-
temps de ses succès , car il meurt dans la
fleur de l'âge. Après plusieurs talens que le
Poète met en scène , arrivent *Traetta* ,
Sacchini , & le sensible & riant *Piccini*.
Alors *Polymnie* forme le projet d'aller en
France. Elle passe par Genève.

Au bord du lac , dans un lieu révééré ,
Près de l'abîme où le Rhône s'épanche ,
Elle apperçoit un Temple , un bois sacré ,
Et dans ce bois , un Prêtre à barbe blanche ,
La lyre en main , le front ceint de lauriers ,
Chantant l'Amour , les Belles , les Guerriers.
Ah ! c'est Voltaire , & je suis aux délices ,
S'écria-t-elle !

Après un discours de Voltaire, tout à la fois & galant & critique, la Muse poursuit son voyage; mais le Poëte la conduit à Lyon, & s'arrête aux portes de Paris, au grand regret de ses Lecteurs.

On retrouve par-tout dans les Vers que nous avons cités, & dans ceux que nous pourrions citer encore, cet abandon du style, cette molle négligence, qui n'est qu'un charme de plus dans ce rythme & dans ce genre de Poëme.

Le XVe. & le XVIe. Volumes contiennent toutes les Pièces Dramatiques de M. Marmontel; & le XVIIe. & dernier renferme ses *Mélanges*, parmi lesquels on trouve une esquisse (qui peut bien passer pour un Tableau) sur l'éloge de M. d'Alembert; une Lettre touchante sur la cérémonie du Sacre de Louis XVI; d'excellens morceaux de Morale & de Poésie, &c. &c.

En parlant, dans divers Articles, de l'édition complète de M. Marmontel, nous avons rappelé au Public les divers Ouvrages qui sont sortis de sa plume; voilà notre tâche remplie. C'est au Public maintenant, en embrassant d'un coup d'œil ce vaste tableau, à réfléchir sur le talent qui l'a produit. Il fera surpris sans doute de l'immense carrière que M. Marmontel a parcourue, & il sera bien plus surpris encore de le voir obtenir des triomphes éclatans dans tous les genres où il s'est exercé. Il n'a point échappé à la critique; elle est si ingénieuse, si subtile! D'ailleurs Voltaire a dit :

Pour faire œuvre parfait ,
 Il faudroit se donner au Diable ,
 Et c'est ce que je n'ai point fait.

Ainsi M. Marmontel a pu mériter des Censeurs ; mais il a dû aussi faire des jaloux ; car , eût - on fait cet *Œuvre parfait* dont parle Voltaire , moins la critique auroit à dire , & plus l'envie auroit à parler. Il n'en est pas moins vrai qu'en lisant le Recueil de ses Ouvrages , on y trouvera un excellent Ecrivain & un profond Littérateur ; on le verra briller sur la Scène , tantôt par des Tragédies qui , dans le cabinet , justifient le succès qu'elles ont eu au Théâtre , tantôt sur le Théâtre Lyrique qu'il a enrichi d'un beau Poëme de *Didon* , & dans ses délassemens , sur le Théâtre Italien , où , parmi tant d'autres Ouvrages , l'on revoit toujours avec plaisir sa jolie Comédie de *l'Ami de la Maison*. En songeant ensuite que nous devons à ce même Ecrivain un beau Roman qui puise son principal intérêt dans la plus sublime morale ; de charmans Contes moraux , imités si souvent , jamais égalés ; un excellent Cours de Littérature ; de très-jolies Pièces fugitives , &c. on conclura qu'il est rare de réunir autant de titres de gloire , & que de pareils succès , s'ils enfantent quelques chagrins littéraires , offrent bien aussi de quoi s'en consoler.

ABRÉGÉ Chronologique d'Edits , Déclarations , Règlemens , Arrêts & Lettres-Patentes des Rois de France de la troisième race , concernant le fait de Noblesse ; précédé d'un Discours sur l'origine de la Noblesse , ses différentes espèces , ses droits & prérogatives , la manière d'en dresser les preuves , & les causes de sa décadence ; par L. N. H. CHÉRIN, Conseiller de la Cour des Aides , & Généalogiste des Ordres du Roi. In-16. A Paris , chez Royez , Libr. , quai des Augustins.

CET Ouvrage vraiment utile ne pouvoit paroître dans des circonstances plus favorables à la discussion de la matière qu'il traite , & nous devons des éloges à la manière dont il est rédigé. Le but & l'utilité de cette production est d'apprendre à tout Gentilhomme comment il doit prouver sa Noblesse , de quelque espèce qu'en soit l'origine ; comment les aïeux l'ont acquise , si elle est de concession ; comment il peut la perdre , & comment il peut la recouvrer , si lui ou ses pères ont dérogé.

A la tête de cet Ouvrage , se trouve un Discours Préliminaire fort bien fait , &

écrit avec une précision qui n'ôte rien à la clarté, dans lequel on trouve quelques détails sur l'origine de l'inégalité en général; sur l'origine de la Noblesse à Rome & chez les Gaulois; une exposition succincte des principaux systèmes sur l'origine de la Noblesse en France; un morceau intéressant sur la Chevalerie; une énumération des différentes espèces de Noblesse, &c.; un Tableau des abus qui se sont introduits dans l'Ordre de la Noblesse, relativement aux usurpations, avec les moyens proposés par l'Auteur pour couper la racine du mal. On y verra surtout avec intérêt d'autres causes du déclin de la Noblesse, prises dans la considération des mœurs actuelles: c'est la manie de quitter la Province, de désertar les campagnes, l'envie d'obtenir à la Cour quelques distinctions passagères, le goût immodéré des plaisirs, le luxe, la dépravation des mœurs, & le célibat, qui détruisent la Noblesse & altèrent tous les Ordres de l'Etat. » Et
 « combien de familles illustres, s'écrie M.
 « Chérin, combien de noms célèbres sont
 » venus se perdre dans cette capitale fa-
 » meuse, où s'engloutissent journellement,
 » comme dans un abîme sans fond, toutes
 » les races, toutes les fortunes & toutes
 » les vertus «.

La composition d'Edits, Déclarations & Règlemens, qui contient 415 pages, concerne les prérogatives des Nobles, leur

succession , leurs anciens droits , & le gouvernement de leurs possessions. On y trouve différentes Loix Sumpuaires assez curieuses , qui règlent les habillemens par lesquels se distinguoit anciennement l'état des personnes , & en général des renseignemens nombreux sur les anoblissemens qui ont été accordés en France ; sur les révocations qu'ils ont éprouvées ; sur les taxes de confirmation qui ont été ordonnées à leur égard ; sur les privilèges des Parlemens , des Chambres des Comtes , &c. On y a recueilli la pulpart des Réglemens faits pour l'exécution des recherches des faux Nobles.

Parmi un recueil de Pièces détachées , on remarquera un Mémoire de feu M. Chérin sur les bâtards des Nobles , & une Notice des différentes preuves de Noblesse qui se font en France , &c.

La Table raisonnée des Matières , qui est le résultat du Discours Préliminaire , est fait avec soin , & l'Auteur nous paroît avoir bien rempli son objet.

Il paroîtra bientôt un supplément à cet Ouvrage.



COURS raisonné de Pratique Civile , ou la Procédure Civile du Palais ; suivi d'un Style de Procédure , correspondant au Cours de Pratique , contenant le développement de la Procédure qui se fait dans toutes les Jurisdictions du Palais, & des modèles de tous les Actes du ministère des Procureurs ; par M. RAVAUT, Procureur au Parlement. A Paris, chez Nyon l'aîné & Fils, Libraires, rue du Jardinets. Volume in-4°. de plus de 900 pages ; relié , 15 liv.

LA forme de procéder dans les Tribunaux a toujours été si inintelligible pour les citoyens qui se sont trouvés dans la nécessité d'en faire usage , qu'elle a été regardée comme un dédale dont les Praticiens connoissoient seuls les issues.

De temps en temps , quelques Ouvrages sous le titre de Style ou de Traité sur la Procédure , ont tenté d'indiquer la route qu'il falloit suivre ; mais s'ils ont tracé quelques sentiers , ils n'ont pas conduit dans

les routes les plus sûres & les plus fréquentées : il faut en excepter le Traité de la Procédure Civile du Châtelet.

Un Ouvrage sur une partie si compliquée, ne pouvoit être entrepris & exécuté parfaitement, que par un Praticien consommé dans son état. Celui que nous annonçons nous paroît devoir mériter l'accueil du Public. La multiplicité des principes qu'il contient, ne nous permet pas d'entrer dans son examen; mais il nous paroît remplir parfaitement son titre. L'Auteur, qui exerce son état avec distinction dans la première Cour du Royaume, depuis dix-huit ans, annonce s'être déterminé à l'entreprendre pour l'utilité des jeunes gens; mais il a une utilité plus étendue. Le rapprochement des Ordonnances, Edits & Arrêts de règlement sur toutes les parties des formes de la procédure qu'il embrasse, le rend utile & nécessaire à toutes les personnes qui tiennent à l'administration de la Justice, & à celles que la nécessité met dans le cas de soutenir des contestations.



V A R I É T É S.

LETTRE au Rédacteur du *Mercur*.

M O N S I E U R ,

JE vous prie de vouloir bien annoncer au Public le 7e. Volume de ma *Théorie des Matières Féodales & Censuelles*, en insérant dans le *Mercur* la Lettre que j'ai l'honneur de vous adresser. C'est la fin d'un Ouvrage long & difficile, que je n'eusse peut-être pas entrepris, si j'en eusse mieux mesuré toute l'étendue lorsque j'en ai conçu le plan, & que j'ai mis la main à la plume pour l'exécuter.

Ce Volume roule sur les Colombiers, les Garrennes, les Etangs, la Chasse, la Pêche, les Successions, la Prescription, & les Terriers; & il est terminé par une Table générale de l'Ouvrage, que j'ai dressée moi-même, & dont j'espère que mes Lecteurs seront assez contents.

De toutes ces parties, la Chasse est celle à laquelle j'ai donné plus de développement, parce qu'elle intéresse un plus grand nombre de personnes, qu'elle est d'un usage plus habituel, & qu'elle embrasse plus de détails qu'aucune des autres parties.

Dans l'ordre de la Nature, la Chasse a été la première occupation de l'homme, & il n'en est

point qui se soit plus universellement propagée chez toutes les Nations sauvages ou policées ; il n'en est point qui ait eu plus d'apologistes & d'admirateurs. Les Poètes & les Orateurs la célèbrent comme un présent des Dieux ; les Philosophes & les Politiques la recommandent comme un exercice salutaire à l'homme, & nécessaire aux Peuples guerriers, comme un exercice même qui nourrit le goût pour la vertu. Tous donnent à l'envi des préceptes & des règles pour réduire cet exercice en Art, & en faciliter la pratique. Enfin les Annales de l'Histoire universelle nous attestent que dans tous les âges & dans toutes les parties du Monde connu, les Peuples sauvages & les Peuples policés, les simples Particuliers & les Personnages constitués en dignité, les Sujets & les Souverains se sont livrés à la Chasse avec un égal enthousiasme.

Cet enthousiasme & ces idées reposent sur des bases solides, sur le besoin, l'intérêt & le plaisir de l'homme. Dans quelque état que vous le preniez, vous lui trouverez un motif pour chasser.

Sauvage, ignorant l'agriculture, le commerce & les Arts, il doit chasser pour se nourrir & se vêtir. Il doit chasser encore pour éloigner de soi les animaux dont il pourroit être la proie, & qui troubleraient sa tranquillité.

Agriculteur & civilisé, il a de nouveaux motifs pour leur faire la guerre. Il faut qu'il les détruise ou qu'il les écarte pour sauver ses troupeaux, ses plantations, ses fruits, sa semence & sa récolte. De plus, la Chasse devient quelquefois pour lui un objet de commerce important, ou bien il en retire des avantages & des services considérables, en dressant certains animaux aux ouvrages domestiques & aux travaux de l'agriculture.

Membre d'une Association politique, il a des invasions à craindre & des ennemis à repousser : il est obligé de s'exercer & de s'endurcir à la fatigue, au maniement des armes, au métier de la guerre ; & la Chasse est la meilleure école qu'il puisse suivre dans les temps de paix ou de trêve.

Placé dans une position où il peut se permettre des amusemens & des plaisirs, il n'en trouve point qui soient plus piquans, plus variés, plus attachans, qui soient plus à sa portée, & qu'il puisse se procurer plus facilement, que ceux que la Chasse lui offre ; elle en a pour son indolence & sa paresse même. La Nature n'est jamais morte pour le Chasseur, & toutes les saisons lui payent un tribut de plaisirs.

Enfin, élevé à un rang où le goût de la représentation se fait sentir, il peut aisément déployer son ostentation & son luxe, étaler tout l'appareil de sa grandeur & de son faste dans une partie de Chasse ; l'Empereur de la Chine, celui du Mogol, les Rois de Perse, chassent bien moins pour le plaisir que pour l'ostentation.

Je le répète ; prenez l'homme dans quelque position que vous voudrez ; & vous le trouverez Chasseur, s'il peut user de sa liberté naturelle. Il m'a fallu montrer comment cette liberté a été enchaînée par degrés, comment un droit si inhérent à la propriété, a cessé d'appartenir à tous les propriétaires, & a dégénéré en une prérogative particulière ; & pour rendre les gradations & les vicissitudes plus sensibles, j'ai distingué les époques, j'ai considéré l'état de la Chasse chez les anciens Peuples dont nous sommes descendus ; je l'ai considéré depuis l'établissement de notre Monarchie jusqu'aux Loix de la 3^{me}. Race sur

cette matière ; j'ai examiné si jusque-là la Chasse étoit véritablement défendue ; j'ai marqué les révolutions postérieures survenues dans la liberté de chasser , & les motifs de ces révolutions : j'ai fait sortir de ces développemens & de ces rapprochemens , des résultats sur le droit de Chasse , sur la vraie nature de ce droit , sur les personnes qui peuvent chasser ou faire chasser , sur celles qui ne le peuvent pas dans l'état actuel de notre Législation : en un mot , j'ai posé les règles , les exceptions & les modifications qui constituent notre Droit en matière de Chasse ; & pour que ma Théorie fût complète , je suis entré dans tous les détails qui m'ont paru nécessaires , sur les Gardes , sur les actions , la compétence & les peines pour les délits de Chasse.

Ce que j'ai fait sur la Chasse , je l'ai fait sur la Pêche , sans cependant élever ces deux exercices au même niveau. Quoique la Pêche soit sœur de la Chasse , quoique l'homme ait dû pêcher aussi-tôt qu'il a dû chasser , la Pêche n'offre pas le même degré d'intérêt & de plaisir que la Chasse. Ce n'est pas sur-tout une occupation si salubre , si analogue au maniement des armes & au métier de la guerre , si noble par conséquent , ni si convenable aux personnes d'un rang distingué. Aussi Platon , qui recommandoit tant la Chasse aux jeunes gens , cherchoit à les éloigner de la Pêche , qu'il regardoit pourtant comme une espèce de Chasse ; mais comme une Chasse propre à entretenir l'oisiveté , & à inspirer le goût de la piraterie : & Végèce pensoit qu'il falloit être aussi attentif à exclure les Pêcheurs des camps , qu'à y attirer les Chasseurs à la grosse bête.

Les exceptions & les prérogatives qui tiennent au régime féodal , dans la manière de recueillir
&

& de partager les successions, remplissent une partie assez considérable du Volume que je publie dans ce moment. Comme les attributs de l'aînesse & de la masculinité sont le centre de ces prérogatives & de ces exceptions, j'ai tâché de faire connoître ce qu'ils ont d'essentiel; j'ai exposé la diversité des conditions auxquelles les Coutumes les attachent, & je les ai analysées dans leurs différentes branches. J'ai remonté, par cette analyse, jusqu'à la fameuse Loi Salique, dont tant de personnes parlent sans la connoître; j'ai cherché, à mon tour, quelle est cette terre privilégiée dont les femmes sont exclues par cette Loi. & j'ai osé contredire Eccard, le meilleur Commentateur des Codes Salique & Ripuaire: j'ai même osé contredire, encore une fois, l'Auteur de *l'Esprit des Loix*. J'ai pu me tromper sans doute; mais la marche que j'ai suivie est si simple & si propre à conduire à la vérité, mes rapprochemens sont si naturels, & mon résultat paroît si vraisemblable, si certain même, que, si j'ai erré, mes Lecteurs me pardonneront sûrement ma méprise. Si, au contraire, ils adoptent mon explication, s'ils sont convaincus, comme moi, que la Terre Salique n'étoit qu'un propre avitin, ils pourront me faire quelque gré d'avoir lancé un trait de lumière sur un point de notre Droit resté si longtemps dans l'obscurité.

Comme il s'élève fréquemment des questions de Prescription en matière Féodale, j'ai cru devoir donner une certaine étendue à cette partie de mon Ouvrage, & envisager la Prescription sous assez de rapports, pour poser des règles qui embrassent au moins les cas les plus généraux & les plus ordinaires. Je l'ai considérée entre le Seigneur & le Vassal; je l'ai considérée entre le Seigneur & le Censitaire; je l'ai considérée respec-

tivement aux Tiers ; j'ai ensuite examiné si le Roi est dans une classe particulière quant à la Prescription ; & j'ai fini par des observations sur les causes qui peuvent l'interrompre ou la suspendre.

On s'occupe tellement aujourd'hui de la rénovation des Terriers, on la regarde comme si importante dans toutes les Provinces, que je n'ai pas cru devoir me borner à en établir la théorie ; c'est-à-dire, à traiter des déclarations nouvelles, de l'obligation d'en fournir, de ce qu'elles doivent contenir, des voies ouvertes aux Seigneurs pour en obtenir ou pour renouveler leurs Terriers, de la marche qu'ils doivent suivre pour cette rénovation ; de l'effet des Lettres à Terrier ; des frais, du blâme, & de la réception des nouvelles reconnoissances ; de la foi due aux Terriers & aux Registres de recette, j'ai de plus proposé une Méthode pour la confection mécanique des Terriers & de leurs accessoires ; Méthode qui embrasse l'arrangement des Archives, la levée & l'ordonnance du plan, la manière de le lier avec les titres ; la manière de dresser les cueilloirs, les répertoires, & tous les Registres nécessaires ou utiles ; la manière de rendre tout ce travail aussi perpétuel ou aussi durable qu'on puisse le désirer ; Méthode néanmoins qui est tirée de la nature des choses & du but qu'on se propose ou qu'on doit se proposer en entreprenant la rénovation d'un Terrier, & qui est si simple, si naturelle, si directe, & d'une exécution si facile, qu'un Procureur-Fiscal, ou un Intendant tant soit peu intelligent ; & un Arpenteur qui sait lever & laver un plan, peuvent, en suivant les procédés que j'indique, faire le Terrier de la terre la plus considérable du Royaume, & à plus forte raison, l'entretenir sans le secours d'aucun Commissaire à Terrier, & d'aucun Archiviste.

Enfin j'ai tâché de donner à chacune des parties que j'ai traitées, tout le développement qu'elle exige, sans sortir néanmoins des justes bornes qu'on ne franchit point sans devenir fatigant & diffus. Je n'ai pu faire entrer tous ces développemens dans un Volume ordinaire ; il m'a fallu couper mon VII^e. Volume en deux parties, dont chacune a plus de 470 pages, en y comprenant les Tables.

Ce seroit ici le lieu de jeter un coup d'œil sur tout mon Traité, & d'en donner une analyse raisonnée ; mais cette analyse seroit tardive pour les parties mises au jour précédemment, sur-tout pour les quatre premiers Volumes : il y a déjà long-temps que le Public a une opinion sur ces quatre Volumes ; d'ailleurs on ne doit pas attendre de l'Auteur même un jugement bien impartial sur son propre Ouvrage, il ne lui appartient ni de le louer ni de le critiquer. Un homme de Lettres, que le Public estime & qui a souvent enrichi le Mercure de ses Productions & de ses Extraits, s'étoit volontairement chargé de cette tâche. Il l'avoit promis dans deux Notices qu'il a publiées, l'une sur mes quatre premiers Volumes, l'autre sur le cinquième ; Notices qui ne permettent pas de douter de l'impression favorable qu'il a reçue ; mais ses grandes occupations l'ont empêché de remplir cet engagement, & j'ai été réduit à annoncer moi-même la fin de mon Ouvrage, & à me contenter, sur les six autres Volumes, des annonces honorables & flatteuses, mais très-succinctes, qu'on a bien voulu en faire dans des Feuilles qui ne comportent pas des détails longs & des analyses discutées.

Ce que je regrette davantage, c'est qu'on n'ait pas examiné de plus près ce que j'ai dit sur le Cens & sur le Franc-Alcu, dans mon V^e. & mon

Vie. Volumes. Dussé-je être contredit ou blâmé, j'avouerai franchement que je suis dans la persuasion que j'ai trouvé presque en friche ces deux matières importantes de notre Droit François ; que quand j'ai entrepris de les traiter, nous n'avions que des idées vagues, obscures, incertaines, & même fausses, sur le contrat de Cens & sur la plupart de ses accessoires ; que nous n'avions pas de Traité de Franc-Aleu, parce qu'on ne peut pas appeler Traité les deux Mémoires que Galland & Caseneuve ont faits l'un contre l'autre dans un procès ; & que cependant les vrais principes de l'Allodialité ne peuvent être trop approfondis, trop propagés & trop connus, sur-tout dans un temps où il importe essentiellement aux bons Citoyens de se nourrir de maximes fondamentales & solides.

Je suis avec respect,

M O N S I E U R ,

Votre, &c. H E R V É.



ACADEMIE FRANÇOISE.

LA Séance publique, tenue le 11 de ce mois pour la réception de M. *Vicq-d'Azyr* à la place de M. le Comte de *Buffon*, a été des plus brillantes. Le desir de l'entendre parler de son illustre prédécesseur, c'est-à-dire, d'entendre louer un homme célèbre qui mérita si fort la louange, par un Académicien qui sait si bien la décerner, devoit déterminer l'affluence; & la présence de M. le Comte d'Orléans, qui venoit ajourer de nouveaux motifs à l'admiration publique, n'a pu qu'augmenter l'intérêt ordinaire à ces sortes d'Assemblées.

Quelque accoutumé que soit M. *Vicq-d'Azyr* aux grands succès dans la carrière des éloges, il pouvoit redouter des Auditeurs qui devoient être fort exigeans, tant par ce qu'ils attendoient de lui-même, que par la profonde estime qu'ils sentoient pour son prédécesseur; & c'est un beau triomphe pour lui, que d'avoir satisfait à l'attente & à l'imagination de ceux qui l'ont entendu. Noble par l'idée & par l'expression, son hommage a paru digne de celui à qui il étoit adressé; il a su l'apprécier en Savant, & le louer en Orateur; & son discours a reçu les plus vifs & les plus justes applaudissemens. Un des morceaux qui ont fait le plus de sensation,

C'est le parallèle de M. de Buffon & de Linné. On a applaudi à l'éloge de notre jeune Monarque & de son auguste Epouse ; une Reine touchée de nos maux , un Roi qui , non content de les réparer , se dispose à en tarir pour jamais la source , ne peuvent que vivement intéresser une Nation aussi juste que sensible. Le Ministre qui coopère à ce grand Ouvrage , a dû avoir part à ces éloges comme à notre reconnaissance.

M. le Marquis de St. Lambert , en qualité de Directeur de l'Académie , a répondu à ce Discours ; il a loué le nouvel Académicien avec autant de justice que de grâce & d'élégance ; & l'hommage qu'il a rendu à M. de Buffon , quoique l'usage lui prescrivit un cadre moins étendu , avoit une précision qui , sans rien faire perdre au Héros , ne prouvoit que mieux le talent du Panégyriste.

M. l'Abbé de Lille a terminé & couronné cette Séance par deux morceaux de son beau *Poème sur l'Imagination* , Ouvrage qui , au jugement de ceux qui l'ont entendu à loisir & jugé avec réflexion , doit ajouter encore à la grande estime qu'on a pour son talent. Il paroît que , délivré des entraves du Traducteur , son génie poétique se ressent de cette précieuse liberté. Dans les morceaux qui ont été lus à cette Séance , la beauté des idées , la richesse de la poésie , & l'intérêt des divers tableaux , ont obtenu des applaudissemens universels.

SPECTACLES.

ACADÉMIE ROY. DE MUSIQUE.

LES représentations du Démophoon qui ont suivi la première, ont été, comme nous l'avions prévu, mieux senties & plus goûtées. Au petit plaisir de donner des désagrémens à l'Ouvrage d'un Littérateur très-distingué, a succédé le plaisir moins piquant, mais plus flatteur & plus pur, d'entendre un Ouvrage agréable. Les préventions trop ou trop peu favorables, avec lesquelles on avoit d'abord écouté la musique, ont disparu. On l'a jugée suivant sa véritable valeur; & le Compositeur a lieu d'être satisfait de l'opinion qui en est restée; savoir, qu'avec autant de jeunesse & aussi peu d'habitude de notre Scène, il étoit impossible de débiter avec plus d'éclat, & que cet Ouvrage même donne la preuve que l'Auteur a tout ce qu'il faut pour faire encore mieux. Nous allons entrer dans quelques détails, ainsi que nous l'avons promis.

En lisant dans notre dernier N°. le plan de Métastase & celui de M. Marmontel,

on a déjà pu juger en partie du mérite de ce dernier. Achémons ce parallèle en faveur de ceux qui n'ont pas lu Métastase, ou qui ne l'ont pas sous les yeux.

C'est un défaut essentiel dans le Drame Italien, d'avoir ajouté à l'action principale la seconde intrigue de Cherinto & de Creusa. Ce qui peut seul la faire pardonner à l'Auteur, c'est la nécessité, imposée par l'usage, d'avoir toujours pour le second homme & la seconde femme, deux rôles intéressans, mais moins intéressans pourtant que les premiers. M. Marmontel n'a pas entièrement évité ce défaut, puisqu'il a employé aussi ces deux personnages, mais il l'a du moins prodigieusement adouci. La Creusa de Métastase est un caractère fort bizarre. Très-amoureuse de Cherinto, elle est cependant fort blessée de l'indifférence que lui témoigne le fils aîné du Roi. A l'instant où son amant lui déclare malgré lui sa flamme secrète, où son cœur, troublé par cet aveu, est prêt à en laisser échapper un semblable, Timante arrive, lui dit très poliment, mais sans s'expliquer davantage, qu'un obstacle invincible s'oppose à leur union : il la supplie de le refuser la première. On croiroit qu'elle doit être fort aise d'un incident qui rend plus libre un penchant dont le spectateur ne doute pas ; point du tout : elle ne voit Cherinto que pour lui demander la tête de son frère, qu'il a, dit-elle, outragée, &

D E F R A N C E .

que pour l'accabler de mépris, parce qu'il ne se rend pas à ses vœux. Peu après, elle se plaint à Démophoon avec une fierté qui révolte le Tyran lui-même. Elle veut que Timante soit contraint à lui donner la main, pour le seul plaisir de la refuser. Au reste, ce caractère alger ne se soutient pas; car c'est elle-même qui, touchée des malheurs de Discé, intercède pour elle. M. Marmontel a été bien plus adroit en donnant d'abord à son Iroile un caractère de douceur qu'elle ne dément pas.

Il peut être curieux de remarquer comment ces deux Auteurs ont senti différemment les convenances théâtrales. Dans Métastase, après la déclaration de Cherinto, Timante paroît & renvoie son frère,

» Dis-moi, Cherinte, est-ce-là la Princesse de Phrygie ?

CHERINTE. C'est elle.

TIMANTE. Il faut que je lui parle. Pour un seul moment laissez-nous.

CHERINTE. J'obéis. *A part.* Quelle peine !

Voici la scène de M. Marmontel.

O S M I D E .

Priacesse, un malheureux vous demande la vie.

I R C I L E .

A moi !

O S M I D E .

Ce n'est qu'à vous que je puis recourir.

F 5

Sans vous je n'ai plus qu'à mourir ;
 Toute espérance m'est ravie.
 Néade est généreux ; il est sage & discret ,
 Il ne trahira pas son ami dans son frère ;
 Et je puis dans son sein déposer mon secret.
 On vous destine à moi , je suis époux & père.

Combien ce début est plus touchant ! combien les égards qu'il témoigne à Néade , & cette confiance entière , sont plus propres à lui rendre la Princesse favorable ! Remarquez qu'avant de la refuser , il lui dit pourquoi il la refuse , & ses motifs sont invincibles. Cependant , pour adoucir encore jusqu'à l'apparence d'un refus , il lui offre la main de son frère , à qui il cède le trône.

Que ne cède-t-on pas pour sauver ce qu'on aime ?

Il y joint même de la galanterie.

Au plaisir de voir tant de charmes ,
 Mon frère a dû s'accoutumer.
 Ah ! dans un cœur fait pour aimer ,
 Dans un cœur libre & sans alarmes ,
 Quels feux vous devez allumer !
 Qui , dans l'instant où je lui donne
 Mon héritage à recueillir ,
 Il pense moins à la couronne
 Qu'à celle qui doit l'embellir.

Quelque parti que M. Marmontel ait su tirer de cette double intrigue, il faut convenir que c'est un défaut. Mais étoit-il évitable? Ne tenoit-il pas indispensablement au sujet, qui ne pouvoit se passer d'accessoires? D'ailleurs il n'y a qu'une scène d'amour entre ces deux personnages, & elle contient des détails charmans pour la musique. N'est-ce pas une excuse? Le tranquille Spectateur, présent à l'effet d'un Drame, n'a pas été présent à sa construction. Il voit la faute, il ne voit pas ce qu'il en couteroit pour l'éviter, & qu'on ne peut souvent réformer un défaut sans en introduire de plus graves. Il en est de même du dénouement. On ne fait, dit-on, ce que deviennent Irécile & Néède. Eh! qu'importe, si l'on ne s'est bien intéressé qu'aux deux époux? On a vu qu'il étoit impossible à M. Marmontel d'employer le dénouement puérile & compliqué de Métastase, quoiqu'il produise une charmante scène. Ne peut-on pas supposer que l'affaire s'est arrangée avec le Roi de Phrygie, ou plutôt qu'Osmeide, heureux de son seul amour, aura persisté dans sa renonciation au trône? Vouloit-on que l'Auteur refroidit la fin de son Drame par ces explications?

Ces développemens, toujours très-difficiles au Théâtre, & inadmissibles à notre Théâtre Lyrique, ont fait dire que la fécilité de Démophoon n'étoit pas assez mo-

tivée.. On n'a pas voulu voir qu'Astor, qui reparoit avec le Roi, vient d'avoir avec lui une conversation violente ; dans laquelle il a porté l'insolence au dernier degré. Démophoon est furieux , & il se venge avec la barbarie d'un Thrace. Ce qui arrive ensuite n'est pas fait pour l'appaiser. C'en est assez , à ce qu'il nous semble , pour un Théâtre où l'on doit être avare de paroles.

On a critiqué des fautes de style dans cet Ouvrage , & plusieurs avec raison. Il faut convenir que dans les sept à huit cents vers qui le composent , il n'y en a guère que deux cents qui sont pleins d'intérêts , de douceur & de grace, tandis qu'on en pourroit trouver une demi-douzaine , une douzaine peut-être de négligés , & même quelques-uns d'incorrections. Le Public ignore , mais ceux qui écrivent pour le Théâtre savent bien comment il arrive que dans une Pièce , même soignée en général pour le style, il se rencontre de ces inégalités. La marche dramatique, la coupe de la scène, les formes de la musique exigent souvent des changemens qui doivent être faits à l'heure même, & dans des instans où l'esprit du Poète , distrait par d'autres soins , n'en peut apporter autant que pendant son inspiration à cet objet. Enfin on doit être indulgent pour des fautes qui sont rachetées par des beautés. Citons encore un morceau de M. Marmontel, imité de Métastase.

Chez les deux Poètes , le premier soin du Prince en arrivant de l'armée , est de s'informer de son fils. Voici le texte Italien littéralement traduit.

TIMANTE. Et le petit Olinthe , ce tendre gage de nos chastes amours , que fait-il ? croît-il en beauté ? A qui de nous deux ressemble-t-il ?

DIRCÉ. Il commence déjà d'un pied débile à former des pas incertains. Il a dans tout son air cette douce fierté qui , dans toi , fut si bien me plaire. Lorsqu'il rit , il me rappelle ton image. Quand je le contemple , c'est toi que je crois contempler. Oh ! combien de fois , séduite par une douce erreur de mes yeux , je crus serrer la père contre mon sein , en y serrant le fils !

Voici la traduction de M. Marmontel.

DIRCÉ.

Foible enfant, cher objet de crainte & de tendresse,
Qu'il me sera doux, si je vis,
De voir que dans mes bras ton père te caresse !

OSMIDE.

Dis-moi, du moins, dis-moi si l'on voit dans ses traits,
Ta bonté , ta candeur , ce souris pleins d'attraits :
Est-ce à ma Dircé qu'il ressemble ?

DIRCÉ.

Tout ce que j'aime en toi, mon enfant je rassemble.
Ton ame est dans les yeux, ton air tendre est le sien.

C'est ta vivante image , & souvent il me semble
Que son regard me dit ce qu'exprime le tien.

Il nous reste à parler de la musique. On avoit extrêmement vanté les talens de M. Chérubini avant qu'ils fussent connus en France. Cette mal-adresse de l'amitié est souvent plus fatale que les injures de la haine. Comme on attendoit beaucoup de ce jeune Compositeur , on l'a jugé avec beaucoup de sévérité. Cependant son succès a résisté à cette épreuve dangereuse , & c'est assez en dire pour son éloge en général. On lui en doit de particuliers. Son Overture est d'un beau style , & s'allie fort bien avec le ton du reste de l'Ouvrage. C'est tout ce qu'on doit exiger , à ce qu'il nous semble, d'une Overture. Le premier Chœur , & la scène de l'Oracle , ont le caractère sombre & religieux qui leur convient. Le Rondeau , *Ah ! quand je vivois pour moi-même* , parfaitement chanté par Miné. St. Huberty , est d'une mélodie délicieuse , soutenu par un accompagnement riche sans être confus. Le Duo entre Osmin & Dircé est l'un des plus beaux que l'on connoisse. Il finit par un de ces traits impérieux qui excitent l'enthousiasme dans les âmes les plus froides.

L'Air de Néade , au second Acte , chanté par M. Rousseau avec beaucoup de graces , a paru aussi d'un chant extrêmement flatteur.

Le Duo qui suit seroit charmant, si son effet n'étoit pas affoibli par celui du premier Acte ; mais il a du moins un mérite proportionné à l'intérêt qu'on prend aux personnages. On a beaucoup applaudi l'air qui se trouve dans l'excellente scène que nous avons citée, & que M. Lainez chante avec une grande sensibilité. *L'air du Maître*, au moins à notre avis, celui qui prouve le mieux l'homme qui entend la scène & qui a médité son Art, c'est celui de la 3^{me}. scène, que Mme. St. Huberty chante avec cette manière vraie, pathétique, terrible, si on ose le dire, dont la première elle a donné l'idée. Les deux époux ont encore dans cet Acte un Duo d'un très-grand effet. Cet Acte finit par un air de délire qui a paru très-beau, & que nous croyons même très-bien fait, soit qu'il doive la sensation qu'il produit, à son mérite intrinsèque, ou à la chaleur qu'y met M. Lainez.

Le Trio du 3^{me}. Acte a semblé un peu long, ce qui vient peut-être de ce que l'intérêt, alors pressant, ne porte pas sur les personnages qui sont en scène. Il est au surplus d'une belle facture. La scène 6^{me}. & les suivantes contiennent une marche d'un chant triste & religieux ; un air de Dirce marchant à la mort ; un chœur de Prêtres à l'instant du sacrifice ; un autre chœur de Prêtresses pour consoler la victime ; ces différens morceaux ont un caractère trop rapproché, trop uniforme, pour produire

tout l'effet qu'on devoit attendre du mérite de chacun d'eux. Il falloit, peut-être les couper par une expression toute différente.

Au reste, on n'en a pas moins admiré surtout le chœur des Prêtresses, qui a paru supérieurement fait. Il seroit difficile de juger le morceau qui termine l'Ouvrage. Il faut, pour l'entendre, qu'il règne plus d'accord entre les Acteurs qui l'exécutent, & les Spectateurs.

Nous ne parlons pas de quelques autres morceaux secondaires dans les rôles d'Astor & de Démophoon. L'Auteur n'a pas dû leur donner le même effet dramatique; mais ils n'en ont pas moins de mérite musical. Ces deux rôles ont été très-bien rendus, l'un par M. Laïs, & l'autre par M. Charadini. Les airs de danse ont été trouvés pleins de mélodie & de graces.

On voit par cette foule de citations, que les beautés abondent dans cet Opéra. Peut-être y en a-t-il trop, & c'est le défaut le plus grave que nous aurions à reprocher à l'Auteur. A force de s'occuper de l'effet dramatique, & d'employer les moyens qui le produisent, on parvient à l'affoiblir. Ce défaut, qui, après tout, est une preuve de mérite, est commun à tous les jeunes Compositeurs qui ont du génie, & l'expérience seule peut les en garantir. Le style de M. Chérubini est clair, parce qu'il est formé dans une bonne école; & cette qualité est d'autant

plus remarquable en lui , qu'on pourroit lui reprocher peut être un trop grand usage des instrumens. C'est encore l'expérience qui lui apprendra que tout ce qui n'est pas absolument nécessaire dans l'Orchestre est nuisible , & doit être supprimé. Nous oserions même penser que ce défaut ne tient point à sa manière particulière ; mais en se proposant de travailler pour nous , il a dû étudier les Ouvrages qui réussissent le plus en France : or , dans cette étude , il est très-important de faire cette distinction , que ce n'est pas à cause de tel procédé que ces Ouvrages ont réussi , mais qu'ils ont réussi malgré ce procédé. Au surplus , M. Chérubini s'annonce d'une manière à faire présumer que son second Ouvrage ne laissera rien plus à désirer.

Le Ballet du premier Acte , & celui qui termine l'Opéra , tous deux de M. Gardel , ont paru très-bien dessinés. Les premiers Sujets de la danse y font admirer leurs talens. Les Pas de quatre de la fin , exécutés par MM. Gardel & Vestris , & Mesdames Pérignon & Elisberg , d'un caractère différent de celui de Panurge , ont réuni tous les suffrages.



 ANNONCES ET NOTICES.

ANNÉE 1789, ou Huitième Année de la Bibliothèque Physico-Economique, Instructive & Amusante, contenant des Mémoires, Observations pratiques sur l'Economie Rurale; les nouvelles Découvertes les plus intéressantes dans les Arts utiles & agréables; la Description & la Figure des nouvelles Machines, des Instrumens qu'on doit y employer, d'après les expériences des Auteurs qui les ont imaginés; des Recettes, Pratiques, Procédés, Médicamens nouveaux, externes ou internes, qui peuvent intéresser les hommes & les animaux; les moyens d'arrêter les Incendies & autres Evénemens provenant des vices & de l'altération de l'Air, de l'Eau; de nouvelles Vues sur plusieurs points d'Economie domestique, & en général sur tous les objets d'utilité & d'agrément dans la vie civile & privée, &c. &c., avec des Noces. 2 Vol. in-12, avec des Planches en taille-douce. Le prix de chaque Volume broché est de 2 l. 12 s., franc de port par la Poste dans tout le Royaume. A Paris, chez Buisson, Libr., rue Haute-feuille, N°. 20.

Cet Ouvrage forme actuellement 12 Volumes in-12, avec 33 grandes Planches en taille-douce; savoir, l'année 1782, 1 Vol.; 1783, 1 Vol.; 1784, 1 Vol.; 1785, 1 Vol.; 1786, 2 Vol.; 1787, 2 Vol.; 1788, 2 Vol.; & 1789, 2 Vol.

Chaque année se vend seule ou séparée, au prix de 2 l. 12 s. le Volume, broché, franc de port par la Poste. L'argent & la lettre doivent être affranchis.

Nous reviendrons sur les deux nouveaux Volumes de ce Recueil vraiment utile.

Almanach historique de la Ville, Diocèse & Bailliage de Sens, pour l'année 1789 ; rédigé par M. T. D. S., Avocat en Parlement. A Sens, chez Mme. veuve Tardé, Imp. du Roi ; & à Paris, chez Née de la Rochelle, Lib. rue du Hurepoix, N°. 13. Prix, 12 s.

Moyens comparatifs de libération des Dettes nationales de l'Angleterre & de la France, contenus dans un Essai sur les ressources actuelles pour rétablir les finances de la Grande-Bretagne ; par M. George Cranford, Ecuyer. Ouvrage traduit de l'Anglois, & dans un Mémoire sur l'emprunt, & la libération ; par M. Grouber de Groubental, Noble de l'Empire. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Marche, au Marais, N°. 6 ; & chez Visse, Lib. rue de la Harpe, près celle Serpente.

Cette Brochure mérite l'attention de ceux qui s'intéressent à la chose publique.

Entretiens de Clotilde, pour exciter les jeunes personnes du sexe à la vertu, & servir de suite aux Entretiens d'Angélique ; in-12. Prix, 3 liv. rel. A Paris, chez Benoit Morin, Lib. rue S. Jacques, près celle de la Parcheminerie.

Il est à présumer que cet Ouvrage édifiant aura autant de succès que les Entretiens d'Angélique, auxquels il fait suite.

Vœu d'un Citoyen sur la conversion des Dîmes en un Impôt territorial qui sera perçu au profit de l'Etat ; dédié aux Etats-Généraux ; in-8°. A Paris, chez Desenne, Lib. au Palais-Royal.

Cette petite Brochure, qu'on attribue à un Avocat au Parlement de Paris, contient des vœux d'utilité publique qui méritent d'être médités.

Le Sr. Desnos, Ingénieur-Géographe, & Libr. de Sa Majesté Danoise, à Paris, rue S. Jacques, au Globe, prévient MM. les Libraires, Marchands d'Estampes & Bijoutiers des Villes de France & des pays étrangers, qu'il vient de mettre en vente vingt-quatre nouveaux Almanachs pour l'année 1789, qui, réunis à la Collection, la complète à cent, y compris ceux de Géographie & d'Histoire. Ces Almanachs, pour n'être pas confondus avec les autres, seront composés de 96 pages d'impression, de Chansons, Ariettes, Vaudevilles, avec des Romances dans le genre d'Estelle; ils seront enrichis de 12 jolies Gravures, à côté desquelles les Chansons analogues seront gravées en taille-douce, avec perte & gain, & un stylet pour écrire, qui en fait la fermeture. Volume in-24, relié en maroquin, du prix de 4 liv. 10 s. pour Paris, & de 5 liv. pour la Province, rendu franc de port. Ceux qui désireront s'en procurer, n'auront qu'à les désigner par leurs numéros, sous lesquels ils se trouvent, dans le Catalogue qui se distribue gratuitement, pour éviter les méprises.

Ledit Sr. Desnos assure aux Commerçans une remise honnête sur le prix; il donnera en sus, à ceux qui en prendront 12, le 13^e. *gratis*.

Petite Carte, Eстамpe à mettre sous verre, représentant la France divisée en ses Généralités, Intendances & Pays d'Etats, avec les Chefs-lieux des Elections, Bailliages, Territoires, Prévôtés, Subdélégations, &c. Cette Carte est enrichie du Portrait de M. Necker, Ministre d'Etat, Directeur général des Finances, qui se vend 2 liv. A Paris, chez le Sr. Desnos, Ingénieur-Géographe, & Libraire du Roi de Danemarck, rue S. Jacques, N^o. 254.

Lucrece, de la Nature des Choses, traduit en vers par M. Leblanc de Guillet. 2 Vol. grand in-8°. Prix, 15 liv. br. ou en feuilles, 18 liv. reliés. A Paris, chez Moutard, Imp-Lib. de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni; Plassan, Libr., Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 18.

Le même, papier fin. Prix, 24 liv. en feuilles.

Observations & Résultats sur la progression du déficit dans les Finances, sur les moyens de le combler, sur les proportions proportionnelles des Impôts, sur les Privilèges & Abonnemens, sur les Rentes viagères, sur le Tiers-Etat, sur la balance à établir entre les trois Ordres, & sur la formation des Etats-Généraux; par M. Tur... A. D. E. D. A Neuchatel, & se trouve à Paris, chez Desenne, Libraire, au Palais Royal, & autres Marchands de Nouveautés.

Le Vœu d'un Agriculteur, ou Essai sur quelques moyens de remédier aux ravages de la grêle; par M. Sonnini de Maroncourt, ancien Officier de Marine, Correspondant du Cabinet du Roi, Membre de l'Académie Royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Nancy, &c. &c. A Berlin ou à Londres; & se trouve à Paris, chez Née de la Rochelle, Libraire; & à l'hôtel de Calais, rue Coquillière. A Strasbourg, chez Salsmannne, Libraire Académique; & chez les principaux Libraires de France. Brochure de 35 pag. Prix, 20 s.

Cette Brochure doit intéresser dans les circonstances actuelles, & nous invitons à la lire. Parmi les moyens que l'Auteur propose pour obvier à la cherté des grains, on remarquera celui qu'il trouve dans la fabrication de l'amidon & de la poudre à poudrer.

Essai sur l'Histoire Naturelle des Roches de Trapp, contenant leur analyse, & des recherches sur leurs caractères distinctifs ; suivi du Tableau systématique de toutes les espèces, & variétés de Trapps & de Roches qui ont pour base cette Pierre : par M. Faujas de Saint-Fond ; in-12. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Mémoires pour servir à l'Histoire Naturelle de la Provence, par M. Bernard, Directeur-Adjoint de l'Observatoire Royal de la Marine de Marseille, des Académies de Marseille & de Lyon, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. 2 Vol. in-12. Prix, reliés, 6 liv. A Paris, chez Didot l'aîné, Lib. rue Dauphine.

La Provence est très-remarquable par ses productions, & offre un riche théâtre à l'étude de l'Histoire Naturelle. M. Bernard se propose de la faire connoître sous cet aspect dans une suite de Mémoires. Les deux Volumes que nous annonçons renferment deux Mémoires de M. Bernard ; l'un sur le *Figuier*, l'autre sur l'*Olivier*, tous deux couronnés par l'Académie de Marseille ; un Mémoire sur le *Caprier*, par M. Béraud, couronné par la même Académie ; avec un autre Mémoire sur la *Folle Avoine*, par M. Gérard. Ces divers morceaux sont curieux, & font désirer la suite de cette Collection.

Noïce des principaux Réglemens publiés en Angleterre, concernant les Pauvres, à laquelle on a joint quelques Réflexions qui peuvent la rendre utile aux Assemblées Provinciales ; Brochure de 64 pages. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Méquignon le jeune, Lib. au Palais.

Catalogue alphabétique des Arbres & Arbrisseaux qui croissent naturellement dans les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale, arrangés selon le système de Linné ; traduit de l'Anglois de M. Humphry Marshall, avec des Notes & Observations sur la Culture, par M. Lezermes, Adjoint à la Direction des Pépinières du Roi. In-8°. A Paris, chez Cuchet, Lib. rue & hôtel Serpente.

La Maison de Molière, Comédie en cinq Actes & en prose, représentée par les Comédiens François ordinaires du Roi, le 20 Octobre 1787, & à Versailles, devant Leurs Majestés, le 14 Novembre de la même année. Prix, 36 s. A Paris, chez Guillot, Lib. rue S. Jacques.

Cette Pièce a eu du succès, & on la revoit encore avec intérêt.

Mémoire sur les Pressoirs à Vin, qui a remporté, en 1786, le Prix proposé par la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz, sur ce sujet : « Déterminer la forme la plus avantageuse à donner au Pressoir, le composer de façon qu'il occupe le moindre espace possible, qu'il produise le plus grand effet, & qu'il n'exige qu'une force médiocre pour le mettre en jeu ». Par M. Jaunez, Architecte à Metz. Brochure de 32 pages. A Paris, chez Barrois aîné, Libr. quai des Augustins.

Lettre de M. de Rubin de Cellis, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, ancien Officier de la Marine Espagnole, Membre des Académies Royales de l'Histoire d'Espagne & de la Marine de France ; à MM. les Rédacteurs du Journal de Physique, au sujet de l'extrait de l'Ouvrage de M. le Comte de Bérn, sur l'amalgamation des Métaux. Brochure in-12 de 28 pages. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Lib. rue des Cordeliers, près des Ecoles de Chirurgie.

La défense de Rhodes par le Grand-Maître Villiers de l'Isle-Adam, contre Soïman II, peint par Henri Corneille Vroom, dessiné par J. B. Hilaire; gravé à Paris, chez P. Enstache l'Epine. A Paris, chez l'Auteur, rue du Fouare, N°. 21, près la place Maubert.

Cette Estampe est gravée avec le plus grand soin; tous les détails en sont finis; elle est d'un bel effet, & doit faire beaucoup d'honneur au burin de M. l'Epine.

Faute à corriger dans le N°. précédent.

Page 78, ligne 15, Mesdames de Landine; lisez M. de Landine.

T A B L E.

L E Cousin Jacques.	97	Variantes.	117
Charade, Enig. Logog.	102	Académie Française.	125
Œuvre de M. Mérimon. el.	104	Académ. Roy. de Mus.	127
Abrégé chronologique.	111	Annotations & Notices.	138
Cours raisonné.	115		

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le **MERCURE DE FRANCE**, pour le Samedi 20 Décembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 19 Décembre 1788.

S E L I S.



SUPPLEMENT,

CONTENANT

LES PROSPECTUS ET AVIS

DE LA LIBRAIRIE.

PETITE BIBLIOTHÈQUE DES THÉÂTRES,
contenant un Recueil choisi des meilleures Pièces du Théâtre François, tragique, comique, lyrique & bouffon, depuis l'origine des Spectacles en France jusqu'à nos jours, in - 18, composée de 13 vol. chaque année.

LA *petite Bibliothèque des Théâtres* peut être regardée comme la Collection la plus complète qui ait jamais paru en ce genre : elle joint à cet avantage celui d'une belle exécution, d'être imprimée sur beau papier, & d'un format portatif. Cette petite Bibliothèque peut très-certainement tenir lieu des Œuvres de tous les Auteurs Dramatiques, puisque cette Collection offre un choix des meilleures Pièces tragiques, comiques, lyriques & bouffonnes ; toutes sont précédées des Jugemens & Anecdotes auxquelles elles ont donné lieu ; elles sont également précédées des Epîtres dédicatoires, Préfaces, Sujets, Sommaires, & des Vies des Poètes, avec leurs portraits, gravés par les meilleurs Artistes : chaque notice de la vie d'un Poète est suivie du Catalogue analytique & anecdotique de ses Pièces de Théâtre qu'on n'a pas insérées dans la *petite Bibliothèque des Théâtres*.

*Supplém. N^o. 51. 20 Décemb. 1788. **

La souscription est de 33 liv. par année pour Paris, & de 36 l. pour la Province, les volumes envoyés francs de port par la poste. Il suffit d'écrire au Sr. Belin, Libraire, rue St. Jacques, près St-Yves, seul chargé de la vente de cette Collection; il faut affranchir les lettres & le port de l'argent.

Il paroît actuellement cinq années de cette Collection, & qui forment maintenant 68 volumes; savoir, 60 volumes de Pièces de Théâtres, 3 vol. d'Essais historiques sur la Tragédie, & 5 vol. des Etrennes de Polymnie. Le prix desdites cinq années est de 165 liv. prises chez le Libraire Belin.

Malgré tout le soin qu'on s'est donné à faire exactement la distribution des volumes à mesure qu'ils ont paru, comme il nous est parvenu plusieurs réclamations, nous prions de nouveau Mrs. nos Souscripteurs, en faisant leur renouvellement pour la présente année, de vérifier si leur Exemplaire est complet; il sera fait droit à toutes les réclamations, & les volumes manquans seront délivrés à Mrs. les Souscripteurs avec le N^o. 1. 1789.

Malgré la certitude où nous sommes que tous nos volumes ont été distribués avec soin, & qu'en outre ce remplacement de volumes nous soit très-préjudiciable par le grand nombre de collections qu'il nous décomplete, nous préfererons toujours à notre intérêt le plaisir de faire tout ce qui pourra être agréable à Mrs. nos Souscripteurs. A dater du renouvellement, tout Souscripteur ne sera plus admis à réclamer aucuns volumes des années précédentes, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, même en les payant: cette condition sera de rigueur. Les Souscripteurs qui auront négligé ou oublié de suivre leur abonnement, ne seront admis à se

compléter , pour les années qui peuvent leur manquer , que pendant le courant de l'année 1789 , & passé le 31 Décembre de ladite année , on ne sera plus admis à se compléter.

ETRENNES DE POLYMNIE , ou choix de Chansons , Romances , Vaudevilles , &c. avec de la musique nouvelle , & des timbres d'airs connus.

Les Etrennes de Polyinnie sont formées de l'élite des productions de nos meilleurs Poètes Lyriques. L'accueil favorable que le Public a accordé à ce petit Chansonnier , n'est plus douteux , & il est regardé comme l'un des plus jolis Recueils qui aient paru en ce genre. Cinq années de succès sont l'éloge le plus complet que l'on en puisse faire. Le compte favorable que Mrs. les Journalistes en ont annuellement rendu , prouve le soin particulier que l'on a pris à ne le former que de Chansons & Romances de nos meilleurs Poètes & Musiciens. L'année 1789 est actuellement en vente chez le Sr. Belin , Libraire , rue St. Jacques. On peut se procurer chez le même Libraire les années 1785 , 1786 , 1787 , 1788 , au prix de 1 liv. 16 s. chaque Exemplaire , & de 2 liv. franches de port pour la Province. Il faut affranchir le port de l'argent & des lettres d'avis.

OUVRAGES publiés en 1788. A Paris , chez Belin , Libraire , rue Saint-Jacques , près Saint-Yves , N^o. 26.

LES CONVERSATIONS D'ÉMILIE , 2 vol.
in-12. cinquième édition , rel. 6 liv. &
br. 5 liv.

*j

Deux éditions de cet excellent Ouvrage étoient déjà épuisées , quand , en 1782 , l'Académie Française le couronna comme le meilleur Ouvrage sur l'éducation. Cette cinquième & dernière édition a été revue avec grand soin sur les manuscrits de l'Auteur , & augmentée d'environ soixante-douze pages. Cet Ouvrage élémentaire est très-utile pour la Jeunesse , surtout pour les jeunes Demoiselles , auxquelles on peut en faire présent pour étrennes.

LETTRES D'UN VIEILLARD à un Jeune Homme qui entre dans le Monde , 1 vol. in-12. br. 1 liv. 16 s.

L'Auteur , dans ces Lettres , a eu pour objet la Jeunesse ; il a conçu le dessein de réformer ses fausses idées , de lui imprimer de bons sentimens , d'élever son ame , & de diriger ses sentimens vers des études qu'elle néglige. Ce Mentor d'un jeune homme qui entre dans le Monde , fait voir à son Elève les écueils qu'il faut éviter ; & ce qui conciliera à l'Auteur l'estime des personnes honnêtes , c'est l'amour du bien , ce sont les vûes d'humanité qui paroissent avoir dicté plusieurs de ses observations.

DICTIONNAIRE PORTATIF DES FEMMES CÉLÈBRES , contenant l'Histoire des Femmes savantes , des Actrices , & généralement des Dames qui se sont rendues fameuses dans tous les siècles par leurs aventures , les talens , l'esprit & le courage ; nouvelle édition revue & considérablement augmentée , 2 vol. in-8. rel. 42 liv.

On vient d'ajouter à cette même édition un

supplément de presque toutes les Femmes vivantes , telles que Mesdames d'Arconville , de Beauharnois , Beaunoir , de Boufflers , de Silbery , de Keralio , Riccoboni ; & des Actrices Mesdemoiselles Arnoult , Carline , Colombe , Colombe-Adeline , Contat , Dufay , Dugazon , Fannier , Joli-Maillard , Saint-Huberti , Saint-Val , &c. &c. &c.

MES SOUVENIRS , & autres Opuscules poétiques de M. Leguay , nouvelle édition , ornée de figures en taille-douce , 2 vol. in-12. br. 4 liv.

Il n'est pas possible d'extraire les jolis vers que ces volumes renferment ; on n'a rien négligé , tant pour la partie typographique , que pour la beauté du papier.

MÉMOIRES DE MADAME LA COMTESSE DE ROCHEN , ou Aventures d'une Dame de qualité , 3 vol. in-12. br. 4 liv. 10 s.

L'Auteur a rendu son Ouvrage instructif & amusant ; il est rempli d'événemens extraordinaires & intéressans : des circonstances malheureuses qui sont survenues à la Comtesse de Rochen , l'ont forcé de quitter sa patrie ; elle passe par la Hollande , la Suède , le Danemarck , &c. Elle fait une description très-détailée de ces différens Royaumes , & raconte quelques histoires particulières , qui attachent le Lecteur ; en sorte que ces Mémoires sont plutôt une Histoire qu'un Roman.

LA VIE DE FRÉDÉRIC , BARON DE TRENCK , troisième édition 2 vol. in-12. avec le portrait de l'Auteur , br. 3 liv. 12 s.

Wij

Peu de Livres contiennent des faits plus intéressans que ceux qui sont consignés dans cette *Vie du Baron de Trenck* : jamais homme n'a été plus malheureux, & n'a soutenu l'excès du malheur avec une constance, & une intrépidité plus extraordinaires. Ceci est une Histoire & non un Roman ; c'est le récit d'événemens véritables, passés sous les yeux de témoins qui vivent encore, & dont l'Auteur, qui en est le Héros, consent à être jugé par le Public équitable. Le Traducteur a profité des reproches qu'on lui avoit faits dans les premières éditions, d'avoir omis quelques particularités concernant le procès que cet illustre malheureux a eu à soutenir pour rentrer dans ses biens, & un plus grand détail sur son cousin, le Trenck Autrichien.

Le même Traducteur (M. le Baron de Bock) vient de publier, *Recherches Philosophiques sur l'origine de la Pirié*, in-12. br. 1 liv. 10 s.

Du même Auteur, les *Œuvres diverses*, 2 vol. in-12. 5 liv.

Contenant l'Essai sur l'Histoire du Sabéisme, auquel on a joint le Catéchisme de la Religion des Druses, & un Mémoire historique sur le Peuple Nomade, appelé en France Bohémien : le tome second contient les Apparitions (Anecdote), le Voyageur & le Tribunal secret.

L'ART D'APPRENDRE & D'ENSEIGNER LE LATIN SANS MAÎTRE, & d'enseigner en même temps le Latin d'après nature, & le François d'après le Latin ; mis à la portée de toutes personnes raisonnables qui

savent lire & écrire ; par feu M. le Bel,
Maître de Pension , 2 vol. br. 5 liv. 4 s.

FRAGMENS DE POLITIQUE ET DE LITTÉRA-
TURE , suivis d'un Voyage à Berlin , 1
vol. in-8. br. 4 liv. 10 s.

ZOOLOGIE UNIVERSELLE ET PORTATIVE ,
ou Histoire Naturelle de tous les Quadru-
pèdes , Cétacées , Oiseaux & Reptiles
connus ; de tous les Poissons , Insectes &
Vers , ou nommés , ou anonymes , mais
indigènes ; & d'un très-grand nombre de
Poissons , d'Insectes & de Vers anonymes
& exotiques ; par M. l'Abbé Playcard Au-
gustin Fidèle Ray , 1 vol. in-4. en forme
de Dictionnaire , br. 15 liv.

OBSERVATIONS SUR LA COUTUME DU RES-
SORT DU PARLEMENT DE METZ ; par feu
M. Gabriel , 2 vol. in-4. br. 24 liv.

M. Gabriel , Doyen , & Bâtonnier des Avocats de Metz , avoit composé cet Ouvrage pour l'instruction des jeunes Jurisconsultes , & ne l'avoit pas destiné à l'impression. Il en a fait un legs à l'Ordre des Avocats du Parlement de Metz ; mais le mérite de ces Ouvrages & l'utilité de leur publication se faisant sentir de jour en jour , & l'opinion de M. Gabriel ayant acquis la force d'une autorité , l'Ordre des Avocats s'est déterminé à le rendre public.

M. Gabriel est encore Auteur de l'Autorité
sur les vrais & faux Principes des Dix-
mes , 1 vol. in-12. br. 3 liv.

NOTICES GÉNÉRALES DES GRAVEURS divisées

par Nations , & des Peintres rangés par Ecoles , précédées de l'Histoire de la Gravure & de la Peinture , depuis l'origine de ces Arts jusqu'à nos jours , & suivies d'un Catalogue raisonné d'une Collection d'Estampes ; par M. Hubert , Traducteur de la Mort d'Abel , 2 vol. in-8. br. 8 liv.

LA CONSOLATION DU CHRÉTIEN, ou Motifs de consolation dans les souffrances & dans toutes les circonstances de la Vie ; par feu M. l'Abbé Roissard , 2 vol. in-12. troisième édition , rel. 5 liv.

Les trois premières éditions de cet Ouvrage ont été épuisées en très-peu de temps ; il est rempli d'onction & de sentimens de piété qui font aimer la Religion & rendent le calme à l'ame.

LES SOUFFRANCES DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST, traduit par le P. Albaume , 3 vol. in-12. 9 liv.

TRAITÉ DES JARDINS, ou le Nouveau La Quintinie , en 4 vol. in-8. avec 24 fig. Le tome premier contient le Jardin fruitier ; le tome second , le Jardin potager ; le tome troisième , les Arbres d'ornemens ; le tome quatrième , les Serres chaudes & les Arbres étrangers , rel. 22 liv.

Le tome quatrième , contenant beaucoup de figures , se vendra seul pour les personnes qui ont les trois premiers brochés. 7 liv.

THÉÂTRE D'UN POÈTE DE SIBARIS, traduit

pour la première fois du grec, avec des
Commentaires, des Variantes & des Notes,
pour servir de Supplément au Théâtre
des Grecs, 3 vol. in-18. br. 6 liv.

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE ET DE SES
LOIX ; par feu M. Chabrit, 2 vol. in-8.
br. 6 liv.

NB. On peut affranchir le port de la lettre
de l'argent ; & on recevra tous ces Ouvra-
ges br. francs de port par la poste, en ajou-
tant 10 s. par in-12, 15 s. par in-8.

*THE General Advertiser, for Great Britain,
Ireland and The United-States of America.*
ANNÉE 1789.

C'EST la seconde année de ce Journal An-
glois que nous annonçons au Public ; l'accueil
qu'il a bien voulu faire à cette entreprise nou-
velle, nous fait un devoir de redoubler nos
efforts pour en rendre l'exécution encore plus
digne de ses encouragemens.

Nous n'insisterons pas sur l'utilité dont peut
être un pareil Ouvrage périodique en France,
& sur tout dans cette Capitale, où la Langue
Angloise devient de jour en jour plus fami-
lière. Nous n'avons à cet égard qu'à rapporter
ici ce qu'écrivoit un Correspondant anonyme
du Journal de Paris, dans la feuille du 12 Fé-
vrier dernier, N^o. 43.

» J'aime à voir une Gazette Angloise, im-
» primée en Anglois dans la Capitale de la
» France. Pour ceux qui aiment à suivre le
» cours des choses humaines & à observer les
» mouvemens qui agitent les Gouvernemens
» & les Peuples, il y a peu de lectures plus

» intéressantes que celle des Papiers Anglois.
 » C'est là qu'on voit à découvert les principes
 » de ce Gouvernement si diversement appré-
 » cié, les ressorts qui le font mouvoir, les
 » fluctuations du crédit, de l'opinion, de la
 » faveur populaire. Comme la Constitution
 » laisse à chaque Citoyen le droit de dire &
 » d'écrire tout ce qu'il pense sur les affaires
 » publiques, l'enthousiasme & la corruption,
 » le patriotisme & l'esprit de parti élèvent
 » à la fois leurs voix; & cette contrariété de
 » passions, de sentimens & d'intérêts divers,
 » forme une image fidèle de ce peuple in-
 » quiet, ardent, fier & jaloux de son indé-
 » pendance, tourmenté de sa liberté, crai-
 » gnant sans cesse de la perdre, & trouvant
 » sa sûreté dans cette inquiétude même; in-
 » constant dans ses goûts comme dans ses
 » principes; agité tour à tour par des terreurs
 » imaginaires, & enivré d'espérances chimé-
 » riques; toujours, comme dit Pope, *trompé*
 » & *détrompé par lui-même*.

» Still by herself abus'd or disabus'd »

Le General Advertiser sera toujours composé;

1°. D'un choix de Nouvelles politiques, re-
 latives à la Grande-Bretagne & à l'Irlande,
 ainsi qu'aux Etats-Unis de l'Amérique. La
 communauté de langage qui semble unir encore
 ces deux Empires que la politique a divisés,
 ne permet pas de les séparer dans une feuille
 écrite en anglois, & destinée à l'instruction &
 à l'amusement de ceux qui aiment & cultivent
 cette Langue.

2°. Des événemens particuliers, des pro-
 cès & des jugemens intéressans, des anecdotes
 curieuses ou propres à faire connoître les
 mœurs & l'esprit d'un peuple si digne d'être
 observé.

3°. Des découvertes & inventions relatives à l'Agriculture, aux Manufactures & aux Arts, &c.

4°. De l'annonce des nouveautés qui auront quelque succès sur les différens Théâtres de Londres, en recueillant les particularités les plus curieuses relatives à cet objet.

5°. De l'annonce des Ouvrages principaux qui se publieront en Angleterre, dans toutes les branches de Science & de Littérature, avec une analyse succincte ou des fragmens intéressans de ceux qui mériteront le plus d'être connus.

6°. De mélanges qui contiendront quelques Pièces fugitives, en vers ou en prose, choisies avec attention; des avis singuliers, des plaisanteries morales ou politiques, &c.

On conçoit combien une si grande variété d'objets, lorsque le choix en sera dirigé par le goût, peut offrir à la fois d'instruction & d'amusemens aux Lecteurs qui aiment à observer chez une grande Nation le cours des événemens & des mœurs, & à ceux mêmes qui ne chercheroient qu'à se familiariser, sans beaucoup de travail & sans ennui, dans la Langue Angloise. La multitude des Gazettes & des Ouvrages périodiques de tout genre qui s'impriment en Angleterre, ne laissent que l'embarras du choix pour les matériaux de celle que nous offrons au Public François.

Nous continuerons de porter la même attention à l'exécution typographique. Des Anglois, qui ne croyoient pas qu'on pût imprimer à Paris avec une correction soutenue un Ouvrage dans leur Langue, ont été étonnés de trouver dans notre General Advertiser beaucoup moins de fautes que dans leurs meilleures Gazettes.

On publiera, comme l'année dernière, 52 numéros par an; chaque numéro sera com-

posé de deux feuilles in-4°. , caractère petit romain gros œil , à double colonne. Il paroîtra un Numéro le Lundi de chaque semaine. Le premier N°. sera publié le Lundi 5 Janvier 1789.

L'abonnement sera de 48 liv. , port franc , par tout le Royaume. On s'abonne en tout temps , pourvu que ce soit pour une année entière. Il faut affranchir le port des lettres & de l'argent.

On souscrit à Paris, chez FISSOT, Libraire, quai des Augustins, N°. 21 ; & chez les principaux Libraires de l'Europe.

JOURNAL DES CAUSES CÉLÈBRES.

PEU d'Ouvrages périodiques réunissent à l'avantage de piquer la curiosité dans le moment , celui d'intéresser dans tous les temps. Le *Journal des Causes célèbres* offre ce double avantage. Chaque volume contient le commencement , les progrès & la fin des différens Procès qu'il renferme. On y trouve la peinture des mœurs de la génération actuelle ; & souvent les évènements bizarres ou extraordinaires qui ont produit une *Cause célèbre* , présentent des détails plus curieux & plus intéressans que ceux qui inspirent tant d'attraits pour la lecture des Romans.

Il paroît un Numéro de ce Journal tous les quinze jours. Le prix de la Souscription est de 18 liv. pour Paris , & de 21 liv. pour la province. On souscrit chez M. DES ESSARTS , Avocat , rue du Théâtre François , près la Place ; & chez MERIGOT le jeune , Libraire , quai des Augustins , près la rue Pavée.

Lu & approuvé. A Paris, ce 16 Décemb. 1788. GAILLEAU,

A joins.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 27 DÉCEMBRE 1788.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

A l'Auteur de la Chançon la plus Jolie.

PERSONNE n'aime autant que moi
L'Auteur d'une Chançon jolie :
L'Amour m'imposeroit sa loi,
S'il connoissoit bien ma folie.

Je me fais en beau le portrait
D'un Auteur à Chançon jolie ;

N^o. 52. 27 Déc. 1788.

G

Chaque couplet est un attrait
Qui fait augmenter ma folie.

MAIS je ne vois jamais de près
L'Auteur d'une Chanson jolie ;
Ce seroit m'exposer exprès
A faire une tendre folie.

AUTREFOIS je fus le sujet
De plus d'une Chanson jolie ;
Hélas ! je ne suis plus l'objet
D'aucune agréable folie.

POUR plaire aux Enfans d'Apollon,
Faut-il être la plus jolie ?
Ah ! combien au sacré Vallon
J'ai vu de laideur embellie !

MUSE, de qui je prends leçon,
Prête-moi ta douce harmonie ;
Fais que j'inspire une Chanson
A l'Auteur de la plus jolie.

(Par Mme. la Bar. de Montanclos.)



R É P O N S E.

JE vous dois, au lieu de Chançon,
Un sentiment bien véritable.....
Pour plaire aux Enfans d'Apollon,
Croyez qu'il suffit d'être aimable.

Vous l'aurez toujours, en effet,
Cet heureux talent de séduire;
Si la beauté vous délaissoit,
L'esprit vous rendroit son empire.

QUOI ! déjà vous dites : *Je fus !*
Quelle crainte & quelle foiblesse !
Ah ! la ceinture de Vénus
A votre taille ira sans cesse.

NINON savoit, à soixante ans,
Faire envier ses douces chaînes ;
Anacréon, en cheveux blancs,
A charmé les Dames d'Athènes.

MUSE & Grace, offrez à l'Amour
Ce charme indépendant de l'âge ;
Mais si vous plaisez moins un jour,
Il faudroit aimer davantage.

LE Zéphyr, en butte aux rigueurs,
S'échappe au lever de l'aurore ;

La Rose se couvre de pleurs ,
Mais son épine tient encore.

A midi , quel brûlant transport !
La Rose dit : Je fus trop sage ;
Et le soir , plus habile encor ,
Elle ouvre son sein au volage.

Si vous aviez pareil destin ,
Je vous dirois : Faites comme elle ;
Mais près de vous , soir & matin ,
Le Zéphir doit être fidèle.

(Par M. Auguste Gaudé.)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
du Logogriphe du Mercure précédents.*

LE mot de la Charade est *Orange* ;
celui de l'Énigme est *Dé à jouer* , celui du
Logogriphe est *Carme*.

C H A R A D E.

CH A Q U E Lecteur a mon premier ;
Pour mon second ,
C'est un poisson ;
Et mon tout couvre mon premier.

(Par M. Mauclerc , de Châlons.)

É N I G M E.

Tout mortel me connoît, & je suis invisible ;
Mon Empire est brûlant , & glacé mais terrible ;
De Bellone & César je fais l'affreux métier :
Je parcours l'Univers souvent dans son entier ;
Et tel qui fait le brave avant que je l'attaque ,
Pâlit dès qu'il me sent , & fond dans sa calaque.
Chacun craint ma présence , & tout être vivant
Tremble quand ma fureur s'exerce dans son sang.

(Par M. Arnaud de S. Maurice.)

L O G O G R I P H E.

EN présentant au lourd taureau
Un lieu qui lui donne la vie ,
J'offre, dans mon autre partie,
Tout ce que l'homme a de plus beau.
Pour mon entier, crois m'en, Lecteur,
C'est là jactance d'un Auteur.

(Par un Abonné.)



G ;

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LA Belle-Mère, ou les Dangers d'un second mariage, Comédie en cinq Actes & en vers; par M. VIGÉE, Secrétaire du Cabinet de MADAME; représentée pour la première fois par les Comédiens François ordinaires du Roi, le Jeudi 24 Juillet 1788. Prix, 30 f. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, à l'Immortalité.

LA première représentation de cette Pièce a éprouvé quelques contradictions, & l'Auteur devoit s'y attendre. Ses *Aveux difficiles* & sa *Fausse Coquette* avoient réussi à ce Théâtre. Un seul succès auroit suffi pour lui faire des ennemis en nombre raisonnable; deux succès ont dû doubler ce nombre. Ils lui ont fait encore un autre tort. De ces deux Pièces, l'une étoit en un Acte, l'autre en trois; c'étoit donc en lui une témérité d'entreprendre une Comédie en cinq Actes. Toutes deux étoient d'un genre léger, galant, agréable: il n'étoit donc pas capable de traiter un sujet sérieux &

attendrissant. Voilà ce que la prévention a dû dire, & jamais elle ne manque de moyens pour se faire écouter.

M. Vigée, en faisant imprimer cette Pièce qui a eu six représentations, met le Public à portée de juger l'influence que ces différentes causes ont pu avoir sur la première.

Nous n'entrerons point dans le détail du plan & de l'intrigue : c'est ce qu'on a déjà fait dans ce Journal, en rendant compte des représentations : nous nous bornerons à donner une idée du style.

Un des principaux mérites du style dramatique est de se plier aux différens caractères, & d'en marquer les diverses nuances. L'Auteur de la *Belle-Mère* nous paroît avoir été fidèle à ce principe. Il y a de la bonté, de la franchise dans le rôle de M. de Belfont ; de la finesse, & une sensibilité quelquefois affectée dans celui de Madame de Belfont ; de la grace & de la naïveté dans celui d'Angélique ; ainsi du reste. Non, dit l'aimable Angélique à sa Belle Mère.

Non, vous ne savez pas ce qu'il m'en a coûté
Pour n'avoir jamais eu part à votre bonté :
Et cependant vingt fois, dans ma douleur amère,
J'allois vous appeler du tendre nom de mère ;
Mais en vain de ce nom je sentoie la douceur :
Arrivé sur ma bouche, il rentroit dans mon cœur.

Pour peu qu'on sache le sujet & le plan de la Pièce , on reconnoît sans peine , aux vers suivans , que l'Auteur qui les prononce est M. de Belfont.

Quoique vivant au sein d'un monde corrompu ,
 Je n'ai pas cru devoir rougir de la vertu ,
 Et l'honneur, de tout temps, fut ma plus chère idole.
 Je n'adoptai jamais le système frivole ,
 Combattu quelquefois , sans cesse accredité ,
 Qu'on est dupe souvent par trop de probité :
 Je rejetai bien loin cette maxime affreuse.
 Aussi , dans tout le cours d'une vie orageuse ,
 Quand parfois j'ai voulu descendre dans mon cœur ,
 J'ai toujours entendu ce cri consolateur :
 « Si l'infortune un jour trouble ton existence ,
 « Pour retrouver la paix , sonde ta conscience ».

L'adroite Belle-Mère pouvoit seule dire à M. de Belfont , pour l'engager à lui faire une donation de ses biens : J'aurois réparé la perte que vos enfans avoient faite ,

Si leur attachement eût égalé le mien.
 Ils m'évitent ; pourquoi ? vous le savez trop bien ;
 C'est que de ma fortune on n'a rien à prétendre.
 Les graces, c'est vous seul qui pouvez les répandre.
 Mais si de vous , Monsieur , je pouvois obtenir
 La faveur que j'attends , je n'aurois de plaisir
 Qu'à faire , au moins , cesser leur haine illégitime ;
 Je dis plus ; qu'à gagner leur amour , leur estime ,

A leur faire oublier tous leurs chagrins secrets ,
A les contraindre enfin, à force de bienfaits ,
De me voir près de vous, non comme une étrangère,
Mais comme leur amie ; & leur seconde mère.

Le Marquis parle convenablement à son rôle , quand il dit à Madame de Belfont :

J'aurois voulu hâter l'instant de vous revoir ;
Mais de mon Régiment j'arrive hier au soir :
Car il faut tous les ans, pour bien servir son Prince,
S'ennuyer quatre mois au fond d'une province ;
Et là, très-mécontent d'avoir quitté Paris ,
Aux autres enseigner ce qu'on n'a guère appris.

On le reconnoît aussi dans la manière leste dont il traite l'Intendant Dumont , son agent, qu'il a placé dans cette maison pour intriguer avec la Belle-mère contre le père & les enfans.

N'êtes-vous pas heureux d'avoir eu cette place ,
Vous que de vingt maisons on a congédié ,
Vous que j'ai de chez moi sagement renvoyé ,
Vous, le plus grand fripon. . . .

Et Dumont se peint d'un seul trait , en lui répondant :

Mais pas plus que les autres.

Enfin chaque personnage parle comme il

G 5

convient à son caractère. Ce n'est pas tout ; il faut encore que le style se modifie selon les situations , qu'il s'élève & se renforce quand il en est besoin.

Interdium & vocem Comædia tollit.

Ainsi, lorsque M. de Belfont reconnoît le piège où trop de foiblesse l'a entraîné, son style doit changer avec ses idées & ses sentimens.

Iratusque Chremes tumido delitigatore,

Mme. DE BELFONT.

Le Marquis ! sur ce choix, qu'avez-vous à me dire ?
Son rang. . . .

M. DE BELFONT.

Quel est celui d'un Grand dégénéré ?
Il n'en a plus.

Mme. DE BELFONT.

Son nom. . . .

M. DE BELFONT.

Il l'a déshonoré.

La vertu seule donne & maintient la noblesse.
Dès qu'on a pu descendre à la moindre bassesse
Rang, titres, dignités, honneurs, tout disparaît.
S'il aimoit votre fille, & s'il la méritoit,
Pourquoi s'entouroit-il des voiles du mystère ?

Ah ! le crime inquiet craint & fuit la lumière ;
Mais le jour le poursuit. Oui, tout est révélé, &c.

Un des principaux reproches qu'on a faits à cet Ouvrage, est relatif au caractère de Madame de Belfont, & il faut avouer que ce n'est pas sans fondement. On eût voulu pour Belle-mère une femme ambitieuse ; méchante , intéressée , qui , d'elle même & de son propre mouvement , cherchât à mettre la dissension entre le père & les enfans, & à s'approprier la fortune de l'un aux dépens des autres : on eût voulu enfin dans ce rôle, des couleurs fortes & prononcées. M. Vigée au contraire s'est étudié à les adoucir. Sa Belle-mère, toujours entraînée par un mouvement étranger, ne fait que céder ; par tendresse pour sa fille , aux mauvais conseils d'un Marquis intrigant. Elle est naturellement bonne & sensible, & dès qu'on lui ouvre les yeux sur l'homme odieux qui s'étoit emparé de sa confiance, elle change , ou plutôt elle redevient elle-même : elle rend le porte-feuille qu'elle s'étoit fait donner , se jette dans les bras de son mari , reçoit dans les siens les deux enfans dont elle avoit ramené la ruine , devient heureuse, & rend tout le monde heureux autour d'elle. L'autre plan eût été plus théâtral ; mais l'Auteur a craint sans doute que des Spectateurs François ne pussent supporter au Théâtre comique un pareil

rôle de femme ; & si l'on peut l'accuser d'avoir trop peu présumé de son art , on doit du moins lui savoir gré d'avoir ainsi jugé du Public. Mais quand il eût été moins timide , les mêmes précautions lui étoient nécessaires par un autre motif. Quelle Actrice eût voulu se charger de ce rôle ? Tout adouci qu'il est , quelles difficultés n'a-t-il pas eues pour le faire jouer ? La plupart des gens qui jugent sévèrement les Auteurs Dramatiques , sont loin de soupçonner les entraves dont ils sont chargés , & les obstacles qu'ils ont à vaincre.

On a aussi prétendu que cette Pièce étoit plutôt un Drame qu'une Comédie ; mais on n'a pas sans doute voulu dire que ce fût un Drame dans le genre de *Natalie* , de l'*Indigent* , de la *Brouette du Vinaigrier* , &c. Ce sont cependant là de vrais *Drames* , c'est-à-dire , des Pièces de Théâtre qui n'étant d'aucun genre , ont pris ce nom , commun à tous. Il y a des mots qu'on s'habitue à employer sans y attacher une signification précise , & le mot *Drame* est de ce nombre. Ce seroit être fort-injuste que de classer la *Belle-Mère* parmi ces Pièces conduites & écrites sans art , où des personnages du dernier ordre parlent en style ampoulé , où la prétention d'être naturel fait qu'on s'écarte sans cesse de la belle Nature : mais si l'on veut la mettre , pour le genre , dans le même ordre que l'*École des Mères* , la *Gouvernante* & *Mélanide* ,

quelque chose qu'on ait pu dire autrefois contre ces Pièces, l'Auteur n'aura point à se plaindre ; & il sera autorisé , par l'exemple de la Chaussée & par celui de Térence , premier modèle du Comique attendrissant , à intituler *Comédie* un Ouvrage où il n'a pas eu pour but de faire rire.

La Pièce est précédée d'une courte Préface , & d'une Epître plus courte encore , que son extrême brièveté nous permet de rapporter toute entière.

A Madame le Brun.

» Reçois l'hommage de cette Pièce : ce
» n'est point à l'Artiste la plus célèbre que
» je l'offre , c'est à la sœur la plus tendre ,
» à la meilleure amie «.

Il nous semble que ce simple hommage d'un Poète à une célèbre Artiste , d'un ami à son amie , d'un frère à sa sœur , est infiniment préférable à ces Dédicaces intéressées dont on importune les Grands , où l'on fait d'eux quelquefois des portraits qui leur ressemblent si peu , & où les Auteurs , quelque forme qu'ils prennent , se peignent de manière à faire juger qu'ils se ressemblent tous.



Z É L I E dans le Désert ; par Madame D....., 3e. édition, avec un Supplément. 2 Vol. in-8°. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Belin, Lib. rue S. Jacques ; Desenne, au Palais - Royal. On trouve chez les mêmes Libraires le Supplément séparé.

IL est doux pour le Littérateur chargé de l'annonce d'un Ouvrage, de n'avoir que des succès à prédire. L'évènement n'a pas trompé notre attente ; trois éditions aussi rapides de l'estimable Production de Mme. D....., annoncent l'universalité des suffrages qu'il a obtenus, comme elles pourroient servir à prouver que ce n'est pas pour son Auteur qu'un Observateur de nos jours a publié cette réflexion : » Dès que les femmes publient leurs Ouvrages, elles ont d'abord contre elles la plus grande partie de leur sexe, & bientôt presque tous les hommes «.

Comme on n'oublie pas facilement ce qui a beaucoup intéressé, on se rappelle sans doute les infortunes de Zélie. On la revoit encore seule dans un Désert, éloignée de son père & de son Amant, à la merci des bêtes féroces, luttant contre les privations & la mort, & n'ayant pour com-

pagne qu'une malheureuse victime de l'amour, Nina de Lizadie, &c.

Mais en se ressouvenant que Ninette, autrement Madame Sping, devenue mère à son tour, conservoit pour Zélie, qui, avec M. d'Ermancour & leurs enfans, s'étoit fixée en Normandie, autant d'amitié que de reconnaissance, on desiroit entendre encore parler de ces tendres époux, & retrouver dans leurs enfans ces vertus que le pinceau de Madame D. fait rendre si touchantes.

Le Supplément dont elle vient d'enrichir la 30. Edition de son Ouvrage, remplit l'attente & le vœu des Lecteurs. Ils y verront avec plaisir le fils de Zélie revenu dans ce Désert où il reçut le jour, & , comme son père, sensible & tendre, connoître l'amour dans ces plaines où tout lui rappelle l'image des malheurs & des vertus de ses tendres parens.

Ninette a une fille & un fils. On devine que cette fille, que l'on appelle Nina, est le portrait de sa mère, & que le jeune d'Ermancour ne voit point, dès son arrivée à Achem, les charmes naissans de la belle Nina sans en être vivement épris. On conçoit bien aussi que les parens des deux jeunes Amans désirent beaucoup une alliance projetée dès la naissance de leurs enfans.

Mais la jeunesse du Chevalier, l'état de Marin qu'il a embrassé, retardent cette union. Il est d'ailleurs obligé de s'embarquer, &

la nouvelle de ce voyage indispensable arrache à la sensible Nina un aveu de son amour que sa délicatesse avoit toujours retenu. C'est ce départ qui , changeant la scène , amène des incidens , dont l'enchaînement & le récit font infiniment d'honneur à Madame D... Ils prouvent que toutes les fois qu'elle voudra dessiner de grands caractères , l'esprit & la sensibilité conduiront ses crayons vigoureux avec beaucoup de succès.

Les vertus & les charmes de Nina lui gagnoient tous les cœurs. Depuis longtemps un Anglois , Lord d'Ourling , retiré à Achem , avoit conçu pour elle le plus violent amour. L'arrivée du jeune d'Ermancour avoit allumé dans son cœur tous les transports de la jalousie ; son départ réveilla ses espérances. Nina , toute entière à la douleur , après une longue maladie , ne charmoit les ennuis de l'absence de son amant , que par des pèlerinages religieux & par des promenades sur le bord de la mer. Quelquefois même elle osoit se confier à ce perfide élément dont ses yeux parcouroient l'immense étendue ; il lui suffisoit qu'il portât l'objet qu'elle adoroit , pour les fermer sur les dangers ; mais ces promenades salutaires pour Nina , lui devinrent bien funestes. Des hommes masqués s'emparent d'elle un jour que Madame Sping ne l'avoit point accompagnée , & l'enlèvent avec sa fidèle Norton.

Le ravisseur est ce Lord d'Ourling, qui les conduit toutes deux dans un château situé sur le bord de la mer, & habité par une Dame & une jeune Demoiselle. Nina ne parvient à connoître ce ravisseur, qui ne se présente point devant elle, & à donner de ses nouvelles à ses parens, qu'après avoir gagné un des domestiques qui l'approche, & qui, repentant d'avoir aidé d'Ourling dans l'accomplissement de ses criminels projets, ne reste à son service que pour être utile à Nina & lui procurer son évasion.

Un hasard malheureux & heureux à la fois, la sert encore mieux que les soins du fidèle Atquentil. Le Chevalier d'Ermancour est jeté, par un naufrage, sur la côte où est situé le château du Lord d'Ourling; les efforts qu'il fait pour arracher à la mort le Comte de Lizadie son oncle, qui périt sous ses yeux, lui causent une chute, & il a le malheur de se casser une jambe. C'est dans ce cruel état qu'il est porté chez l'Evêque de Malaca. Dans ces entrefaites, un vaisseau François arrive dans le port sur lequel domine le château de Lord d'Ourling. Ce vaisseau ramène de la France des parens, des amis de Nina. La bonne Norton, instruite de tout ce qui se passe par le fidèle Atquentil, fait savoir à ses amis la malheureuse destinée de leur chère Nina. Bientôt les portes de sa prison sont enfoncées. Bientôt elle se retrouve dans ce vais-

seau où on l'a portée, presque mourante ,
& où elle n'est rappelée à la vie que par
les soins de Sir Georges Hartuie , son on-
cle , & de Zélie , qui , ayant perdu son mari
depuis peu , vient finir ses jours dans son
Désert.

L'instant où Nina voit pour la première
fois cette Madame d'Ermancour , est un
instant bien déchirant. Ecoutons-la peindre
cette scène touchante dans une lettre qu'elle
écrit à sa mère. » Quand les soins (de Ma-
» dame d'Ermancour) m'eurent rendue à
» la vie , je la remerciai sans la connoître.
» Son air noble & touchant m'avoit pré-
» venue en sa faveur. Ah ! disoit-elle , en
» me pressant contre son cœur , voilà donc
» la fille de mon enfant ! C'est Madame
» d'Ermancour qui vous embrasse , me di-
» soit en même temps mon oncle. A ce
» nom , je redoublai mes caresses ; je mêlai
» mes larmes aux siennes. Elle m'apprit ,
» en sanglottant , la perte qu'elle avoit faite ,
» & elle me montra les restes de l'objet
» cher & sacré qui faisoit couler ses pleurs.
» Elle a renfermé dans une boîte d'or le
» cœur de son époux. *Voilà tout ce qui me*
» *reste de lui* , dit-elle , en me montrant
» cette boîte enveloppée d'un crêpe noir.
» Je me jetai à genoux , & inclinée au-
» près de cette triste représentation , je
» priai l'Etre suprême de recevoir dans le
» sein de sa miséricorde l'âme pure & ver-
» tueuse de celui que nous regrettons . . . ,

» Ah ! ma chère amie , me dit Madame
» d'Ermancour , que tu as bien deviné les
» sentimens que j'éprouve ! S'il n'a point
» entendu mes soupirs ni tes tendres priè-
» res , le souverain Etre les a reçus favo-
» rablement. Mon époux jouit maintenant
» d'un bonheur que rien ne peut troubler.
» Calme-toi. Viens m'apprendre des nou-
» velles de tes parens & de mon fils. Hé-
» las ! je comptois le trouver encore à
» Achem avec son oncle «.

Il faut bien apprendre à cette mère in-
fortunée le malheur arrivé à son fils , qui ,
soigné chez l'Evêque de Malaca, où pendant
long-temps il n'a pu voir personne , revoit
enfin sa mère , Nina & ses amis. Une situa-
tion bien intéressante, & rendue d'une ma-
nière neuve , c'est celle où , condamné à
être boiteux toute sa vie & à subir une
opération périlleuse, le Chevalier d'Erman-
cour est uni à sa chère Nina dans le temps
même où il craint de mourir sans pouvoir
emporter au tombeau le titre d'époux au-
quel il aspire. C'est dans l'Ouvrage qu'il
faut voir les tendres soins de cette généreuse
Amante , qui , sachant que l'époux qu'elle
choisit doit rester boiteux , paroît l'en ai-
mer davantage. » Pour moi , écrit-elle en-
» core à sa mère , je ne me chagrine point
» pour l'avenir. M. d'Ermancour se fera
» toujours remarquer & chérir par-tout où il
» sera placé. D'ailleurs , quoique je n'ose
» pas le lui dire , je ne suis pas si fâchée

» qu'il doit l'être lui-même de son accident.
 » L'impossibilité de monter à cheval le
 » forcera de rester plus souvent auprès de
 » moi. Je ne craindrai pour lui ni les mal-
 » heurs de la guerre, ni ceux de la chasse,
 » & mon amour-propre trouve aussi son
 » compte dans cette fâcheuse aventure.
 » M. d'Ermancour, beau, bien fait, possé-
 » dant toutes les graces, toutes les vertus,
 » tous les talens, étoit trop loin de moi;
 » ce petit défaut l'en rapproche. Il sera
 » souvent dans le cas d'avoir besoin de
 » mon secours; quand je ne lui servirois
 » que d'appui pour l'aider à marcher, je
 » serois fière de cet emploi.

» Une honnête femme qui veut mériter
 » l'estime & l'attachement de son mari, ne
 » doit pas se contenter de lui plaire par
 » des attrait passagers que le temps &
 » l'habitude effacent promptement. Elle
 » doit chercher à fixer son cœur par des
 » liens plus forts & plus durables; elle
 » doit lui être utile en partageant ses pei-
 » nes, en se conformant à ses goûts, &c. «.

Le tableau du repentir du Lord d'Ourling & de son retour à la vertu, ne peut se comparer qu'à celui de la sublime humilité de Milord Edouard de la nouvelle Héloïse. D'Ourling veut expier son crime par sa mort; mais il est rappelé à la vie & à l'honneur par les soins de Nina & de son époux. Il finit par épouser cette femme dont nous avons parlé plus haut,

& dont les vertus étoient ensevelies dans le château où Nina avoit été enfermée. Le caractère de cette femme que le Lord avoit abandonnée après en avoir eu un enfant, est parfaitement destiné, & le tableau de leur réunion est si touchant, qu'on pardonne à d'Ourling les larmes qu'il a fait répandre. Cette bonne & tendre Zélie meurt quelque temps après son arrivée au Désert, & lorsque ses cendres y sont réunies à celles de son mari, nos jeunes époux & leurs parens viennent tous se fixer à Paris.

Quand on lit cet Ouvrage intéressant, où l'on ne trouve jamais ces éternels imbroglio que les Romans Anglois ou prétendus Anglois ont tant mis en vogue, l'ame est affectée des plus douces émotions. On pleure ; & ces larmes délicieuses, qu'il n'appartient qu'aux ames honnêtes & sensibles de répandre, font l'éloge de cette estimable Production, & suffisent sans doute à la gloire de son Auteur.



V A R I É T É S.

N O T I C E

SUR la personne & sur les Œuvres de
SALOMON GESSNER.

PERMETTEZ MOI, Monsieur, de vous adresser sur Gessner une Notice que j'ai attendue en vain de quelques-uns de nos Poètes, & qui sembloit devoir leur appartenir bien plus qu'à moi. Je vais donc rompre ce silence, d'autant plus volontiers, qu'en vous parlant de lui, je suis assuré de présenter à vos Lecteurs quelques pages intéressantes.

Salomon Gessner naquit en 1730. A cette époque, la Poésie ne jouissoit point en Allemagne de cette considération dont elle étoit honorée en France & en Angleterre. Les Poètes Allemands n'étoient presque tous que des Bouffons à gages, faits pour amuser la Noble Nation Germanique. On croyoit aussi que les vers dérogeoient à la dignité de la Religion, & qu'un homme sage ne pouvoit point en lire. L'Instituteur de Gessner étoit nourri de ces préventions si propres à étouffer le génie. Un Poème, quelque édifiant qu'il fût, couroit des larmes au jeune Elève, qui payoit chèrement le court plaisir d'avoir lu des vers. Une éducation aussi contraire aux goûts & au penchant du jeune Gessner, influa malheureusement trop

sur son caractère. Il aima mieux ne point étudier, que de faire des études rebutantes. De là est provenu ce fonds d'indolence & même de paresse qui dominoit en lui. Il fallut attendre que l'âge le mît hors des bûches d'un Précepteur ignorant. Il fallut que l'occasion pût dompter cette indolence dont il avoit contracté l'habitude. Tous ceux qui l'ont connu dans sa première adolescence, étoient loin de soupçonner ce qu'il seroit un jour. En vain essayoit-on de lui apprendre le Grec & le Latin. « Vous savez, écrivoit-il à son ami Fuesli, » que ma vocation ne put jamais être de devenir » un homme habile : de là vient que dans ma » jeunesse j'étois absolument sans émulation. Je » barbouillois beaucoup de papier ; mais sans but, » sans intention. Il falloit donc nécessairement » rester en retard, & par une suite naturelle, » mon talent y perdit beaucoup ».

On voit que Gessner eut à combattre non seulement sa mauvaise éducation, mais encore son indolence. Il étoit déjà dans un âge assez avancé, lorsqu'il publia ses premiers Essais. La Poésie Pastorale, qui n'avoit été connue jusqu'alors en Allemagne que par les Traductions des Poètes Etrangers, y trouvoit des partisans & une sorte de préférence sur tous les autres genres. C'est dans ce monde idéal que Gessner se fraya une route. Il crut qu'on lui sauroit gré de peindre les doux sentimens de la vie économique & innocente, & les mouvemens tendres de l'amour & de la bienveillance.

Ce dessein étoit l'effet d'une émulation imprévue. Une révolution subite avoit inspiré aux Allemands l'amour de la Poésie. Leurs Poètes se faisoient entendre avec éclat dans la partie méridionale, Haller & Bodmer ; dans la septentrionale, Kleist & Klopstock jouissoient d'une estime générale,

Il n'est aucun pays aussi paisible que l'heureuse Helvétie , aucun où l'on puisse mieux réaliser les fables consolantes de l'âge d'or , aucun qui pût retracer plus fidèlement les mœurs pastorales , aucun où les vertus & les talens puissent conduire plus sûrement à un bonheur pur & à une renommée sans mélange. Les scènes romantiques , que des sites variés multiplioient de Zurich à Rapperschwil , avoient attiré les Chantres de la Germanie sur les bords rians du *Sil* & de la *Limmat*. On les voyoit cueillir dans les bocages & sur les collines qui bordent le lac , des fleurs dont la fraîcheur & le coloris ont égalé celles que les Anciens avoient trouvées dans les campagnes de la Grèce & de Rome. Zurich étoit devenue la patrie adoptive des Muses Allemandes & le Parnasse où Klopstock , Kleist , Wieland , & plusieurs autres , venoient recevoir leurs immortelles inspirations. On espéra de voir renaître le siècle d'or de la Poésie Germanique ; ce beau siècle consacré par les Ménéfenger & les Hadloub.

Gessner laissa à Kleist le paysage , la peinture de la Nature inanimée , & la manière des Sannazar & des Grotius ; il peignit avec plus de simplicité que Wieland , & surpassa Klopstock par l'art d'émouvoir jusque dans les moindres nuances. Comme la terre sourit au ciel au lever de l'aurore , de même elle paroît sourire à nos yeux sous le riche & vivifiant pinceau de Gessner. Il monta au plus haut degré du Pindé Germanique , dans un temps où sa Langue n'étoit ni si riche , ni si formée qu'elle l'est aujourd'hui. Il étoit Suisse ; il écrivoit dans sa patrie où l'on corrompt la Langue Allemande , & on admira la pureté de son style & son harmonie.

Si on veut analyser ses Poèmes dramatiques , on y trouve des fictions intéressantes , des caractères

ères sagement dessinés , des situations neuves. Son langage est celui des Grâces ; nul trait de trop , rien de trop peu. Sa Muse ressemble à la Vierge modeste dont parle Horace. La Vestale pouvoit écouter l'amour que Gessner avoit créé. Ses Faunes n'effrayent point les jeunes beautés. S'il a quelquefois l'humeur de Sterne & de la Fontaine , il n'en a jamais les licences. Le goût le plus sévère ne trouve ni aucune lacune à remplir , ni une tournure à reprendre , ni un choix plus ingénieux d'expressions à substituer.

Communément on croit que la Poésie Pastorale est très-monotone & très-limitée ; mais en lisant les Ouvrages de Gessner , on s'aperçoit que le genre s'étend & que ses formes se multiplient. *Daphnis* est un Roman Pastoral qui ne le cède point pour la finesse & la naïveté au petit Roman de Longus , & qui surpasse de beaucoup celui-ci par la variété des images & l'intérêt des situations. *Erasme* & *Evandre* sont des Poèmes instructifs & touchans par le contraste qui règne entre le Monde & la Nature. Le premier Navigateur réunit la plus douce philosophie à l'éclat de la Féeerie la plus brillante.

Sous la plume de Gessner , les scènes effrayantes produisent plutôt un doux accablement que la crainte & l'effroi. Telle est l'impression que laissent les Tableaux du Déluge & la Mort d'Abel.

Ce dernier Poème est une Epopée qui unit , d'une manière touchante , la majesté religieuse à la simplicité pastorale. Combien d'images gracieuses ne trouve-t-on point dans ses Idylles ! — « Ces productions , disoit-il , sont les fruits de quelques-unes des heures les plus douces que j'aye passées. » Il m'arrive quelquefois de m'arracher à la ville , & de chercher un asile dans des campagnes

» solitaires. Là le spectacle des beautés de la
 » Nature écarte de mon ame tous les dégoûts,
 » toutes les fâcheuses impressions que j'y avois
 » appertées. Transporté à la vue de cet admirable
 » spectacle, pénétré de mille sentimens délicieux,
 » je suis aussi heureux qu'un Berger de l'âge d'or,
 » & plus riche qu'un Roi «.

On voit qu'il peignoit ce qu'il avoit senti, que son ame étoit de moitié avec son esprit : de là vient qu'il a si peu écrit, & qu'il a imprimé à ses Productions ce caractère particulier qu'on a vainement entrepris d'imiter. Le célèbre Ramler les a traduites en vers ; mais sa traduction a prouvé que même dans la prose, Gessner avoit atteint le dernier degré de l'harmonie, & de l'harmonie la plus convenable au genre pastoral. Diderot a été un peu plus heureux en transportant dans notre Langue les Contes Moraux & les Idylles de Gessner ; mais on ne trouve plus cette aimable naïveté, cette couleur raiſſante, ce charme qui respire dans l'original, & qui est produit par la délicatesse d'une touche inimitable. Il eût fallu savoir saisir comme lui la Nature, l'avoir vue de près comme lui, l'avoir observée comme les Allemands savent l'observer, avec volupté & sans distraction, pour la peindre comme Gessner, sans altérer le modèle.

Les Allemands l'emportent toujours sur les François dans la Pastorale & dans la Poésie descriptive. Ils trouvent dans leurs villes une moindre mesure de ces plaisirs qui, en France, sont si variés & si piquans, & ils ont plus de ces beautés champêtres qui sont si intéressantes à peindre. Le séjour des champs leur tient lieu d'Opéras, de Comédies ; on les voit s'enivrer aux Spectacles de la ville, qui, à la vérité, n'ont ni le charme ni le poli des nôtres. Aussi sont-ils plus de cas, que

nous de tout ce qui leur retrace cette belle & simple Nature qu'ils voient si souvent & de si près. Peut-être il conviendrait de partir de ce point, pour rendre raison de la préférence que les Allemands donnent sur nous aux Anglois. Il leur est plus facile de ressembler à ces derniers. Un chapeau rond, des bottes, un habit boutonné, un ton uni, des manières simples, font, à très-bon marché, tous les frais de la ressemblance ; mais les graces, les airs, la mobilité des François, exigeroient des études plus pénibles. On y renonce par la difficulté de réussir, & on prend de l'aversion pour un modèle qu'on ne pouvoit imiter. Ainsi l'amour propre des Germains, plus à son aise avec les Anglois, trop blessé par nous, est une des causes principales qui prononcent la séparation des deux Nations pour tous les genres quelconques. Les François doivent abandonner à leur tour la Pastorale aux Allemands, par le même motif que les Allemands nous cèdent les genres brillans. Au lieu de les embellir par nos traductions, nous les dépouillons des graces naturelles qui leur sont propres. Il suffit de lire Haller & Wieland dans les deux Langues, pour sentir combien ils ont déchu dans la nôtre. Gessner est peut-être le seul qui ait perdu le moins possible à la traduction. Ce bonheur tient à cette extrême pureté de goût dont il est pénétré, qui naturalise, pour ainsi dire, dans un pays, les productions d'un autre. Gessner a si fidèlement rendu la Nature, que ses Traducteurs se sont trouvés quelquefois dans l'impuissance de la peindre d'une autre manière, & ils l'ont transportée dans leurs Ouvrages toutes les fois qu'ils se sont contentés de traduire littéralement Gessner.

C'est cette fidèle imitation qui, après l'avoir créé Poète, le rendit Peintre : il avoit jusque-là fais

H a

de ses Tableaux autant d'Idylles, il fit de ses Idylles autant de Tableaux. Il peignit agréablement le Paysage qu'il avoit si agréablement décrit. Il rend compte dans sa Lettre sur le Paysage, des moyens qui lui ont procuré ses succès dans un Art dont il ignoroit encore les premiers élémens à l'âge de trente-quatre ans ; mais il ne dissimule point les ressources qu'il a tirées de ses études poétiques.

— « La Poésie, dit-il, est la véritable sœur de la Peinture. L'Artiste ne doit point oublier de lire les meilleurs Ouvrages des Poètes. Ils enrichissent sa fantaisie des plus magnifiques tableaux ».

— Mais s'il recommandoit la Poésie à la Peinture, il avoit aussi l'attention de leur associer la Musique & tous les Beaux-Arts. Ce n'est point sans dessein que les Grecs ont rapproché les Muses pour n'en faire qu'une famille. La matière & les instrumens diffèrent en vain ; le beau n'en est pas moins le but commun des Poètes & des Artistes ; ce beau idéal s'offroit sans cesse à l'œil & à l'imagination de Gœtner,

Si l'on rapproche ensuite l'homme du Poète & du Peintre, on est frappé de ses vertus & de ses talens, & on est convaincu que rien n'inspire plus le goût du bon, que le sentiment du beau. Comme ami, comme époux, comme père, comme Magistrat, comme citoyen, il étoit toujours placé dans la lumière la plus douce. Heureux dans sa vie privée, il possédoit celle à qui il avoit jadis dédié son Roman de Daphnis, qui lui en avoit inspiré les plus douces peintures, & qui lui écrivoit : — Comment pouvez-vous rester à la ville pendant les premiers jours du printemps ? Avez-vous renoncé à voir les prairies s'embellir & les arbres se couvrir de fleurs ? Venez donc nous joindre à la campagne ; vous y trouverez le Printemps ; vous m'y verrez. Madame N.,,

» m'a dit que vous avez écrit un Ouvrage intitulé
 » *Daphnis* ; & cependant, Monsieur le mystérieux,
 » vous me l'avez laissé ignorer. Vous avez pour-
 » tant vu que votre dernière chanson m'a beau-
 » coup plu ; je la chante toujours.

» Venez Jeudi prochain, sans y manquer ; je vous
 » attendrai le soir sous la feuillée ; mais apportez
 » avec vous *Daphnis*, sans quoi, de mes jours,
 » je ne serai plus votre amie. -- Voilà *Daphnis*,
 » lui répondoit Gessner, le voilà imprimé. A qui
 » pourrois-je le dédier plutôt qu'à vous, puisque
 » votre approbation est pour moi la plus précieuse
 » de toutes, & puisque, si l'on trouve dans mon
 » Ouvrage l'amour représenté d'après Nature,
 » c'est à vous seule que je le dois ? Quand je
 » pensois à *Phyllis*, je pensois à vous, & j'étois
 » moi-même *Daphnis*. L'heureuse idée pour mon
 » cœur d'écrire ce petit Roman ! Après demain,
 » quelles délices ! après demain, je serai sous la
 » feuillée ; je verrai le Printemps, je vous verrai.

Une autre fois il écrivoit. — » Je ne veux point,
 » ô ma Daphné ! d'autre récompense de mes
 » Chants, je ne veux point d'autre gloire que
 » d'être assis à tes côtés, & de voir tes beaux
 » yeux, tendrement fixés sur les miens, m'an-
 » noncer avec un doux sourire ton approbation.

Son épouse unissoit à la plus rare beauté les
 mœurs les plus douces & le caractère le plus com-
 plaisant. Il avoit trouvé en elle une amie so-
 gneuse de sa renommée, dont le goût étoit exquis
 & la critique éclairée. Heureux encore par ses
 enfans, l'un d'eux lui promettoit de devenir un
 jour un Peintre célèbre. Ceux qui ont vu les Ou-
 vrages n'auront point de peine à croire qu'il pou-
 voit être comparé, dans le sein de sa famille, à
 Racine faisant la procession avec ses enfans, &

H ;

refusant une invitation de Cour, pour manger une carpe avec eux. Gessner offre la même sensibilité, la même bonhomie. Il étoit naturellement mélancolique ; mais son front se déridoit aux jeux de ses enfans. Il portoit dans la Société cette *bonne honnêteté* qui est si rare & si respectable. Dans les Banquets Socratiques, où il se trouvoit au milieu de ses amis , il se permettoit cette plaisanterie innocente qui naît de l'à propos.

Son langage étoit vif & animé ; mais il avoit besoin de connoître & d'aimer ceux avec qui il s'entretenoit. Sa réserve pour les Etrangers ressembloit à de la timidité, & sa modestie achevoit de lui donner une contenance gênée. Voici dans quels termes j'ai parlé de lui dans mon Voyage de Suisse. — Je ne suis point sorti de la ville (Zuric) sans avoir rendu ma visite à M. Gessner. Je l'ai trouvé dans le costume le plus simple. Vous ne sçauriez croire quel sentiment d'estime le génie inspire , quand il est voilé d'une candeur modeste. Combien de gens vous disent : *Je suis Poète moi !* M. Gessner n'annonce rien ; la Renommée va le chercher ; il n'a pas besoin de dire comme tant d'autres : *O Sainte Renommée, par pitié, parlez un peu de moi !*

Un des avantages inappréciables de la Constitution Républicaine, c'est de compter pour beaucoup les mœurs & les talens. Le génie & les vertus y mènent sans intrigue aux dignités : il faut le croire , puisque Gessner a passé la moitié de sa vie dans les premiers emplois de l'Etat. Il fut appelé , en 1765 , au Grand-Conseil , & en 1767 , au Petit. Il obtint , en 1768 , le Bailliage d'Erlibach ; celui des quatre Gardes , en 1776. La Maîtrise des Eaux lui fut conférée en 1781 , & prorogée pour six ans en 1787.

Il remplissoit tous ses devoirs avec la dernière

exactitude, & il ne savoit point s'en dispenser, par quelque motif que ce fût. — Je ne puis vous aller chercher, m'écrivoit-il, je vais au Conseil, — L'heure l'appeloit ; cette heure sacrée ne sonnoit point en vain pour lui. Hors du Sénat, il trouvoit encore des occasions de s'acquitter prudemment & sans bruit de ses fonctions. Son cœur étoit rempli d'amour pour la République. Il s'intéressoit vivement au bonheur & à la gloire de ses Concitoyens, & encourageoit tous ceux qui pouvoient honorer leur pays. Le jeune Fischer a été le dernier à qui Gessner ait donné, peu de temps avant sa mort, des preuves de zèle, de protection & d'estime.

L'Impératrice de Russie, l'immortelle Cathérine II, a donné à Gessner une marque d'estime par le don d'une Médaille d'or. Tous les Etrangers, de quelque rang & de quelque Nation qu'ils fussent, Princes, Ministres, Magistrats, Poètes, Savans, Russes, Anglois, François, Allemands, Italiens, lui donnoient sans cesse d'autres témoignages d'admiration non moins flatteurs. On croyoit n'avoir fait que la moitié du voyage de Suisse, si on n'avoit vu Gessner, si on n'avoit obtenu de ses paysages, ou son portrait, qu'on conservoit précieusement. On alloit le chercher jusque dans la campagne solitaire, où il étoit aussi heureux qu'un Berger de l'âge d'or, & aussi riche qu'un Roi.

Les Lettres, sa Patrie & l'Europe l'ont perdu le 2 Mars 1788, âgé de 56 ans (1). Ses Concitoyens ne manqueront point de transmettre à la postérité la vie du Poète estimable dont je n'ai pu présenter que des traits généraux. Je l'ai assez

(1) Il est mort d'une paralysie.

connu pour l'estimer, pour l'aimer & le regretter, mais trop peu pour que je puisse croire que cette Notice soit suffisante. Le sort nous avoit placés l'un & l'autre à des distances trop grandes, d'où nous ne pouvions correspondre que de loin en loin. J'ai loué le Poète & le Peintre de la Nature, avec la vérité & la simplicité qui m'a paru lui convenir; d'autres chanteront celui qui a si bien mérité de sa Patrie & des Muses : je serois tenté de m'écrier avec un de ses Compatriotes (1) :

*Hec cecidit ; cecinit qui primi funera fratris ,
Quis , rogo , quis Gessneri funesta maesta canet ?*

Mais je viens d'apprendre que des chants lugubres ont non seulement célébré le Poète, mais qu'on va lui élever un monument. Ce monument, placé sur un des plus beaux sites du monde, servira de perspective à une promenade publique, & dominera sur deux rivières, le *Sil* & la *Limmat*. Qu'on n'attende point un superbe Mausolée, ces Pyramides fastueuses & ces longs Obélisques qui laissent le voyageur aussi froid que le marbre qui les élève. Rien n'approche en Suisse de ce luxe imposant. Les souvenirs des victoires de Morat, de Morgarten, de Nœfels, de Sempach, qui ont rompu les fers de l'Helvétie; ceux de Guillaume Tell & de Venkelried, qui en ont été les premiers Libérateurs, sont consacrés avec modestie & sans appareil. Un monceau de pierre, un chiffre militaire expriment souvent l'événement le plus précieux à ces enfans de la liberté. Le Mausolée de Gessner aura peu coûté; mais son aspect fera passer dans l'ame du voyageur une douce tristesse analogue au sentiment que les Œuvres du Poète ins-

(1) Le Père Braunstein, de Lucerne.

pirent. Des larmes sincères honoreront ce monument simple, & pittoresque ; monument qui sera cependant aussi durable que les écrits de Gessner, & les Ouvrages de l'Artiste célèbre que les Genevois de Zurich sont venus chercher en France pour éterniser leurs hommages. Houdon, qui a témoigné tant d'empressement à nous transmettre les traits de Voltaire, dont le ciseau a donné à l'Amérique Vashington, & à Paris la Fayette, c'est lui qui doit reproduire dans une allégorie ingénieuse ce que fut Gessner : la Renommée, qui jamais ne repose ; & dont les mains dispensatrices laissent échapper çà & là des couronnes & des lauriers, apperçoit, sur les bords paisibles de la Limmat, le Mausolée de Gessner, s'arrête, descend, & dépose une de ses couronnes. Cette allégorie, dont l'idée est entièrement poétique, rend fidèlement la pensée de tous ceux à qui la mémoire de Gessner est précieuse. Je voudrois, & peut-être ce vœu est-il déjà réalisé, je voudrois que l'Inscription annonçât combien les Muses doivent prendre soin du Poète qui n'a vécu que pour elles. Si j'étois chargé de cette tâche, j'interrogerois ces Filles du Ciel ; je leur dirois :

Vestrum erat, ô Musæ, properanti obsistere morti,

Duraque divino flectere fata sono.

Vos decuit vitam longum producere in ævum

Vati qui vestros auxit honore choro ;

Et tu, Phœbe pater, vacuum depone pharetram,

Frangere areum, imbelli projice tela manu,

Si nequeant hæc arma tuos defendere Vates,

Projice tela manu, jam nihil ista valent.

Abjice & herbarum succos, limphasque salubres

Et medicos cantus, si nihil ista juvant.

H 5

Mais cette tâche honorable est déjà remplie ; déjà le Poète qui n'est plus a été célébré de la manière la plus simple & la plus touchante. On retrouve dans les Hymnes Helvétiques ces formes qui rappellent la manière des Anciens. Je ne traduirai ici que la plus courte & la plus touchante des Idylles dans laquelle ses Concitoyens expriment leurs regrets (1).

M O R T D E G E S S N E R.

PHILON. Bonne Lyda, retourne sur tes pas, quitte tes rubans de couleur, dénoue tes cheveux, & fais une guirlande de cypres : le Chantre de nos cantons n'est plus ; va gémir avec tes compagnes ; & lorsque la Lune se levera derrière la forêt de sapin, tu viendras avec elle sur la prairie, proche du bois.

Ainsi parla Philon à Lyda : l'aimable fille resta muette ; des larmes baignoient ses yeux bleus & couloient sur ses joues pâles. Sans répondre au Berger, elle retourne apprendre cette triste nouvelle à ses compagnes.

(1) La souscription pour le Monument de Gessner n'a été remplie que par les Citoyens de Zurich, qui n'ont point voulu admettre des Etrangers. Ce sentiment exclusif est digne de nos éloges. Sans doute les fonds seront suffisans pour que l'Artiste puisse produire un chef d'œuvre sans être retenu par la modicité du prix. On a préféré le marbre. Je crois que l'offre que M. Houdon a faite d'employer le bronze, est à accueillir ; elle diminue la dépense. M. Houdon est le seul de nos célèbres Sculpteurs qui puisse fonder en bronze. Son atelier est disposé, & ses productions l'ont familiarisé avec ces procédés nouveaux.

Toute la centree est au même instant plongée dans la tristesse. Les voix des jeunes Bergères ne se font plus entendre ; la flûte ne rend aucun son : on n'entend par intervalles que le bêlement d'un agneau égaré. Assises au bord du fleuve qui coupe la forêt en deux moitiés, les Bergères tressaillent en silence des guirlandes de cyprès.

Le jour fut calme, la nuit encore plus tranquille : la Lune, provoquée par ce silence solennel, se leva de meilleure heure.

Avec Lyda s'avancèrent sur la prairie, d'un pas lent, à travers les allées de vieux chênes, les Bergers & les Bergères. Les petits oiseaux se turent & n'osèrent voler. Le feuillage resta immobile, le ruisseau couloit sans murmurer. Cette fête lugubre étoit sacrée pour tous les êtres.

PHILON. Êtes-vous tous ici ?

Oui, lui répondit-on.

PHILON. Suivez-moi en bon ordre ; allons prendre ces pierres unies ; apportons-les sous ces vieux chênes couverts de mousse, là nous dresserons un Autel.

Ils le suivirent tous en silence, & en peu de temps cette simple construction fut achevée.

PHILON. Placez vos guirlandes de cyprès sur l'Autel, & consacrons-les chacun à sa manière.

Je consacre la mienne au Chantre harmonieux de nos Cantons.

J'offre la mienne, dit Cléon, à l'ami de la fine plaisanterie.

La mienne, dit Eglé, au sage & au sensible Cessier.

Je donne celle-ci, dit Théïs, au Magistrat humain, au Citoyen populaire, à l'ami fidèle, au père tendre, au meilleur des maris.

Lyda s'avança à son tour : Je dédie ma guirlande , dit-elle , au plus vertueux... , & cachant avec ses cheveux son visage mouillé de larmes , elle se prosterna devant l'Autel.

Tous les autres en firent autant : on se tut.

Alors un léger tremblement se fit sentir dans toute la Contrée : c'étoit un témoignage de la part que toute la Nature prenoit à la perte de son Poète favori.

La troupe retourna dans le même ordre : chacun alla gémir dans son champêtre domicile ; chacun , en s'éloignant , tournoit les yeux mouillés de larmes vers ce Mausolée modeste , consacré par d'éternels regrets.

Vos Lecteurs , Monsieur , ne liront point sans attendrissement cette Idylle , qui reproduit dans leur touchante simplicité , ces Chants antiques dont les Grecs nous ont laissé des modèles trop rarement imités (1).

(Par M. de Mayer.)

(1) Salomon Gessner étoit fils de Jean Conrad Gessner , Conseiller du Grand-Conseil , mort en 1775 ; & de Dame Ylher Hirtzel , fille de Salomon Hirtzel , mort en 1768.

Il avoit épousé , en 1761 , Dame Judith Heidegger , fille du Sieur Henri Heidegger , Conseiller & Chef de Tribune , & de Dame Suzanne Muller.

Il en a eu cinq enfans , trois filles & deux garçons. Une fille & deux garçons lui survivent. L'aîné de ses fils est actuellement à Rome , où il se forme à l'Ecole des Maîtres d'Italie.

Les Poètes Allemands qui ont célébré dans leur Langue la mémoire de leur Concitoyen , sont MM. Lavater , ayantageusement connu , Wiff , Veith , Escher , Hesse , Petthalutz , Schutheff , Wolff , & le Rédacteur des Gazettes Allemandes de Zurich , que j'ai consulté.

S P E C T A C L E S .

C O M É D I E F R A N Ç O I S E .

LE Samedi, 6 de ce mois, on a donné la première représentation de l'*Entrevue*, Comédie en un Acte & en vers, par M. Vigée.

Le Marquis & la Marquise de se sont épousés comme s'épousent assez généralement les gens du grand monde. Quelque convenance & point d'amour ; avec de pareils motifs d'union, l'hymen est un peu plus froid que de coutume. Les deux époux ont vu s'écouler trois ans sans presque se connoître. La Marquise, aimable & sensible, reçoit les visites d'un jeune Chevalier, homme estimable, pour lequel elle a conçu un attachement dont elle ne connoît pas encore le but ; parce qu'elle ne l'a pas bien examiné. Enfin le Marquis veut marier une nièce, & il veut instruire la Marquise de son projet. Il lui demande pour cela un rendez-vous, dans lequel il lui trouve des grâces, des attrait, un esprit, un charme qu'il ne lui soupçonnoit pas. La Marquise, de son côté, trouve son mari très-aimable, & leur position respective les

met dans un embarras tout-à fait plaçant. Le Marquis sort à regret; mais il reste dans la maison, & prend un prétexte pour reparoitre. La Marquise le revoit avec satisfaction; mais elle éprouve quelque trouble, parce qu'elle attend le Chevalier. Comme il tarde, elle finit par se flatter qu'il ne viendra point, & elle s'en console. La seconde entrevue des deux époux est moins embarrassée; elle devient tendre. Le Marquis fait la cour à sa femme, & la prie de souffrir qu'il continue de la lui faire pendant une semaine, comme Amant, & même, si elle le veut, sous un nom supposé. La Marquise consent, & retient son mari à souper. A peine le petit repas est-il servi, qu'on annonce le Chevalier. La Marquise s'avance promptement vers lui, & le jeune homme commence une explication dont le ton équivoque met des deux époux dans une position très-pénible. La timidité qui a quelque temps arrêté le Chevalier, se dissipe, & lui permet de demander la protection de la Marquise pour parvenir à épouser sa nièce. Le Marquis ne peut plus se modérer, il s'élançant vers le Chevalier, l'embrasse, & lui accorde sa nièce avec des transports de joie & de reconnaissance dont le jeune homme est confondu, mais dont quelques mouvemens jaloux de la part du Marquis ont suffisamment développé les causes. Le fond de cette petite Pièce est un

d'une Anecdote très-connue, dont M. Imbert a fait, il y a quelques années, un fort joli *Conté* en prose. Beaucoup de détails heureux, d'idées fines & délicates; des scènes filées avec goût, un style aimable, facile & du bon esprit, ont mérité à cet Ouvrage le succès qu'il a obtenu. Les deux principaux rôles sont joués par M. Molé & par Mlle. Contat, avec autant de grace que d'intelligence.

Quelques personnes ont cru remarquer de la ressemblance entre cette Comédie & la fausse *Antipathie*, Comédie de la Chaussée; mais s'il y en a, les rapports sont très-éloignés. Dans la fausse *Antipathie*, Saint-flore épouse Silvie sans la connoître; il se bat, s'enfuit le jour même de son mariage. Au bout de 12 ans, les époux, qui ont changé de noms, se retrouvent, ne se reconnoissent point, deviennent amoureux l'un de l'autre, & se désespèrent en apprenant qu'ils sont tous deux mariés. Tous deux veulent faire casser leur mariage, & découvrent enfin que c'est contre eux-mêmes qu'ils veulent agir. Il n'y a sûrement que de très-petits rapports entre les deux intrigues; & il y a bien de la différence entre ce vers de la Chaussée:

O sort trop fortuné ! c'est mon époux que j'aime.

Et celui-ci, qui est de M. Vigée:

Il est bien malheureux que ce soir-là ma femme !

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Mercredi, 1^o de ce mois, on a donné pour la première fois, l'*Embarras du Choix*, Comédie en un Acte & en prose mêlée de Musique.

Ophémon a deux filles. L'une se nomme Thémidore, & l'autre Euphonie. Il désire donner l'une des deux en mariage au jeune Polyphile son ami, & il lui envoie leurs portraits. Ici commence l'embarras du jeune homme. Sans se ressembler, Euphonie & Thémidore sont charmantes; il faut les voir & les entendre. Les deux sœurs paroissent. Eunie, douce, sensible & raisonnable; Thémidore, gaie, vive, aimable & fémillante, lui plaisent toutes deux, & son embarras redouble. Cependant Euphonie éprouve une douloureuse inquiétude, parce qu'elle aime Erasme dont elle est aimée. Sa sœur lui arrache son secret, & l'ardeur avec laquelle elle s'empresse de la servir, prouve en même temps & son amitié pour elle & son penchant pour Polyphile. Pendant qu'Erasme cause avec Euphonie, Thémidore occupe ailleurs Ophémon & Polyphile; mais leur retour subit force le jeune homme à se cacher dans un cabinet. Pendant qu'il est caché, Thémidore & Polyphile se ques-

tionnent d'abord , d'une manière mesurée , sur l'attachement qu'ils ont déjà l'un pour l'autre; ensuite Ophémon , qui a été instruit de l'entrevue d'Erasle , à l'instant même où une lettre de son père lui proposoit de faire cesser un procès qui les divise , en donnant une de ses filles à son fils , vient faire le guet dans l'obscurité , afin de découvrir laquelle des deux aime Erasle. Thémidore , plus courageuse qu'Euphonie vient pour délivrer le prisonnier , ce qui donne lieu de croire qu'elle aime Erasle , ce qu'elle avoue , afin d'épargner à sa sœur la première humeur d'Ophémon , ce qui enfin désespère Polyphile; mais l'arrivée d'Euphonie explique tout , & tout le monde est satisfait.

C'est au désir de rapprocher dans un même cadre , & sans rivalité , Madame du Gazon & Mlle. Renaud, dont les talens sont, chacun dans leur genre , également, ou à peu près, chers au Public, qu'on doit la première idée de cet Ouvrage. De jolis détails , des couplets agréables , beaucoup de complimens & d'éloges qu'il étoit facile de reporter des deux personnages de Thémidore & d'Euphonie aux deux Aétrices qui les représentoient , ont d'abord excité de très-vifs applaudissemens ; mais ces éloges ont fini par paroître un peu longs , & l'intrigue a semblé froide. Les Spectateurs se sont refroidis à leur tour , & l'Ouvrage s'est terminé sans murmure , mais sans applau-

dissemens. C'étoit une intention heureuse que celle de rassembler dans une même Pièce deux sujets très-distingués ; il en devoit nécessairement résulter quelque intérêt ; mais pour que cet intérêt fût bien établi , il auroit fallu le corroborer par un autre. Au surplus , le peu de succès de cet Ouvrage ne prouve rien contre le talent de l'Auteur , & la manière dont il est souvent écrit , peut parler en faveur de son esprit.

La Musique est d'un Compositeur qui n'a encore rien fait exécuter au Théâtre ; elle mérite des encouragemens. Nous y avons souvent distingué des motifs de chant faciles & agréables ; mais nous avons cru remarquer que les accompagnemens en étoient quelquefois un peu travaillés , principalement les parties de quinte qui nous ont paru excessivement chargées. Il y a quelquefois de l'adresse à être riche , sans affecter de le paroître. Nous observerons encore au Compositeur qu'il a très-bien fait , quand il a travaillé pour Mlle. Renaud seule , de lui donner les moyens de déployer toutes les ressources de son organe , & toute la flexibilité de son gosier ; mais qu'il a peut-être fait une faute , lorsque , dans un Duo dialogué , il a jeté pour elle des traits qui font disparaître absolument le personnage , pour ne laisser voir que la Cantatrice. Nous serions fâchés qu'on qualifiât de reproches ces très-brèves observations , qui ne font que le

résultat de l'intérêt que le Compositeur nous semble fait pour inspirer.

ANNONCES ET NOTICES.

NOTE des Ouvrages pour les Enfans, qui se trouvent au Bureau de l'Ami des Enfans, rue de l'Université, N^o. 28, au coin de la rue du Bac.

L'Ami des Enfans, par M. Berquin, 24 Vol. 16 liv. 4 s.

L'Ami de l'Adolescence, par le même, 12 Vol. précédé de l'Introduction familière à la connoissance de la Nature, 3 Vol. Les 15 Vol. 10 l. 4 s.

Sandfort & Merton, 7 Vol. 5 liv.

Le même, papier fin, orné de 14 jolies Grav., port franc par la Poste, 9 liv.

Le Petit Grandisson, 5 Vol. 3 liv. 12 s.

Lectures pour les Enfans, ou Choix de petits Contes & Drames, également propres à les amuser & à leur inspirer le goût de la vertu, 4e. édition, 5 Vol. 6 liv.

Chacun de ces Ouvrages, qui forment ensemble 56 Volumes (tous actuellement terminés) se vend séparément aux prix marqués ci-dessus, port franc par la Poste. Les personnes qui prendront la Collection de tous ces Ouvrages, ne payeront les 56 Volumes que 36 liv. au lieu de 41 liv., aussi port franc par la Poste. On peut se procurer ces Livres de tous les endroits de la Province, en remettant le prix à la Poste, & en affranchissant le

port de l'argent & la lettre d'avis, dans laquelle il est nécessaire d'insérer le reçu du Directeur de la Poste. S'adresser à M. le Prince, Directeur du Bureau de l'Ami des Enfans, rue de l'Université, N^o. 28, à Paris.

Avis aux Libraires. La remise pour MM. les Libraires sera de 6 liv. par Collection, en se chargeant des frais de port. Ceux qui en prendront 4 Collections à la fois, auront, outre la remise, la 5e. gratis; en sorte qu'ils ne payeront les 5 Collections que 120 liv. pour 180 liv. Ainsi chaque Collection ne leur reviendra qu'à 24 liv. pour 36 l. ce qui leur fera un tiers de remise sur chaque Collection, avec des facilités pour le paiement. Ceux qui en prendront un plus grand nombre à la fois, auront une plus forte remise. L'Éditeur a cru devoir rendre ces Ouvrages d'une acquisition plus facile, pour prévenir l'effet d'une contrefaçon qui se répand dans la Province; contrefaçon qui fourmille de fautes, & dans laquelle on s'est permis de tronquer au hasard, & de retrancher même beaucoup de pièces, afin d'imposer au Public, en lui offrant à plus bas prix l'Ouvrage ainsi défiguré, quoique sous le même titre.

Du Traitement des Insensés dans l'Hôpital de Bethléem de Londres, traduit de l'Anglois; suivi d'Observations sur les Insensés de Bicêtre & de la Salpêtrière; par M. l'Abbé Robin, Chapelain du Roi. A Amsterdam; & à Paris, chez Lesclapart, Lib. de Monsieur, Frère du Roi, rue du Roule, N^o. 11; & chez tous les Libraires. Brochure in-8^o. de 56 pages.

On doit savoir gré à M. l'Abbé Robin d'avoir traduit cet Ouvrage, qui peut être utile, sur-tout dans un moment où les esprits sont disposés à embrasser tous les objets de bien public.

Le bon Jardinier, Almanach pour l'année 1789. Nouvelle édition ; par M. de Grace, Censeur Royal, Amateur & Cultivateur. Prix, 1 liv. 10 s. relié. A Paris, chez Eugène Onfroy, Libr, rue S. Victor, N°. 11.

Cet Almanach a eu du succès.

Arcas, Pastorate sur les Assemblées Provinciales ; par M. l'Abbé Chaisneau, Curé de Maillor, près Sens. Brochure in-12 de 82 pages. Prix, 1 l. 4 s. A Sens, chez la veuve Tarbé, Impr. ; & à Paris, chez Née de la Rochelle, Libr, rue du Hurepoix ; & Lesclapart, rue du Roule, N°. 11.

On trouve chez les mêmes Libraires *Palamon*, Pastorate du même Auteur.

Tarif nouveau des Bois carrés ; Tarif pour la vente des Bois, & autre Tarif de la mesure des Cercles ; où l'on trouve tout faits les calculs de ces trois parties ; par M. Fleury ; in-12 de 74 pages. A Paris, chez Moureau, Libr., quai des Augustins, N°. 24. Prix, 36 s., & franc de port 2 liv. 2 s.

La Préface, qui ne contient qu'une page & demie, prouve l'utilité de cet Ouvrage.

Le modèle des jeunes gens dans la vie édifiante de Claude Le Pelletier de Souffé, Etudiant en Philosophie dans l'Université de Paris ; par M. l'Abbé Proyard, de plusieurs Académies, Principal du Collège du Puy ; in-16. A Paris, chez l'Auteur, cour des Capucins de la rue St-Honoré ; la veuve Hérissant, Imp-Lib., rue Neuve Notre-Dame ; & Lesclapart, Lib. rue du Roule.

Bibliothèque des Dames. Rue & Hôtel Serpente.

Ce Volume contient la première Partie de l'Ouvrage intitulé : *De la Femme considérée au physique & au moral* ; par M. Roussel. C'est un Ouvrage aussi connu qu'estimé, & qui a fait le plus grand honneur à son Auteur.

PETITE Bibliothèque des Théâtres. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques ; & Brunet, rue de Marivaux, place du Théâtre Italien.

Ce nouveau Volume contient les *Mœurs du temps*, & l'*Anglomane* de Saurin, avec les *Carrosses d'Orléans* de la Chapelle, & les *Trois Frères Rivaux* de la Font.

Paul & Virginie, édition in-18, avec Figures, corrigée & augmentée d'un Avertissement. A Paris, chez P. F. Didot le jeune, Lib. quai des Augustins. Brochure avec Figures, en papier vélin, 6 livres, *Idem*, en papier fin d'Esne, 4 liv. ; sans Fig., 1 liv. 10 s. Les Exemplaires du prix de 1 l. 10 s. paroîtront au 1^{er}. Janvier 1789 ; mais les Exemplaires avec Figures ne seront mis en vente que quelques jours après, à cause des soins que l'on prend pour la perfection de la gravure des Fig. dirigées par M. Moreau le jeune, sur les dessins & ceux de M. Vernet.

L'Etude de la Nature, peinte, dessinée & gravée par Alexandre Moitte Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, quai des Augustins, N^o. 43.

Cette Estampe est gravée avec intelligence ; il y a de l'harmonie & de la grace.

La Présidente de Tourville, Estampe. A Paris, chez Romain Girard, Marché - Neuf, Quartier Notre - Dame, près le Corps-de-garde, N^o. 8. Prix, en noir, 4 liv. ; en couleur, 9 liv.

Valmont and Présidente de Tourville, Estampe. A Paris, chez Romain Girard, &c. Prix, en noir, 4 liv. ; & en couleur, 9 liv.

Ces deux Estampes, tirées du Roman des *Liaisons dangereuses*, sont destinées à faire pendant.

Sainte, Cécile, peinte & gravée par Bounieu, de l'Académie Royale de Peinture. Prix, 9 liv. Se trouve à Paris, ainsi que toutes les Estampes du même Auteur, chez M. Bouin, Md. de Musique, rue S. Honoré, près S. Roch, N^o. 504.

Cette Estampe nous a paru d'une vigueur de burin qui n'ôte rien à la grace.

Evelina, Opéra en trois Actes, paroles de M. Guillard, musique de Sacchini, & son dernier Ouvrage ; représenté le 29 Avril 1788. Prix, 24 liv. A Paris, chez Imbault, au Mont d'or, rue St. Honoré, entre l'hôtel d'Aligre & la rue des Poulies, N^o. 627.

Pour la facilité de l'exécution, on a fait tirer les Parties séparées des principaux morceaux.

Les raisons particulières qui ont fait interrompre les représentations de ce bel Ouvrage, n'avoient aucun rapport avec son mérite ni avec son succès. On vient de le remettre, & les Amateurs auront le plaisir de trouver à l'instant sur cette Partition la cause des beaux effets que l'exécution leur fera entendre.

On trouve à la même adresse la Partition & les Airs d'*Œdipe*, dont M. Imbault a fait l'acquisition,

Numéro 6 des Sonates chantantes pour deux Flûtes ou deux Violons, ou Flûte & Violon, formées d'un bon choix d'Airs d'Opéras, par Souscription. Prix, 9 liv. pour les 12 Numéros, 1 l. 4 s. chaque. A Paris, chez Mercier, à la Musique Royale, rue des Prévaires, N°. 33 ; & à Rouen, chez le Sr. Thiémé, Editeur.

Numéros 10, 11 & 12 du Journal de Violon, dédié aux Amateurs, composé de différens Airs, pour 2 Violons ou Violoncelles. Prix chaque, 2 liv. Ab. pour 12 Nos. , 15 & 18 liv. On souscrit à Paris, chez M. Bornet l'aîné, Professeur de Musique & de Violon, rue Tiquetonne, N°. 10, où l'on trouve la nouvelle Méthode de Musique & de Violon du même Auteur.

Faute à corriger dans le Supplém. du N°. précédent,
Art Journal des Causes célèbres.

21 liv. en Province ; lisez , 24 liv. en Province.

T A B L E.

V ERS.	14	Varités.	166
Répons.	147	Comédie Française.	181
Charale, Enig. & Logog.	148	Comédie Italienne.	184
La Belle-Mère.	150	Annong. & Notices.	187
Zélie dans le Désert.	158		

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 27 Décembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui pût en empêcher l'impression. A Paris, le 26 Décembre 1788,

S É L I S.



JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X E L L E S.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 9 Novembre 1788.

LA nouvelle loi, dont nous avons rendu compte, qui porte à 100,000 hommes l'armée Polonoise & Lithuanienne, ayant passé à l'unanimité, la Diète, ainsi que nous le rapportâmes, jugea nécessaire de porter l'attention la plus sérieuse sur le choix des mains auxquelles elle alloit confier un pouvoir aussi considérable. Anciennement la direction des forces militaires appartenoit aux Grands Généraux : en 1768, on réduisit ces Officiers d'Etat à la simple présidence d'une Commission de guerre nommée par la Diète; enfin, lorsque des armes étrangères eurent mis la République sous le joug, les Puissances qui dispo-
soient de son Gouvernement, concentrèrent, en 1775, la totalité du pouvoir exé-

N^o. 49. 6 Décembre 1788.

a

cutif dans le Conseil-Permanent, dont l'une des cinq divisions fut investie du département militaire. Quoique cette législation forcée eût laissé dans les cœurs de profonds ressentimens; quoique la soumission aux volontés d'une Puissance étrangère, reprochée au Conseil-Permanent, eût indisposé contre son autorité un grand nombre de personnes, cependant ces mécontentemens n'avoient pas encore ouvertement éclaté; mais lorsqu'il a été question de mettre 100,000 hommes, au lieu de 18000, sous les ordres de cette Puissance exécutive & sénatoriale, on s'est alarmé, & l'on a regardé dans l'avenir. Un Parti nombreux a sur-tout manifesté ses craintes, que l'influence étrangère par laquelle on accuse le Gouvernement de se laisser gouverner, ne disposât réellement de la nouvelle armée, & n'entraînât la République dans une guerre contraire à ses intérêts. D'ailleurs, on étoit las du joug. « Le royaume de Pologne, a dit, en 1784, un Voyageur Anglois très-estimé, est sous la protection, ou en d'autres termes, sous la main de la Russie, qui le gouverne comme une de ses provinces: c'est l'Ambassadeur de l'Impératrice qui décide de toutes les affaires. Cette Puissance tient en Pologne dix mille

» hommes, & dans chaque garnison il
 » y a un certain nombre de Russes joint
 » aux troupes nationales : en un mot,
 » les troupes Russes contiennent les
 » Grands & la Noblesse dans la soumis-
 » sion. » Le même Voyageur (M. Coxe)
 prévoyoit qu'à la première circonstance
 où la Pologne seroit laissée à elle-même,
 on verroit renaître l'incendie. Les derniers
 évènements prouvent la justesse de cette
 conjecture.

La 12^e. Séance de la Diète tenue le
 lundi 3 de ce mois, fut très-orageuse,
 & dura depuis midi jusqu'à 4 heures
 du lendemain matin. On attaqua, dans des
 discours véhémens, le Prince Primat, frère
 du Roi, & le Gouvernement actuel; on
 peignit avec force les vexations que les
 Russes ont exercées en Pologne, & on
 se permit des comparaisons entre l'Ex-
 ministre principal d'un royaume de l'Eu-
 rope & le Primat de Pologne. Lorsqu'on
 alla aux voix concernant la nouvelle di-
 rection militaire de l'armée, la pluralité
 des suffrages publics fut en faveur du
 parti de la Cour, & du Département
 actuel de la guerre dépendant du Conseil
 Permanent; mais cette pluralité de 30
 voix disparut, lorsqu'on recueillit les suf-
 frages secrets, & le projet d'une Com-
 mission chargée de réformer l'armée a ij

mission indépendante fut changé en loi par une pluralité de 18 voix.

La nouvelle de ce succès fut reçue avec une joie presque générale. Pendant la Séance, on avoit distribué copie d'une Note remise à Berlin, au Comte de *Nesselrode*, Ministre de la Cour de Pétersbourg, & qui porte que le Roi de Prusse persiste dans la demande; qu'afin de conserver la paix & de prévenir une invasion des Turcs dans les terres de la République, les troupes Russes doivent absolument en sortir. Le Parti de l'Opposition a été plus loin; il a formé le projet d'établir cette nouvelle Commission indépendante, dans un lieu éloigné de la capitale, afin de la soustraire à l'influence de la Cour. Plusieurs plans ont été également remis à l'Assemblée, dans la Séance du 15, pour l'établissement d'une Diète permanente.

Le 6, jour de la 14^e. Séance, le Maréchal de la Diète remit aux Etats une Note, présentée par l'Ambassadeur de Russie; le Roi en appuya, dans un discours, la lecture & le contenu que voici :

» L'Ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, s'étoit imposé jusqu'à ce moment un silence inviolable concernant les déterminations prises par les Etats assemblés, lesquelles, quoique attentatoires

à plusieurs points de la Constitution concertée, en 1776, avec les trois Cours, n'avoient cependant pas porté un coup direct à l'acte de garantie de 1775. Les ordres de l'Impératrice avoient eu constamment l'empreinte des sentimens affectueux de S. M. I. envers la Nation Polonoise, & le Souffigné auroit désiré qu'il n'eût jamais été mis dans la nécessité désagréable de protester contre des atteintes qui seroient portées à la forme de gouvernement sanctionnée par l'acte de garantie solennelle du traité de 1775 ; mais l'idée renfermée dans plusieurs projets, d'établir une Diète permanente, & par conséquent de renverser cette forme de Gouvernement, force le Souffigné de déclarer : Que S. M. l'Impératrice, en renonçant à regret à l'amitié qu'Elle a vouée à S. M. le Roi & à la Sérénissime République, regardera le moindre changement fait à la Constitution de 1775, comme une infraction aux Traités. »

« *A Varsovie, le 5 novembre 1788.* »

« *Signé, STACKELBERG.* »

Cette Note & le Discours du Roi ont produit dans l'Assemblée une sensation aussi désagréable qu'extraordinaire. Les esprits se sont échauffés au point que le Roi a jugé prudent de lever la Séance. Bientôt après les Nonces ont envoyé une

Députation à S. M. avec charge de lui demander si Elle vouloit se ranger de leur côté, & prendre les armes contre les Russes, ou si Elle préféreroit de prendre parti pour ses Estrangers; cas auquel ils l'abandonneroient entièrement. Le Roi a répondu à la Députation, qu'il manifesterait ses intentions entre le 8. & le 10. de ce mois, mais qu'il exhortoit les Nonces à faire attention à leurs démarches. Il a été résolu, le 7. de ne point répondre à la Note de l'Ambassadeur de Russie, jusqu'à ce que la Cour de Pétersbourg eût redressé les griefs de la Nation contre l'armée Russe dans l'Ukraine, & de ne prendre les armes que lorsqu'il ne restera plus d'autre moyen de se faire justice. — Les Séances deviennent de jour en jour plus critiques : celle de lundi prochain ne le sera pas moins que les précédentes.

L'Opposition compte à sa tête un très-grand nombre de Magnats, entre autres les Princes de *Czartoryski*, *Radziwill*, *Sapieha*, *Sulkowski*, le Maréchal *Potocki*, le Comte *Stanislas Potocki*, le Palatin de *Siradie*, *M. Rzewuski*, &c. &c.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 16 Novembre.

Le dernier Armistice entre la Suède & le Danemarck ayant été ratifié par les Par-

ties contradictantes, les troupes Danoises se sont retirées en Norwége, où il paroît qu'elles prendront leurs quartiers d'hiver. Si la paix ne se rétablit pas avant de printemps, la situation du Roi de Suède ne sera pas aussi critique qu'elle l'a été, & dès le milieu de ce mois il auroit rassemblé, au besoin, 50,000 hommes sous ses drapeaux. Toutes les provinces se préparent à imiter d'exemple des Dalécarliens. La petite île d'Oeland armoit 5000 hommes, & le Gouvernement de Mariestad 2000. La haine contre les ennemis de l'Etat, l'harmonie & l'enthousiasme pour la défense commune, sont au point que le Roi aura 100,000 combattans, si les circonstances le demandent, & s'il en fournit de quoi les payer. Ce n'est pas qu'on n'ait tenté de nouveaux moyens de désunir la Nation ; mais le but de ces efforts, qui, sous un voile de patriotisme hypocrite, ne tendent qu'à livrer le royaume à la discrétion des Etrangers, a ouvert tous les yeux. On jugera de la vérité de cette remarque par le fait suivant :

Il circule à Stockholm, & par-tout le royaume, quatre écrits qu'on a lus avec une indignation générale. Ces pamphlets sont, 1^o. une lettre des Officiers de l'armée en Finlande, adressée à l'Impératrice de Russie ; 2^o. un projet d'une nouvelle

forme de gouvernement, adressé également à cette Souveraine ; 3°. une exhortation au Peuple Suédois, & 4°. un acte de conjuration de ne point porter les armes contre la Russie, & d'insister sur la tenue d'une Diète.

Les vaisseaux de ligne le *Dithmars*, l'*Etoile du Nord* & le *Prince Frédéric*, la frégate le *Christiann*, 2 vaisseaux de guerre Russes, 2 frégates & un brigantin de cette nation, sont arrivés à la rade de ce port. Tous ces vaisseaux ont beaucoup de malades.

La Cour de Pétersbourg a annoncé au Public, dans sa Gazette officielle, la mort de l'Amiral *Greigh*, décédé à bord de son vaisseau amiral le *Rostislaf*, dans le port de Revel, le 26 octobre dernier. Cette perte, inappréciable dans les conjonctures actuelles, a vivement touché l'Impératrice, dont l'escadre a été forcé par la saison de rentrer à Cronstadt, sous les ordres du Contre-Amiral *Spiridoff*, qui a remplacé M. *Greigh* dans le commandement.

De Vienne, le 16 Novembre.

Une partie des équipages de l'Empereur est déjà arrivée dans cette capitale. Sa M. I. après avoir tenu, le 12, à Scailin,

un Chapitre de l'Ordre militaire de *Marie Thérèse*, est allée visiter différens Corps de la grande armée, & quelques forgeresses ; après cette tournée, elle reviendra ici, où on l'attend du 25 au 30.

Les dernières lettres du Bannat nous apprennent que les Turcs ont abandonné la rive gauche du Danube, & qu'il ne s'en trouve plus que quelques détachemens sur la *Czerna*, depuis *Orsowa* jusqu'à *Méhadié*. Par-tout où ils ont passé, ils ont laissé des vestiges de dévastation ; les villes d'*Oravicza* & de *Caransèbes* sont presque entièrement détruites.

Les divers Corps de notre armée laissés dans le Bannat, sont celui du Général de *Wartensteben* de 10,000 hommes, près de *Caransèbes* ; celui du Général d'*Harrach* de 6,000, près de *Vipalanka* ; celui du Général d'*Alton* de 5,000 hommes, près de *Weiskirchen*, & celui du Général de *Clairfait* de 9,000 hommes, près de *Pancsova* ; ce qui fait en tout 30,000 hommes. L'armée de *Semlin* est à-peu-près de la même force. La campagne paroît terminée de ce côté, puisque les troupes vont prendre leurs cantonnemens. On fit, le 3, à *Semlin*, la répartition des quartiers d'hiver. Elle consiste en quatre divisions ; la 1^{re} première, sous les ordres du Lieutenant-Général de *Braun*, sera à *Semlin* & aux

environs ; & s'étendra jusqu'à Peterwaradin ; la seconde , sous les ordres du Général *Cotter Joseph de Kinski* , aux environs de Bude ; la troisième , sous les ordres des *Maréchaux de Lascey & de Landhon* , du côté de Presbourg , & la quatrième du côté de Linz. La marche des troupes pour ces quartiers , commencera le 20 de ce mois.

Ces dispositions ont été confirmées par le Bulletin officiel du 15 , dont voici la substance :

« Comme tout le Bannat est actuellement évacué par les Turcs , on fait les préparatifs nécessaires pour les quartiers d'hiver.

« Le Corps du Prince de *Cobourg* est entré , le 25 octobre , au camp près de Roman.

« Le 29 octobre , le Général de *Splá-ny* est aussi arrivé à Roman ; il a détaché auparavant de son Corps les Hussards d'*Erdody* , le second régiment d'Infanterie des Valaques , & deux divisions de Hussards *Czekters* , les premiers dans le Bannat , & les autres dans la Transylvanie , par le défilé d'Oyros.

« Le Maréchal de *Romanzof* est à la rive gauche du Pruth , près de *Iferzora* ; une division de son Corps est à la rive droite près de *Luboka* ; le Général *Sol-*

» *tikof* est posté près d'Orchey, vers la
» forteresse de Bender. »

On assure que le Maréchal-Lieutenant
de *Fabris*, Commandant en Transylvanie,
a reçu également ordre de mettre ses
troupes en quartiers d'hiver.

La vigilante avec laquelle ce Maréchal-
Lieutenant a, pendant 8 mois, défendu la Tran(syl-
vanie de toute invasion ennemie, lui a mérité
les plus grands éloges de la part des connoisseurs.
On sait que les défilés qui conduisent de terre pro-
vince dans la Valachie, & qui ne pouvoient être
gardés que par quelques centaines d'hommes,
avoient été attaqués tour-à-tour par des détache-
mens de 7 à 8 mille Turcs, & que toutes ces
attaques avoient été conduites avec le plus grand
courage, & dirigées sur-tout avec une intelli-
gence à laquelle on ne s'attendoit pas de leur
part; mais qu'elles avoient été constamment rendues
infructueuses par les bonnes dispositions de ce
Général, & par la promptitude avec laquelle il
voloit au secours des postes attaqués. On se rap-
pelle les craintes mortelles qu'on avoit en Hon-
grie, lorsque l'armée du Grand-Visir ayant pé-
nétré dans le Bannat, se fut avancée jusqu'à
Caransebes, ayant à la droite le défilé qu'on
appelle la Porte-de-Fer. Ce fut pour forcer ce
défilé que les Turcs firent les plus grands efforts;
déjà le Général *Stader* avoit été contraint d'aban-
donner le défilé de Vulkani, lorsque M. de *Fabris*
approcha avec toutes ses forces dans le moment
le plus critique, repoussa l'ennemi, & mit ce
poste à l'abri de toute insulte ultérieure. Sans
ce prompt secours, plus de 40 mille Turcs qui
s'étoient rassemblés dans la Valachie, se répand-
oient dans la Transylvanie, & faciliteroient en

même-temps les opérations de l'armée du Grand-Vifir, qui n'attendoit que la nouvelle de la réussite de cette attaque pour pénétrer plus en avant. »

« Quoiqu'on eût affuté, il y a quelque temps, que l'Empereur avoit rejeté le nouveau plan que la Chambre des Finances lui avoit présentée, pour établir une contribution extraordinaire qu'on nomme ici, comme par-tout ailleurs, le *Don gratuit*, il est constaté que ce prétendu refus n'a point eu lieu, puisqu'on a commencé, le 1^{er} de ce mois, à lever cette contribution dans tous les différens départemens de la capitale & des provinces; de manière qu'à commencer de cette époque toutes les caisses des pensions que le Gouvernement paie, sous quelque dénomination que ce puisse être, retiennent 5 pour cent sur celles qui se trouvent être au-dessous de 1000 florins, de même que 10 & 15 pour cent sur celles qui sont au-dessus de 1000 & de 3000 florins. Le terme de cette contribution n'étant point fixé, il est apparent qu'il s'étendra à toute la durée de cette malheureuse guerre, qui coûte déjà des sommes immenses. »

L'Empereur a élevé au grade de Généraux de Cavalerie, les Lieutenans-généraux de *Barco* & de *Hohenrollern*; à celui de Général d'Artillerie, les Lieute-

nans-généraux de *Fabris*, de *Vins* & de *Clairfait*, & à celui de Général-Major, les Colonels de *Verre*, *Hartnekart*, *Rohrenzoll*, *Corsi*, *Morfies* & *Boök*.

Un ordre de la Cour ayant défendu au foudant Comte *Cagliostro* l'exercice de la médecine à *Roveredo*, ce particulier a quitté cette ville le 22 novembre, pour se rendre à *Trente*.

Le Baron de *Guldencrone*, Ministre Plénipotentiaire de Danemarck auprès de la Cour Impériale, est mort ici, le 10, dans la 48^e année de son âge, à la suite d'une fluxion de poitrine.

De Francfort sur le Mein, le 23 Novemb.

Deux compagnies d'Artilleurs sont parties de Berlin pour se rendre au Corps d'armée qui s'assemble sur les frontières de Pologne. Ils prendront de l'artillerie dans la forteresse de *Graudenz*. Quatre autres compagnies les suivront incessamment. — Le Juif *Benjamin Ephraïm* est chargé des fournitures de fourrages pour ce Corps d'armée. — Le Directoire de guerre est occupé à conclure des marchés pour des fournitures militaires. Les ordres sont donnés d'établir des magasins pour une armée de 60,000 hommes. On a déjà engagé un certain nombre de Sel-

liers, de Boulangers & de Maréchaux-ferrans pour l'armée.

Les Hussards de *Wolke*, cantonnés à Soldau, dans la Prusse orientale, avoient reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher le 26 octobre. Les régimens de *Schwerin* & de *Batin*, dans la Prusse occidentale, ont reçu de pareils ordres. Les chevaux destinés à l'artillerie sont retenus. Les Hussards d'*Usedom* & le régiment d'*Arnaud*, ont quitté leurs quartiers dans le district de la Netze, & se sont déjà rapprochés de la frontière : ils sont à Glemboka, Inowroclaw, Bromberg, Krone, &c.

Le Baron *Adalbert de Harstall*, Prévôt de Thulba, a été élu aujourd'hui, avec les solennités usitées, Prince-Evêque de Fulde.

On lit dans le porte-feuille historique qui s'imprime à Berlin, que toute la masse du numéraire qui circule en Pologne, ne s'élève pas au-delà de 40 millions de florins de Pologne, ou de 6,666,666 rixdallers & 16 groschen, & qu'au moins la moitié de ce numéraire est concentrée à Varsovie & aux environs. Depuis 1764 jusqu'en 1779, on a fabriqué en Pologne pour 48 millions de florins d'espèces de monnaie ; savoir, 7 millions en billons, 1,296,000 en espèces d'or, & 39,704,000 en espèces d'argent.

Un voyageur, qui a parcouru nouvellement l'Allemagne, a consigné dans son Journal les détails suivans : On compte à Francfort sur le Mein une population de 41,000 âmes, y compris 8,000 Juifs ; les revenus de cette Ville montent à 600,000 florins, dont 80,000 sont employés pour l'entretien du militaire. — La Ville de Hambourg renferme dans 421 maisons une population de 2,300 habitans. — La population de la Ville de Darmstadt s'élève de 9 à 10,000 habitans, non compris la garnison ; la culture de la garance procure à la Principauté de Darmstadt plus de 150 000 florins par an. Les revenus du Landgrave montent à un million 6 à 800,000 florins, y compris ceux du Comté de Hanau-Lichtenberg, qui s'élèvent à 600,000 livres de France. La Ville de Hanau, dans le Comté de Hanau-Munzenberg, appartenant au Landgrave de Hesse-Cassel, renferme dans 1,454 maisons une population de 12,000 âmes, y compris les Juifs ; les revenus de ce Comté s'élèvent à 500,000 florins : les salines de Mannheim rapportent 100,000 florins. — On compte à Aschaffembourg 400 maisons & 6000 habitans.

ESPAGNE.

De Madrid, le 12 Novembre.

L'Infant *D. Charles-Joseph-Antoine*, dont l'Infante *Dona Marie-Anne-Victoire* accoucha, le 28 du mois dernier, n'a survécu que peu de jours à sa mère ; la petite vérole s'étant manifestée après la naissance, il y a succombé le 9 de ce mois.

On lit les détails suivans dans une lettre d'Alhama, au royaume de Murcie :

Il y a dans cette ville & les environs, plusieurs vieillards, dont quelques-uns ont plus de 100 ans, plusieurs plus de 99, & un plus grand nombre qui en ont au-delà de 70 & de 80, tous robustes, travaillant presque avec autant de vigueur que dans leur jeunesse. Depuis dix ans on a compté, parmi les morts, beaucoup de centenaires. Le 16 du mois dernier, on en a enterré un, c'étoit une femme nommée *Ginefa Guirero*, âgée de 107 ans ; elle avoit conservé jusqu'au dernier moment ses facultés intellectuelles ; elle vivoit de son travail, & l'exécutoit avec autant d'ardeur & d'activité que lorsqu'elle étoit jeune : elle avoit eu 26 enfans, dont il ne resté que six assez avancés en âge. Son caractère étoit gai ; elle étoit sur-tout passionnée pour la danse, & sur la fin de sa vie, il n'y avoit point de fêtes ni de bals auxquels elle ne courût avec l'empressement d'une fille de 18 ans ; elle aimoit aussi les procès, & par goût elle se chargeoit de tous ceux de ses voisins. On l'a vue souvent faire à pied des courses de 3 lieues, pour prendre les informations nécessaires, afin de les arranger si l'on faisoit des offres d'accommodement, ou de les mieux conduire s'il falloit les poursuivre.

Le célèbre Imprimeur *Bodoni*, de Parme, a fait un voyage à Rome, dont une lettre du mois dernier parle en ces termes :

M. Bodoni est parti pour son voyage de Rome & de Naples, vers la fin du mois d'Août 1788. Il avoit emporté avec lui quelques copies des plus beaux livres de ses superbes éditions, telles que l'*Anacréon grec*, le *Longin grec*, le *Théophraste d'Amaduzzi*, grec & latin, &c. & particulièrement le

livre des épreuves de ses caractères, imprimés simplement sur vélin, sans vignettes, ni ornemens ou cadres.

A son arrivée à Rome, il a été accueilli & logé par l'Ambassadeur d'Espagne, fêté par tout le Corps diplomatique, & par beaucoup de Cardinaux ; le premier, outre un logement honorable qu'il lui a accordé dans son propre palais, lui a donné à sa disposition un carrosse, des chevaux, un cocher & un domestique de sa livrée ; il l'a produit par toute la ville ministériellement, & l'a souvent promené par le grand cours, dans son propre carrosse, en lui donnant la droite. A Rome, on n'a pas d'exemple qu'un Artiste, de quelque célébrité qu'il ait joui, ait reçu de pareils honneurs : tous les Ambassadeurs ont invité M. *Bodoni* à dîner chez eux. Le Cardinal de *Bernis* l'a souvent admis à sa table ; tous les lundis il étoit invité à celle du Ministre-d'Etat. Admis à l'audience du Pape, Sa Sainteté lui donna sa main à baiser, & l'entretint une heure & demie. Huit ou dix jours après, il partit pour Naples : il est allé loger chez le Duc de *Gravina*, Gouverneur du Prince héréditaire.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 24 Novembre.

Du 18 à aujourd'hui, il y a eu peu de changement dans l'état du Roi. Les accidens sont les mêmes, & rien ne fait présumer encore une prompte cessation de l'état cruel de ce Monarque. Cependant le Parlement, qui s'est assemblé le 20, a

renvoyé toutes délibérations sur la nomination d'une Régence ou d'un Régent, en s'ajournant purement & simplement au 4 décembre prochain. Cette triste Séance a été remarquable par la délicatesse avec laquelle les Membres des deux Chambres se sont interdits de parler en aucune manière de la circonstance qui avoit accéléré leur convocation. L'ajournement laissera le temps d'asseoir une opinion moins incertaine sur les craintes que donne Sa Majesté. Nous ne rapporterons pas les jugemens & les commentaires, plus qu'indiscrètes, des Papiers publics à ce sujet, en observant qu'en pareil cas, à défaut d'une parfaite certitude, le silence est de devoir.

La Marine vient de perdre un de ses Chefs les plus estimés, dans la personne du Chevalier *Edmund Affleck*, Contre-Amiral, qui s'étoit éminemment distingué dans la dernière guerre.

M. *Danfon*, Capitaine de la frégate le *Phaéton*, & dont le procès s'instruisoit devant un Conseil de guerre, a été cassé par sentence rendue jeudi dernier, & déclaré incapable de service à l'avenir. L'indiscipline sur ce vaisseau étoit au point que la Cour Martiale est obligée d'en juger successivement la plupart des Officiers.

L'Amiral *Elliot* s'est démis du Commandement de l'escadre de Terre-Neuve, qu'il

avoit depuis trois ans. Son vaisseau, le *Salisbury* de 50 canons, construit à Plymouth en 1768, a été employé six ans au service de Terre-Neuve, & sera remplacé, en 1789, par un autre vaisseau de même rang.

On a reçu, par un bâtiment de Bristol, des lettres de la nouvelle Ecosse, datées du 19 octobre. La frégate l'*Andromède* que monte le Prince *Guillaume Henri*, se trouvoit alors à Halifax, en parfaite santé, ainsi que ses Officiers & son équipage. Le Capitaine *Sandys*, qui commande la frégate la *Dido* de 28 canons, & qui, en sa qualité de plus ancien Capitaine, a arboré le pavillon de Commodore, s'étoit transporté sur l'*Andromède* pour la visiter, à la sollicitation du Prince. Le Commodore trouva ce vaisseau en très-bon état, & parfaitement en ordre. Il en fit les complimens les plus flatteurs à S. A. R., & déclara que c'étoit le vaisseau le mieux tenu de tous ceux qui étoit sous ses ordres. Il a été enjoint aux Commandans des autres vaisseaux de guerre d'adopter plusieurs des réglemens faits par ce Prince, relativement à son équipage, & le Commodore lui-même a donné l'exemple, en les faisant exécuter à bord de la frégate la *Dido*.

Le Capitaine *Salisbury*, qui monte la corvette le *Termagant* de 18 canons, pour

observer les Contrebandiers , a fait sept prises en peu de temps. Il a rencontré, la semaine dernière, le *Walsingham*, vaisseau de la Compagnie des Indes, dont l'équipage s'étoit révolté. Le Capitaine du *Termagant* a transféré à son bord une partie de ces mutins, & les a conduits à Deal. Le *Walsingham* avoit apporté, disoit-on, la fâcheuse nouvelle de la perte du *Camden*, vaisseau de la Compagnie, submergé dans la baie de Bengale; mais ce bruit se trouve dépourvu de fondement.

L'Amiral *Greigh*, que l'Impératrice de Russie vient de perdre à Revel, étoit Ecoissois de naissance, & avoit conservé son grade de Lieutenant dans notre Marine. A l'époque de la bataille que cet Amiral livra aux Suédois, on remarqua ici qu'il étoit singulier de voir un Ecoissois à la tête de la flotte Russe, un Irlandois (le Maréchal *Lasty*) à la tête de l'armée Impériale, & un Anglois commander l'Artillerie des Ottomans. (Ce dernier, qui est Ecoissois, se nomme *Campbell*, & a embrassé le Musulmanisme il y a quelques années).

Il a été expédié du bureau du Secrétaire d'Etat, dans les différens ports d'Angleterre, des défenses d'admettre aucuns vaisseaux venant de Séville, de Malaga, d'Alicante, ou de telle autre partie de la

Méditerranée ou du Levant, & de souffrir qu'ils débarquent aucune partie de leurs cargaisons, sans avoir fait une stricte quarantaine.

Les Lords de l'Amirauté ont donné au Capitaine *Knox* le Commandement du *Centurion* de 50 can., à bord duquel le Contre-Amiral *Charles Douglass* doit arborer son pavillon pour aller commander la station de Halifax.

On a fait en dernier lieu, s'il faut en croire nos papiers publics, la découverte d'une Baye fort étendue sur la péninsule méridionale d'Afrique, à quarante lieues environ du Cap de Bonne-Espérance, où les baleines sont en très-grande abondance. Plus de vaisseaux que nous n'en employons aujourd'hui annuellement à la pêche du Groënland, seroient sûrs de se procurer dans cette Baye un chargement complet en peu de temps, & d'en retirer un bénéfice plus considérable, le plus grand nombre de ces baleines étant de l'espèce des *spinacites*. La seule objection contre ce nouvel établissement, c'est le voyage, cinq fois plus long que celui du Groënland; mais cet inconvénient est balancé par la certitude de se procurer une cargaison de l'espèce la meilleure & la plus productive. Dans la pêche du Groënland, beaucoup de vaisseaux rentrent en Angleterre sans cargaison, plusieurs sont perdus dans les glaces, quelques-uns ne prennent que la quatrième partie de ce qu'ils pourroient contenir, ou tout au plus de quoi faire face à leurs dépenses, s'ils n'étoient dédommagés par la gratification allouée par le gouvernement. Dans la baye du sud, au contraire, la mer est ouverte & dégagée des glaces. Il est néanmoins nécessaire de faire plusieurs réglemens pour l'établissement d'un commerce qui, avec tout

l'avantage qu'on a lieu d'en attendre , peut devenir moins lucratif , si l'on adopte des mesures contraires à son accroissement. Par exemple , un particulier, parti la saison dernière pour la pêche, rapporte qu'il a vu plus de cent jeunes baleines fréquentant cette baie ; plusieurs étoient jetées sur le rivage par les vagues , d'autres flottoient sur la surface de l'eau , & dont on ne pouvoit tirer aucun parti ; nonobstant cela , les Pêcheurs s'amusoient à les tirer par divertissement. Le gouvernement a aujourd'hui sous les yeux un plan d'établissement & de réglemens pour cette pêche ; mais il reste à savoir quel usage il en fera.

Nous terminerons l'extrait des Mémoires de la vie de la Duchesse de *Kings-ton*, par quelques particularités de son Procès , & deux Anecdotes singulières.

Le procès commença devant la Cour des Pairs , le 15 Avril 1776 , dans la salle basse de Westminster , & dura cinq jours. On y débattit le point principal , si l'on admettroit la Sentence des *Doctors Commons* , sur la nullité prétendue du premier mariage de la Duchesse , comme susceptible d'empêcher la preuve effective de ce mariage. Milord *Thurlow* , aujourd'hui Chancelier , & alors Procureur - général , traita la question avec une force lumineuse , & l'accusée avec beaucoup de sévérité. Les Juges se décidèrent contre l'admission de la Sentence des *Doctors Commons*. Le fait des deux mariages fut clairement établi , & entraîna la condamnation de la Duchesse. Le principal témoin produit contre elle , fut une *Mistress Craddock* , anciennement domestique de l'accusée , & qui avoit assisté à la célébration du premier mariage. Cette femme , tombée dans la pauvreté , avoit eu recours à la bienfaisance de la Duchesse , qui eut l'imprudence de lui refuser tout secours.

Mistriss *Craddock* se vengea de cette dureté, en dévoilant ce qui s'étoit passé à M. *Evelyn Meadows*, héritier naturel du Duc de *Kingston*, & en déposant contre son ancienne maîtresse.

La Duchesse se rendoit à la barre, accompagnée de Mistriss *Egerton*, dont le mari étoit de la famille de *Bridgewater*; de Mistriss *Barington*, veuve du général *Barington*, frère du Pair de ce nom; du feu Docteur *Isaac Schamberg*, & du Docteur *Warren*, actuellement vivant. L'accusée avoit adopté une singulière méthode de résister à l'émotion que lui caufoit son interrogatoire: elle se faisoit tirer quelques palettes de sang en sortant de devant ses Juges.

Déclarée coupable, elle échappa à la peine, en réclamant le (1) *Bénéfice de Clergie*, auquel elle avoit droit comme pairasse du royaume.

L'affaire ainsi terminée, les adversaires de la Duchesse, redevenue Comtesse de *Bristol*, formèrent un plan de poursuite pour la confiner dans le royaume, & la dépouiller de sa propriété personnelle. On préparoit un Writ de *ne exeat regno*; elle en fut avertie à temps: pour masquer sa fuite, elle fit courir sa voiture dans les rues les plus fréquentées de Londres, & invita quelques personnes choisies à dîner, tandis qu'elle se rendoit en poste à Douvres, où le capitaine de son yacht l'attendoit pour la faire passer à Calais. Elle y séjourna quelque tems.

Mais son sort étoit de courir le monde. Quelques incidens la rappelèrent à Rome. Avant son départ de cette Métropole, elle avoit déposé sa

(1) *Bénéfice de Clergie*, ou privilège Clerical, qui exempt de la hâture à la main gauche, les Ecclésiastiques & les Bais, pour certains délits qualifiés de *Felonies*, tels que la bigamie.

vaisselle à la banque, & laissé dans son palais un moine espagnol, pis que désroqué, nos mémoires le qualifiant de renégat. L'ex-moine avoit vendu les meubles de la Duchesse, & séduit une jeune Anglaise, habitante du même palais, qu'il y abandonnoit enceinte. A ces nouvelles la Duchesse accourut, mais trop tard; elle en fut pour ses meubles, & la pauvre fille pour son honneur; quant à sa vaisselle, la banque la lui rendit fidèlement, & elle revint à Calais, où elle s'amusoit à raconter la friponnerie du moine.

Avant son procès, la Duchesse avoit formé le projet d'un voyage à Pétersbourg. Elle fit construire, à cet effet, un vaisseau d'une magnificence rare; on y ménaga un cabinet de peintures, une salle à manger, une cuisine, enfin toutes les distributions de l'appartement le plus commode.

Pour s'assurer une réception plus favorable de l'Impératrice, la voyageuse lui apportoit une riche collection de tableaux de la succession du Duc de *Kingston*. L'Impératrice, passant par-dessus l'étiquette, la reçut très-bien dans une maison de plaisance: non-contente de lui faire donner un logement, elle fit réparer, à ses frais, son vaisseau endommagé par l'ouragan qui désola Pétersbourg. Si l'eût été possible qu'une tête comme celle de notre héroïne lui permit d'être heureuse & tranquille, son repos étoit assuré; mais elle étoit & se sentoit étrangère. L'Ambassadeur d'Angleterre ne lui marquoit d'égards qu'en particulier. Enfin, il manquoit beaucoup de choses à une femme qui en désiroit beaucoup. Ayant remarqué à la Cour des Dames qui portoient le portrait de l'Impératrice au bout d'un ruban, comme un ordre, elle se flatta d'obtenir cette distinction en achetant des terres en Russie; elle fit donc une acquisition d'environ douze mille guinées, & sollicita

sollicita le ruban ; on lui répondit que la règle invariable excluait toute étrangère. Que faire de ces terres ? Il n'y avoit de parti à en tirer qu'en y établissant une pêcherie & des coupes de bois. Un faiseur de projets lui mit dans la tête d'y former une distillerie d'eau-de-vie. Plus cette idée étoit bizarre, plus elle lui plut, & la voilà qu'elle devenoit fabricante de brandevin.

Bientôt dégoûtée de ce métier, & d'une Cour où son ambition avoit reçu un échec, elle prit le parti de retourner à Calais. Avant son départ elle eut une querelle avec M. Foster, son chapelain ; elle ne lui donnoit que cent guinées, & elle lui devoit une année. L'Impératrice fit offrir une retraite à ce bon vieillard, qui dit à la Duchesse en style laconique : *Je suis vieux, sans être bas !* Un pauvre abbé Sechand, qu'elle avoit pris pour aumônier de l'équipage de son vaisseau, composé de matelots françois, n'étoit pas mieux payé, & fut trop heureux d'aller chercher du pain dans sa patrie.

La Duchesse, en quittant Pétersbourg, laissa le soin de ses affaires à un garçon Charpentier Anglois, dont elle avoit fait l'Intendant de sa distillerie. Dans sa route, elle recruta un Colonel au service de l'Empereur, qui retournoit à Vienne trouver sa femme & ses enfans. Très-peu empressé de les revoir, à ce qu'il parût, il accompagna la Duchesse, dont il prit congé en lui empruntant une de ses montres & deux bagues, dont l'éclat devoit lui rappeler les charmes de celle à qui elles appartenoient. De retour à Calais, la Duchesse ne cessoit d'entretenir ses connoissances des bonetés que l'Impératrice avoit eues pour elle. Elle ne manquoit pas non plus de vanter la belle terre qu'elle avoit achetée près de Pétersbourg, habitation remplie de vassaux si soumis, qu'ils n'osoient approcher

N^o. 49. 6 Décembre 1788.

de leur maîtresse sans la prosterner & baiser d'abord le bas de sa robe. Elle finit par passer pour l'intime amie de l'Impératrice. Ce qu'il y a de sûr, c'est que dans une fête qu'elle donna à cette Souveraine, le service se fit tout en vaisselle d'argent, & la Duchesse employa 140 damoisselles à elle.

Le testament du duc de Kingston ayant été confirmé, tranquille sur cet article, la Duchesse ne pensa plus qu'à dissiper des revenus immenses. Tout en gardant sa maison de Calais, elle en acheta une à Paris.

Tout le monde connoit son acquisition de Saint Aisille, & ses derniers évènements de sa vie à Paris, où elle est morte au mois de septembre dernier, hôtel du parlement d'Angleterre, laissant pour dernières volontés un testament bizarre, moitié selon les formes Angloises, moitié selon celles de France, & probablement inexécutable. On l'a embaumée, & quoiqu'elle eût ordonné que son corps fût transporté dans le caveau des Chudleighs, cette disposition n'a point été exécutée.

Elisabeth Chudleigh, Comtesse de Bristol, qui ne devoit le titre de Duchesse de Kingston qu'à la politesse ou à l'ignorance des étrangers, s'est perdue un jour elle-même, en disant : *Je ne dis pas moi-même, si j'étois deux heures dans la même disposition d'esprit.* Sa conduite mérita sa réputation, car elle passa alternativement d'une passion à une autre. Cette instabilité lui valut dans les premières années de sa vie plus d'admirateurs que d'amis réels; ensuite elle s'attacha fréquemment aux des ingrats, ou des gens indignes d'elle.

Dans un de ses voyages, elle rencontra une espèce de pèlerin d'une figure avantageuse. Il avoit l'œil perçant, & quelque chose de remarquable. Dans l'ensemble de ses traits, quoique disposé à cultiver une liaison avec la Duchesse, il présentoit

à la conversation un commerce épistolaire. Sur de l'effet de son style brillant, & voyant d'ailleurs combien la femme à laquelle il avoit affaire étoit sensible à la flatterie, il la quitta au moment même où elle le pressoit le plus vivement de rester. La correspondance commença; les lettres étoient pleines de l'admiration de l'Ecrivain pour un caractère tel que celui de la Duchesse. Elle étoit plus qu'une femme! la merveille de son siècle! la personne la plus digne de la célébrité! enfin, une espèce de déesse! Certencens étoit plus flatteur par cela même qu'il venoit d'un étranger. Sa Grace ne tarda pas à éprouver de tendres sentimens pour le pèlerin; & comme il y avoit quelque chose de mystérieux dans ses manières, elle brûloit d'envie de développer cette énigme: il ne voulut pas la lui laisser pénétrer; tout ce qu'elle put obtenir ce fut la promesse d'une entrevue. La correspondance continuoit toujours dans le même style. Enfin arriva le jour du rendez-vous si impatiemment attendu par la Duchesse, qui, au lieu d'un pèlerin, trouva un abbé. L'étranger conta son histoire: il étoit né Prince d'Albanie, avoit voyagé dans toute l'Europe sous différens déguisemens, & ne s'étoit lié qu'avec des personnes de son rang, c'est-à-dire, de la première distinction. A Berlin, le Prince Henry l'avoit honoré de son amitié; A Rome, il avoit fait une connoissance particulière avec la plus grande partie des Cardinaux. Leurs Majestés Napolitaines l'estimoient particulièrement; mais c'étoit sur-tout de l'amitié de l'Empereur qu'il pouvoit se vanter. Ce style opéra comme des paroles magiques. On demanda le nom de l'étranger, & il s'annonça sous un de ceux qu'il employoit dans ses voyages, celui de *Jordan*. La Duchesse lui présenta une boîte enrichie de diamans; il admira quelle grâce, quelle noblesse elle mettoit dans ses procédés; elle lui

offrit une bague d'un grand prix : comme il étoit Prince, il parut honorer encore celle des qu'il la recevoit. A la fin il s'expliqua. Satisfait d'avoir vu les têtes couronnées, il retournoit dans ses propres états ; il s'estimeroit heureux de voir son lit honoré d'une épouse telle que la Duchesse. Elle l'entendoit avec un plaisir égal ; & si un obstacle insurmontable ne s'y fût opposé, elle auroit pu être donnée sa main & sa fortune à un aventurier. Ce *Waria* fut pris. Qu'alloit ce *Waria* ? Le même chevalier d'industrie que nous avons vu offrir 20,000 monténégins aux États-Généraux contre l'Empereur, enfermé en Hollande, & mort de ses propres mains dans sa prison.

Lorsque la Duchesse entreprit par terre un second voyage à Pétersbourg, elle prévint le Prince *Radziwill*, son ancien admirateur, qu'elle passeroit sur ses terres. Ce Prince Polonois fixa le lieu de l'entrevue. Rien n'étoit plus romantique, car c'étoit pour nous amuser nos devoirs.

On assigna pour lieu de rendez-vous, un village dans un duché appartenant au Prince *Radziwill*, & à environ quarante milles de *Riga*. Arrivée dans cette ville, la Duchesse y envoya un officier de la suite du Prince, chargé de lui proposer que son maître la dispensât de l'étiquette, & se proposoit de lui rendre visite comme à une amie. En effet, cette visite fut adonnée le lendemain matin. Le Prince vint avec quatre voitures à six chevaux, remplies de *Cesars*, de femmes de condition de la principauté & d'une société brillante. Six cents chevaux de main, une meute de mille chiens, des ours & une garde de houards accompagnoient ce cortège. Une famille fuite dans un pays environné de forêts, admettoit un air de féerie à cette entrevue, dont la singularité fut encore augmentée par la manière dont

le Prince essaya d'amuser son hôte. Il lui donna deux fêtes : pour la première, il avoit fait bâtir un village consistant en quarante maisons de bois décorées de feuilles & de branchages. Ces maisons formoient une enceinte circulaire, au milieu de laquelle on s'éleva trois tables spacieuses, sur une pointe de terre. La seconde pour la suite, & la troisième pour le festin. En entrant dans le village pour se rendre aux salles, on trouva toutes les maisons fermées ; des habitants paroissoient à être recroisés pour aller prendre du repos. Les plaisirs étoient réservés pour une magnifique fête donnée sur un théâtre de bois, où deux nations se livrèrent ensuite un combat simulé, après lequel on se vit un festin magnifique, tout en mille de d'argent. La Déesse, reine d'unatoc, se fit magnifiquement servir de la plus grande quantité de viande. Quand on fut levé de table, le Prince conduisit la Duchesse au village, dans des maisons où se trouvèrent tout-à-coup, & offrirent de spectacles de quantité de boutiques élégamment décorées & garnies de symboles d'énormes & de bijoux. Le Prince fit un choix ; & lui présenta une magnifique topaze, des bagues, des médailles, en un mot, des bijoux de toute espèce. On regagna ensuite les salles, qui n'en formoient plus qu'une seule, & le bal fut ouvert par le Prince Radgwill & la Duchesse. Les menues & les cotillions finis, la compagnie quitta la salle du bal, qui dans un instant parut déserte. On avoit disposé des matières combustibles dans toutes les parties du bâtiment, autour duquel le peuple du village se mit à danser. Cette fête, dont la description n'est point exagérée, coûta au Prince Radgwill au moins 20,000 liv. Son Aïeul ne s'en tint pas là. Ce Prince magnifique donna une seconde fête à la Duchesse, dans une maison de campagne à dix milles de

la résidence. Ce fut une chasse à Pours faite au flambeau, dans une forêt. Un régiment d'Houfards, des torches à la main, formoient un cercle dans lequel se trouvoient des chasseurs également armés de flambeaux; l'ouragantouré de feux, fut effrayé, poursuivi & forcé selon l'usage. Un grand nombre de seigneurs Polonois assistèrent à cette chasse. Pendant quatorze jours que la Duchesse passa chez le Prince, elle dina & coucha dans différentes maisons appartenantes à ce Magnat.

Tous les trois ou quatre jours, on rencontroit un camp formé de sa garde. Au sortir de la résidence, la Duchesse trouva les routes illuminées. Les gardes l'escortèrent; & à son arrivée dans les différentes villes du duché de *Nicfolitz*, les Magistrats la complimenterent, & firent tirer le canon.

La Duchesse eut aussi l'honneur de recevoir en Pologne les hommages d'un des plus grands caractères qui aient paru sur la scène du monde; nous voulons dire le Comte *Orléans*, encore vivant; universellement estimé, & dont le feu Roi de Prusse faisoit un si grand cas, qu'il lui adressa une lettre avec cette suscription : *à l'ornement de la nature humaine*. Il joua lui-même de six instrumens au concert qu'il donna à la Duchesse; sa musique lui coûtoit 100,000 ducats par an; il avoit un théâtre où l'on jouoit la comédie en françois, en allemand & en polonois. Il possédoit les chevaux les plus rares: celui qu'il donna à la Duchesse lui avoit été amené de Palestine.

« Nous avons vu la Duchesse faire ses comptes avec son banquier le pistolet à la main; c'étoit cette espèce de bravoure, plutôt le fruit d'un courage réel, qui la soutenoit dans ses malheurs. Tandis que son procès étoit pendu à la Chambre haute, elle montrait la violence de son caractère toutes

les fois qu'elle sortoit de devant ses Juges ; & au moment même qu'on lui annonça qu'elle étoit convaincue , l'idée de se voir dépouillée par force de sa propriété se présentant à son esprit , à peine laissa-t-elle le Chancelier achever de lui lire sa sentence ; elle se tourna du côté de M. Glanier , & lui dit ; Vous l'entendez , je suis condamnée ; il y a des arquebuses & des pistolets à l'Hôtel de Kingston , soutez-y , chassez en tous les domestiques ; & prenez possession de cette maison en mon nom , même par la force , s'il le faut. C'est ainsi qu'une sentence , sous l'humiliation de laquelle d'autres auroient succombé , n'affecta que très-légerement cette femme singulière & hardie , qui craignoit plus la perte de son titre que celle de sa réputation. Ses domestiques furent frappés de l'absurdité qu'il y auroit à lui donner après cette sentence un nom dont elle se déposséderoit ; ils lui demandèrent en conséquence comment elle vouloit être désignée : « Appelez-moi Duchesse de Kingston , & n'y manquez pas , » répondit-elle. »

F R A N C E

De Versailles, le 30 Novembre.

Le Comte de Brienne ayant remis au Roi la démission de la Charge de Secrétaire d'Etat de la Guerre , Sa Majesté a pourvu de cette Charge le Comte de Puy-ségur, Lieutenant-général de ses armées, Membre du Conseil de la Guerre, qui a eu l'honneur de faire aujourd'hui ses remerciemens au Roi & ses révérences à la Reine, ainsi qu'à la Famille Royale, étant présente par le Comte de Brienne.

b iv

Le Roi a nommé à l'Evêché d'Autun
l'Abbé de Talleyrand Périgord, Nommé-
général de Reims, & ancien Agent-géné-
ral du Clergé.

M. Cojard, Intendant des finances
de Monseigneur Comte d'Artois, a eu
l'honneur d'être présenté au Roi, le 6 de
ce mois, par ce Prince.

Le 23, le Baron de Blome, Envoyé
extraordinaire du Roi de Danemarck,
présenta les Cerfauts d'Islande au Roi. Ce
présent, que Sa Majesté Danoise est dans
l'usage de faire annuellement au Roi,
fut reçu par le Chevalier de Forger, Ca-
pitaine-commandant le vol du Cabinet du
Roi.

La Comtesse Amalric de Narbonne-
Pellet & la Marquise de Murat-Estang
ont eu l'honneur d'être présentées à leurs
Majestés & à la Famille Royale, la pre-
mière, par la Vicomtesse de Narbonne-
Pellet, dans pour accompagner Madame ;
& la seconde, par la Comtesse de Lablache.

Le 27, la Duchesse de Berry a pris les
grandes entrées.

Le même jour, le Sieur de Bezance,
Premier Président de la Cour des Aides
de Clermont-Ferrand, étant ici par congé,
a eu l'honneur d'être présenté au Roi par
le Garde-des-Sceaux de France.

La Cour a pris aujourd'hui, pour 15

jours ; le deuil à l'occasion de la mort de l'Infante Marie-Anne-Victoire de Portugal, épouse de l'Infant d'Espagne D. Gabriel.

Des Parisiens le 3 Décembre. M

Ordonnance du Roi, du 20 juillet, portant règlement sur la constitution & l'administration générale des Hôpitaux militaires.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 8 août, portant règlement pour les Assemblées provinciales, des départements & municipales, sur les formes de la répartition & affectu de la taille, capitation & autres impositions, & celles de la nomination à la collecte.

Autre, du 10 août, concernant les contestations relatives à la collecte, & les règles générales de la perception.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 23 novembre 1788, concernant le Commerce des Grains.

Cet Arrêt est composé de huit articles, dont la substance est exprimée dans le prospectus que voici.

Les Parisiens ont fait rendre compte du prix des Grains, & des différentes circonstances qui influent sur sa cherté, a appris avec peine que les peuples n'avoient pas rendu la quantité de grains ordinaire, & que les Cultivateurs avoient été généralement ruinés dans leur culture. Il en est de plus un grand nombre qui ont été ravagés par la peste, & plusieurs autres malheurs qui ont concouru à la médiocrité des récoltes dans la plus nombreuse partie

des provinces du royaume. Sa Majesté néanmoins est informée qu'aucune disette ne parait à craindre; mais il manque peut-être la quantité de subsistance nécessaire pour entretenir le prix dans la juste mesure qui seroit désirable. Elle n'est pas au pouvoir de Sa Majesté de dominer les loix de la Nature, mais attentive à tout ce qui est soumis à l'assistance de ses soins & de son autorité, elle a d'abord défendu strictement l'exportation des grains, et en même temps Elle a maintenu la plus parfaite liberté dans la circulation intérieure, afin que toutes les provinces de son royaume puissent s'entre-aider mutuellement. Sa Majesté, par une suite de son inquiétude paternelle, & sur des plaintes qui lui ont été adressées, croit devoir aujourd'hui mettre obstacle à un genre de spéculation qui n'est point utile aux propriétaires, & qui nuit essentiellement aux consommateurs; ce sont les achats & les accaparements entrepris uniquement dans la vue de profiter de la hausse des prix, & qui inspirent ensuite le désir d'être vengés de voir arriver ce renchérissement. De telles spéculations, qui ont leur avantage dans les années abondantes, excitent des alarmes, & peuvent avoir des conséquences fâcheuses lorsque le prix des subsistances est déjà fort élevé. Sa Majesté ne voulant cependant autoriser aucune des inquisitions dont il est si facile d'abuser, a cru devoir se borner à rétablir, pour cette année, l'ancienne obligation de ne vendre, & de n'acheter que dans les marchés, afin de mettre ainsi les Officiers de police à portée d'éclairer la conduite de ceux qui se livreroient à un trafic déshonnête; Elle a cru devoir en même temps renouveler les anciennes ordonnances en interdisant toute espèce de Commerce de Grains aux personnes chargées de veiller sur la police & le

bon ordre, & en attendant cette défense à tous ceux qui ont le maniement des deniers royaux, ou qui sont attachés de quelque manière à l'Administration. Elle promet en même temps la protection la plus particulière aux Négocians qui introduisent en France des Bleds achetés dans les pays étrangers, ou qui s'occupent de faire passer des Grains d'une province à l'autre, & d'égaliser ainsi entre les Sujets les ressources & les moyens de subsistance. Sa Majesté ne peut garantir que, malgré ces précautions, & toutes celles qu'Elle prendra par voie d'administration, pour exciter l'importation des Bleds étrangers dans le royaume, le prix de cette denrée ne soit constamment cher cette année; mais nonobstant l'état pénible de ses finances, Elle accordera des secours plus considérables que dans d'autres temps à la partie la plus indigente de ses peuples, & Elle ne cessera de faire tout ce qu'on peut raisonnablement attendre de sa bienfaisance & de ses moyens. A quoi voulant pourvoir, &c.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 23 novembre 1788, pour encourager, par des Primes, l'importation en France des Bleds & des Farines venant des Etats-Unis de l'Amérique.

Cet Arrêt dicté, comme le précédent, par la fâcheuse circonstance du renchérissement des Grains, alloue une gratification de 30 sous par quintal de bled, & de 40 sous par quintal de farine importé en France des Etats-Unis de l'Amérique, à compter du 15 février prochain, jusqu'au 30 juin suivant.

Au malheur de cette rareté & de la

cherché des Grains, le réunissent le manque d'occupations dans beaucoup d'ateliers, & la rigueur d'un froid tel, que ces jours d'hiver, le thermomètre est descendu à 9, 10 & 11 degrés & demi au dessous du point de congélation.

On vient de publier la liste générale des numéros auxquels sont échus les 10,000 lots & les deux primes de faveur de la loterie établie au profit des Hôpitaux, par Arrêt du Conseil, du 13 octobre 1787. Il y a eu un lot de 400,000 l. au n°. 16719; un de 200,000 liv. au n°. 25942; un de 100,000 l. au n°. 31834; deux de 80,000 l. aux n°. 1401 & 45849; quatre de 60,000 l. aux n°. 2816, 29987, 41589 & 49001; six de 50,000 liv. aux n°. 8884, 12404, 17802, 25976, 35707 & 46507, & plusieurs autres de moindre somme. Les deux primes de faveur, de 20,000 l. chacune, sont échues aux numéros 12,152, sorti le premier, & 11,925, sorti le dernier.

On apprend de Brest, que les Ambassadeurs de *Tippou Saib*, y sont arrivés le 28 octobre; on les a salués de 12 coups de canon, & ils se sont rendus à l'Hôtel-de-ville, où le Comte d'Hector & M. de Beaupréau, Intendant de la Marine, leur avoient fait préparer 3 logemens. Après les visites & complimens d'usage, les Envoyés allèrent voir le port le mer-

credi; le Comte d'Heffor les attendoit à la tête de tous les Officiers de la Marine. Ils ont visité l'Académie, la salle des Modèles, le magasin général. Le jeudi, ils virent lancer à la mer le vaisseau neuf le *Duguay-Trouin*; ensuite ils montèrent sur les *Etats de Bourgogne* de 118 ton., en construction dans le bassin. La soirée se termina chez le Comte d'Heffor par un repas de 40 couverts. Les Ambassadeurs se sont embarqués pour l'Inde, le 11 novembre, sur la frégate la *Thérèse*, commandée par M. de Macnemara, qui a appareillé le 14.

On nous a adressé l'annonce d'une nouvelle étuve à bled, que nous allons faire connoître dans les termes de l'Inventeur, ainsi que l'avis dont il a cru nécessaire de faire précéder cette annonce.

La situation des provinces de Flandre & d'Artois est d'autant plus avantageuse, qu'elles peuvent exporter la plus grande partie de leurs productions par le port de Dunkerque. Ces deux provinces, qui récoltent beaucoup plus de froment qu'elles n'en consomment, doivent avoir constamment une branche de commerce en ce genre, qui cependant seroit plus lucrative si elles exportoient de préférence des farines, parce que le principal mérite d'une manière que l'on destine au commerce, c'est d'avoir plus de prix sous un moindre volume; les belles farines d'exportation ont cet avantage sur les fromens dont le transport par eau se fait difficilement, & sont sujets à des avaries considérables; d'ailleurs, le débit des belles

farines est toujours assuré, au lieu que celui des grains ne l'est pas, en ce qu'il y a presque partout des grains, & qu'il n'y a pas des farines de première qualité dans les pays où l'on ignore l'art de les fabriquer. C'est un principe reconnu dans l'économie politique, qu'il est de l'intérêt de manifester les denrées qu'on exporte, parce qu'au prix de la vente première on ajoute encore celui de la main-d'œuvre. Le commerce du froment n'est point une manufacture, il n'ajoute rien à la matière; mais sa conversion en farines est une manufacture industrielle, qui, en changeant la nature du froment, deviendrait un commerce très-lucratif pour ces deux provinces. Les farines bien desséchées & exactement séparées de son, ne renfermant plus aucune cause de fermentation, se conservent à la mer & aux deux Indes.

« Il ne suffit pas, pour faire de belles farines, d'avoir des grains de bonne qualité, comme ceux de Flandre & d'Artois, il faut encore savoir les moudre à propos, de manière à en tirer tout le produit sans altérer la qualité; c'est ce qui s'opère par la mouture à blanc, dite économique, telle qu'elle se pratique à Paris, & jusqu'à douze ou quinze lieues des environs; par cette mouture on nettoie les grains sans main-d'œuvre, avec des cribles & ventilateurs, on adapte ces machines aux rouages des moulins; par cette mouture on tire d'une même quantité de grain, par comparaison avec la mouture qui se pratique en Flandre & en Artois, une plus grande quantité de meilleure farine. Cette mouture n'est point brûlante & ferrée comme celle des provinces où l'on ignore l'art de fabriquer; d'ailleurs, toutes les parties du grain étant moulues séparément, les farines, plus diluées, prenant plus d'eau au pétrin, donnent par conséquent plus de pain, & de meilleure qua-

lité ; enfin, par la mouture à blanc, dite économique, un quintal ou 100 livres de froment blanc, tel que celui de Flandre, d'Artois & du pays de Caux, produisent, savoir :

Farine blanche, première qualité, due de minot.	68 liv.
Farine bise blanche, dite 3 ^e .	8
Farine bise, dite 4 ^e .	4
Son, recoupes & remoulages	18
Déchets	2
Poids égal à celui du bled	100 liv.

Il est étonnant que dans ces deux provinces, où il y a des fromens supérieurs à tous ceux de France, on n'ait pas encore formé des établissemens de mouture à blanc, dont les avantages sont si généralement connus, & qui mettraient en activité la tonnelerie, pour la fabrication des barils, en ouvrant un nouveau débouché au bois de hêtre (1).

Le débouché des farines qui se fabriqueraient dans la Flandre & l'Artois seroit constant dans tous les temps ; parce qu'aucune province de France ne peut faire de meilleure farine, & l'établir à plus bas prix que ces deux provinces. Les Négocians de Dunkerque pourroient approvisionner les Colonies en concurrence & avec avantage. La belle qualité & la douceur du prix détermineroient MM. les Régisseurs généraux des vivres de la Marine royale, à tirer de Dunkerque les farines nécessaires à l'approvisionnement des vaisseaux de Sa Majesté, au port de Brest, & des magasins du Roi dans les Colonies ; l'exportation étant

(1) Le Mémoire en réponse à l'Administration de Saint-Domingue, pour y conserver la farine, par M. JOYEAU, enseigne la manière de faire les barils & l'embarillement des farines d'exportation.

permise, l'Espagne & le Portugal, qui ont des besoins fréquens, préféreroient les belles farines de Flandre & d'Artois aux bleds de Dantzic & Koenisberg, que ces deux Royaumes reçoivent presque toujours très-fatigués, ayant de l'odeur, &c. »

« Pour former des établissemens en ce genre, il faut des moulins & des étuves. Comme il est de la plus grande importance, pour faire de belles farines, de ne moudre que des grains bien nettoyés, il est indispensable que les moulins aient deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, pour y placer les cribles & tarrares; chaque mouvement de la roue du moulin fait aller les cribles destinés à nettoyer les grains, les meules qui les broient, les bluteaux & bluteries qui séparent les farines d'avec les sons; ce qui produit une grande épargne de temps, des frais de transport & de main-d'œuvre, puisque ces opérations s'exécutent de suite par le même moteur. »

« Il est nécessaire d'avoir des étuves, parce que toutes les années ne donnent pas constamment des bleds secs: il en est de pluvieuses, dont les bleds ne peuvent non-seulement se conserver, mais même se bien moudre sans le secours de l'étuve, le feu étant l'agent exclusif de la conservation des grains ainsi récoltés. Les seigles d'exportation étant séchés à l'étuve, ainsi qu'on le pratique en Pologne & à Archangel, supportent beaucoup mieux les longues traversées. »

« Il est également nécessaire de faire passer à l'étuve les bleds fatigués du transport par eau, pour leur faire perdre l'odeur & l'humidité qu'ils auroient pu contracter en route, & leur rendre la qualité première; ce secours plus prompt & plus actif que le pelage & le criblage, prévient encore la germination. Les bleds noirs ou moultetés étant ordinairement de quinze à vingt pour cent au-dessous

du prix de ceux qui ne le sont pas, le lavage à grande eau, & le dessèchement à l'étuve est le meilleur & le plus sûr moyen de les rendre propres à la mouture sans inconvéniens.

« Le dessèchement des farines par l'intermède du feu a tant d'avantages réunis, que le commerce des farines de minot des provinces méridionales de France est bien diminué, depuis que plusieurs maisons ont fait construire des étuves, notamment M. Melinet & M. Besconnois à Nantes, & M. Planter à Vernon; ces maisons sont parvenues à surpasser la qualité des farines de Nérac & de Moissac. On assure donc avec confiance que les fromens de la Flandre & de l'Artois donneront des farines de minot supérieures à toutes celles qu'on fait en France, lorsqu'elles seront bien fabriquées & étuvées avec soin. »

Si quelques Capitalistes, Maisons de Commerce, Propriétaires de moulins, ou autres, désirent faire un établissement en ce genre, soit en grand, soit pour essais avec un seul moulin, ils peuvent s'adresser à M. JOYEAU, maison de M. PETIT, Négociant, vis-à-vis le passage des Quinze-Vingts, grande rue du faubourg Saint-Antoine à Paris, avec qui ils pourront traiter, tant pour construire les moulins, que pour faire, dans ceux déjà construits, tous les changemens nécessaires pour opérer la mouture à blanc, dite économique, dont les produits sont détaillés ci-devant. Le sieur JOYEAU, qui a une connoissance parfaite des proportions combinées des rouages des moulins, pour tirer tout le parti possible de la force motrice de l'eau, vient tout récemment d'inventer une étuve plus économique que celle dont on a fait usage jusqu'à présent. Cette étuve, chauffée avec le charbon de terre, est construite de manière qu'on peut y étuver successivement du bled, de la farine, de la garance & des fèves pour la traite des Noirs : on peut lui

donner vingt ou trente pieds carrés dans œuvre ; elle chauffe par-tout également & à volonté, depuis vingt jusqu'à soixante degrés, sans odeur & sans fumée, le service des fourneaux se faisant en dehors. Elle peut être isolée ou adhérente à un magasin, & même en servir en cas de besoin. Celles de Nantes & de Vernon ne réunissent pas autant d'avantages, & sont plus dispendieuses par les frais de construction & le chauffage en bois ; d'ailleurs à Nantes une étuve à farines n'est pas propre à dessécher du bled & des fèves ; une étuve à fèves ne peut servir au dessèchement de la garance ; mais dans celle-ci on y fait l'un & l'autre, sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour chaque espèce. »

Charles-Augustin, Comte de la Touche-Tréville, Lieutenant-général des armées navales, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est mort, à Paris, le 22 novembre.

Anne-Françoise-Charlotte de Clairon d'Haussonville, veuve de François-Antoine Pacifique, Baron de Zuckmantel, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, Ambassadeur du Roi à la Cour de Portugal, est morte, à Paris, le 18 de ce mois.

Félicien Bocon de la Merlière, ancien Evêque d'Apt, est décédé, à Paris, le 26 octobre, dans la 75^e. année de son âge.

Jean-Joseph-Victor de Castellane-Adhémar, Evêque de Sénez, Abbé-commendataire de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Nogent, diocèse de Laon, Conseiller du Roi en ses Conseils, est mort, à Sénez, le 7 du mois dernier, dans la 41^e. année de son âge.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1^{er}. de ce mois, sont : 11, 27, 60, 63 & 31.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

« Le bruit s'est répandu que l'Impératrice de Russie a refusé la triple médiation qui lui étoit offerte. Si ce bruit se confirme, il est à craindre que rien ne se termine en Pologne, & que les deux Partis n'en viennent à des voies de fait, vu que le Parti de l'Opposition se flatte d'être appuyé par un secours étranger puissant contre la Russie. *Gazette d'Amsterdam*, n°. 94.

Le peuple de Constantinople n'avoit été entre-
tenu par le Gouvernement, durant deux mois,
que des grandes victoires & des avantages con-
tinuels que le Grand-Visir & les Séraskiers qui
commandent sous ses ordres, avoient remportés sur
les Autrichiens ; ces rapports avoient été appuyés
par l'arrivée successive de quelques trophées &
d'un nombre de prisonniers. Depuis quinze jours
ou trois semaines, la chance paroît avoir tourné ;
& l'on apprend que les troupes ottomanes rétro-
gradent ou évacuent même le pays ennemi. Ainsi
nos premiers succès n'ont été que passagers, ou
le Grand-Visir n'a pas su en profiter. Cette der-
nière accusation a été saisie par ses ennemis, &
l'on ne sait point ce qui en arrivera ; mais du
moins, le 25 septembre, son ami & substitut, le
Caïmacan, auquel, en partant, il avoit confié ses
intérêts, a été à l'improviste déposé de sa charge,
& remplacé par Mustapha-Pacha. L'intrigue doit
avoir été méditée d'avance & conduite en silence,
puisque celui ci étoit arrivé en secret la nuit pré-
cédente. Il n'est pas étranger à l'Administration,
dont il a déjà rempli précédemment plusieurs des
premières places ; mais on le connoît pour ennemi
déclaré du premier Ministre. Le temps nous
apprendra s'il en résultera dans le Gouvernement
quelque révolution plus générale. *M. de Heidenstam*,

Envoyé de Suède , ayant communiqué à la Porte l'issue glorieuse pour les armes du Roi , son maître , qu'a eue le combat naval du 17 juillet dans la Baltique , a été complimenté à ce sujet par le premier interprète du Grand-Seigneur ; & ce Ministre , qui est traité ici avec une distinction particulière , a été gratifié à cette occasion d'une tabatière d'or , richement garnie de brillans. (*Gazette de Leyde* , n°. 95.)

Le 19 septembre , un espion Turc se présenta aux avant-postes Autrichiens , vis-à-vis Novi , disant qu'il avoit des choses de la dernière importance à communiquer au Général *Laudhon*. Ayant été admis devant le Feld-Maréchal , il lui dit : — *Général ! si tu veux m'en croire , retire-toi d'ici le plus vite que tu pourras , bientôt tu n'en auras plus la facilité ; car il arrive un Pacha avec une puissante armée , qui te hachera en petits morceaux , toi & les tiens.* — Mon ami , reprit *Laudhon* , quand j'étois jeune , j'étois fort agile à la course ; mais vois ces cheveux blancs , je suis déjà bien vieux , & je ne saurois plus courir. Ainsi j'attendrai ici l'arrivée du Pacha. Adieu , mon ami , je te remercie cependant de tes bons sentimens pour moi. Le Pacha arriva effectivement deux jours après ; mais il ne hacha personne en pièces , & il s'en alla comme il étoit venu. L'espion avoit sans doute été envoyé à dessein d'effrayer *Laudhon*..... en vérité il s'étoit bien pris !

Entre autres dispositions que les Turcs avoient faites à Dubitza , pour s'opposer à l'assaut , ils avoient bouché toutes les entrées de la forteresse avec du bois. Pour y mettre le feu , le Feld-Maréchal s'étoit adressé à un Sergent Croate , connu par sa bravoure : c'étoit une entreprise aussi difficile que dangereuse. Cependant le Croate avança par la brèche , & , malgré le feu vif des Assiégés , réussit ,

avec de la poix ardente , à mettre le feu au bois , & la forteresse étoit toute enflammée lorsqu'il revint auprès du Feld-Maréchal. *Laudhon* lui demanda s'il ne lui étoit arrivé rien de fâcheux. — Rien autre , votre excellence , répondit le sergent , si ce n'est , comme vous voyez , que ma moustache est brûlée , ce qui me fait beaucoup de peine. — Si ce n'est que cela , reprit *Laudhon* , le mal n'est pas grand ; votre moustache ne vous est plus nécessaire , car dès ce moment vous êtes Officier. Et en effet , il l'éleva au grade de Lieutenant , & lui fit présent d'un de ses plus beaux chevaux , outre les frais de son équipage.

Au mois d'octobre dernier , des Bouchers de Bordeaux , revenant d'une Foire , arrivoient du côté de Lormont : au commencement de la côte , ils mirent pied à terre , & laissèrent leurs chevaux libres , pensant qu'ils suivoient , comme ils y sont accoutumés. La plupart , en effet , tinrent la route ; mais l'un d'eux s'étant détourné , passa sur une terrasse qui se trouvoit au niveau du toit d'une maison : le cheval marchant toujours , faisoit un ravage horrible sur la couverture qui crevoit sous chaque pas ; enfin , le centre céda au poids , & l'animal tomba avec un déluge de tuiles , au milieu des locataires , que les premiers sons du fracas avoient saisi d'épouvante ; mais ils manquèrent mourir de peur à l'aspect du courrier , qui étoit , pour le moins , aussi étonné qu'eux , (*Affiches de Périgueux.*)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre Jean-Louis Vanier, Marchand Doreur & Argenteur, les veuve & fils de Guillaume Guinard, Maître Charpentier, & M. le Procureur Général, prenant le fait & cause de son Substitut au Bureau des Finances de Paris.

Règlement pour les maisons de Paris, sujettes à alignement. Le sieur *Vanier*, Propriétaire d'une maison à Paris, se présente au Bureau de la Voierie, pour obtenir la permission d'y faire des réparations; elle lui est refusée: nonobstant ce refus, le sieur *Vanier* fait travailler. Le Commissaire-Voyer descend sur les lieux, dresse procès-verbal, dans lequel il prétend que le sieur *Vanier* & le sieur *Guinard*, son Charpentier, ont fait, au préjudice de la Déclaration du Roi, du 10 Avril 1783, la pose d'un poitrail neuf, & différentes reconstructions & confortations. = Sentence du Bureau des Finances, du 31 Mars 1786, qui, sur le réquisitoire du Procureur du Roi, enérine le procès-verbal ci-dessus, & ordonne l'exécution de la Déclaration du 10 Avril 1783, & qu'en conséquence les reconstructions faites & le poitrail posé par le sieur *Vanier*, au mépris de la permission demandée, seront démolis dans le jour, sa maison & son emplacement confisqués, le condamne en outre en 3000 livres d'amende, condamne pareillement le sieur *Guinard*, Charpentier, en 1000 livres d'amende, & le déclare déchu de sa maîtrise, le tout exécutoire par provision, & nonobstant l'appel. *Vanier* & *Guinard* interjettent appel, & obtiennent des défenses d'exécuter la Sentence. Malgré ces défenses, l'Administrateur du Domaine fait faire contre eux différentes saisies-exécutions, par

le ministère de *Sapinault*, Huissier au Châtelet, qui se permet d'y procéder en insérant dans ses significations qu'il le fait *sans s'arrêter ni avoir égard à l'Arrêt de la Cour, rendu en la Grand'Chambre.* = Pendant le cours de ces hostilités sur le provisoire, le fond s'instruit. Le sieur *Vanier* demande que l'état de sa maison soit constaté par une visite d'Expert ; un arrêt commet à cet effet le sieur de *Lépine*, il dresse son rapport. Le sieur *Vanier* en demande l'entérinement ; & attendu qu'il en résulte qu'il n'a ni *construit*, ni *reconstruit*, & que les articles premier & trois de la Déclaration du 10 Avril 1783, n'ordonnent l'alignement qu'en cas de constructions & de reconstructions, il conclut à l'exécution de cette déclaration, & l'infirimation de la Sentence, en la nullité des contraintes exercées contre lui, & au renvoi de la demande avec dépens. D'autre part, le sieur *Guignard* étant décédé, sa veuve & son fils reprennent l'instance, & demandent de leur côté l'infirimation de la Sentence, la nullité des poursuites faites contre eux, la permission de prendre à partie le *Commissaire de la Voyerie*, les *Juges* qui ont rendu la Sentence, & l'Huissier *Sapinault*, sauf à *M. le Procureur-Général* à prendre contre eux pour la vindicte publique telles conclusions qu'il avisera. = La cause portée à l'audience, plaidant *M^e Rimbert* pour le sieur *Vanier*, la veuve *Guignard* & son fils, est intervenu, le 9 janvier 1788, sur les conclusions de *M. l'Avocat-Général Séguier*, Arrêt qui entérine le procès-verbal du sieur de *Lépine*, infirme la Sentence, déclare nulles les saisies-exécutions & autres poursuites de l'*Administrateur du Domaine* ; renvoie les sieur *Vanier* & *Guignard*, veuve & fils, de la demande, &c. = Faisant droit sur les conclusions de *M. le Procureur-Général*, fait défenses à *Paul Sapinault*, Huissier à cheval au Châtelet de Paris,

de plus à l'avenir insérer dans ses significations, sans s'arrêter ni avoir égard à l'Arrêt de la Cour, rendu en la grand'Chambre, & pour l'avoir fait dans ses significations faites aux Parties de Rimberrt, le 2 avril dernier, ordonne qu'il sera & demeurera interdit pendant un an. — Faisant pareillement droit sur les conclusions de M. le Procureur-Général, fait défenses aux Officiers du Bureau des Finances de Paris, de plus à l'avenir ordonner la démolition d'aucune maison, sans visite préalable & contradictoire, comme aussi d'ordonner audit cas que leur Sentence sera exécutée dans le jour, nonobstant toute appellation, à peine d'en être responsables en leurs propres & privés noms, si ce n'est en cas de péril imminent, lors duquel il sera procédé en la manière accoutumée. Enjoint aux Commissaires de la Voierie de délivrer des permissions, lorsqu'ils en seront requis; sinon permet aux particuliers de se pourvoir par appel de leur refus, lesquels Officiers de la Voierie seront tenus de constater par écrit au bas de la Requête ou Mémoire qui leur aura été présenté à cet effet, & d'y insérer les causes de leur refus; permet aux Parties de M^e Rimberrt de faire imprimer & afficher le présent Arrêt.

- *Errata.* C'est la 19^e. Livraison des *Portraits des Grands-Hommes de la France*, que le sieur *Blin* a publiée dernièrement, & non la 17^e. comme on l'a annoncé au précédent. N^o.

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 16 Novembre 1788.

DEPUIS que le Parti *Russe* est réduit, dans la Diète, à une Minorité qui diminue même chaque jour, le Parti *Patriotique* pousse de plus en plus ses avantages. La Note de l'Ambassadeur Russe, que nous avons rapportée, indisposa singulièrement la Chambre des Nonces, & le Roi mit le comble à cette fermentation, en appuyant cette Note comminatoire par un Discours dont voici la substance :

« Si l'on ne vouloit pas remplir les engagements stipulés par les Traités cités dans la Note dont on vient de faire lecture, ce seroit se charger de la faute d'avoir rompu les promesses ; occasionner les suites les plus fâcheuses, & céder en même-temps à celui avec qui l'on a fait des Traités, le droit de vengeance contre nous. A la vérité, nous avons des exemples de Payens qui ont rompu des Traités pa-

N°. 50. 13 Décembre 1788. c.

» reils ; mais ceux-là seulement en remportèrent
 » de la gloire, qui furent favorisés du hafard
 » & de toutes sortes de circonstances que la raison
 » même défend de comparer aux nôtres. Il faut-
 » droit considérer que l'armée de 100,000 hom-
 » mes a bien été enregistrée, mais que nous ne
 » l'avons pas encore. Il faut que nous considé-
 » rions quelle étoit la situation de notre pays,
 » lorsqu'on en fit le théâtre de la guerre ; que l'en-
 » trée en est ouverte de tous côtés, & où (*ce que*
 » *Dieu ne veuille*) nous pouvons trouver au plus
 » tôt les ennemis les plus cruels. Enfin, il faut
 » que nous considérons combien il est facile que
 » nous devenions la proie de persuasions étrangères ;
 » il faut que nous ayons, autant qu'il est possible,
 » tous nos voisins pour amis ; mais il n'y a aucune
 » Puissance dont les intérêts soient moins con-
 » traires aux nôtres que la Russie. C'est à la Rus-
 » sie que nous sommes redevables de la restitution
 » de quelques parties du pays déjà pris en posses-
 » sion par d'autres. La Russie nous donne les meil-
 » leures perspectives pour les progrès du Com-
 » merce. La Russie, loin de mettre des obstacles
 » à la résolution présente d'augmenter les forces
 » de notre patrie, l'approuve au contraire volon-
 » tiers. Si nous nous montrons portés pour l'Im-
 » pératrice de Russie, nous parviendrons d'autant
 » plus facilement & plus sûrement à effectuer nos
 » dispositions & nos améliorations intérieures, en
 » quoi nous nous nuirions à nous-mêmes, si nous
 » éloignons de nous cette Princesse magnanime. »

Cette Exhortation Royale fut si mal re-
 çue, qu'on tira le sabre dans plusieurs par-
 ties de la salle, & qu'il ne resta d'autre
 ressource contre l'orage que de lever
 la Séance.

La réunion de la pluralité pour affranchir la République du séjour des troupes étrangères , est évidemment combinée avec la Cour de Berlin. La Diète ne put ignorer l'appui qu'elle en recevoit , à la lecture de la Note que le Ministère de Prusse avoit remise au Comte de *Nesselrode*, Ministre de l'Impératrice.

« Le Roi, y est-il dit, est très-sensible à
 » la Déclaration de l'Impératrice, par la-
 » quelle Elle renonce au projet d'al-
 » liance avec la République ; projet fait
 » & proposé par le Roi de Pologne même :
 » S. M. Prussienne garantit également
 » l'indivisibilité & l'indépendance de la
 » République ; mais ayant considéré qu'un
 » plus long séjour des troupes Russes en
 » Pologne, d'où elles tirent leur subsis-
 » tance, pourroit entraîner la République
 » dans une guerre avec les Turcs, & ex-
 » poser ainsi à un danger imminent les
 » provinces de S. M. qui avoisinent celles
 » de la République, Elle persiste à de-
 » mander que S. M. l'Impératrice rap-
 » pelle ses troupes du territoire de Po-
 » logne, afin de conserver la paix, & de
 » détourner les malheurs de la guerre des
 » provinces de la République & de ses
 » propres Etats, &c. »

Immédiatement après la Séance du 5 ;
 les Nonces rédigèrent & portèrent au Roi

cij

les huit articles ou réquisitions que voici :
 1°. De continuer la Diète jusqu'au parfait arrangement des affaires de la République, & jusqu'à une époque que les Etats auront trouvée convenable. 2°. De ne point faire cesser les Séances pendant quelques jours, sans l'agrément des Etats. 3°. De laisser aux Etats la nomination aux Ambassades. 4°. D'envoyer des troupes dans les endroits où il est à craindre que les Grecs non-unis n'excitent des troubles (1). 5°. De requérir l'Impératrice de Russie de retirer les troupes du territoire de la République. 6°. De les en faire sortir par force, au cas d'un refus. 7°. De communiquer officiellement, & au nom de la Diète, la Note de l'Ambassadeur de Russie à tous les Ministres étrangers résidans ici ; 8°. enfin, d'adresser des lettres à toutes les Puissances étrangères, pour les instruire des plaintes de la République touchant la présence des troupes Russes en Pologne, & les menaces de l'Ambassadeur de Russie.

Le Roi n'a point encore manifesté sa

(1) Cette précaution est d'autant plus nécessaire, que durant les derniers troubles, ces Grecs, profitant de l'appui des troupes Russes, exécutèrent en Ukraine une St. Barthélemi. Ils massacrèrent, entre autres, dans la ville d'Human, jusqu'aux vieillards, aux femmes & aux enfans.

réponse à ces propositions, qui lui prescrivent d'obéir au vœu national, de renoncer à son système, & d'adopter le retour des anciens principes. Si le projet d'une Diète permanente, qui prend faveur, devient loi, ainsi que l'est devenu l'établissement d'un nouveau Conseil de guerre, la forme de Gouvernement sous laquelle la République a vécu depuis 1775, sera absolument réformée.

Dans la 19^e. Séance du 10, il fut arrêté de proroger la Diète jusqu'au 10 décembre, sauf à la proroger de nouveau à cette époque, si les affaires publiques l'exigent.

Dans la Séance du lendemain 11, le Secrétaire de la Diète ayant commencé la lecture du projet de la Commission de guerre, fut interrompu par quelques Nonces de Lithuanie, qui se déclarèrent résolus de ne consentir à rien, jusqu'à ce qu'ils fussent assurés que ce projet ne renferme aucune atteinte à la parfaite égalité où le Grand-Duché prétend être vis-à-vis du Royaume de Pologne. Les débats furent très-vifs, & empêchèrent que l'on pût en venir à aucune conclusion.

Quelques Nonces remirent en délibération le projet d'une Diète permanente : c'étoit regarder comme non avenue la Déclaration de l'Ambassadeur de

Russie, à laquelle cependant le Ministère a été chargé de faire une réponse plus catégorique.

A la Séance du 12, la lecture du projet de la Commission de guerre fut encore interrompue par les Nonces de Lithuanie, dont les prétentions furent cependant moins exagérées. On alla aux voix, & il fut décidé que, sur six années, la Commission de guerre se tiendrait deux ans en Lithuanie.

La Séance du vendredi 14, porta plus particulièrement qu'aucune des précédentes, sur le genre des relations qui ont existé jusqu'à présent entre la Russie & la Pologne. Le Prince *Czartorynski*, Nonce de Wolhynie, présenta le Projet d'une note, pour demander l'évacuation des troupes Russes. *M. Stroynowski*, Nonce du même Palatinat, après quelques réflexions sur la Note présentée par le Comte de *Stackelberg*, Ambassadeur de Russie, lut le projet d'une réponse à cette Note : *M. Waleski*, Palatin de Siradie, demanda qu'elle fût communiquée aux autres Ministres des Cours Etrangères, résidans à Varsovie. Les Nonces de Podlachie présentèrent un mémoire d'un Citoyen de leur Province, qui se plaignoit d'avoir été injustement arrêté par des Officiers de l'armée Russe, & plus encore de la ma-

nière dont le Prince *Potemkin* avoit reçu sa plainte. Après cela, on continua la lecture du projet de la Commission, & l'on demeura d'accord sur quelques-unes des subdivisions du premier point.

Hier 15, la Note au sujet de l'évacuation des troupes Russes a passé à l'unanimité, aussi bien que la réponse à la Note de l'Ambassadeur de Russie.

La première de ces Pièces, minutée, le 14, par le Prince *Czartorynski*, Nonce de Wolhynie, & présentée hier au Comte de *Stackelberg* par les Maréchaux de la Confédération, est conçue en ces termes :

« Les Souffignés, par ordre des Sérénissimes Etats assemblés, ont eu l'honneur de remettre la présente Note à M. le Comte de *Stackelberg*, Ambassadeur de Sa Maj. l'Impératrice de toutes les Russies, & de prier son Auguste Souveraine de donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle a toujours bien voulu prendre à ce pays, en donnant ordre à ses troupes de l'évacuer. »

« Les susdits Sérénissimes Etats se flattent que S. M. I. voudra bien entrer dans leurs raisons, & sentira Elle-même qu'une si grande armée, telle disciplinée qu'elle soit, ne peut qu'être onéreuse au pays, & que son séjour d'ailleurs pourroit fournir une raison plausible à la Cour Ottomane d'y faire aussi entrer ses troupes, & d'y établir même le théâtre de la guerre : chose qui occasionneroit immanquablement sa ruine. »

« La magnanimité & les sentimens d'humanité de S. M. Imp., reconnus généralement de toute l'Europe, ne permettent pas de douter qu'Elle ne

se fasse un plaisir de saisir cette occasion de prouver à la Nation Polonoise que ceux qui ont recours à sa justice sont toujours sûrs du succès. Elle peut en même-temps être assurée d'acquérir par-là des droits à la reconnaissance de toute la Nation, dont les sentimens de respect lui sont déjà connus. »

La souscription pour l'achat des armes, monte déjà à la valeur de huit cents mille florins polonois, dont une partie a été payée en nature, en hommes armés & en munitions de guerre. Parmi ceux qui ont souscrit, on cite M. le Comte *Malachowski*, Maréchal de la Diète, qui donne 12 canons, M. *Hulewicz*, Nonce de Wolhynie, qui a offert un escadron composé de 25 Gentilshommes, du même nom que lui, ayant chacun 2 *Pocztowys*, ou Servans d'armes, tous montés, armés & équipés.

L'Etat-Major de l'armée sera composé de 18 personnes; leur traitement montera à la somme de 298,000 florins de Pologne (1); les 6 brigades de Cavalerie nationale coûteront 3,588,480 florins; 8 poulks de Cavalerie légère, 3,333,930; autant de Cosaques, 3,034,880; 2 bri-

(1) Nous répéterons que le florin de Pologne vaut 12 sols tournois.

gades d'Artillerie, 1,000,000; 2 de Gardes-à-pied, 757,248; 30 régimens d'Infanterie, de campagne & de garnison, 11,352,720; les troupes du Grand-Duché de Lithuanie coûteront 11,708,824 florins; ce qui fait en tout 35,074,072 florins pour toute l'armée Polonoise composée de 101,417 hommes.

On écrit de l'Ukraine, qu'un jeune Prince *Jablonowsky*, ayant embrassé la religion des Grecs Schismatiques, s'est mis à la tête de plusieurs centaines de Cosaques-Haidamaques. Il est à craindre que cette bande ne renouvelle les scènes d'horreur que l'on a vues, il y a 15 ans, lorsqu'un brigand, nommé *Goula*, à la tête de semblables Cosaques, exerça des cruautés inouïes sur les Catholiques & les Juifs.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 24 Novembre.

Quelques jours après la signature du dernier Armistice, conclu entre le Roi de Suède & le Prince *Charles de Hesse*, Commandant des troupes Danoises, celles-ci ont évacué Kongelf, Wanefbourg & les autres districts de la province de Bohus-Lehn, qu'elles avoient occupés; leur der-

c v

nière colonne de 4 mille hommes est également sortie, le 6, d'Uddewalla, après avoir exigé du Magistrat de cette place, une rançon de 50 mille thalers en espèces, payables dans 4 mois, & pour la sûreté desquels le Commandant Danois s'est fait livrer deux Orages, qu'il a conduits en Norwège, où les troupes sont rentrées. Cette contribution singulière & d'autres exigées sous le même prétexte, ont paru au Roi de Suède une exaction d'autant plus criante, que le Ministère Danois a constamment protesté des sentimens d'amitié avec lesquels il se voyoit forcé de secourir la Russie par une invasion en Suède.

M. *Elliot*, Ministre d'Angleterre à Copenhague, y est revenu de Gothenbourg le 14. Sa Maj. Suédoise a remué sa satisfaction des services que lui a rendus cet Envoyé, par le présent de son portrait enrichi de brillans.

Le Conseiller de Justice *Wardenburg* est mort à Oldenbourg, dans la 86^e. année de son âge, laissant une postérité de 151 individus, dont 100 sont encore vivans. Il a vu 23 enfans, 86 petits enfans, & 42 arrière-petits enfans.

L'éducation des moutons, lit-on dans un Journal éonomique, a gagné infiniment dans la Saxe

Electorale, depuis l'année 1768, où l'on introduisit en Saxe 800 moutons d'Espagne. On fit venir, avec ces moutons, des Bergers Espagnols, & même des chiens pour leur garde, & on établit une école de Bergers où l'on forma des Sujets. Par ce moyen, on est parvenu successivement à améliorer l'éducation des moutons, de sorte qu'actuellement le *stein* de laine, du poids de 22 livres, est payé 14 à 16 thalers. Le nombre des moutons, dans la Saxe Electorale, a monté, en 1787, à 1,564,346; celui des chevaux, à 120,387, & celui des bêtes à cornes, à 710 241. — Le même Journal avance que l'exploitation des mines, en Saxe, occupe plus de 12,000 Mineurs, & qu'elle produit par an deux millions de thalers. — Les manufactures de toiles, dont le siège principal est dans la Haute-Lusace, fournissent, par an, pour plus d'un million & demi de thalers de toiles. Le tiers des habitans de la Saxe travaille aux métiers, & dans des fabriques & manufactures; le centre du commerce de ce pays est à Leipzig. — A Oesniz dans le Vogtland, se trouve une pêcherie de perles, qui est exploitée pour le compte de l'Electeur; les coquilles à perles que l'on pêche dans l'Elster, ont communément six pouces de long sur deux pouces de haut, & un pouce un quart de large : les perles que l'on y trouve sont, les unes bieuâtres, les autres grisâtres & d'un blanc de lait; la pêche dure environ seize à dix-huit semaines dans l'été : les frais montent à environ 400 thalers. — On fabrique à Placun, une grande quantité d'indiennes & de mousselines; la filature de coton y est très-perfectionnée : huit onces de coton donnent un fil de 22,500 aunes. — A Radewisch, près de Placun, se trouve une grande fabrique de marchandises de cuivre & de laiton : elle tire le cuivre du Mansfeld.

De Vienne , le 22 Novembre.

La campagne paroît absolument terminée de notre côté , & même par-tout. M. de Romanzof est toujours immobile près de Jassy , & se bornant à observer l'armée du Séraskier réuni au Khan des Tartares. On assure que le Général *Potemkin* a tenté, le 3 , une furieuse & inutile canonnade sur Oczakof , dont le siège est probablement levé aujourd'hui , si cette place résistoit toujours au 10 , comme on le rapporte. Depuis l'évacuation du Bannat , l'armée Ottomane a pris ses quartiers d'hiver en Servie , derrière Belgrade. D'après cet exposé , il ne faut pas attendre de récits intéressans de nos armées ; aussi le Bulletin officiel du 15 , se borne-t-il à récapituler nos avantages durant la campagne , c'est-à-dire , la prise de Choczim , de Jassy tout ouvert & cédé aux Russes , des châteaux de Dresnik , Sabasch , Dubitza & Novi. Ces conquêtes paroissent à l'Auteur du Bulletin , balancer tous les accidens de la campagne , l'invasion & la ruine du Bannat , &c. &c.

Sa Majesté a nommé Feld-Maréchal-Lieutenant , le Général-Major *Schmidfeld* , Commandant de Péterwaradin ; &

Elle a avancé au grade de Général-Major d'Artillerie, le Comte de *Thurn*, du premier régiment de Canonniers.

Le Courrier d'Hermanstadt, qui n'est pas, à beaucoup près, le Courrier de la vérité, comme ses relations hasardées nous l'ont prouvé tout l'été, vient de présenter à ses Lecteurs un article, sur lequel bien des personnes restent dans le doute méthodique.

« Le Capitaine *Wallner*, dit-il, est mort de ses blessures sur la route de Constantinople. Le sort du Capitaine *Jeleski* & du Lieutenant *Geiz* a été en quelque sorte plus fortuné, puisqu'ils ont sauvé leur vie, mais ils ont été exposés aux événemens les plus tristes. Ils se trouvent à Constantinople, d'après leurs lettres, dont le contenu est trop intéressant pour ne pas le communiquer à nos Lecteurs, d'autant plus qu'il répand quelque lumière sur la façon avec laquelle les Turcs traitent leurs prisonniers. »

« On me transporta, en dix jours, depuis le couvent de Sinai (près du défilé de *Tomosh*) jusqu'à Constantinople. Nous allions un train à casser le cou, & mon cheval tomba deux fois; mais je ne pouvois pas tomber de cheval, car on nous avoit assis sur de grands bâts, lié les mains derrière le dos, & attaché les pieds sous le ventre des chevaux. On nous traita par-tout de la manière la plus cruelle, & on nous fit sentir à tout moment que nous étions entre les mains des barbares. Le 12 avril, nous arrivâmes à Constantinople. Ici, on me pendit douze têtes, coupées à des Chrétiens, à l'entour du cou, & de cette ma-

nière on me fit traverser la ville, en m'exposant aux huées & aux insultes du peuple ; des femmes même me crachèrent au visage. »

« Constantinople, le 25 juin 1788. »

« GEIZ. »

« Je vis, mais c'est aussi tout le bonheur dont je peux me flatter. Les procédés cruels des barbares passent toute imagination, & je ne hasarderois pas de vous en faire un détail. L'espérance de notre délivrance, quelque éloignée qu'elle puisse être, est notre unique consolation. Le Comte de Choiseul Gouffier, Ambassadeur de France, s'intéresse vivement pour nous ; & c'est à lui que nous avons l'obligation, le Lieutenant Geiz & moi, de n'avoir pas été mis aux fers. Nos gens languissent dans leurs travaux sous le poids des chaînes : la peste s'unit encore avec les autres maux dont nous sommes accablés. Journallement il en meurt quatre ou cinq dans notre prison. De ma Compagnie, il en est mort deux ; de la Compagnie de Wallier, quatre ; de Sotel, deux, & un du Batou-Rauber. »

« Constantinople, le 26 juin 1788. »

« JELEKI. »

Quelques lettres particulières de Constantinople parlent aussi du voyage terrible qu'on a fait faire à ces Officiers, liés & garrottés comme des ballots de marchandises : le sort a touché même le Gouvernement, qui a réprimandé & puni les Officiers Turcs chargés de conduire ces prisonniers.

Plusieurs régimens, entre autres ceux de Callemberg, de Bréchainville & de Wolf-

fenbutel, sont en marche pour revenir en Autriche.

L'Empereur a dû partir de Semlin le 16 de ce mois, & est attendu ici incessamment. L'Archiduc *François* a été fait Grand' Croix de l'Ordre de *Marie-Thérèse*. On dit que les Généraux *Pellegrini*, Prince de *Cobourg*, de *Vins* & *Wartensleben* ont été aussi nommés Grand' Croix de cet Ordre.

Les travaux qui se font dans les Arsenaux, & les ordres qui ont été donnés pour la levée des recrues, seroient des indices que l'on ne songe pas encore à la paix. On prendra, dans cette capitale, le 20^e. homme, & le 60^e. dans les provinces. — La fabrique d'armes doit fournir 70,000 fusils d'ici au mois de mars prochain.

La garnison qui reste à Semlin est de 11,000 hommes : on construit devant la ville cent baraques, pour y loger quatre bataillons. — L'ordre a été donné de démolir une partie des fortifications de la digue de *Beschanie* : on a déjà rompu les deux ponts. — Le 11, les Turcs, au nombre d'environ 600, dont 400 Spahis, vinrent se jeter sur cette digue, mirent le feu aux baraques & au bois des ponts démolis, & attaquèrent nos postes avancés, qui furent obligés de reculer; un détachement de notre Cavalerie survint, & força les

Turcs de retourner à Belgrade : nous avons perdu à cette occasion 2 Officiers & 34 Soldats.

Les Généraux qui commandent sous le Lieutenant-général Comte de *Brown*, sont, le Baron d'*Alnizi*, le Prince de *Wurtemberg*, le Comte de *Strafoldo* & le Prince de *Waldek* ; sous le Général de Cavalerie Comte *Joséph de Kinsky*, sont, le Comte de *Collaredo*, le Baron de *Neugebauer*, le Comte de *Brechainville*, le Comte *Tige de Blankenstein*, le Duc d'*Ursel*, le Comte *Philippe Kinsky*, de *Wenkheim*, de *Lilien l'aîné*, le Comte d'*Harraucourt* & le Comte de *Kavangh*. Le Comte de *Staray*, le Prince de *Hohenlohe*, les Barons de *Keil* & de *Lilien le jeune*, se rendent à l'armée dans le Banat. Le Général Major de *Quosdanowich* a pris le commandement des troupes qui restent à *New-Gradiska* ; le Lieutenant-général de *Mitrowsky* s'est rendu avec son Corps à *New-Gradiska*, d'où le Maréchal de *Laudhon* est parti, le 6, pour *Semlin*.

De Francfort sur le Mein, le 30 Novemb.

Le Roi de Prusse, pendant une promenade qu'il a faite à *Zinna*, a eu, le 11, une entrevue, & a passé la journée entière

du 12 avec l'Eleſteur de Saxe, qui chafſoit lui-même à Zitzeroda, & qui eſt revenu le 14 à Dreſde.

Il ſe répandit, il y a quelque temps, que l'Empereur avoit écrit au Maréchal de *Romanſof*, pour le déterminer à mettre plus d'activité dans ſes opérations. Ce Général, dit-on, a répondu à S. M. qu'il falloit attribuer la lenteur de ſes mouvemens aux circonſtances fâcheuſes où il ſe trouvoit : quoiqu'il fût le plus ancien des Feld-Maréchaux, ſon Corps d'armée conſiſtoit à peine en 30,000 hommes de mauvaiſes troupes, dénuées de tout ce qui leur étoit néceſſaire ; tandis que le Prince *Potemkin* commandoit près d'Oczakof, dans la Crimée & le Nogay, une armée de 140,000 hommes, à laquelle rien ne manquoit.

Le nouveau ſubſide de guerre, écrit-on de Vienne, excite beaucoup de réclamations. Les Hongrois ſur-tout ne veulent pas en entendre parler. Les divers Comitats ont adreſſé à ce ſujet des remontrances à S. M. I., dans lesquelles ils diſent, entre autres, qu'ils ont fourni preſque ſeuls les vivres aux troupes durant la campagne, & que ces groſſes fournitures, dont une partie fut livrée *gratis*, & l'autre pour des contrats ſans intérêt, les avoient privés du néceſſaire, & mis hors d'état de ſup-

porter plus que les contributions ordinaires.

Il est très-vrai, disent les mêmes lettres, que l'Empereur & l'Archiduc *François* ont manqué d'être pris par les Turcs, lorsque l'armée s'est vue obligée de se retirer de Caranfèbes. Voici ce que l'on raconte à ce sujet : L'Empereur se fit conduire, selon son usage, dans une chaise légère, devant les troupes ; M. de *Brambilla*, son premier Chirurgien, étoit avec lui. La Cavalerie Turque instruite, par des Wallaques perfides, de la marche de l'armée, profita de la nuit, qui étoit très-obscurc, & fondit à bride abattue sur l'aile où se trouvoit l'Empereur. Cette surprise occasionna une confusion générale ; l'Empereur & M. de *Brambilla* quittèrent la chaise, & montèrent des chevaux de main pour se soustraire à l'ennemi. Le cheval de M. de *Brambilla* s'abattit ; il prit celui du valet qui le suivoit, & s'éloigna ; le valet fut joint, & saisi par l'ennemi. Dans cet intervalle, l'Empereur continua seul le chemin, & s'égara ; il rencontra deux Soldats, & leur cria s'ils le connoissoient ? *Oui*, répondirent-ils, vous êtes *S. M. l'Empereur* : « Eh bien, restez avec moi, » leur dit-il, je vous fais Officiers, si je » rejoins heureusement l'armée. » Mais ces misérables le quittèrent quelques ins-

tans après. Cependant l'Empereur rejoignit ses troupes. On fit des recherches pour découvrir ces deux coquins, qu'on soupçonne être des étrangers, & d'avoir déserté. L'Archiduc *François* fut de son côté dans un péril aussi imminent; il étoit perdu sans le Comte de *Kinsky*, qui l'accompagnoit, qui ramena un régiment, forma un carré, plaça le Prince au milieu, & le sauva.

M. *Zimmerman* de Brunswick a publié à Londres, en langue Angloise, un Ouvrage sur l'Economie politique des divers Etats de l'Europe; il l'a distribué en seize Tableaux, qu'il a accompagné d'observations sur la Richesse, le Commerce, le Gouvernement, les Finances, l'Etat militaire & la Religion de ces Etats. Voici quelques relevés de cet Ouvrage. La valeur des exportations de Russie pour la Grande-Bretagne, a monté, en 1785, à 1,606,668 liv. sterl., & à 233,998, celle des importations. — Les revenus annuels des Provinces-Unies s'élèvent à 4 millions & demi del. st. — Le produit des mines de cuivre de Cornouaille monte à 4,000 tonneaux, & celui des mines d'étain, à 200,000 liv. sterl. L'exploitation des mines de cette province occupe près de 80,000 hommes. — On estime que le bilan du commerce d'Angleterre est de trois millions de liv. sterl. en sa faveur, & tout le commerce national est évalué à 42 millions de liv. sterl. Les revenus de la Compagnie Angloise des Indes orientales s'élèvent, par an, à environ 3 millions de liv. sterl. Elle emploie 110 navires. — La population du Piémont monte à 2,450,000 ames; les revenus du Roi de Sardaigne s'élèvent à 27 millions de l. de Piémont; la Sar-

daigne n'y fournit qu'un million. En 1785, les Anglois ont exporté en Italie pour 513,008 l. st. de marchandises, & ils en ont exporté pour 687,155 l. st. — La population d'Espagne monte à 10 millions & demi d'habitans; en 1785, les Anglois ont exporté pour l'Espagne pour 697,712 l. st. de marchandises, & ils en ont importé en Angleterre pour 788,064 l. st. — L'exportation d'Angleterre pour le Portugal, dans la même année, s'est élevée à 960,000 liv. st., & l'importation de ce royaume en Angleterre à 728,000 liv. st. — Dans la même année 1785, il a été exporté d'Angleterre pour la Turquie, pour 82,449 liv. st. de marchandises, & il en a été importé en Angleterre pour 146,706 liv. st.

I T A L I E.

De Naples ; le 10 Novembre.

Le Gouvernement vient d'envoyer aux Gouverneurs des Provinces, la Circulaire suivante, dont l'importance sera saisie par tous ceux qui ont suivi nos différends avec le S. Siège.

« Il y déjà dix années accomplies, que la consécration des Evêques a été retardée dans toutes les Eglises Cathédrales du Royaume, à mesure que les sièges sont venus à vaquer; & l'on a fait ainsi languir misérablement un nombre infini d'âmes, privées de leur guide spirituel, & de Pasteurs préposés à leur garde. »

« Le Roi s'étoit flatté jusqu'ici, que le jour viendrait enfin où le service de Dieu & le salut des âmes seroient mis au-dessus des considérations

humaines, & d'intérêts temporels mal-entendus. Mais il a eu, dans ces derniers temps, des preuves convaincantes du contraire ; & il a fait de sérieuses & profondes réflexions sur les préjudices qu'un si long veuvage des Eglises cause non-seulement à l'état, mais beaucoup plus encore à la religion. Il a pensé que certainement ce mal seroit imputé par Dieu, à celui qui ne l'auroit pas réparé, sachant bien que Dieu lui avoit conféré la puissance royale, non pas seulement pour régler la société temporelle, mais aussi pour protéger la religion, & la maintenir pure & entière. »

« En recherchant donc les moyens de parvenir à cette fin salutaire, j'ai réfléchi que la discipline actuelle, suivant laquelle les Diocèses sont réglés par les Vicaires Capitulaires, suppose qu'ils sont dans l'état ordinaire, c'est-à-dire, que les sièges ne restent point vacans au-delà de trois mois, terme prescrit par les canons & par les conciles généraux, c'est-à-dire, par l'Eglise universelle. Mais le long veuvage de plusieurs de nos Eglises, rendant leur état vraiment extraordinaire, la discipline actuelle, d'autant plus qu'elle est devenue cause de si grands maux, doit, selon le véritable esprit de l'Eglise, cesser *par interim* dans ces fâcheuses conjonctures, & jusqu'à ce que les choses soient remises dans leur état ordinaire.

« Et puisque, par une loi particulière & fondamentale du Royaume, les Eglises, & spécialement les Eglises vacantes sont sous la garde & la protection de Sa Majesté, elle a résolu, de l'avis de la Chambre Royale, de recommander lesdites Eglises vacantes aux Evêques, selon l'ancienne discipline fondamentale & naturelle du gouvernement Ecclésiastique, discipline observée constamment dans l'Eglise pendant les huit siècles qui ont précédé immédiatement ceux de la discipline actuelle. »

« Pour cet effet, Sa Majesté a ordonné que les Métropolitains, & à leur défaut, les Evêques les plus anciens de la Province, examinent quels sont les Evêques les plus voisins des Eglises vacantes, & en fassent le rapport à Sa Majesté, afin qu'Elle puisse alors charger immédiatement les Métropolitains eux-mêmes ou les Evêques les plus anciens, de recommander aux Evêques voisins le troupeau abandonné de Jesus-Christ, pour en prendre le soin & la direction. »

« C'est par ordre du Roi que j'envoie à votre Seigneurie illustrissime cette résolution souveraine, pour qu'elle la communique aussi-tôt aux Métropolitains de cette Province, ou à leur défaut, parce que ces Eglises Métropolitaines seroient veuves, aux Evêques les plus anciens, & de leur en demander le prompt & exact accomplissement au nom du Roi. »

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 2 Décembre.

Les Bulletins journaliers de la maladie de S. M. n'offrent, depuis 8 jours, qu'un seul & même rapport, c'est-à-dire, celui de la permanence des accidens. Comme ils ont des retours périodiques, l'état journalier du Roi offre des alternatives de sommeil calme ou d'insomnie, d'agitation & de repos, d'espérances formées, détruites, renaissantes, suivant la fréquence des crises & la durée de l'altération momentanée des facultés mentales de S. M. Ce

déplorable événement, politiquement plus fâcheux, peut-être, que la mort même du Souverain, si l'on devoit désespérer de son rétablissement, est considéré du même œil par la partie saine & la plus nombreuse de la Nation. Quant à celle dont les sentimens sont pervertis par l'esprit de parti & par les passions qui l'entretiennent, elle n'envisage en ce moment que ce qu'une nouvelle domination pourroit promettre d'utile à son intérêt. Ainsi, les Papiers publics suivent l'impulsion de ces vues particulières, font des bulletins, pénètrent le destin du Roi, interprètent l'avis des Médecins, & présentent les accès de la maladie, comme incurables ou non, suivant que cette décision convient à telle ou telle cabale politique. Nous nous abstiendrons de rapporter ces versions contradictoires & suspectes, en nous bornant à quelques particularités.

Il paroît que les eaux de Cheltenham, dont le Roi a fait usage cet été, ont contribué au dérangement subit qu'il éprouvé. On assure que peu de temps avant la maladie, il s'aperçut de quelque désordre dans sa tête. Ayant un soir assisté à un concert privé au château de Windsor, il dit au Docteur *Ayrton* : « Je ne sais si je » pourrai long-temps entendre de la mu- » sique ; il me semble qu'elle affecte ma

« tête.... *Dieu soit béni !* ajouta-t-il, en
 « prenant la main du Docteur avec la
 « cordialité qui le caractérise, *les plus*
 « *élevés d'entre nous ne sont que de misé-*
 « *rables créatures !* »

Ayant craint, dès les premiers jours de son indisposition, les accidens qu'il éprouve, il avoit, dit-on, prié la Reine de ne pas le quitter, si ce malheur lui arrivoit. L'extrême tendresse & le scrupuleux attachement de cette vertueuse Princesse à ses devoirs, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'ajouter que, jusqu'à l'instant où il est devenu indispensable de l'arracher au spectacle déchirant des maux de son auguste époux, elle a été constamment auprès de lui. Quelquefois il est arrivé au Roi de la méconnoître, & de s'écrier : « *Elle m'avoit tant promis de ne*
 « *pas me quitter !* » Il ne faut pas tenter d'exprimer ce qu'un pareil mot a de douloureux pour celui qui le prononce, & pour celle qui l'entend.

S. M. se lève tous les jours, s'habille, se promène dans sa chambre, & s'est même fait lire des prières par le Docteur *Majendie*, qu'il a écoutées avec le calme de la résignation. Un jour, il aperçut les Princeses ses filles qui se promenoient dans le jardin, il leur jeta des baisers précipités, &

& voulut ouvrir la fenêtre pour leur parler.

Windsor étant à 20 milles de Londres, & ce voyage très-long pour les médecins, ainsi que pour les nombreuses visites qui vont s'informer de la santé du Roi, il a été décidé de le transférer à Kew, maison de plaisance agréable, & peu distante de la capitale. Ce déplacement s'est effectué samedi dernier, à cinq heures & demie du soir, sans que le Roi en ait aucunement souffert; mais il ne s'est rendu aux instances de changer de séjour, que sur la promesse qu'il verroit la Reine & les Princesses; elles l'avoient précédé d'une heure à Kew. S. M. fut très-calme au départ, demanda sa redingote, & donna différens ordres : les colonels *Manners*, *Goldsworthy* & *Gwynn* les Ecuyers, montèrent dans la voiture. M. *Pitt* fut jusqu'à quatre heures dans l'appartement du Roi, & se promena avec lui jusqu'à l'instant où S. M. se mit en route.

Jeudi prochain le Parlement se rassemble : quelques Gazettes ont déjà arrangé ses délibérations & la Régence : il est inutile de répéter ici ces spéculations populaires.

Le 27, le Comte de *Lufi*, & le Baron d'*Alvensleben*, qui le remplace en qualité du Ministre de la Cour de Prusse, eu-
N°. 50. 12 Décembre 1788. d

rent à Windsor une Conférence avec le Prince de Galles, au sujet de quelques dépêches arrivées de Berlin.

Le dernier courrier parti pour le continent, est chargé de lettres de Son Altesse Royale pour la Haye, Berlin & le Danemarck. D'autres lettres avoient été envoyées auparavant par S. A. R. aux Princes ses frères, qui les ont fait remettre aux Cours d'Allemagne alliées de S. M.

Le nombre des enregistrements faits pendant la semaine dernière pour marchandises exportées dans les ports étrangers, a été,

Enregistrement.

Pour manufactures & productions Angloises & Irlandoises exportées franches de droits, ou enregistrées pour payer un droit	381.

Pour manufactures & productions Angloises & Etrangères chargées d'un droit à l'exportation	87.

Pour manufactures & productions Etrangères exportées par certificat	127.

TOTAL des enregistrements pour le dehors, faits la semaine dernière à la Douane, dans le port de Londres	595.

Le nommé *Kirwan*, âgé de 117 ans, est mort le mois dernier à Ferns en Irlande.

É T A T S - U N I S.

Extraits des divers Papiers Américains.

De Williamsbourg, dans la Caroline septentrionale, le 7 Août.

La Convention de cet Etat s'est séparée le 4 de ce mois, après de longues délibérations & de vifs débats pendant quinze jours, sans avoir adopté ni rejeté la Constitution proposée : elle a modestement recommandé un certain nombre de changemens ; lorsqu'ils seront convenus par les Etats qui l'ont adoptée, & qu'ils feront partie de la Constitution fédérative, alors cet Etat la ratifiera, & deviendra Membre de l'Union fédérative, mais non auparavant.

Le Général *Martin* s'est mis en marche, le 20 du mois dernier, avec une branche d'olivier dans une main, & un fort détachement de la milice de Holstein, c'est-à-dire, l'épée dans l'autre, contre les villes Chirkamawgée. Un autre détachement est parti en même-temps de Kentucky, pour agir conjointement avec ce Général. Il est très-probable qu'au moyen de ces

d ij

mesures, on parviendra à exterminer ces fléaux de notre tranquillité.

De Boston , le 3 Septembre.

Un particulier, arrivé ici le trente-un du mois dernier, de la Caroline septentrionale, nous apprend l'authenticité de la nouvelle annoncée il y a quelques jours, que la Convention de cet Etat avoit refusé de ratifier la Constitution, par une grande majorité. Les habitans de la partie intérieure de l'Etat ont été à une voix près contre cette Constitution, tandis que les habitans des parties de l'Etat qui bordent les côtes de la mer, ont voté uniformément pour elle. Ces derniers ont pris la résolution d'adresser une requête au premier Congrès, sous le nouveau gouvernement, pour solliciter la protection de l'Union, & leur permettre d'être représentés dans le Congrès fédératif.

*De Richmond, dans la Virginie, le 5
Septembre.*

Vous avez sans doute entendu parler du sort qu'a éprouvé la nouvelle Constitution dans l'Etat de la Caroline septentrionale, mais nous ne regardons pas ce refus comme devant entraîner des consé-

quences fâcheuses. J'apprends par un ami qui a parcouru depuis une grande partie de cet Etat, & sur la véracité duquel on peut compter, que les habitans se repentent de ce qu'ils ont fait, & qu'ils commencent à appréhender les conséquences qui peuvent résulter pour eux, d'être détachés de l'Union. Les Membres choisis pour former leur nouvelle assemblée, qui doit avoir lieu au commencement d'octobre, sont, à ce qu'on assure, presque transportés pour la Constitution fédérative; & on compte qu'aussi-tôt qu'ils s'assembleront, il sera convoqué une nouvelle Convention. »

Le 3 Octobre. Les Etats-Unis assemblés en Congrès, ont arrêté, par leur résolution du 13 septembre de cette année, que le premier mercredi du mois de janvier prochain, seroit le jour fixé pour la nomination d'Electeurs dans les différens Etats qui, avant ce jour, auront ratifié la Constitution; que le premier mercredi du mois de février prochain, seroit le jour fixé pour que les Electeurs s'assemblent dans leurs Etats respectifs, & qu'ils votent pour un Président; & que le premier mercredi du mois de mars prochain, seroit le temps fixé pour commencer les opérations.

Le 30 Septembre, après midi, le Bill pour procéder à l'élection de huit Représentans au Congrès, de dix Electeurs & d'un Président des Etats-Unis, a passé en loi : ce Bill doit avoir son effet le dernier mercredi du mois de novembre. Les Elections doivent se faire dans les endroits où l'on a coutume de voter pour les Membres de l'assemblée ; les Conseillers & les Candidats doivent être pris au choix des votans de chaque partie de l'Etat. Cette manière d'élire les Membres de la Chambre des Représentans, a été jugée la seule que l'on pût adopter sans violer la Constitution des Etats-Unis.

F R A N C E.

De Versailles, le 3 Décembre.

Le 28 du mois dernier, l'Evêque de Carcassonne a prêté serment de fidélité entre les mains du Roi, pendant la messe, de Sa Majesté.

Le Roi a nommé à l'Abbaye d'Orbais, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Soissons, l'Abbé de Floirac, Vicaire-général de Paris ; à celle de Belle-Aigue, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Clermont, l'Abbé Godard, Vicaire-général de Toulouse ; à celle de Bos-

chaud, même Ordre, Diocèse de Périgueux, l'Abbé Fénis de Lacombe, Vicaire-général de Tulles; & à l'Abbaye de Celles, Ordre de S. Augustin, sur la nomination & présentation de Monseigneur Comte d'Artois, en vertu de son apanage, l'Abbé de Talleyrand-Périgord, nommé à l'Evêché d'Autun.

Le 4 de ce mois, le Comte de Puyféguir, Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, a, en cette qualité, prêté serment entre les mains du Roi.

M. de Sauvigny, Chevalier de Saint-Louis, Censeur royal, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté les numéros 55, 56 & 57 des *Essais historiques sur les mœurs des François*, depuis Clovis jusqu'à Saint-Louis.

De Paris, le 10 Décembre.

Plusieurs Municipalités du royaume ayant formé le projet de demander des Députés particuliers du Commerce aux Etats-Généraux, la ville de Grenoble, dont elles avoient sollicité le concours, leur a fait une réponse négative, aujourd'hui imprimée, & dans laquelle on remarque cet esprit de justesse, & cette intelligence des affaires publiques, que le Directeur actuel des Finances a attribués aux Dau-

d iv

phinois dans l'un de ses ouvrages, & dont ils ont donné déjà bien des preuves antérieures.

« Huit Membres du Clergé & seize Gentilshommes de Bordeaux ont adressé une lettre circulaire à un grand nombre de personnes du Tiers-Etat, pour se trouver, à jour nommé, dans un endroit où l'on devoit leur proposer quelque chose de très-intéressant. Le 17, l'affluence a été si grande, qu'il a fallu transférer la Séance dans l'église des Jacobins appelée le Cha-pelet : là, après que les Moines ont eu mis ordre à tout, un Gentilhomme est monté dans la chaire, & a annoncé à toute l'assistance qu'elle étoit convoquée pour aviser au moyen d'obtenir de la bonté de S. M., à la province de Guienne, de se former en Etats constitués comme ceux du Dauphiné : des acclamations générales ont répondu à l'Orateur ; alors un autre Gentilhomme a expliqué que les Membres du Clergé & de la Noblesse, au nombre de 24, désiroient qu'un pareil nombre de Membres du Tiers-Etat se concertât avec eux dans une Assemblée indiquée au 23, pour rédiger & la requête au Roi, & le projet de la formation des Etats de Guienne : cette seconde proposition a été accueillie avec un transport, non moins vif, de joie & de reconnoissance. »

« Le Duc d'Orléans , informé que
 » différens fléaux ont ravagé les moissons
 » dans plusieurs endroits , & fait naître
 » des craintes sur l'insuffisance de la ré-
 » colte de cette année, a arrêté dans son
 » Conseil, le 29 du mois dernier, divers
 » actes de bienfaisance qui consistent en
 » remise ou modération, jusqu'au premier
 » juin 1789, de plusieurs droits qui lui
 » sont dûs sur les grains vendus dans les
 » principaux marchés de son Apanage ;
 » injonction aux Régisseurs de ses do-
 » maines de percevoir en nature les rentes
 » & prestations en grains, & de les faire
 » vendre aux marchés des lieux , au plus
 » bas prix courant & à petites mesures,
 » avec défenses d'en vendre plus de 120 l.
 » pesant à-la-fois, ou le même jour à
 » la même personne. Les droits de sté-
 » lage & mesurage sont réduits à moitié
 » dans la ville de Crépi en Valois ; &
 » le produit de cette moitié, réservée
 » sur les grains qui seront consommés
 » dans cette ville & les faubourgs, sera
 » remis aux Officiers de Police & aux
 » Officiers-Municipaux, pour être par eux
 » employés à faciliter la subsistance des
 » plus pauvres habitans de la ville.
 » Le droit de stélage sur tous les grains
 » vendus au marché de Soissons , & qui
 » est à raison d'un boisseau sur 24, est

» supprimé; & le droit de mesurage est
 » réduit à 18 den. par muid pesant 200 l.
 » poids de marc, pour tenir lieu du salaire
 » des mesureurs. Les Régisseurs des do-
 » maines de ce Prince à Soissons, à
 » Crépi, à Villers-Cotterets, à la Fère,
 » à Coucy, à Laon & à Fère en Tar-
 » denois, percevront en nature de grains
 » toutes les rentes, redevances & pres-
 » tations dues à ce Prince, en froment,
 » seigle, méteil, orge, & seront tenus
 » de faire porter les grains qui en pro-
 » viendront, aux marchés des lieux, à
 » raison d'un seizième par semaine, ou
 » en plus grande quantité si les circonf-
 » tances l'exigent, pour y être vendus
 » au plus bas prix connu de chaque mar-
 » ché. »

Le Comte de la Luzerne, Ministre &
 Secrétaire d'Etat au Département de la
 Marine, a reçu du Vicomte de Saint Rivent,
 Chef de division des armées navales,
 commandant les bâtimens du Roi en
 station au-delà du Cap de Bonne-Espé-
 rance, une lettre, datée de Pondichéry,
 le 15 juillet dernier, dans laquelle on lit
 les détails suivans :

« Le navire particulier l'*Hirondelle*, de l'Es-
 de-France, dans sa route à Pondichéry, par le
 canal des îles Séchelles, eut connoissance, le
 6 juin au matin, d'une île d'une lieue d'étendue

du nord au sud ; il s'estimoit alors par 7^d 40' de latitude sud , & par 56^d 30' de longitude orientale du méridien de Paris : ce parage est à-peu-près celui où sont placées les îles *Georges* & *Roquepir* , celle-ci un degré moins sud , mais dont la latitude n'est pas bien vérifiée.

En accostant l'île pour la bien reconnoître , un grand feu , allumé promptement , annonça qu'il y avoit des hommes , & fit soupçonner qu'ils étoient naufragés. En conséquence le sieur *Vaudé* , Capitaine de l'*Hirondelle* , se décida à tenter de prendre un mouillage près de l'île , afin de sauver les hommes qui pourroient s'y trouver. Le vent étoit au sud bon frais par grains , la mer grosse & les courans violens portant à l'ouest ; tous ces obstacles réunis ne permirent pas au sieur *Vaudé* d'accoster la terre assez près pour y chercher un mouillage. Vers neuf heures du matin , un canot , parti de l'île , vint à bord de l'*Hirondelle* avec quatre hommes ; ils firent le rapport du naufrage du bâtiment l'*Insulaire* , de l'Île de-France , depuis quatre mois & demi : ils avoient été forcés , manquant de vivres , de prendre un mouillage près l'île où le bâtiment s'est perdu , ses cables ayant été coupés sur le fond : ils ajoutèrent que le Capitaine , quatre autres François , & 21 noirs étoient encore sur l'île.

Le sieur *Vaudé* a en conséquence fait tous ses efforts pour l'accoster ; mais la force du vent , de la mer & des courans a dégravé le bâtiment ; à six heures du soir , ne voyant presque plus la terre , & perdant tout espoir de la rapprocher , le gros temps continuant encore avec plus de violence , le sieur *Vaudé* a pris le parti de continuer sa route , & s'est rendu à Pondichéry , où il a remis deux Officiers & deux matelots naufragés ; il y a aussi déposé son procès-verbal.

d vj

J'ai proposé, d'après ce rapport, au Comte de *Conway*, d'expédier sur-le-champ une corvette, pour aller chercher l'île, dont la latitude de 7^d 7' est parfaitement connue par une très-bonne observation du Cap taine de l'*Hirondelle*, & une autre des naufragés, dont les résultats sont les mêmes.

Le Chevalier de *Callamind*, commandant la corvette le *Fanfaron*, a mis à la voile, le 11 de juillet, pour cette mission; les deux Officiers naufragés & un des matelots sont sur cette corvette. »

La semaine dernière, nous avons annoncé l'embarquement & le départ des Ambassadeurs de *Tippoo Saib*. Etant à bord de la *Thétis*, *Akbar-Alikan*, l'un de ces Envoyés Indiens, a remis à M. *Ruffin*, pour M. le Chevalier de *Gentil*, une lettre dont voici la traduction, & qui répondoit, comme on le verra, à l'adieu épistolaire qu'il avoit reçu de M. de *Gentil*.

A l'ami sincère, le centre de l'amitié, M. le Chevalier GENTIL BAHADOUR: puissent ses sentimens êtres éternels!

« L'agréable souvenir de vos bons procédés & de votre aimable société, & le regret de n'en plus jouir, déchirent sans cesse le cœur de votre ami. Que l'Etre sup.ême, qui peut seul exaucer nos vœux, fasse naître la possibilité de nous réunir encore une fois! »

« Après avoir pris congé de l'Empereur de France & de l'Impératrice, principal ornement de sa Cour, nous nous sommes mis en route, & ,grâces à Dieu, nous sommes arrivés en bonne santé au port de Brest; nous y avons séjourné quelques jours, & demain ou après-demain, qui est le huitième de la lune de *Safar*, nous nous proposons de nous embarquer, & de partir pour notre patrie. »

« Plaise à la divine Providence de nous conduire à bon port ! Nous avons reçu avec la plus grande joie la lettre que vous avez eu la bonté de nous écrire ; la bonne nouvelle que vous nous donnez de la précieuse santé de Leurs Majestés Impériales , a infiniment ajouté à notre satisfaction ; mais quelle douce joie n'avez-vous pas répandue dans notre ame , lorsque vous nous marquez que l'auguste Impératrice avoit daigné s'informer de ma situation : *un tel étoit malade , vous a-t-elle dit ; comment aura-t-il pu soutenir les fatigues de la route ?* »

« Ces paroles fussent pour faire connoître l'excessive bonté de Sa Majesté Impériale , & pour nous imposer l'obligation de prier Dieu pour sa conservation. »

« Daigne le Très-Haut prolonger ses jours , & lui accorder une nombreuse postérité ; il est vrai que les plus grands Souverains font cas des prières des pauvres étrangers. »

« Quant à nous , nous avons été bien foibles & languissans jusqu'à la septième journée , la huitième a été meilleure , & depuis lors , nous nous sommes bien portés. »

« Nous n'oublierons jamais les bienfaits dont Leurs Majestés Impériales nous ont comblés. Nous serons par-tout les panégyristes de leur bienfaisance. C'est une assurance que nous vous prions de publier »

« Ecrivez-nous quelquefois , vous nous ferez plaisir. A quoi serviroient de plus longs détails ? »

Traduit par moi soussigné , Secrétaire-Interprète du Roi pour les langues Orientales , à la suite de la Cour , & son premier Interprète près les Ambassadeurs Indiens. *A Brest , le 18 Novembre 1788.*

RUFFIN.

Les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel se sont assemblés , le premier décembre 1783, au couvent des Cordeliers de cette ville , & ont tenu un Chapitre , auquel a présidé , pour S. M., le Duc d'Uzès, Pair de France, Chevalier-Commandeur des Ordres de Saint-Michel & du Saint-Esprit. Après un Discours qui a été prononcé par le sieur *Poursin de Grandchamp*, Secrétaire du Roi, Chevalier & Secrétaire perpétuel dudit Ordre, Membre de l'Académie royale de Caën, & de la Société d'Emulation de Liège, le Duc d'Uzès a reçu Chevalier, au nom du Roi, le sieur *Couture* ; ensuite tous les Chevaliers, le Duc d'Uzès à leur tête, se sont rendus processionnellement en l'église dudit couvent, & ont assisté à la messe de *Requiem* pour leurs Confrères décédés.

Par des lettres de Bayonne, du 15 novembre, on a appris les particularités suivantes :

« Le 11 du courant, entre 4 & 5 heures du
 » matin, notre rivière grossit tout d'un coup,
 » au point que l'eau monta sur le quai; cepen-
 » dant comme il cessa de pleuvoir, nous en fûmes
 » quittes pour la peur & pour les frais de déplace-
 » ment de nos marchandises, que nous avions tran-
 » portées de nos magasins à l'entresol ; mais il
 » n'en a pas été de même au bas de la rivière,
 » où la violence des courans a fait de grands ra-
 » vages : 23 bâtimens, quoique bien amarés de la

» veille, ont été entraînés, & jetés dans divers
 » endroits jusqu'à Portugalette. La plus grande
 » partie de ces bâtimens a été fort endommagée ;
 » un navire & une frégate se sont ouverts : l'un étoit
 » chargé de morue de Norwége, & l'autre étoit
 » sur son lest ; un navire de 120 tonneaux , n'ayant
 » heureusement à bord ni monde, ni marchand-
 » dises, a été entraîné jusqu'au-delà de la barre ,
 » où on l'a vu s'engloutir ; deux gabares, char-
 » gées de 108 balles de laine , ont aussi été
 » emportées au-delà de la barre, & ont disparu.
 » Quelques balles de leurs cargaisons, jetées sur
 » la côte, font présumer qu'elles ont fait nau-
 » frage. Nombre d'autres gabares se sont brisées
 » & perdues. Il manque sept hommes, dont deux
 » Anglois & cinq Suédois : nombre d'autres sont
 » estropiés. »

Parmi les personnes qui ont montré
 dans les campagnes le plus de zèle &
 d'intelligence à fournir des travaux aux
 payfans pendant l'hiver, on a remarqué
 dans le Diocèse de Beauvais, M. *Battaille*,
 Chanoine régulier de l'ordre des Pré-
 montrés, & Prieur-Curé de Monceaux,
 près de Pont-Sainte-Maxence.

« La Seigneurie du lieu est unie au bénéfice
 » & en fait partie, ce qui agrandit les facilités du
 » Prieur-Curé à procurer des secours à ses Parois-
 » siens. Pour prévenir le retour de la disette de
 » bois qui se fit sentir en 1784, M. *Battaille* a
 » fait à ses vassaux des concessions de terrains in-
 » cultes qu'ils ont planté en bois, sous ses yeux ;
 » avec les divers encouragemens qu'il leur a donnés,
 » les plantations prospèrent, & l'on ne doute pas
 » qu'il ne s'en élève d'autres encore sur les terrains

» de la Paroisse qui restent en friche , & que
 » le bienfaisant Curé se propose de concéder.
 » Cette conduite pourroit servir d'exemple aux
 » Seigneurs de Paroisses , aux propriétaires de
 » grandes terres , dans l'étendue desquelles il se
 » trouve encore des terrains immenses à défricher ;
 » à planter en bois , ou à consacrer à d'autres cul-
 » tures aussi utiles.

» Pour donner de l'émulation à ses Paroissiens ,
 » & animer leur courage aux défrichemens , le
 » Curé de Monceaux leur annonça au commen-
 » cement de l'hiver dernier , son désir de les
 » occuper d'une manière fructueuse , & offrit du
 » travail aux gens de bonne volonté , avec une
 » rétribution au-dessus du prix commun du pays.
 » Il est parvenu ainsi , en occupant tous les ma-
 » novriers , à défricher & planter une étendue
 » de terrain de 300 arpens , qui donne les plus
 » grandes espérances. »

« Il n'y a plus de pauvres dans la Paroisse de
 « Monceaux. L'attention surveillante du Prieur-
 » Curé à entretenir la paix entre ses Paroissiens ,
 » a banni les procès , qui ruinent les gens de la
 » campagne. »

L'Académie royale des Sciences a tenu,
 le 15 de ce mois , sa Séance publique de
 rentrée.

N'ayant reçu aucun Mémoire qui ait déterminé,
 comme elle le désiroit , l'effet qu'une lame circu-
 laire produiroit sur un vaisseau , en supposant que
 le prolongement de la quille passeroit par le centre
 de la lame , elle a renoncé à ce sujet , pour lequel
 elle avoit proposé un prix extraordinaire.

Le grand nombre de pièces qui lui ont été en-
 voyées sur les moyens de perfectionner la pom-
 pe Notre-Dame , & leur étendue , exigeant du

temps pour les examiner, l'Académie ne proclamera son jugement que dans son assemblée publique d'après Pâques prochain ; elle ne recevra aucune pièce nouvelle, mais seulement des additions à celles déjà envoyées. Elle a remis aussi à l'année 1791, le prix pour la composition du *Flintglas* ; le prix sera de 12,000 liv.

M. Messier, Astronome de la Marine, & de l'Académie royale des Sciences, a découvert de l'Observatoire de la Marine, le 26 de ce mois, à une heure du matin, une nouvelle Comète ; elle paroïsoit dans la constellation de la *Grande-Ourse*, près de l'étoile *Psi* : on la voyoit très-bien avec les lunettes ; à la simp'e vue, elle n'étoit pas encore visible : le noyau de cette Comète est brillant, environné de nébulosité, avec une queue de deux à trois degrés d'étendue, mais d'une lumière très-foible. A une heure 39 minutes du matin son ascension droite étoit de 166 degrés 46 minutes, & sa déclinaison de 47 degrés 29 minutes boréale. A 2 heures 58 minutes, son ascension droite avoit diminué d'une minute 30 secondes, & sa déclinaison avoit augmenté de 14 minutes 30 secondes. L'on voit, par ces observations, que cette Comète ne se couche point, que son mouvement, en ascension droite, est très-lent, & qu'il augmente beaucoup en déclinaison, en s'élevant vers le pôle boréale.

L'Académie de Montauban distribuera le 25 août 1789 ;

1°. Un prix d'éloquence de la valeur de 250 l., dont le sujet sera : *L'Eloge de Jean de la Vallette-Parifot, Grand-Maître de l'Ordre de Malte* ;

2°. Un prix de pareille valeur, destiné à un Discours en vers sur le caractère distinctif & les rapports de l'Eloquence & de la Poésie ;

3°. Un prix de la valeur de 300 l. qui doit être

adjudgé au meilleur Mémoire sur la nature & les différentes espèces de mines exploitables dans la Haute-Guienne ; sur le degré d'intérêt & d'encouragement qu'il convient d'accorder à leurs exploitations ; & sur les moyens de faire valoir avantageusement quelques-unes de ces mines, sans nuire à la valeur de certaines productions territoriales.

Les Ouvrages pour le concours seront adressés francs de port, à M. l'Abbé Teulière, Secrétaire perpétuel, rue du Temple, par tout le mois de mai prochain. Ce terme est de rigueur.

M. Ponce, Graveur ordinaire de M. Comte d'Artois, & de plusieurs Académies, vient de publier le quatrième Cahier, ou les 10^e, 11^e, 12^e, & partie de la 13^e livraisons de la Collection des *Illustre-François*, &c. que nous avons annoncé précédemment, avec les éloges dus à l'Artiste distingué, Auteur de cette entreprise. Ce 4^e Cahier in-folio est du prix de 10 liv., & comprend sept Estampes, celle, entre autres, très-ressemblante de M. le Comte de Buffon. Les Estampes sont des tableaux, composés d'un portrait encadré dans les sujets relatifs au Personnage représenté. Cette Collection, très-digne du burin de M. Ponce, est exécutée avec beaucoup de goût, & enrichie de notices historiques écrites avec élégance, & composées avec exactitude. Chaque Estampe se vendra séparément 36 s., trois mois après la Livraison de chaque Cahier. Chez l'Auteur, rue Sainte-Hyacinthe, n^o. 19.

Pierre-Othou de Retz-Pelamourgue-Mac-vielle, des Seigneurs de Chanclos, Vicaire-général du diocèse de Mende, Archidiacre au Chapitre de Mende, est mort dernièrement dans cette ville, d'une attaque d'apoplexie. Il descendoit de la branche de Retz-Bressollet, Seigneur de Cheminades, éteinte dans la maison de Barentin-Montchal ;

lesquelles branches descendent également de l'ancienne maison de Budos, Vicomte des Portes-Bertrand, par Jeanne de Budos, tante de Charlotte-Marguerite de Montmorency, mère du Grand-Condé.

Pierre-Hippolyte de Beauvilliers, Marquis de Saint-Aignan, Vice-Amiral, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est mort à Paris, le 1^{er}. de ce mois.

Pierre-Gabriel, Vicomte de Buffevent, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, Seigneurs de Flevins, Perilliers, Barnay, &c. est mort à Paris, le 23 novembre.

François-Bruno Barandier de la Chaussée-d'Eu, Comte de la Chaussée, est mort, à Château-Thierry, le premier de ce mois.

Elisabeth-Pérette-Dominique-Thérèse de Neufville, épouse de Joseph-Paul-François Desclaux Mesplez, premier Baron & Syndic-général d'Epée de Béarn, est mort à Paris, le 26 novembre.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 7 Décembre 1788.

La Réponse de la Diète de Pologne à la Note de l'Ambassadeur de Russie, a été arrêtée & lue dans la 18^e. Séance; en voici la teneur :

« Par ordre exprès du Roi & des Etats Con-
» fédérés de la Diète actuelle, les Souffignés ont

» l'honneur de remettre à M. le Comte de *Stackel-*
 » *berg*, Ambassadeur-Extraordinaire & Plénipoten-
 » tiaire de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies,
 » la réponse concernant la Note remise le cinq
 » de ce mois. Cette Note, qui a été lue aux
 » Etats assemblés, le lendemain fix, paroît con-
 » tenir trois Points différens : « 1°. *Le reproche*
d'une infraction à la Constitution de 1776. 2°. *La*
supposition de plusieurs projets tendans à bouleverser
entièrement le Gouvernement de la République. 3°. *Une*
déclaration pressante de s'opposer au moindre changement
de la Constitution. » Chacun de ces articles a fixé
 » l'attention des Etats assemblés, & a amené la
 » Réponse.

» *A l'égard du premier Article :* Si le reproche
 » d'une infraction faite par les Etats de la Ré-
 » publique à la Constitution de 1776 (qui n'a
 » rien de commun avec l'acte de garantie de 1775)
 » est fondé sur la résolution prise par la Répu-
 » blique pour rétablir la Commission Militaire,
 » les Etats assemblés font observer que la Diète,
 » indépendante dans sa Souveraineté, comme tout
 » autre pouvoir législatif, lorsqu'elle fait de nou-
 » velles loix, lorsqu'elle en rétablit ou abroge
 » d'anciennes, ne peut jamais être dans le cas de
 » les enfreindre. L'expression d'infraction aux loix
 » nationales, inapplicable à la Diète, qui, par sa
 » nature, est au-dessus des loix mêmes, ne sauroit
 » convenir qu'à ceux qui lui sont subordonnés &
 » qui osent lui désobéir.

» *Quant au second Article ;* L'inquiétude que l'on
 » témoigne en se représentant le renversement
 » total du Gouvernement de la République, sup-
 » pose des projets qui tendent à ce but, & qui ont
 » été agités par les Etats assemblés.

» Rien ne sauroit tranquilliser davantage cette
 » inquiétude, que l'affertion qu'un projet ne peut

» être regardé effectivement comme tel , s'il n'a
 » été lu dans les Sessions de la Diète, & mis
 » en délibération ; & qu'il ne s'est présenté aux
 » Etats assemblés aucun projet de cette nature &
 » sous cette forme. Si l'inquiétude annoncée part
 » de l'opinion générale dans la Nation d'une Diète
 » permanente, l'essence du Gouvernement de la
 » Pologne, libre, indépendant, & consistant dans
 » l'Union des trois Ordres, exempte cette opinion
 » de tout reproche d'un renversement total du
 » Gouvernement, puisque la durée du temps
 » employé à la tenue des Diètes, seroit le seul
 » objet d'une innovation.

» *Quant au troisième Article :* Si quelques chan-
 » gemens à la Constitution de 1775 devenoient
 » nécessaires au bien du Gouvernement, les Etats
 » assemblés, qui ne cessent d'avoir la plus haute
 » opinion de la magnanimité & des intentions
 » amicales de S. M. l'Impératrice, sont persuadés
 » d'avance, que cette Auguste Souveraine regarderoit
 » avec un plaisir nouveau l'existence plus parfaite de
 » la République. Dans cette persuasion, il semble
 » aux Etats de la République, que les Négocia-
 » tions avec Sa Majesté l'Impératrice & les Cours
 » voisines, soient le plus sûr moyen de parvenir
 » à ce but. Les expressions inattendues de la
 » Note ont excité la sensibilité de la Nation.
 » Tous ses vœux éloignent l'idée que Sa Majesté
 » veut renoncer un jour à l'amitié qu'Elle lui a
 » vouée ; si ce jour pouvoit arriver, il seroit pour
 » la République celui d'une affliction générale.

» *Signé, MALACHOWSKI SAPIEHA.* »

Le Prince de Radziwill vient d'offrir à
 la Nation 1,600 hommes, levés, équipés
 & payés pour trois mois à ses dépens, 30
 canons, & un contingent annuel confide-

nable pour la Subvention militaire. Outre les impositions ordinaires, le Grand-Duché de Lithuanie a promis un Don-Gratuit de six cent mille florins.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.
PARLEMENT DE TOULOUSE, SECONDE CHAMBRE
DES ENQUÊTES.

Un Notaire est-il tenu de se défaire des Minutes de ses Actes, & de les envoyer à un Greffe éloigné de 30 lieues de sa demeure, pour y servir à vérifier l'écriture & la signature d'un billet contesté en Justice ?

Arrêt du Parlement de Toulouse, du 20 août 1786, qui ordonne, entre autres dispositions, une nouvelle vérification de l'écriture & de la signature apposée au bas d'un billet du 21 Mars 1782, attribué à *Philippe Ferrière*, sur les pièces de comparaison remises aux sept Experts qui avoient déjà procédé, & sur toutes autres pièces que les Parties conviendroient de remettre aux nouveaux Experts. = La demoiselle *Goudard* voulant exécuter cet Arrêt, obtint, le 14 août 1787, une ordonnance de la Cour, portant que *M^e Aures*, Notaire de Montpellier, remettra sous les peines de droit, & par corps, dans huitaine, au greffe civil de la Cour, les registres dont il est dérempteur, & où se trouvent les actes admis pour pièces de comparaison, & sur lesquelles les premiers Experts ont procédé devant le Sénéchal de Montpellier. = Cette ordonnance fut notifiée à *M^e Aures*, avec commandement d'y obéir ; il en fit part à sa communauté, qui prit une délibération qui l'autorisa à former opposition à l'ordonnance de la Cour, & en même-temps donna pouvoir à ses Syndics d'intervenir dans l'incident, & à prendre son fait

& cause. = M^e *Aures* forma opposition à l'ordonnance, & demanda provisoirement qu'il fût sursis à son exécution. = Les Syndics des Notaires de Montpellier intervinrent dans l'affaire, & formèrent aussi opposition à l'ordonnance de la Cour. = La cause portée à l'audience, M^e *Roucoule*, Avocat de la demoiselle *Goudard*, conclut au rejet de l'intervention, ou aux démis des oppositions. M^e *Bragouze*, &c. Syndics des Notaires, & de M^e *Aures*, conclut à ce que la communauté fût reçue partie intervenante à la rétractation de l'Ordonnance attaquée, & à la décharge de la remise des registres dont il s'agit, aux offres par ledit M^e *Aures* d'exhiber dans son étude, à Montpellier, à qui il appartiendrait, seldits registres, lorsqu'il en seroit requis. M^e *Dambra*, Procureur du sieur *Ferrière*, Négociant de Montpellier, héritier de *Philippe Ferrière*, déclara ne prendre aucun intérêt à l'incident. M. *Corail de Sainte-Foi*, Substitut de M. le Procureur Général, qui porta la parole dans cette cause, regarda l'intervention de la communauté des Notaires comme fondée, & observa à la Cour que cette communauté étoit intéressée à ce que M^e *Aures* réussît dans son opposition; c'est la première fois, disoit-il, que la question dont il s'agit a été agitée, & sa décision doit être une loi pour tous les Notaires du ressort de la Cour. = Au fond M. *Corail de Sainte-Foi* pensa que l'opposition devoit être accueillie, indépendamment de l'intérêt particulier de M^e *Aures*, auquel la privation de ses minutes, & le voyage pour les accompagner pendant le cours d'une longue procédure, pouvoient être très-préjudiciables; que le Public se trouvoit également intéressé à ce qu'un aussi grand nombre de minutes ne fussent pas déplacées; que toutes les ordonnances défendoient aux Notaires de s'en désaisir; que celle

de 1667 vouloit que les Experts-vérificateurs procé-
 dassent dans le lieu du dépôt public qui renferme les
 pièces de comparaison; que les Notaires du Châ-
 telet de Paris avoient obtenu, le 20 août 1773,
 des Lettres-Patentes registrées au Parlement de
 Paris le 7 septembre suivant, qui, vu l'import-
 tance de leurs fonctions, les dispensent de trans-
 porter leurs minutes hors du Châtelet ou du Palais
 à Paris, même quand il s'agiroit d'une inscription
 de faux pendante devant un autre Parlement; que
 les Arrêts de règlement de la Cour ordonnoient
 qu'après le décès des Notaires, leurs minutes res-
 teroient chez un Notaire du lieu où ils demeu-
 roient; qu'elles appartiennent plus particulière-
 ment aux habitans de ce lieu; que ces habitans
 pouvoient en avoir besoin à tout instant, & sur-
 tout de celles qui concernoient les dispositions de
 dernière volonté. Que dans un voyage de treize
 lieues, des minutes pouvoient se perdre, être en-
 levées, périr par quelque accident; enfin M.
Corail de Sainte-Foi observa à la Cour que l'Or-
 onnance du mois de juillet 1737, concernant le
 faux, titre 1, article 16, après avoir ordonné l'ap-
 port des pièces de comparaison au greffe du Juge,
 laissoit à sa disposition de pourvoir à la sûreté des
 registres de baptêmes, mariages, sépultures &
 autres, dont les dépositaires auroient continuelle-
 ment besoin pour le service du Public. — Arrêt
 du 8 mars 1788, qui, évoquant le soit montré en
 surfis, rejette l'intervention de la communauté
 des Notaires de Montpellier, & déboute M^e *Aures*
 de son opposition, avec dépens envers toutes les
 Parties.

ERRATA pour le précédent N^o., art. de Francfort.

Pour la ville de *Hambourg*, lisez *Hombourg*. — *Sa-
 fines de Manheim*, lisez *Munzheim*.

JOURNAL POLITIQUE

D E

BRUXELLES.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 26 Novembre 1788.

Nos troupes sont rentrées en Norwége, & notre escadre dans nos ports : le Prince-Royal & le Prince *de Hesse* séjournent encore à Christiania, d'où ils sont attendus dans cette capitale. On travaillera cet hiver à une plus parfaite réconciliation de notre Cour avec celle de Stockholm ; mais l'Impératrice de Russie parle, dit-on, de dicter la loi à celle-ci, & de refuser la médiation des Cours de Londres & de Berlin. Si ce rapport est fondé, il nous prépare à de tristes évènements, dans le cas où nous persisterions dans notre adhésion aux plans de la Russie.

La dernière Convention d'Armistice, conclue, le 5 de ce mois, entre le Roi de Suède & le Prince *de Hesse*, nous est
N°. 51. 20 Décembre 1788. ●

parvenue depuis quelques jours, & consiste dans les articles suivans :

ART. I. La trêve entre les forces de terre & de mer de S. M. S., & celles sous les ordres du Prince de Hesse, sera, en vertu de la présente, prolongée pour six mois, à dater de l'expiration de celle qui subsiste actuellement.

II. Pendant toute la durée de l'Armistice, il ne se commettra aucun acte d'hostilité, ou de voie de fait, de la part des forces de terre & de mer de Sa Maj. Danoise, sous titre de forces auxiliaires, contre les provinces Suédoises, ou les Sujets Suédois, & une réciprocité parfaite à cet égard, sera observée par les forces de terre & de mer du Roi de Suède, pour les provinces & Sujets appartenans au Roi de Danemarck.

III. S. A. S. le Prince de Hesse donnera les ordres les plus stricts, pour que, pendant la durée de la trêve, aucune personne, d'une capacité militaire Danoise, ne passe les frontières de la Norwége, à moins d'y être autorisée par un passe-port de l'Officier civil ou militaire, auquel S. M. S. aura confié l'exercice de son autorité sur la frontière; de même le Roi de Suède donnera les ordres les plus stricts pour que, pendant la durée de la trêve, aucune personne, d'une capacité militaire Suédoise, ne passe la frontière de la Suède pour aller en Norwége, à moins d'y être autorisée par un passe-port de l'Officier civil ou militaire auquel S. M. D. aura confié l'exécution de son autorité sur les frontières.

IV. S. M. S. agréera Ils seront à mes frais, que les malades qui pourront rester en Suède, ainsi que les corvées que après la sortie de l'armée on pourroit demander pour eux. du Prince de Hesse, seront traités avec tous les gardes dus à leur état,

& que quelques Officiers soient nommés par le Prince de *Hesse* pour veiller sur eux , & diriger leur marche de retour en Norwége , dès qu'ils seront en état d'y être transportés. /

V. Tous les prisonniers seront relâchés de part & d'autre , aussi-tôt que faire se pourra.

VI. Toutes les hostilités ayant cessé entre les troupes de S. M. S. & celles sous les ordres du Prince de *Hesse* , & la tranquillité étant aussi rétablie par mer & par terre , les deux royaumes de Suède & de Danemarck seront censés être dans la plus profonde paix , tout le temps que durera cette trêve ; & en cas qu'aucune des deux hautes Parties contractantes eût à l'avenir l'intention de recommencer les hostilités à la fin de cette trêve , elle sera tenue de donner un avertissement 40 jours d'avance.

VII. Cet Armistice ; dans tous ses points ,

Oui ; mais ils ne serviront dans cette guerre , ni contre l'Impératrice de Russie , ni contre ses Alliés.

J'accepte cet Armistice sous la garantie des
e ij

sera garanti par les Cours
de Prusse & de Lon-
dres. Fait à Udwała, le
5 novembre 1788, à 9
heures du soir.

Cours médiatrices, en
qualité de Chef des
troupes auxiliaires cé-
dées par S. M. D. à la
disposition de S. M. l'Im-
pératrice de toutes les
Russies.

Signé, CHARLES, Prince de Hesse.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 23 Novembre.

Le projet de se délivrer des Russes, de leurs troupes, de leur influence, des loix auxquelles ils assujétirent la Nation, à bras armé, en 1775, se poursuit maintenant à découvert, tant il est vrai que l'ouvrage de la force & la soumission par contrainte, quelle que soit la main ou le Parti qui l'opère, n'a de durée que celle des circonstances qui ont facilité l'emploi des moyens violens. Personne n'a exprimé cette vérité avec plus d'énergie que M. Czacki, Nonce de Czernichow, dans la Séance où l'on a arrêté la réponse à l'Ambassadeur de Russie; réponse que nous avons fait connoître la semaine dernière. M. Czacki fit le tableau des violences anciennes exercées par les Russes, de l'appareil militaire sous lequel ils firent gémir la Diète de 1768, de l'enlèvement de l'Evêque de Cracovie, exilé dans les déserts de la Sibérie, de celui de l'Evêque

de Kiovie , de plusieurs Sénateurs ou Nonces , arrachés de leurs foyers au milieu de Varsovie , en présence des Etats assemblés , des cruautés exercées contre les Confédérés de Bar , du partage des possessions de la République , de la législation qu'on lui dicta en 1775. Il censura , avec des expressions non moins fortes , les termes de la Note de *M. de Stackelberg* , injurieuses à une Nation indépendante. Cependant , sur l'avis très-sage de l'Evêque de Plocko , on décida de dresser la réponse avec décence & modération , ce qui fut exécuté. Le surlendemain , on répandit qu'un courrier de Pétersbourg avait apporté l'avis de la résistance qu'opposeroit l'Impératrice à la Combinaison formée contre ses intérêts , & que son Ministre ne tarderoit pas à quitter Varsovie. Ces rapports n'ont fait aucune impression ; il est aisé de s'en convaincre à la lecture du Journal des Séances de la Diète.

Par une suite de son mécontentement , le Roi s'étant trouvé gravement indisposé , les Etats ne furent point assemblés le 17 , le 18 & le 19. Dans la Séance du 20 , on continua le travail de la Commission de guerre ; ensuite le Maréchal de la Confédération annonça que *M. de Bucholtz* , Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse , lui avait remis une Note , & il

chargea le Secrétaire de la Diète d'en faire la lecture. La voici en entier; il ne s'y trouve pas une ligne qui ne mérite une sérieuse attention.

N O T E.

« Le Souffigné, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté le Roi de Prusse, ayant envoyé au Roi son maître la réponse que S. M. le Roi & les Etats confédérés de la Diète de Pologne, lui ont donnée, le 20 d'octobre, sur sa déclaration du 12 de ce mois, se trouve expressément chargé de témoigner aux Illustres Etats de la Diète de Pologne, la vive satisfaction dont S. M. a été pénétrée, en apprenant par cette réponse, qu'ils ont rendu justice à ses sentimens d'amitié pour la République, & qu'ils ont bien voulu assurer que le projet d'alliance entre la Russie & la Pologne, QUE S. M. LE ROI DE POLOGNE ET SES MINISTRES ONT PROPOSÉE A LA COUR DE RUSSIE, selon l'assurance de cette Cour, ne fait point l'objet de l'acte d'Union de la Diète présente, qui ne s'occupoit que de l'augmentation des impôts & du Militaire de la République. »

« Le Roi trouvant dans cette réponse une preuve aussi agréable que convaincante de la sagesse qui dirige les délibérations des Etats de la présente Diète, a appris avec le même plaisir que ces illustres Etats, fidèles à leurs justes principes, ont réglé dans la séance du 3 de novembre, par une sanction publique, revêtue de toutes les formalités constitutionnelles, le commandement de leurs forces Militaires d'une manière qui, en assurant l'indépendance de la République, en écarte la possibilité d'abus despotique & d'influence étrangère, dont tout autre arrangement auroit été susceptible. »

« S. M. croit pouvoir attendre de la prudence

& de la fermeté éprouvée des Etats de la Diète, qu'ils ne se laisseront pas détourner d'un arrangement qui fait tant d'honneur à leur sage prévoyance, par l'allégation ou la présentation de quelque garantie particulière des Constitutions précédentes, qui ne PEUT PAS EMPÊCHER LA RÉPUBLIQUE D'AMÉLIORER LA FORME DE SON GOUVERNEMENT, sur-tout après les abus fraîchement éprouvés; garantie qui n'est pas même conforme aux stipulations primitives des Traités de 1773, sur lesquelles les garanties sont fondées, n'ayant été signées dans la Diète de 1775, que par la seule Puissance qui la réclame à présent. »

« Le Roi n'en est pas moins prêt & disposé à remplir envers la sérénissime République ses engagements d'alliance & de garantie générale, sur-tout pour lui assurer son indépendance, sans vouloir d'ailleurs s'immiscer dans ses affaires intérieures; ni gêner la liberté de ses délibérations & de ses résolutions, laquelle il garantira plutôt de son mieux. »

« S. M. se flatte que les illustres Etats de la présente Diète, se tiendront fermement persuadés de la sincérité & de la pureté de ses assurances & de ses intentions amicales pour la République, sans se laisser prévenir par des insinuations sinistres, dictées par un esprit de partialité, quoique couvert du voile du patriotisme, ni par des déclamations odieuses de quelques particuliers, qui ne respectent ni la vérité, ni les égards dûs aux morts & aux vivans, & qui n'ont pour but que de détacher la République de la Cour de Prusse (1), sa plus ancienne alliée, qui lui a quelquefois été utile, & QUI DU MOINS NE LUI EST PAS A CHARGE. »

(1) Allusion au Discours du Primat, frère du Roi.

« Le Roi croit avoir donné, par sa déclaration du 12 d'octobre, & par celle qui a été faite en dernier lieu au Ministre de la Cour de Russie à Berlin, des preuves non équivoques de ses sentimens pour la sûreté & le bien-être de la République, sans redouter aucunes autres considérations d'ailleurs importantes, & S. M. espère par conséquent que les Etats confédérés de la République, accueilleront cette nouvelle déclaration avec cette attention & cette déférence qu'elle mérite, par les sentimens de la plus pure & sincère amitié, & du bon voisinage qui l'ont dictée, & par les vues non douteuses pour le bonheur de la Pologne, qu'elle doit manifester aux Membres non privés de la Diète. »

Fait à Varsovie, ce 19 novembre 1788.

LOUIS DE BUCHOLTZ.

Après la lecture de cette Note, M. *Potocki*, Nonce de Podlachie, demanda qu'elle fût communiquée à M. le Comte de *Stackelberg*, Ambassadeur de Russie; mais il ne put appuyer sur cette proposition, parce que Sa Majesté ayant appelé à Elle son Ministère, renvoya la Séance au lendemain.

Le travail du 20, sur la Commission de Guerre, fut arrêté sur le point suivant : Que les Membres de la Commission devoient être élus à chaque Diète, tout de suite après la jonction des Chambres. Un Sénateur représenta que le Conseil-Permanent avoit déjà le privilège d'être élu tout de suite après les Chambres assemblées, & que l'existence de ce Conseil

étant mise au nombre des lois cardinales de la Pologne, on ne pouvoit aller aux voix sur aucune proposition qui lésât ses droits. Mais le discours du Sénateur fut défavorablement accueilli, parce que la Nation refuse de regarder comme lois cardinales, celles qui ont été dictées par les armées Russes, en 1775. L'un des Ministres proposa ensuite, qu'avant de renverser une Constitution garantie par la Cour de Russie, on essayât la voie de la négociation, pour voir si elle n'y renonceroit pas d'elle-même. Cette proposition ne trouva pas plus de faveur que l'autre, par la raison que la Nation ne croit point que la voie de la négociation soit proposable, dans toutes les choses qui ont rapport au Gouvernement intérieur de la République. Là-dessus Sa Majesté appela son Ministère, & renvoya la Séance au lendemain. Mais les esprits étoient fort échauffés; l'on entendit plusieurs voix qui invitoient à reprendre ses places, & à continuer la Séance comme si Sa Majesté étoit présente. Cette espèce d'émeute fut apaisée par un discours plein de sagesse du Prince *Sapieha*, Maréchal de la Confédération pour le Grand-Duché de Lithuanie.

Le 22, l'on a été aux voix sur la proposition de la veille, & la pluralité a

e v

décidé que l'élection des Membres de la Commission se feroit tout de suite après la jonction des Chambres.

Le projet d'envoyer des Ministres à plusieurs Cours Etrangères, a passé par acclamation. Le sort du Conseil Permanent, créé, les armes à la main, en 1775, & accusé d'un dévouement absolu à la Russie, est très-précaire, & les Patriotes en demandent hautement la suppression. Le Parti Prussien augmente de jour en jour; les plaintes journalières qui arrivent des provinces méridionales contre les troupes Russes, contribuent puissamment à grossir le nombre des cœurs ulcérés.

On assure que les Maréchaux *Potemkin* & *Romanzof* sont en route pour Pétersbourg; le premier a laissé au Prince *Repnin* le commandement de l'armée près d'Oczakof, & l'autre au Comte *Soltikof* celui de son Corps d'armée.

A L L E M A G N E.

De Berlin, le 30 Novembre.

Le Roi est arrivé ici de Potsdam le 25; S. M. occupe les nouveaux appartemens qu'on lui a préparés au château. — Un ordre du Cabinet, du 20 de ce mois, rétablit l'accise sur la farine; mais pour rendre ce

droit moins onéreux, on l'a diminué de moitié de son ancien taux, & l'on a proposé l'autre moitié de son ancien produit sur le tabac & le café. On paiera en conséquence pour chaque scheffel de farine de seigle & d'orge, un groschen; pour chaque livre de café 2 groschens & 2 pfen.; pour chaque quintal de tabac national en feuilles, un droit additionnel de 12 groschens; & pour chaque livre de tabac en feuilles venant de l'étranger, un droit additionnel de 8 pfennings.

S. M. a donné le grand Ordre de l'Aigle-Noir au Landgrave régnant de *Hesse-Hombourg*.

Les Employés aux charrois, au Commissariat de campagne, aux hôpitaux & aux boulangeries, ont été affermentés la semaine dernière. Une partie s'est déjà mise en route pour la Prusse occidentale; les autres les suivront incessamment. Il est question d'assembler une seconde armée dans la Silésie.

« Les préparatifs de guerre, écrit-on de Koënigsberg, deviennent ici très-sérieux. Le 13, il arriva une estafette de Berlin; immédiatement après on expédia les ordres nécessaires pour le rappel des Soldats absens par congé. On visita aussi les chevaux que l'on avoit marqués pour le service de l'Artillerie. On attend ac-

tuellement les derniers ordres pour la marche des troupes sur la frontière de Pologne. »

De Vienne, le 30 Novembre.

Tout est préparé au château pour la réception de l'Empereur; mais on ne fait encore précisément quand S. M. arrivera. Ce retour, suivant quelques-uns, n'aura pas lieu avant le 14 du mois prochain. Le Maréchal de *Laudhon* est aussi attendu à cette époque.

Le Maréchal de *Laschy* & le Comte de *Pellegrini* sont revenus de l'armée en cette résidence; le premier *incognito*, & s'étant rendu immédiatement à sa maison de campagne. L'Artillerie hivernera à Bude, sous les ordres du Général Baron de *Rouvroy*.

Les craintes du public sur l'accroissement futur des contributions que les dépenses énormes de la guerre rendent indispensables, sont aujourd'hui justifiées. La nouvelle patente du Gouvernement concernant les impositions, a paru le 24. 1^o. Tous les Seigneurs & autres personnes qui ont des terres, outre la contribution ordinaire, payeront 60 pour cent (1);

(1) Il est permis de soupçonner quelque erreur d'impression dans la quotité de ces taxes. Comment, outre les impôts ordinaires, les Seigneurs payeroient-ils 60 pour 100 de leur revenu? Aucune propriété ne pourroit résister à ce fardeau.

2°. tous les payfans poffeffeurs de fonds , 30 pour cent ; 3°. les Employés au fervice du Gouvernement , excepté les Militaires , 12 , outre 10 pour cent qu'ils continueront à payer ; 4°. les Banquiers , Marchands de toute efpèce , Avocats , Agens , Notaires , Adminiftrateurs des biens , Officiers de maifons , &c. , payeront également 12 pour cent ; 5°. toutes les perfonnes qui , à quelque titre , que ce foit , font exemptes d'impôts , doivent être foupmifes à la contribution fufdite , & rangées dans la claffe à laquelle elles feront jugées appartenir. Ceux qui , frauduleufement , chercheront à fe fouftraire à cette charge publique , feront obligés de payer quatre fois leur contingent , s'ils viennent à être découverts. Il n'y a que les domeftiques de livrée , & ceux dont les revenus ou gages font au-deffous de cent florins , qui ne porteront point cet énorme fardeau.

Pour encourager les raffineries de fucre nationales , un décret de la Cour établit , à compter du premier janvier prochain , les droits d'entrée fuivans fur les fucrez étrangers ; favoir , 16 florins & 34 creuzers par quintal de fucre candi blanc & brun ; 15 florins par quintal de fucre raffiné , fans papier ; 14 florins & 30 creuzers par quintal de fucre raffiné , avec papier & corde ; & 13 florins 27 creuzers par quintal de fucre en farine.

Le 22 , entre 11 h. & midi , on reffentit à

Bude & à Esseg plusieurs secouffes de tremblement de terre. — Depuis le 15, il est tombé beaucoup de neige à Gradiska & aux environs. — La garnison de Gradiska-Turc est de 3 à 400 hommes.

L'état de répartition générale de nos troupes, pendant l'hiver, offre le tableau suivant :

« *Dans la Moldavie. Généraux* : Prince de Cobourg, Splény, Barchizki, Jordis, Fabry, Fil'o, Schmerzing. *Troupes* : Bataillons de garnison, 1 de Kaunitz, 1 de W. Collorado, 1 d'Empereur, 1 de Scroëder, 1 de Khevenhuller, 1 de Mitrowski, 1 de chasseurs de Toscane, 1 de Pellegrini, 2 du premier régiment de garnison, les dragons de Lowenshr, & les hussards d'Empereur & de Barco. »

« *Dans la Transylvanie. Généraux* : Fabris, Rall, Bruglach, Plefferkorn, Ezenberg, Stader. *Troupes* : 2 régimens de Szeklers, 2 régimens de Valaques, 3 bataillons de Splény, 3 d'Orocz, 1 de Langlois, les hussards Szeklers, les hussards de Toscane, les dragons de Savoie, & les cuirassiers d'Anspak. »

« *Dans le Bannat. Généraux* : Clairfait, Wartenleben, Hohenohe, Zeschurz, Beniorski, Vecsai, Harrach, Alton, Reil, Lilien le jeune, Wenkheim l'ainé, Starai. *Troupes* : 2 régimens de frontières, 1 bataillon de garnison de Devins, 1 d'Alvinzi, 1 d'Esterhazy, 2 de campagne de Caroli, 2 de Palfi, 2 d'Alvinzi, 2 de Devins, 2 de Reiski, 2 de Latterman, 2 de Durlach, 1 de Langlois, 1 d'Estein, 1 de Brechainville, 1 de Wolffenbutel, 1 de Pallavicini, les dragons de Wirtemberg, les cuirassiers de Kavanagh & d'Arrach, les hussards d'Erdodi, 2 divisions de

hussards de Græven, & 3 de Wurmser. *N. B.* une partie de ces troupes se rendra dans la Hongrie, du côté des Carpathes, & dans la Gallicie. »

Division de l'armée principale.

« *Dans la Sirmie. Généraux :* Brown, Alvinzi, Wirtemberg, Stuart, Strasoldo, Waldek, Magdebourg. *Troupes :* 10 bataillons de grenadiers, 2 d'Archiduc-Ferdinand, 2 d'Antoine Esterhazy, 2 de Sam. Giulay, les dragons de Lobkowiz, 2 divisions de hussards de Wurmser, les volontaires de Servie, les chasseurs de Zinzendorf, & les mariniers ou czaïks. »

« *Seconde division en Hongrie jusqu'à Bude. Généraux :* Kinsky, Gemmingen, Colloredo, Neugebkuer, Brechainville, Tige, Blankenstein, Urfel, Phil. Kinsky, Wenckheim le jeune, Lilien l'aîné, Hartencourt, Kavanagh. *Troupes :* 2 bataillons de Caprara, 2 de la Tour, 2 de Nadafdi, 2 d'Alton, 2 de Neugebkuer, 2 de Ferd. de Toscane, 2 de Pellegrini, les régimens de cavalerie de Schakamin, de Caramelli, de Zeschütz, de Nassau, de Grand-Duc de Toscane, de Jos. de Toscane. »

« *Troisième division depuis Bude jusqu'à Presbourg. Généraux :* Laudhon, Devins, Mitrowsky, Wallisch, Klebec, Schlaun, Kaetschmitt, Schmaeker, Schindeer, Brentano, Bubenhofen. *Troupes :* 2 bataillons de Laszy, 1 d'Empereur, 1 de Laudhon, 2 de Wartensleben ; *en Autriche,* 2 de Brentano ; *dans la Croatie & l'Esclavonie,* 22 bataillons de troupes de frontières, 8 bataillons de régimens de garnison, 9 bataillons de régimens de campagne ; les dragons de Kinoki, les dragons de Waldek, les cuirassiers de Czatorisky, & 2 divisions de hussards de Græven. »

De Francfort sur le Mein, le 6 Décemb.

Le courrier d'Hermanstadt, qui a remporté pendant l'été au moins douze victoires complètes sur les Turcs, en avoit annoncé une nouvelle de *M. de Romanzof* sur l'Hospodar de Moldavie & *Ibrahim Pacha* combinés; tous les magasins pris, un tiers de l'armée tué, un autre tiers prisonnier, &c. Quoique ce grand événement fût rapporté sans date, ni sans lieu d'action, il n'en fut pas moins copié par la Gazette de Prague & par la pluralité des Gazettes. Le fait est qu'il n'y a eu ni combat, ni apparence de combat, comme on en jugera par la lettre authentique de Vienne que voici:

» L'entrée du Maréchal *de Romanzof* en Valachie, dont on s'étoit plu à nous entretenir depuis le mois de septembre dernier, c'est-à-dire, depuis que ce Maréchal avoit quitté les bords du Niefter pour opérer une diversion en faveur de la maison d'Autriche, n'a point eu lieu, comme on le fait aujourd'hui. Après avoir conservé pendant 6 à 7 semaines la même position devant Jassy, sans avoir fait avec sa petite armée un seul pas en avant, quoique les Turcs & les Tarrares se fussent trouvés vis-à-vis de lui, il étoit occupé au commencement de ce mois, comme on vient de l'apprendre, à faire des dispositions pour abandonner cette position, & prendre à Jassy ses quartiers d'hiver, avec la plus grande partie de ses troupes, en distribuant le reste dans les environs de cette dernière ville. A l'époque du

4 novembre on n'avoit eu à Jassy d'autres nouvelles des Turcs & des Tartares, que celles qui y étoient arrivées quelques semaines auparavant, savoir, qu'ils s'étoient tous retirés à Ismail sur le Danube, & que la plupart avoient même déjà passé ce fleuve. Les opérations du Général Comte de *Soltikow* étoient également arrêtées par la saison trop avancée, qui ne lui permettoit pas de rien entreprendre contre Bender, cette place étant d'ailleurs défendue par une forte garnison, & n'ayant rien à craindre dans la saison actuelle. Du reste, ce n'est qu'aux difficultés invincibles que le Maréchal de *Romanzof* éprouvoit pour se pourvoir de vivres & des fourrages nécessaires, qu'on doit attribuer son long séjour près de Jassy. La Podolie lui en fournissoit, à la vérité, quoiqu'en petite quantité, & avec la plus grande répugnance de la part des habitans de cette province, attendu qu'au lieu d'argent comptant, les commissaires Russes ne les paient qu'en papier, sur lequel il faut perdre, pour le réaliser, au-delà de 15 pour cent; de manière que quoique le Maréchal ne se lassât pas de demander des vivres aux Commissaires de sa Cour, il n'étoit guère possible à ceux-ci de lui en procurer, vu les obstacles qu'ils rencontroient eux-mêmes à pouvoir le satisfaire. On voit par-là que si jamais le feu de la guerre éclatoit en Pologne, les divers corps Russes trouveroient de grands avantages en s'établissant en Wolhinie & en Ukraine, où la fertilité du sol fourniroit abondamment à leurs besoins, sur-tout dans un temps où le manque presque total de numéraire les met dans le plus grand embarras; mais il n'est pas probable qu'on leur en laisse le pouvoir sans combattre. »

On apprend de Kirckheim - Poland, que le Prince régnant de *Nassau-Weilbourg*, *Charles Chrétien*, Général-Feld-Maréchal

du cœrule du Haut-Rhin, y est mort, le 28 novembre, dans la 54^e. année de son âge, d'une attaque d'apoplexie.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 9 Décembre.

Depuis que le Roi a été transféré à Kew, les bulletins de sa maladie diffèrent très-peu des précédens, & n'annoncent ni amélioration sensible, ni aggravation dans l'état de S. M. Ces notices d'étiquette, sont trop circonspectes pour donner aucune lumière satisfaisante; mais ce n'est point la faute des Gazettes si nous ne sommes pas mieux éclairés. La maladie du Roi, regardée par la Nation comme une calamité publique, est un texte de défi pour l'esprit de parti, dont les trompettes journalières sonnent la charge en tons opposés, suivant l'intérêt de chaque cabale. Aujourd'hui, cependant, les principaux doutes sont levés, par la déclaration affirmée que cinq Médecins du Roi ont faite devant le Conseil Privé, qui s'est assemblé, le 3, à Whitehall. Tous les Membres, de différens partis, avoient été sommés de s'y rendre, & s'y sont réunis au nombre de 54. (La liste officielle de ce Conseil comprend en ce moment

120 personnes). Les Médecins furent mandés & interrogés séparément : quelques papiers ont attribué à Milord *Stormont* une opposition à la forme de ces interrogatoires ; mais, comme le Conseil-Privé siège sous le serment du secret , il est peu à croire qu'aucun Membre l'ait violé, pour satisfaire la curiosité du *Morning Herald* ou du *Général Advertiser*.

Par suite de son dernier ajournement, le Parlement s'étant rassemblé le 4, Lord *Cambden*, Président du Conseil Privé, informa la Chambre-Haute, que depuis sept semaines la maladie du Souverain n'ayant offert aucun changement sensible, le Conseil-Privé avoit jugé nécessaire d'examiner & d'entendre les Gens de l'art, desquels on pouvoit recevoir les informations nécessaires : cinq Médecins avoient été interrogés, & il demandoit la permission de lire leur rapport à la Chambre.

« L'opinion du Docteur *Warren* a été
 » que S. M. étoit hors d'état de paroître
 » au Parlement ; que son rétablissement
 » avoit des probabilités, & qu'il existoit
 » nombre d'exemples de personnes gué-
 » ries dans la même situation.

» Le Chevalier *Baker* à-peu près d'accord avec son confrère.

» Le Chevalier *Pepys* a ajouté aux deux rapports précédens, que la maladie

» n'étant point héréditaire, le succès du
 » traitement lui paroissoit encore plus pro-
 » bable, mais qu'il ne pouvoit indiquer
 » avec la même certitude l'époque de la
 » guérison.

» Le Docteur *Reynolds* a énoncé la
 » même opinion.

» Celle du Docteur *Addington* a été
 » encore plus positive ; il a cité des faits.
 » Lui-même a élevé depuis quelques an-
 » nées, près de Reuding, un hospice pour
 » les malades atteints du même désordre
 » physique que S. M. ; presque tous ont
 » été guéris en moins d'un an, & il a les
 » mêmes espérances à l'égard du Roi.»

Lord *Cambden* proposa ensuite que ce rapport fût pris en considération par la Chambre le lundi suivant ; ce qui fut agréé à l'unanimité. La même lecture & la même résolution occupèrent la Chambre-Basse sur la Motion de M. *Pitt*. L'un des Membres, M. *Vyner*, objecta qu'il seroit peut-être convenable que la Chambre elle-même entendît les Médecins. M. *Fox* appuya, mais légèrement, cette observation qui n'eut aucune suite. Ce jour-là, la Chambre fut fermée pour tout le monde : on y compta 442 Membres, de 558 qui en composent la totalité légale. L'assemblée de la Chambre-Haute fut aussi très-nombreuse ; il s'y étoit réuni

137 Pairs. On trouveroit à peine un premier exemple d'une aussi grande pluralité, à aucune époque, dans aucune Séance des deux Chambres.

Hier 8, elles se sont rassemblées, & sur la Motion du Marquis de *Stafford*, Garde du Sceau-Privé, la Chambre des Pairs a arrêté de nommer deux Comités choisis (*Selects Committee*), l'un pour examiner ultérieurement les Médecins, & faire à la Chambre le rapport de cet examen; l'autre, pour consulter les Archives, & donner aussi son rapport. Les Communes ont pris des résolutions pareilles, & ont nommé pour l'examen des Médecins, un Comité composé de MM. *Pitt*, *W. Wyndham Grenville*, *Rose*, *Henri Dundas*, *Fred. Montague*, *Powis*, *Shéridan*, *W. Hussey*, *Lord Graham*, *Lord Belgrave*, *Lord North*, *Lord Gower*, *M. Wilberforce*, *M. Wyndham*, *M. Yorcke*, *Sir Grey Cooper*, le Maître des Rôles, le Procureur-gén., le Solliciteur-gén. & le Lord Avocat d'Ecosse. Tout autre témoin que les Membres de ce Comité sera écarté des séances de l'examen. Les cinq Médecins qui y seront soumis, ont tenu de nouvelles consultations, pour rendre leur opinion plus pertinente, & ils se sont adjoint le Docteur *Willis*, arrivé jeudi de Gredfort, dans le Comté de Lincoln, & dont l'habileté est spécialement réputée.

dans la connoissance des maladies du cerveau. Il a vu le Roi, qui lui a parlé de son état & du traitement avec beaucoup de calme, en lui promettant toute déférence à ce qu'il ordonneroit.

Les formalités constitutionnelles dont on vient de lire le détail, ces précautions extrêmes du Corps législatif dans une circonstance aussi délicate, prouvent le respect religieux qu'on porte ici à la loi, & la crainte salutaire de toute précipitation, de toute innovation illégale, dont chaque Membre du Parlement, comme du Ministère, est pénétré. Cette prudence est d'autant plus remarquable, que la décision attendue intéresse au plus haut degré le parti qui possède le Gouvernement & le parti qui le brigue.

Cette affligeante conjoncture occasionne beaucoup d'agitation dans les esprits ; les écrits se multiplient. En voici un des plus modérés sur les différentes questions du moment.

AFFAIRES NATIONALES. Novembre 1788.

« Pendant ce mois, la Grande-Bretagne a été visitée de la plus grande calamité qu'elle ait essuyée depuis nombre d'années. Dans un temps où les affaires intérieures de la Nation offroient l'aspect le plus heureux, & quand la vigueur du Gouvernement faisoit respecter notre nom par tout le Globe, la déplorable maladie d'un Souverain que ses vertus aimables & la douceur de

son Administration ont rendu cher à son peuple, inspire à tous les bons Citoyens la plus vive inquiétude. Cependant il faut espérer que ce désastre, quoique grand & de mauvais augure, ne fera que momentané, & que la bonté de la Providence rendra le Prince aux vœux de ses sujets pour une longue suite d'années, & le laissera jouir de l'affection & de la reconnoissance des habitans des trois royaumes. En attendant ce bienfait du ciel, il est vrai néanmoins de dire que les circonstances actuelles ont donné lieu à un événement dont il n'y a qu'un très-petit nombre d'exemples dans les annales de notre pays, entre autres :

La Convention du Parlement,

Dans laquelle les deux Ordres du royaume s'assemblent après une prorogation, sans aucun avertissement formel de la Couronne. C'est une de ces grandes occurrences, que dicte la nécessité de prendre des mesures décisives, & l'esprit de la Constitution doit suppléer ici aux défauts de formalité, qui, autrement, suspendroit le mouvement vital du Gouvernement.

Régence.

Le premier objet de ce Parlement irrégulier, mais pourtant absolument nécessaire, sera sûrement de nommer une régence tant que durera l'indisposition de Sa Majesté. On a vu des temps où l'ambition d'obtenir ce pouvoir de Vice-Gérant, excita tous les efforts de l'intrigue dans ceux qui aspireroient à cette prééminence enviée; mais on est fondé à croire que, dans les conjonctures présentes, s'il s'élève quelque contestation, elle n'aura lieu qu'entre les partisans d'une Régence particulière, & qu'elle sera soutenue, sans intérêts personnels, d'un ou plusieurs individus, jaloux de partager cette place importante. Si le Parlement

se partage d'opinions, le débat roulera probablement sur trois points. On examinera d'abord s'il est à propos d'établir une Régence ; s'il faut la confier à une seule personne ou la partager entre plusieurs ; & si l'on se décide pour plusieurs, quelles sont celles sur qui doit tomber le choix, & qui sont les plus propres à exercer cette autorité déléguée ? Il est possible que, par événement, la détermination prise enveloppe dans ses conséquences les droits & les intérêts les plus chers de la nation.

Argumens contre une Régence.

Les contradicteurs d'une Régence feront naturellement la remarque suivante : qu'un Roi étant exposé, comme le dernier de ses sujets, aux infirmités de la nature humaine, la sûreté de ses droits n'est pas proportionnellement assez garantie contre l'ambition de quelques individus, intéressés à croire & à faire croire généralement que l'indisposition du Monarque qui nécessite la Régence, continue encore même après qu'elle a cessé. Si l'on nomme une Régence, par quel indice positif pourra-t-on ensuite reconnoître & déterminer que le Roi est en état de reprendre les fonctions du Gouvernement ? A quel tribunal incorruptible nous adresserons-nous, pour prononcer en dernier ressort sur cette capacité ? Il est rare qu'un Régent ait résigné volontairement l'attrayant exercice de l'autorité royale ; & il est fort à craindre que pour se maintenir dans une place si élevée, des Régens, dans lesquels le goût de la domination seroit accru par l'habitude de l'exercer, n'emploient tous les ressorts de l'intrigue & du crédit. Cette vérité reconnue, nous avertit de nous assurer, par l'examen le plus sévère, de l'honneur, du patriotisme, de la loyauté & du désintéressement des personnes qu'on se propose de nommer

nommer à une place aussi éminente ; car , à la honte de l'humanité , l'histoire nous présente plus d'un exemple de la piété filiale faisant naufrage contre cet écueil dangereux d'une ambition hardie , qui ne connoît plus de frein .

Le Prince de Galles.

Il est à présumer que ceux qui destinent la Régence à une seule personne , proposeroient le Prince de *Galles* , héritier présomptif de la Couronne , & d'âge requis par les loix pour gouverner : il semble avoir le droit le plus naturel à exercer la puissance royale durant la maladie du Souverain.

D'un seul Régent.

Quelque plausible que soit la proposition de ne confier la Régence qu'à une seule personne , les membres de l'Assemblée nationale , tant les intéressés que ceux qui ne le sont pas , peuvent y opposer des objections d'un grand poids. On peut faire valoir du moins avec autant de force & de justice , que , quoique le Prince de *Galles* , comme héritier présomptif de la Couronne , paroisse avoir un droit plus évident que tout autre à l'exercice d'un pouvoir dont il se trouveroit immédiatement investi après la mort de son auguste Père , dont il est le successeur naturel & immédiat ; quoiqu'il ait l'âge légal qui lui confère la capacité de se charger de l'administration politique ; ce seroit pourtant une expérience dangereuse , indigne de la sagesse du corps législatif , de confier à un Régent si jeune ce pouvoir exécutif , dont il pourroit abuser au déshonneur de la nation ; ce pouvoir dont l'exercice exige une habileté mûrie par le temps , & perfectionnée par des méditations politiques , par des observations & des vues dignes d'une chose si grande & si difficile. On pourroit observer que , quoique Sa Majesté régnante ait porté de bonne heure le sceptre d'une manière glorieuse pour Elle

N^o. 51. 20 Décembre 1788 f

& infiniment heureuse pour son peuple , ce n'est pas une raison péremptoire sur laquelle on puisse se fonder , pour croire qu'il en sera toujours de même : on ne doit pas citer en preuve & en exemple ce qui n'est dû qu'à un heureux hasard. Les loix du pays ont déterminé la succession au pouvoir en cas de décès ; mais dans l'occasion présente, la Constitution nationale nous rend la liberté du choix ; & toutes les loix de la prudence s'opposent à la résolution précipitée, qui placeroit les rênes du gouvernement uniquement entre les mains d'un Régent sans expérience , peut-être peu versé dans la science épineuse de la politique , d'un caractère , il est vrai , noble & généreux , mais non entièrement exempt du soupçon d'une partialité incompatible avec les devoirs de sa place. La dignité du Prince de Galles ne sera point blessée en recevant des adjoints à la Régence. L'apparence même d'instabilité dans le gouvernement, pourroit devenir, durant la crise présente de l'Europe , pernicieuse à nos intérêts , à ceux de nos Alliés , à notre influence , à notre considération politique.

D'une Régence partagée.

Il y a ici une *Charibde* à éviter , aussi bien qu'une *Scylla* ; & tandis que la sagesse du Corps Législatif peut réprover l'opinion favorable à la nomination d'un seul Régent , elle peut également rejeter celle qui appelleroit à la Régence un tel nombre de personnes , qu'il en résulteroit les inconvéniens d'une autorité morcelée , une obstruction plutôt qu'un principe d'activité dans les opérations du pouvoir exécutif. Au reste , en délibérant sur ce sujet , il faut toujours se souvenir qu'on ne sauroit donner trop d'attention à nous assurer un esprit de persévérance dans ces mesures salutaires & judicieuses que le Roi a constamment suivies en gouvernant , &c. &c.

On a renouvelé aux bureaux de l'Amirauté & de la Marine, l'avis qu'on exécuteroit les loix à rigueur contre les Officiers à demi-paie , qui ne laisseront pas l'adresse du lieu de leur résidence, ou qui passeront à tout autre service, sans en avoir préalablement obtenu la permission en la manière accoutumée.

Ce Département de l'Amirauté a ordonné une révision complète des instructions navales, dont copies sont remises à chaque Officier breveté, ou par commission, lorsqu'il entre dans la Marine. On révisera aussi les instructions pour la manœuvre & le combat. Les deux Amiraux qui sont Commissaires du Département, seront chargés de cette révision, qui doit être achevée au mois de mars 1789.

Le *Crowns*, de 64 canons, a appareillé de Chatam pour Blackstones, où il doit prendre sa poudre & ses canons. Après son arrivée à Spithead, le Commodore *Cornwallis* y arborera son pavillon, & mettra à la voile pour l'Inde.

L'*Excellent*, vaisseau neuf de 74, lancé depuis peu à Harwich, est sorti du bassin après avoir été doublé en cuivre.

L'*Inflexible*, de 64, arrivé en dernier lieu de Plymouth à Chatham, est entré dans le bassin pour être complètement réparé. Le *Centurion*, de 50, qui est en ordinaire dans ce dernier port, sera mis sous peu en commission ; on le dit destiné pour Halifax.

Le *Royal George*, de 110 canons, lancé à Chatham
f ij

tam au mois de Septembre dernier , a ordre de faire voile pour Plimouth.

L'état officiel des vaisseaux *en ordinaire* dans les différens ports au 30 Novembre dernier , est de 130 vaisseaux de ligne , 12 de 50 canons , 97 frégates , 37 corvettes , brûlots , bombardes , & 7 cutters.

En outre , 112 vaisseaux de guerre *en commission* ; savoir , 16 vaisseaux de ligne , 5 de 50 canons , 34 frégates , 60 corvettes ou cutters.

- Total général de la Marine , 398 vaisseaux.

Plusieurs Personnes nous ayant demandé une Notion exacte des classes qui composent la Noblesse en Angleterre , nous leur répondrons en peu de mots , qu'aucun royaume de l'Europe ne renferme un aussi petit nombre de Nobles. Ce titre de *Nobleman* est exclusivement réservé aux Pairs , divisés en Ducs , Marquis , Comtes , Vicomtes & Barons. Ils sont maintenant au nombre de 220 , qui avec 4 Princes du Sang , 16 Pairs Ecoissois , 2 Archevêques & 24 Evêques , forment la Chambre-Haute. Voilà le premier Ordre de l'Etat ; le second est composé de la Commune entière (1). Dans celle-ci , se trouvent confondus les Chevaliers Baronnets , les Chevaliers par Ordres , tels que ceux de la Jarretière , du Bain , &c. & les Chevaliers dits *Batchelors* (Bacheliers) , titre donné

(1) Voyez *Blackstone* t. 1 , l. 2 : *Nobility* , les Pairs ; *Commonalty* , les Communes : la loi ne faisoit pas d'autre distinction.

quelquefois par le Roi à des Gens de Lettres, des Médecins, des Artistes, &c. : (les Chevaliers *Chambers*, *Reynolds*, *Strange*, sont de ce nombre.) Le titre de Chevalier Baronnet est seul héréditaire ; mais aucune de ces Chevaleries ne donne la Noblesse. Ainsi, il n'existe réellement que 220 familles Nobles en Angleterre ; encore la Noblesse n'appartient-elle qu'aux fils aînés des simples Barons : les cadets rentrent dans la foule.

On réimprime ici, en ce moment, un Ouvrage remarquable, dont il n'existe qu'un très-petit nombre d'exemplaires fort peu connus. C'est le fameux pamphlet adressé à *Cromwell*, & dirigé contre lui, pendant son Protectorat, sous le titre de *Killing no murder* (tuer n'est pas assassiner). Cet Ecrit, dont le but est de prouver que l'usurpation de *Cromwell* autorisoit tout assassin qui s'armeroit contre sa personne, est plein de l'énergie, de l'élégance, de l'ironie, tantôt fine, tantôt sanglante, qu'on a admirées dans les lettres de *Junius*, auxquelles le pamphlet du 17^e. siècle a évidemment servi de modèle. Ce qui le distingue plus particulièrement encore de tous les écrits du temps, c'est la correction du style, tel qu'il semble appartenir au temps d'*Addisson*. Cet Ouvrage, néanmoins, est parfaitement authentique dans

sa date , comme son objet le démontre. Divers Historiens , entre autres *Eistleton* , en ont parlé.

On sait qu'il effraya l'ame du Protecteur jusqu'à sa mort , précédée de la crainte perpétuelle des assassins , où vécut & mourut ce célèbre Usurpateur. L'Auteur du *Killing no murder* est resté inconnu. Voici l'Adresse à *Cromwell* , qui sert de Préface ou d'Introduction à l'Ouvrage.

ADRESSE A CROMWELL.

« L'Ecrit suivant donnera à votre Altesse une idée de la manière dont j'ai employé quelques heures du loisir qu'elle a bien voulu m'accorder. Comment il vous plaira de l'interp:éter , je ne puis le savoir ; mais ce que je dirai avec confiance , c'est que mon intention a été de faire rendre à votre Altesse cette justice que tout le monde lui refuse , & de faire sentir au Peuple que plus il la diffère , plus il se nuit , ainsi qu'à vous. »

« C'est à votre Altesse qu'appartient incontestablement l'honneur de mourir pour le Peuple , & ce doit être une consolation indicible pour vous , de considérer le bonheur dont vous allez combler le monde en le quittant. Alors seulement , Milord , vous mériterez réellement les titres que vous usurpez aujourd'hui : vous serez en effet le libérateur de votre pays ; vous l'affranchirez d'un esclavage presque aussi dur que celui auquel Moïse fut soustraire son peuple : vous serez ce vrai réformateur pour lequel vous affectez de passer maintenant. — De cette époque datera le rétablissement de la religion , l'affermissement de la liberté , la certitude de ces privilèges nationaux , dont la défense a armé le Parlement. — Alors

nous espérons d'autres lois que celles de l'épée ; une autre définition de la justice que le caprice du plus fort. — Nous espérons que la sainteté du serment reprendra sa force parmi les hommes, que leur sûreté ne dépendra plus de leur fausseté & de leur perfidie, & qu'ils ne ressembleront plus à ceux qui les gouvernent : voilà les bienfaits que nous attendons de l'heureux moment où votre Altesse expirera. Ce n'est qu'en mourant que vous vous montrerez vraiment le père de la patrie : tant que vous vivez , nous n'avons rien que nous puissions appeler notre propriété, & nous attendons votre décès pour hériter. »

Que ces puissantes considérations arment & fortifient l'ame de votre Altesse contre les frayeurs de la mort & les angoisses d'une conscience bourrelée. Songez que l'avantage de votre mort compensera en quelque sorte le mal de votre vie , & que si, dans la liste effrayante des grands criminels , il est difficile d'en trouver dont l'existence, plus que celle de votre Altesse , ait été fatale au repos & au bonheur du genre humain , vos plus ardens ennemis sont forcés de convenir en même-temps qu'il en est peu dont la mort eût été un bienfait aussi signalé pour le genre humain. Hâter ce moment salutaire, est le principal motif qui m'a mis la plume à la main ; & si mon ouvrage a le succès que j'ose m'en promettre , j'espère que votre Altesse sera bientôt à l'abri des coups de la malice humaine ; j'espère que vos ennemis ne pourront vous blesser que dans une partie insensible , votre réputation.

« Que votre Altesse puisse reposer promptement dans l'asyle de la tombe ! c'est le vœu général de votre patrie reconnoissante ; — c'est le souhait des bons & des méchans : c'est peut-être, en un mot, le seul point sur lequel toutes les sectes ,

toutes les factions se réunissent dans leur ferveur religieuse ; c'est notre unique prière du matin & du soir. Mais parmi tous ceux qui , dans leurs oraisons , sollicitent le Ciel de délivrer promptement votre Altesse de toutes les peines de ce bas monde , je vous supplie de croire qu'il n'est personne de plus fervent ni de plus assidu que celui qui a l'honneur d'être , avec le reste de toute la nation , & de se dire , si V. A. le permet , de V. A. L'ESCLAVE & LE VASSAL ACTUEL. (W. A.) »

Robert Johnson est mort ces jours derniers à Wirksworth , âgé de 100 ans. Il a une sœur , actuellement vivante à Brasington , âgée de 96 ans.

F R A N C E.

De Versailles, le 10 Décembre.

Le 7 de ce mois, le Roi a déclaré Ministre d'Etat le Comte de Saint-Priest , lequel a, le même jour, pris, en cette qualité, séance au Conseil d'Etat.

Le Roi a disposé de la charge de Vice-Amiral, dont étoit pourvu le Marquis de Saint-Aignan, en faveur du Bailli de Raimond d'Eaux, Lieutenant-général de ses Armées navales. La quatrième charge de Vice-Amiral, créée le 4 avril 1784, pour le Bailli de Suffren, & qui devoit être supprimée après lui, demeure éteinte par sa mort.

Le sieur Blin a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la 20^e. Livraison des *Portraits des grands Hommes, Femmes illustres & Sujets mémorables de France, gravés &*

imprimés en couleur, dédiés au Roi (1).

Les six Bureaux de Notables ayant terminé l'examen des questions qui leur avoient été proposées, & fait mettre sous les yeux du Roi, les résultats de leurs délibérations, S. M. avoit fixé au 12 de ce mois la clôture de l'Assemblée. En conséquence, Elle s'est rendue ce jour vers midi & demi, dans une des salles du château, préparée pour cette cérémonie, étant précédée de Monsieur, de Monseigneur Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Duc d'Enghien & du Prince de Conti. S. M. étoit accompagnée de ses Grands & premiers Officiers : le Prince de Lambesc, Grand-Ecuyer de France ; le Duc de Piennes, premier Gentilhomme de la Chambre en survivance, représentant le Grand-Chambellan ; le Maréchal Duc de Duras, premier Gentilhomme de la Chambre en exercice ; le Prince de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-Corps en quartier ; le Duc de Liancourt, Grand-Maître de la Garde-robe, & le Duc de Brissac, Capitaine-Colonel des cent-Suisses.

(1) Cette Livraison, contenant les portraits du Cardinal Georges d'Amboise & de Suger, avec une action de la vie de chacun de ces deux Ministres, se trouve chez l'Auteur, place Maubert, n°. 17.

Après la Séance, le Roi étant rentré dans son appartement, les Notables, à la tête desquels étoient les Princes qui ont présidé les Bureaux, ont eu l'honneur de faire leurs révérences à S. M. dans son Cabinet; ils se sont ensuite séparés par Bureau, pour aller faire leurs révérences à Monsieur, à Monseigneur Comte d'Artois, & aux Princes du Sang.

De Paris, le 17 Décembre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 10 octobre 1783, qui attache irrévocablement à la Chancellerie de France une Bibliothèque de Législation, Administration, Histoire & Droit public; règle la destination, pourvoit à l'entretien & aux accroissemens de ladite Bibliothèque, & en assure la communication à tous les départemens des Ministres de Sa Majesté; extrait des registres du Conseil d'Etat.

Le Roi s'étant fait représenter dans son Conseil les arrêts rendus en icelui les 31 octobre 1759, 8 décembre 1763, 18 janvier 1764 & 3 mars 1781, dont l'objet fut de mettre à portée de ses Ministres, & dans un seul dépôt accessible à quiconque voudroit le consulter, non-seulement les loix qui doivent éclairer toutes les parties de leur administration, mais encore l'enchaînement des faits qui ont, dans tous les temps, servi de base au droit public, & de motifs à la législation, S. M. a reconnu qu'après avoir, par son arrêt du 3 mars

1781, assigné à un établissement de cette nature la seule place qui convînt à sa destination, Elle devoit encore fixer d'une manière particulière, & assurer à perpétuité l'emploi, l'usage & la communication des lumières qu'il doit répandre, & des secours dont il doit être la source. Sa Majesté, en effet, n'a point perdu de vue les motifs qui engagèrent le feu Roi à jeter, en 1759, le premier fondement d'une bibliothèque ministérielle, d'un côté, en faisant placer à Versailles même une collection complète de toutes nos loix anciennes & modernes, & d'un autre côté, en y réunissant en 1762, un cabinet qui pût contenir un jour, & tous les matériaux de l'Histoire, & tous les monumens du droit public de France. Si la diversité des travaux qu'exigeoient ces deux dépôts les ont tenus quelque temps séparés, si différentes circonstances en ont changé le local, & ont varié les soins qui ont pu être donnés à l'un & à l'autre, il n'en étoit pas moins conforme au vœu de leur auguste fondateur, qu'ils vinssent enfin se réunir sous la garde du chef de la justice, obligé, par son titre & ses fonctions, d'appeler sans cesse au secours du gouvernement, & l'autorité des loix & le flambeau de l'Histoire. C'est donc pour remplir les intentions du feu Roi, que Sa Majesté s'étant fait rendre compte des accroissemens successifs qu'a reçus, pendant près de trente ans, un des plus utiles établissemens du dernier règne, a voulu, pour lui donner sa dernière & invariable forme, attacher irrévocablement à sa chancellerie une bibliothèque destinée à devenir celle de tous ses Ministres, & qui leur présentant, & tous les textes des loix qu'ils ont toujours intérêt de consulter, & tous les monumens des faits qu'il leur est souvent nécessaire de connoître, fournira dès-à-présent au Chancelier ou Garde des Sceaux de France, les

moïens & les secours les plus efficaces pour hâter les progrès des recherches relatives à la législation , à l'histoire & au droit public , & deviendra dans la suite le centre de tous les travaux ordonnés par Sa Majesté , pour perfectionner successivement toute espèce de bien , & réformer peu - à - peu toute espèce d'abus.

(Cet Arrêt est composé de 15 articles).

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 18 novembre 1788 , qui proroge jusqu'au premier janvier 1790 , le délai accordé pour l'entrée & le débit dans le royaume des Mouffelines rayées , cadrillées & brochées , dites Doréas , provenant du commerce françois dans l'Inde.

La Clôture de l'Assemblée des Notables s'est faite à Versailles, le 12, dans les formes accoutumées. Voici les Discours qui ont été prononcés à cette occasion.

DISCOURS DU ROI.

Messieurs ,

En terminant vos Séances , je vous rassemble autour de moi , pour vous témoigner ma satisfaction , du zèle & de l'application suivie que vous avez portés à l'examen des différens objets que j'ai fait mettre sous vos yeux. Je peserai avec attention le résultat de vos délibérations , & vais faire préparer tout ce qui peut accélérer l'Assemblée des États généraux : moment que je désire voir arriver avec d'autant plus d'impatience , que je suis assuré qu'il portera un remède efficace aux maux de l'État.

Discours de M. le Garde des Sceaux.

Messieurs ,

Vous venez de donner au Roi , par vos travaux , de nouveaux témoignages de votre zèle.

Sa Majesté vous avoit réunis autour de son Trône pour l'éclairer par vos avis ; Elle les pèsera dans sa sagesse. Certaine que l'Assemblée des États-généraux comblera le vœu de la nation , Elle s'occupe continuellement de tout ce qui peut en hâter le moment.

Quelle époque, en effet, plus mémorable pour le règne de Sa Majesté, que celle où la prospérité générale doit renaître, l'ordre se rétablir dans les finances, la confiance publique s'affurer, l'impôt devenir plus égal & dès-lors moins onéreux, l'industrie prendre un nouvel essor, le commerce une plus grande activité, la fortune de l'État se raffermir, la législation civile & criminelle se perfectionner, l'éducation de la jeunesse & les études recouvrer leur ancien lustre !

Tel est, Messieurs, le tableau rapide de la révolution importante à laquelle nous touchons.

Puissent ceux qui composeront cette Assemblée nationale, se pénétrer de la nécessité d'être dirigés vers un même but, la félicité publique ! Puisse cette grande vérité présider à toutes leurs délibérations ! Puissent des motifs de jalousie, de dissension & d'animosité, n'en point troubler la douce harmonie, & tous intérêts particuliers s'anéantir devant un seul, le puissant intérêt de la Patrie ! Puisse enfin chaque Membre des États ne jamais perdre de vue que tous sont frères & citoyens !

Et vous, Nobles de tous les rangs, rassemblés de toutes les extrémités d'un vaste royaume, les mêmes sentimens vous ont unis, un attachement & un amour sans bornes pour votre Souverain,

un zèle pur pour le maintien de la Monarchie , un intérêt vif & sincère pour le bonheur de tous. Rendus bientôt à vos foyers & au milieu de vos concitoyens , vous fortifierez en eux ces mêmes sentimens ; ils redoubleront de villes en villes ; ils se répéteront avec acclamation dans les demeures paisibles de ces habitans des campagnes qui honorent leurs aſyles par leurs vertus , de même qu'ils les fécondent par d'utiles & pénibles travaux. Vous attesterez à ces hommes précieux à l'État , ce qu'ils favoient déjà , qu'ils font ſans ceſſe l'objet de la ſollicitude paternelle d'un Monarque bienfaſant , & qu'il s'approche enfin ce jour glorieux pour la France , où ſes forces trop long-temps épuisées vont ſe réparer , & le patriotiſme mutuel du Prince & des ſujets , aſſurer la conſiſtance politique de l'Empire le plus floriffant de l'univers.

Discours de Monſieur.

SIRE ,

Votre Majesté vient de nous dire qu'elle eſt ſatisfaite de notre zèle ; c'eſt la récompense la plus douce qu'en puiſſent eſpérer des François , des Gentilshommes. Daignez donc , Sire , permettre au premier d'entre eux , d'être auprès de Votre Majesté l'interprète de leur reconnoiſſance , & recevoir avec bonté l'hommage de notre amour & de notre profond reſpect.

Discours de M. l'Archevêque de Narbonne.

Sire,

Daignez agréer les vœux que nous formons , pour qu'aucun obſtacle ne s'oppose à l'accompliſſement de vos deſſeins paternels & généreux.

En examinant , comme Votre Majesté nous l'a preſcrit , les droits des différens Ordres de vos Sujets , nous avons par-tout aperçu la trace de

leurs devoirs : Un des plus importans pour eux est d'éloigner avec soin de leur assemblée, les jalousies, les rivalités, les défiances réciproques, toutes les suggestions de l'intérêt personnel.

L'union des esprits & des cœurs peut seule la rendre ce que Votre Majesté désire qu'elle soit (1), ce qu'elle doit être, l'assemblée d'une grande famille, ayant pour chef le Père le plus juste & le plus tendre.

C'est l'harmonie des volontés particulières, qui formera la masse imposante de la volonté commune & générale. Sans cette harmonie précieuse, principe fécond de la prospérité des Empires, cette Assemblée tant désirée ; au lieu d'être la plus puissante des ressources, deviendrait elle-même un nouveau malheur.

Chacun de ceux que la liberté des suffrages y appellera, sortira de la classe plus ou moins distinguée que la Providence lui a assignée dans l'ordre des Citoyens, pour se revêtir, en y entrant, du caractère, j'ose presque de dire sacré, représentant de la Nation. Les nuances des conditions diverses disparaîtront devant ce titre véritablement national ; elles viendront toutes se perdre, se fondre dans celle qui doit les dominer toutes, l'honneur d'être admis à concourir au bien commun du royaume, sous la protection immédiate de Votre Majesté.

De ce concours heureux naîtront des résolutions patriotiques, qui ne porteront l'empreinte d'aucun Ordre particulier, qui seront l'expression fidèle du vœu d'une grande nation manifesté par ses représentans.

L'Ordre de l'Église, Sire, y paroîtra avec la disposition (je ne crains point d'en être le garant)

(1) Arrêt du Conseil du 5 juillet 1788.

de faire tous les sacrifices que pourra exiger l'intérêt général.

Ministres d'une Religion consolante, qui répand sur toutes les classes de l'ordre social, l'impression de sa grandeur, de son utilité & de sa bienfaisance, pourrions-nous n'y point porter ces vûes désintéressées qu'elle nous prescrit & qu'elle nous inspire ?

Discours de M. d'Ormesson, Premier Président du Parlement de Paris.

SIRE,

La fin de cette Assemblée est moins le terme de nos travaux, que l'affermissement de nos espérances, & l'approche d'un moment auquel tient le bonheur de la France.

C'est ce grand objet qui a été le seul but de notre marche, comme il est, Sire, le seul but de vos projets; c'est celui auquel se sont rapportées toutes nos jées dans la discussion des détails dont nous avons été occupés.

Nous n'avons point eu d'autre guide dans nos recherches, que l'amour de la vérité; point d'autre système dans le vœu de nos suffrages & l'économie de nos résolutions, que de constater les vrais principes, d'en prolonger la trace, d'en perpétuer le règne, & d'en assurer la stabilité.

Malgré des intentions soutenues par de si nobles motifs, qu'aurions-nous pu faire pour l'avantage de la Nation, si nous n'eussions été conduits par des Princes qui sont les premiers modèles de ces sentimens; si autour du Trône, & sous l'ombre même de la puissance Royale, on ne nous eût conservé cette pure & franche liberté de la Magistrature, qui ne connoît d'autre crainte que celle de se laisser aller à la complaisance & à la flatterie.

Nous étions sûrs que des conseils qui ne seroient point dictés par le respect humain, seroient accueillis par la confiance, & mis en usage par les inspirations de la sagesse.

Quelle heureuse sécurité pour des Magistrats accoutumés à voir toujours au travers des moindres intérêts des Citoyens, les intérêts de l'Etat, à porter successivement & par degrés vers le bien public, les regards de la prudence, les pas de la prévoyance, les précautions, les efforts, les actes même réitérés d'une vigilance opportune & salutaire, & à ne perdre jamais de vue cette longue perspective où on voit d'avance, par un enchaînement de moyens utiles, la fortune publique atteindre avec la même consistance, jusqu'aux siècles les plus reculés.

Qu'il nous soit permis, Sire, de vous exprimer les sentimens de ces dignes Magistrats, avant qu'ils se préparent pour retourner à leurs fonctions.

Ni la distinction des provinces où leurs Compagnies sont départies, ni la diversité de leurs usages, ne peuvent mettre aucune différence dans leur zèle. C'est une même Puissance qui les a constitués, une même Patrie qui les rassemble, un même Peuple qui leur est commis, les mêmes loix qui leur sont confiées. C'est aussi un même dévouement, c'est une même ame qui par-tout sert le Souverain, défend la Patrie, régit les Citoyens, & garde inviolablement le dépôt sacré des loix du royaume.

Des sentimens, Sire, non moins uniformes les attachent à votre Personne; près de vous se sont gravés encore plus profondément dans leurs cœurs l'amour que vous doivent tous les François, la plus respectueuse admiration pour vos vertus, la reconnoissance de vos soins paternels pour tous vos Sujets.

Jusqu'au dernier jour de notre vie, nous serons, Sire, aussi fidèles à ces sentimens, que nous le serons aux devoirs de notre état, aux loix du royaume, & aux principes invariables de la Monarchie françoise.

Discours de M. de Nicolai, Premier Président de la Chambre des Comptes.

SIRE,

Toujours occupée du bonheur de ses Sujets, Votre Majesté vient de charger les Notables de préparer la convocation des Etats-généraux. Organes de la bienfaisance du Souverain, & dépositaires des intérêts de leurs Concitoyens, le zèle le plus pur a dirigé leurs travaux; ils ont ambitionné de remplir dignement la tâche honorable qui leur étoit imposée. Le devoir leur prescrivait de présenter à Votre Majesté les formes antiques & précieuses de la Monarchie, de raffermir des bases qui doivent rester à jamais inébranlables & sacrées, de distinguer ces trois Ordres constitutionnels de l'Etat, dont l'essence est de former séparément leur délibération aux Etats-généraux, mais dont l'esprit & les principes uniformes, dont le patriotisme resserrent entre eux le lien qui assureroit leur indépendance, si elle n'étoit, de tous les temps, consacrée par l'égalité du pouvoir & des suffrages.

Le sentiment & la justice ont d'abord fait exprimer aux Notables un vœu qui a déjà retenti de la Capitale aux extrémités du royaume, celui d'une contribution proportionnelle aux subsides, sans distinction de rangs, d'états & de privilèges, parmi les Citoyens du même empire.

Quel spectacle, Sire, votre règne va bientôt offrir à notre admiration, à notre reconnoissance! De grands malheurs réparés, la France rétablie

dans ses droits , la dette reconnue & consolidée ; l'ordre dans les finances pour toujours assuré , le premier Souverain du monde abaissant la hauteur de son sceptre devant la sainte majesté des lois ; semblable à l'Etre suprême , qui obéit à l'harmonie de ce vaste Univets qu'enfanta sa puissance.

O ma Patrie ! reprends un nouveau lustre sous le meilleur des Rois ; ranime cette énergie qui t'assure la prééminence sur les autres Nations : que l'Assemblée qui se prépare , tende , sous l'autorité de son auguste Chef , à perfectionner notre gouvernement sans le changer jamais.

Nous verrons les Concitoyens que nous aurons choisis , apporter , dans les délibérations , un esprit libre & des intentions pures. Le salut de la France , l'amour du bien public , seront les seules passions de nos représentans ; tout autre sentiment s'anéantira devant l'intérêt national ; & , pour se servir des expressions de nos pères , les Etats-généraux ne seront composés que des Députés de la Nation & de François.

Ah ! Sire ! (nous aimons à le présager) que vous serez grand au milieu de la Nation assemblée , lorsque dans ses transports elle vous proclamera , comme autrefois le vertueux Louis XII , le Père de vos Sujets ! Quelles émotions délicieuses pour votre cœur , quand vous entendrez le concert de louanges & d'amour d'un peuple généreux & sensible , qui confondra , dans l'objet de son culte , le nom sacré de la Patrie & celui de son Roi ! Vous recueillerez nos bénédictions , vous jouirez de la sagesse de vos lois , & d'avoir fait renaître la splendeur de la Monarchie. Notre bonheur sera votre ouvrage & votre récompense , & nos derniers neveux verront votre Majesté se présenter avec des titres aussi augustes à la postérité.

(*Les autres Discours à l'ordinaire prochain.*)

Une lettre authentique de Rennes, nous instruit d'un acte de désintéressement patriotique, à la publicité duquel nous nous empressons de concourir. Voici ce que nous mande notre Correspondant :

« Jamais l'intérêt du peuple n'a fait naître tant d'écrits, jamais on n'a paru le plaindre ; mais enfin jusqu'à présent ont s'étoit borné à des déclamations stériles ; il appartenait à la municipalité de la capitale de la province de Bretagne, de joindre la première les effets aux paroles ; & tandis que d'autres se contentoient d'indiquer le bien à faire, elle a osé faire tout celui qui étoit en son pouvoir, & donner par-là un grand exemple. »

« Persuadé que sa publicité ne peut qu'être extrêmement avantageuse pour la classe trop longtemps négligée, dont on paroît enfin s'occuper sérieusement d'améliorer le sort, je m'empresse de vous envoyer copie de l'acte qui suit : »

« Nous soussignés, Membres de l'assemblée
 » municipale de Rennes, auxquels appartiennent,
 » à divers titres, les exemptions du logement
 » des soldats, du casernement, tant en nature
 » qu'en argent, de la fourniture aux milices &
 » de la patrouille ; considérant que nous ne pou-
 » vons profiter de ces exemptions, qu'en aug-
 » mentant le fardeau du peuple, de cette classe
 » la plus malheureuse & la plus intéressante des
 » citoyens, sur laquelle retombe la surcharge
 » qui forme sur elle un nouvel impôt, qu'elle
 » n'a ni délibéré ni consenti ; déclarons renoncer
 » personnellement auxdites exemptions, & nous
 » soumettre à toutes les charges communes,
 » parce que toutefois la fourniture aux milices
 » & le service de la patrouille, ne pourront être

» exigés de nous que par une contribution en
» argent. »

Fait à l'Hôtel-de-Ville à Rennes, le 17 Novembre 1788. Signés, MM. *Tréhue de Monthierry*, Maire ; *Gandon*, Avocat & Procureur-Syndic de la communauté ; *Gazon des Rivières*, Général-Provincial des Monnoies ; le *Chapelier* fils, Avocat ; *Rouessart*, Trésorier des guerres & Echevin ; *Bigard*, Trésorier de la ville ; *Erot*, Docteur agrégé aux facultés des droits ; *Lamy*, Chevalier de Saint-Louis, membre de la Chancellerie ; *Simonet*, Négociant ; *Richet*, Négociant ; *Buret* père, administrateur des hôpitaux ; *Buret* fils, Greffier en chef civil du Parlement ; *Sevesne*, Maître particulier des eaux, bois & forêts ; *Richelot*, premier Huissier du Parlement & Notaire ; *Glozen*, Avocat ; *Legué*, Procureur au Présidial ; le *Minihy* père, Procureur au Parlement, & ancien Syndic de la communauté ; le *Baslard*, maître en Chirurgie ; *Tual*, Syndic de la communauté de MM. les Procureurs à la Cour ; *Dulatay* l'ainé, Docteur en médecine ; *Pontallié*, Notaire ; *Vanneau*, Syndic de MM. les Procureurs au Présidial, & Echevin ; *Lemarchand de Lépiney* fils, Avocat & Greffier de la communauté.

« Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'un grand nombre de ces citoyens sont exempts, à d'autres titres que celui de la municipalité, des charges dont ils demandent à partager le poids, ce qui ajoute encore au mérite de leur renonciation, qui n'a cependant pas été signée (on le dit à regret) par tous les membres de la municipalité.

Cet acte est demeuré déposé au Greffe de la ville, pour être présenté à tous les privilégiés qui voudront le souscrire.

Le 8 de ce mois, la France a perdu le

Bailli *de Suffren de Saint-Tropès*, Chevalier des Ordres du Roi, Vice-Amiral de France, Ambassadeur de la Religion de Maïte, & dont les services distingués pendant la dernière guerre, vivront autant que l'histoire qui en perpétuera le souvenir.

« La composition des tableaux historiques de la Marine, confiée par le Roi au Marquis *de Rossel*, ancien Capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, est une entreprise également honorable au Maréchal *de Castries* qui en a conçu l'idée, au Corps distingué qui en est l'objet, & à celui de ses Officiers chargé de l'exécuter. Elle ne se borne pas, comme tant d'autres, à enrichir la collection de quelques Amateurs; son but principal est de perpétuer la mémoire des actions d'éclat qui ont signalé le pavillon françois durant la dernière guerre, soit dans des batailles, soit dans des combats particuliers. Ces tableaux qui les représentent, serviront d'aiguillon comme de récompense à la valeur & aux talens. »

« Le Maréchal *de Castries* ordonna que les tableaux des grands combats fussent placés dans les salles d'instruction des trois grands ports, pour que les Elèves eussent sous les yeux les exemples qu'ils ont à imiter. Mais cette collection, qui intéresse le Corps entier de la Marine, les familles des Commandans ou Officiers, dont les actions sont le sujet de quelques-uns de ces tableaux, est, pour ainsi dire, nationale. Ce sont des monumens de notre histoire; sous ce rapport ils appartiennent au Public. La gravure seule pouvant multiplier ces représentations glorieuses, le Marquis *de Rossel*, dont les tableaux ont remporté l'approbation de Sa Majesté & des connoisseurs, s'est déterminé à les faire graver successivement; ils seront au

nombre de 18. Il a fait choix d'un Artiste parfaitement capable de cette difficile exécution, & l'on ne tardera pas à publier le Prospectus détaillé de cette entreprise, l'une des plus dignes du burin, flatteuse pour la France, & intéressante pour la curiosité des Etrangers. »

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 5, 50, 9, 64 & 87.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles, le 14 Décembre 1788.

On a remarqué que le Comte de Nesselrode, nouveau Ministre de Russie à Berlin, logé d'abord dans un hôtel garni, vient d'y renouveler son bail pour un mois, sans prendre d'hôtel à lui; ce qui indique clairement la durée précaire du séjour de cet Envoyé à Berlin : il y vit en simple particulier, & ne fréquente, à-peu-près, que l'Ambassadeur Impérial.

Un vaisseau Russe ayant pris & conduit à Revel un bâtiment sous pavillon Prussien, chargé de salaisons, & appartenant à des Marchands de Memel, ces Marchands se sont adressés à la Cour de Prusse, qui, sur leur représentation, a chargé son Ministre à la Cour de Pétersbourg de remettre un Mémoire, pour demander satisfaction de l'insulte faite au pavillon

Prussien , par la punition exemplaire du Capitaine qui l'a commise ; d'exiger que sur-le-champ il soit envoyé ordre à Revel de laisser partir librement le vaisseau avec sa charge , pour l'endroit de sa destination , après l'avoir dédommagé de son délai , ou de lui payer du moins sa cargaison suivant la facture , outre le fret ; d'insister ensuite à ce que l'on remette en liberté le Consul Suédois de Riga , qui s'étoit trouvé à bord du vaisseau , & qui n'appartenoit pas à l'Etat Militaire ; & enfin de pousser l'affaire de façon que l'on ne blessât plus de la sorte le respect dû au pavillon Prussien.

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois
& autres Feuilles publiques.*

On apprend de Pologne , que le Roi de Prusse a pris la résolution définitive de rendre cette République indépendante , tant de l'Empereur que de la Czarine , & que pour cet effet , il a fait avancer une armée vers les frontières de la Pologne , qui a même pénétré dans le pays. L'Impératrice est tellement courroucée contre le Roi de Prusse , qu'elle a donné ordre de brûler un portrait de ce Monarque qui se trouve dans son palais. (*The Times.*)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*)

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 30. Novembre 1788.

LA Diète continue à déployer le même esprit, & les démarches du Parti Patriotique gagnent chaque jour des Partisans. On procède même avec moins d'impétuosité qu'on ne devoit en attendre d'une assemblée aussi nombreuse, & animée par d'aussi grands intérêts. Les dernières Sessions des Etats ont eu pour principal objet les détails de la constitution du nouveau Conseil de guerre, indépendant du Roi & du Conseil-Permanent; les articles essentiels ont été arrêtés sans débats violens. Dans la 23^e Session, le Comte Potocki, Grand-Maître de l'Artillerie, & Palatin de Russie, qu'on avoit injustement soupçonné d'attachement à la Cour de Pétersbourg, se lava de cette imputation, & donna à
N^o. 52. 27 Décembre 1788. g

la Diète les plus fortes assurances de la conformité de ses sentimens avec ceux de la Patrie. L'épouse de ce généreux Citoyen, dont la libéralité publique est suffisamment connue, ayant offert au Trésor de l'Etat ses bijoux, estimés 30 mille ducats, le Comte *Potocki* a retiré cette offre, en lui substituant celle de 10,000 fusils pour l'Arsenal (1).

La 24^e. Session fut occupée, en partie, par la lecture de la réponse de l'Ambassadeur de Russie, à la Note qui lui a été remise, concernant l'évacuation des troupes Russes. Cette Réponse porte :

« Le Souffigné, Ambassadeur extraordinaire &
 » Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Impératrice
 » de toutes les Russies, a cru de son devoir d'en-
 » voyer à sa Cour, par un courrier, la note
 » qui lui a été remise de la part de l'illustre Assem-
 » blée des Etats, au sujet de l'évacuation des
 » Troupes. Il ne sauroit dissimuler sa surprise de
 » ce que des avis exagérés ont annoncé aux Etats
 » de la République une grande armée Russe, tandis
 » qu'il n'est resté dans la Pologne qu'un petit
 » Corps pour la garde des magasins. Un séjour
 » ou passage de Troupes pareil, n'est jamais con-
 » sidéré entre Puissances voisines & alliées, sous
 » un point de vue si peu favorable, sur-tout
 » lorsqu'un détachement aussi peu nombreux paie
 » largement & d'une manière réglée les vivres
 » qu'on lui fournit, & qu'il observe la discipline
 » la plus exacte. En attendant les ordres qui
 » lui seront communiqués, le Souffigné peut assurer
 » d'avance le Roi & la République de la satis-
 » faction avec laquelle S. M. Impériale recevra

(1) Nous rapporterons dans huit jours l'éloquent & noble Discours qu'il a prononcé à ce sujet.

« le témoignage des sentimens exprimés dans la
 » note. »

« La part sincère que l'Impératrice ne cesse
 » de prendre au bien-être de l'illustre Républi-
 » que, & généralement à la prospérité d'une Na-
 » tion voisine & alliée, dont le sort intéresse
 » de la manière la plus essentielle le système
 » politique de la Cour de Russie, justifie ces sen-
 » timens. »

Varsovie, le 26 Novembre 1788.

Signé, STACKÉLBERG.

Cette lecture fut suivie de celle d'un nouveau rapport du Général *Ludowski*, sur la conduite & le nombre des troupes Russes; après quoi, *M. Suchodolocki*, Nonce de Chelm, proposa de suspendre toute réplique ultérieure à la Réponse de l'Ambassadeur Russe, jusqu'à ce que la République eût été satisfaite sur l'objet de sa demande.

Des plaintes pareilles, ainsi que nous l'avons annoncé, ayant été portées au Chargé d'Affaires de la Cour de Vienne, cet Envoyé a remis, le 28, à la Diète la Note suivante :

« Comme le Souffigné, chargé d'affaires de l'Em-
 » pereur, a envoyé sur-le-champ à sa Cour, la
 » réclamation concernant quelques dommages
 » que doivent avoir soufferts les Sujets de la
 » Pologne de la part des Troupes Autrichiennes
 » occupées au siège de Choczim, qui lui fut remise
 » dans la Conférence du premier novembre, par
 » Leurs Excellences le Grand-Chancelier de la
 » Couronne, & le Vice-Chancelier de Lithuanie;
 » il vient de recevoir dans le moment le plein

„ pouvoir de les assurer en réponses, que les
 „ dommages qui auront été causés, à cette occasion,
 „ aux Sujets de la Pologne par les Troupes Au-
 „ trichiennes, seront réparés & payés, après
 „ qu'ils auront été dûement vérifiés & constatés,
 „ avec cette bonne-foi & équité qui font la base
 „ de la conduite de l'Empereur envers tous ses
 „ voisins, & particulièrement envers l'illustre
 „ République de Pologne; & qu'en conséquence
 „ le Souffigné sera mis au plus tôt en état de les
 „ informer des dispositions qui seront faites par
 „ ordre de Sa Majesté Impériale & Royale,
 „ afin que les informations & la liquidation des
 „ demandes puissent avoir lieu de concert avec
 „ les personnes qui seront nommées à cet effet
 „ par la République. „

„ Le Souffigné a été chargé, en même-temps
 „ d'accompagner ces assurances de la remarque
 „ que Sa Majesté le Roi & l'illustre République
 „ auront sans doute reconnu de leur côté, avec
 „ satisfaction, que les opérations actives des
 „ Troupes de Sa Majesté Impériale & Royale
 „ dans la Moldavie, ont beaucoup contribué à
 „ procurer aux frontières de la Pologne, pendant
 „ cette campagne, une sûreté qui, en dépit des
 „ droits de la neutralité, étoit menacée d'un dan-
 „ ger évident par les Troupes Turques & Tar-
 „ tares sans discipline; de plus, que le siège &
 „ la prise de Choczim ont rendu cette sûreté
 „ parfaite, puisqu'ils fixoient toute l'attention de
 „ ces Troupes, & les ont éloignées entièrement
 „ desdites frontières; & enfin, que si l'activité
 „ de cette entreprise a rendu nécessaires quelques
 „ mesures inévitables, pour empêcher que la
 „ place ne reçût les secours que le droit des
 „ gens & celui de la neutralité défendent de
 „ donner à une place bloquée, ces mesures ont

» produit un effet désirable pour l'intérêt propre
 » de la République, & n'ont eu, au reste, d'autre
 » but que de tenir à cet égard la place des dis-
 » positions vigoureuses qui, en vertu de la Conf-
 » titution du pays, n'avoient pu être accordées
 » aux sollicitations & aux plaintes des Com-
 » mandans des Troupes Autrichiennes; comme
 » aussi que les assurances & les éclaircissemens
 » que le Souffigné prie leurs Excellences le Grand-
 » Chancelier & Vice-Chancelier, de porter à la
 » connoissance de Sa Majesté le Roi & de l'il-
 » lustre République assemblée en Diète, mettront
 » encore en un plus grand jour les sentimens équi-
 » tables & amicaux qui animent son auguste Maître.
 » Le Souffigné a aussi l'honneur de leur témoi-
 » guer, que Sa Majesté Impériale & Royale se
 » flatte avec confiance que le Roi & la Répu-
 » blique de Pologne, montreront de leur côté
 » les mêmes sentimens, en prenant le même soin
 » d'écarter tout ce qui pourroit troubler l'harmonie
 » qui subsiste si heureusement entre les deux
 » Etats, & de remplir inviolablement tous les
 » engagements qui ont été contractés entre eux
 » par les Traités les plus solennels. »

Varsovie, le 27 Novembre 1788.

Signé, DE CACHET.

La veille, c'est-à-dire le 27, jour de
 la vingt-cinquième Session; il fut arrêté
 par les Etats, sur la proposition du Prince
Sapieha, Maréchal de la Confédération
 de Lithuanie, que les Officiers & les
 troupes de la République reprendroient
 le costume national, en s'habillant à la
 Polonoise.

Dans la Séance d'hier 29, ce Prince,

qui avoit parlé avec l'éloquence entraînante qui lui est propre , a paru dans le costume Polonois, ainsi que M. *Suchorzewski* Nonce de Kalisz. C'est ici le lieu de rappeler ce que *J. J. Rousseau* dit au ch. 3 de ses *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*.

« Je regarde comme un bonheur que
« les Polonois aient un habillement parti-
» culier. Conservez avec soin cet avan-
» tage ; faites exactement le contraire de
» ce que fit ce Czar si vanté. Que le Roi,
» ni les Sénateurs, ni aucun homme pu-
» blic ne portent jamais d'autre vêtement
» que celui de la nation, & que nul Po-
» lonois n'ose paroître à la Cour vêtu à la
» Française. »

La dernière Note du Ministre de Prusse a fait une sensation générale : les Patriotes ont surtout distingué & commenté avec amertume l'information curieuse contenue dans cette Note ; savoir , que , d'après la déclaration même de la Cour de Pétersbourg, c'étoient le Roi de Pologne & son Ministre qui avoient proposé à cette Cour le projet d'alliance entre la Russie & la République. — Depuis cette découverte, les pamphlets se multiplient ici contre le Parti Royaliste. — Les souscriptions pour l'équipement de la nouvelle armée continuent avec le plus grand succès ; les fonds augmentent chaque jour ;

& si cette ardeur se soutient, en peu de temps la libéralité publique pourvoira à les compléter.

Parmi plusieurs Discours dirigés contre la Russie, dans la Diète de Pologne, on a distingué celui de M. *Stanislas Potocki*, Nonce de Lublin, prononcé dans la Séance du 23 novembre. En voici l'extrait :

« Je me sens pénétré d'une douleur profonde, en voyant que nous faisons pour la Russie plus qu'elle n'exige de nous, en étendant la force de ses traités avec nous à des objets d'une si petite importance, & qui leur sont absolument étrangers. Nous nous emprenons de subir le joug, lorsque le moment de le secouer est arrivé ; nous renonçons à l'indépendance de la République, lorsque le temps de la relever n'est pas éloigné.

Illustres États assemblés, je connois tout le prix que doit mettre la nation Polonoise à l'amitié & au bon voisinage de la Russie ; mais avant tout il faut rendre à ce terme sa vraie signification. Car si nous donnons le nom d'amitié à une influence de cette Cour, telle qu'elle nous soumette arbitrairement à ses volontés, ou à celles de ses représentans ; si nous prenons pour marques d'amitié les entraves d'une garantie imposée & étendue, malgré nous, au-delà de toutes bornes ; si la République, restreinte dans sa souveraineté, ne fauroit faire un pas tel que celui de fixer le temps destiné à la nomination des Commissaires de la guerre, sans s'attirer des menaces honteuses d'une vengeance illimitée ; je demande : quelle est la différence que nous mettrons entre l'amitié & l'esclavage ? Je ne puis même concevoir quelle sera la haine, puisque l'amitié s'annonce ainsi.

Convenons, qu'ainsi que tout nous invite à rechercher l'amitié & le bon voisinage de la Russie, tout nous ordonne de repousser avec force ce sort honteux & malheureux, qui, sous le nom de traités & d'amitié, d'hommes libres nous rendroit sujets, & changeroit la Pologne d'État indépendant en Province étrangère.

Craignons nous qu'un pareil pas ne nous attire le ressentiment & la vengeance peu méritée de la Russie ? Restons dans une éternel avilissement, mais de ce moment renonçons au nom d'hommes libres, pour pouvoir au moins être esclaves sans honte.

Mais ce n'est pas ainsi que je pense au sujet de cette grande Souveraine qui gouverne l'Empire de Russie. Ce n'est ni le ressentiment ni la vengeance, mais un appui que nous avons lieu d'attendre de sa manière de penser noble & généreuse. Les entreprises grandes & hardies plaisent aux âmes grandes & élevées, tandis qu'un honteux avilissement devient l'objet de leur mépris.

Cette Souveraine n'a pas pris pour une infraction faite aux traités, l'établissement d'une armée de cent mille hommes, peut-elle donc prendre pour une violation de ces mêmes traités, quelques arrangements intérieurs qui ont rapport à cet établissement ? Et lorsqu'elle paroît voir avec satisfaction la Pologne devenir une Puissance respectable au-dehors, peut-on croire qu'elle veuille l'avilir au-dedans, au point de garantir l'indépendance de la République contre la République elle-même ?

Il est clair que la garantie de notre gouvernement, toujours libre & indépendant, ainsi que celle de nos frontières, ne sauroit s'entendre que contre ceux qui voudroient la violer de force, & à ses rapports directs des étrangers aux étrangers. Penser autre-

ment, seroit changer un acte d'amitié en un acte de servitude : la violence la plus marquée, au mépris des loix les plus sacrées des nations, peut nous imposer une pareille interprétation de la garantie ; mais que celui qui la reçoit de gré pour sa patrie, cesse de s'appeler libre & Polonois, je ne vois en lui qu'un vil esclave. »

L'Auteur de ce Discours étoit déjà connu par d'excellens Ecrits sur l'Administration & la Politique, par la fermeté pleine de grandeur qui le caractérise, & par son goût éclairé pour les lettres & les arts.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 7 Décembre.

Le Roi de Suède, après une tournée dans la Warmie, où il a été reçu aux acclamations du Peuple, est revenu, le 28 novembre, à Gothembourg. Les troupes rassemblées dans cette ville & aux environs entrent en quartiers d'hiver. S. M. S. a nommé Chevaliers de l'Ordre de l'Epee, le Comte *Wachtmeister*, Colonel de la Marine, & fait prisonnier cet été, dans le combat maritime avec les Russes, & Chevaliers de l'Etoile Polaire, M. de *Bedoire*, & le Baron de *Heidenflam*, Ministre du Roi à la Porte Ottomane.

La flotte Suédoise, que les glaces retenoient dans le port de Sweaborg, s'est

dégagée, le 20, & est arrivée sans accident à Carlscrone. Les troupes de Finlande ont pris leurs quartiers d'hiver. Le Peuple de cette province est si animé contre les Officiers qui désertèrent lâchement le service l'été dernier, qu'on a trouvé à Abo, leurs noms attachés à la potence publique.

Il paroît que le principal moteur de l'insurrection de ces Officiers, est le Baron de *Sprengporten*, qui a levé le masque ouvertement, en passant au service de Russie en qualité de Major-général. Avant de trahir aussi formellement la patrie, il avoit, dit-on, formé le complot de rendre la Finlande indépendante de la Suède, & de la mettre sous la protection de la Russie. Le Duc de *Södermanie* a publié une lettre circulaire, par laquelle il exhorte les Sujets Finois à rester fidèles au Roi & à l'Etat, & à arrêter ceux qui tenteroient d'exciter des troubles.

L'Impératrice de Russie a nommé Mufti des Mahométans, dans la province d'Orenbourg, *Achun Muhammed Dehan Aufsein*, & lui a assigné un traitement annuel de 1500 roubles. — L'Ukase qui établit ce Pontife, ainsi qu'un collège ecclésiastique particulier dans la Tauride, est du 3 octobre dernier; le siège de cette espèce de Consistoire est à Ufa.

Plus de 600 personnes reléguées dans la Sibérie, ayant supplié l'Impératrice de les admettre à son service militaire, S. M. leur a accordé cette grace, & ordonné d'en former un Corps particulier.

Le froid est excessif à Pétersbourg, depuis le 15 de novembre, & la Newa entièrement prise de glace.

La cour de Russie a publié un second rapport du Prince *Potemkin*, concernant l'expédition du Général *Tekelli* dans le Cuban. Ce Général, après avoir passé la rivière de ce nom, dispersa les peuplades qui s'étoient opposées à sa marche vers Anapa. Le 2 octobre, il repoussa l'ennemi, détruisit des villages, & fit emporter le blé. Le 6 octobre, ce Général arriva à la rivière d'Ubino, & livra le lendemain bataille à l'ennemi qui l'avoit harcelé de tous les côtés; l'ennemi fut dispersé: il laissa 250 morts sur le champ de bataille. Treize prisonniers ont assuré qu'il s'est trouvé parmi eux 2500 Turcs, que le Grand-Amiral avoit envoyés dans la contrée. L'ennemi a perdu en tout, d'après la déclaration d'un déserteur Géorgien, 1500 hommes, au nombre desquels 700 Turcs. La perte des Russes, suivant eux, consiste en 28 tués, 16 blessés grièvement parmi lesquels se trouve le Capitaine *Likhtmeyer*, 205 autres blessés, au nombre desquels le Général *Jelagin*. Après ce combat, le Général *Tekelli* continua sa marche, & arriva, le 8 octobre, à la rivière d'Amapsa, où il trouva le Général *Talisin*; il concerta avec lui les opérations ultérieures, & poursuivit ensuite sa marche jusqu'à la rivière d'Echaplâ, d'où il se proposoit de se porter sur Santa & sur les forts ennemis. — Cette dépêche porte encore que l'amiral-général *Sinnoï* a croisé dans les premiers jours d'octobre sur la côte d'Anatolie avec

cinq bâtimens armés, qu'il a détruit près de Wonna plusieurs bâtimens ennemis chargés de chanvre, & de goudron, & un magasin; & près d'Heresinda, quatre autres bâtimens destinés au transport des troupes, & qu'il est retourné ensuite à la côte de la Tauride.

De Vienne, le 4 Décembre.

L'Empereur, arrivé à Presbourg le 2, est attendu au premier jour dans cette résidence. — La semaine dernière, le bruit mal fondé d'un Armistice général & illimité entre nos armées & celles des Ottomans, avoit répandu une allégresse universelle, & fait présager légèrement le retour de la paix; on sait aujourd'hui qu'il a été seulement signé, le 24 novembre, une Convention d'Armistice local, entre le Comte *Joseph Kinski*, Commandant des troupes en Hongrie, & le Pacha de Romélie, avec obligation de s'avertir 10 jours d'avance en reprenant les armes. On parle aussi d'un accord semblable entre le Comte *de Brown*, Général de l'armée de Syrmie & le Pacha de Belgrade. Ces arrangemens, destinés à procurer du relâche aux troupes pendant l'hiver, paroissent si peu fondés sur le succès de négociations pacifiques, que les préparatifs d'une seconde campagne, les recrues, les approvisionnemens, les fabrications d'armes continuent ici & en Autriche,

sans interruption : on a vu au Journal, précédent, qu'on venoit encore d'augmenter les impositions. Nous avions raison de supposer une erreur grossière de la part des papiers publics qui ont annoncé une addition de taxe de 60 pour 100 sur les revenus des Seigneurs, &c. : il n'est point question du *revenu* dans la Patente de S. M. I. Les Contribuables Nobles payeront seulement 60 pour 100 de l'impôt ordinaire auquel ils étoient taxés; ainsi des autres classes (1).

L'Empereur a permis au Major *Vukassowich*, qui s'est si bien conduit à Monténégro, de lever un corps de volontaires; le Lieutenant *Pavellich* & les jeunes *Vukassowich* & *Machorcwich*, qui étoient avec lui, y seront employés, & ont reçu chacun cent ducats pour s'équiper. Les soldats Licanien de la même expédition, ont obtenu une gratification de mille ducats; le sergent a reçu cent ducats, & obtient double paie durant sa vie; le prêtre *Krempotich*, qui avoit accompagné le Major, a été nommé Chapelain de la Cour avec 500 florins d'appointemens.

De Francfort sur le Mein, le 13 Decemb.

Le transport du domicile de l'Eleveur Palatin, de Munich à Manheim, a fait naître différentes conjectures : la plus plausible est que ce changement a été

(1) Ce seroit en France, par exemple, 12 sous additionnels pour livre de la taxe principale.

occasionné par le mécontentement déclaré de la Bourgeoisie de Munich. Alarmée, dit-on, par des bruits suspects d'un nouveau projet d'échange de la Bavière, de l'augmentation des troupes destinées au service de l'Autriche, d'un démembrement du Duché de Neubourg de la Bavière, elle s'assembla tumultueusement à l'Hôtel-de-ville le 26 septembre, & contraignit la Régence municipale de présenter à l'Électeur la remontrance suivante, où d'ailleurs il n'est pas question des griefs politiques que nous venons d'énoncer.

« *Sérénissime Électeur !* Il n'y auroit rien d'étonnant que nous gardassions enfin le silence, & que la Bourgeoisie, réduite maintenant à l'extrémité du malheur, cédât à sa triste destinée, puisque tant & de si légitimes représentations qu'elle a faites jusqu'ici, sont restées sans effet, & qu'il semble au contraire qu'elle n'en a été de jour en jour que plus opprimée & vexée. Très-gracieux Prince, depuis tant de siècles que subsiste cet Etat, jamais, non, jamais, les Magistratures, les Bourgeoisies, les Corps de métiers n'ont été aussi abaissés & avilis qu'ils le sont aujourd'hui.

» Il n'est pas de simple Mayeur de village, qui n'ait la liberté de porter des atteintes à notre autorité & à nos privilèges.

» Et quand il s'agit de nous vexer, on est toujours sûr d'être écouté, on est sûr de trouver des appuis.

« Qui pourroit donc nous b'âmer, si nous nous taisions aujourd'hui comme tant d'autres, sans chercher encore à prévenir une disgrâce qui nous paroît absolument inévitable dans la déplorable situation où nous sommes ?

« Mais nous ne voulons point abandonner une Bourgeoisie qui a mis toute sa confiance en nous ; & nous nous exposerons nous-mêmes pour elle à tous les risques.

« Les Bourgeois se sont de nouveau montrés aujourd'hui dans la chambre du Conseil, mais en nombre extraordinairement considérable : ils nous ont donné les preuves les plus manifestes des vexations auxquelles ils sont en butte, & de la décadence déplorable de leurs affaires ; ils nous ont prié avec les instances les plus vives & les plus énergiques, de venir implorer humblement V. A. S. & lui demander justice, assistance, protection & grace. Ils nous ont remontré que déjà, depuis plusieurs années, on leur a causé toutes sortes de préjudices, & que plusieurs classes d'entre eux ont été totalement ruinées de la manière la plus injuste par le dépérissement du commerce ; que par la réduction malheureuse des employés aux dicastères dont il est aujourd'hui question, ils perdent tout espoir d'un sort plus fortuné à l'avenir ; qu'ils ne peuvent plus suffire aux taxes qu'ils ont à payer pour le seul & vain titre de Bourgeois ; qu'ils ne savent même où trouver de quoi fournir à l'entretien journalier & nécessaire de leurs maisons ; qu'ils ne songent à leur situation qu'avec le chagrin le plus amer ; qu'ils cherchent inutilement autour d'eux un remède à tant de maux, & quelqu'un qui en ait compassion ; qu'enfin ils désirent la mort, comme préférable mille fois à la conservation d'une vie aussi remplie de peines... Voilà, Sérénissime Prince, voilà une partie de ce que nous avons dû entendre de ce peuple en alarmes, & ses plaintes n'ont été que trop souvent mêlées de reproches durs contre nous, comme si nous ne les soutenions pas assez.

Notre devoir, notre honneur, notre conscience

nous imposent la loi de faire les derniers efforts, & de supplier Votre Altesse, avec les instances les plus pressantes, d'écouter favorablement la Bourgeoisie dans ses justes demandes, de ne plus souffrir qu'on la traite avec ce despotisme dont on use envers elle, mais plutôt de la maintenir fortement dans ses droits, franchises & libertés ; de veiller à ce qu'elle ne soit plus chagrinée par des nouveautés pernicieuses ; enfin, de nommer une commission d'hommes justes & impartiaux, pour examiner ses griefs & les redresser. A quoi bon de si beaux privilèges, confirmation de Bourgeoisie & autres semblables, si l'on en accorde autant & souvent plus au premier venu, à tout étranger, à chaque aventurier qui se présente ?

« La liberté & les franchises de la Bourgeoisie demandent que chacun soit maintenu & protégé dans ses privilèges, son honneur, sa vie & ses biens, contre tous les efforts du pouvoir arbitraire. Déjà plusieurs sages constitutions ont été enfreintes pour la perte du commerce, & l'industrie, si chancelante, ne tardera point de tomber entièrement. S'il ne reste aux Bourgeois que peu de débouchés, & que cependant on les diminue encore, leur ruine totale sera nécessairement inévitable. Le Militaire a ses ouvriers parmi lui ; la Noblesse tire beaucoup du dehors, où se sert des gens de métiers qui habitent ses terres ; les Ecclésiastiques n'ont que peu de besoins. Ainsi la classe industrielle de la Bourgeoisie n'est employée, pour la plus grande partie, que par ses co-Bourgeois, ou les Employés aux dicastères. Mais puisque les premiers sont déjà accablés, & que les autres, par la diminution de leurs gages, (diminution qui ne produit qu'une faible économie pour V. A. & qui porte les plus grands dommages à une multitude d'hommes) se trouvent dans une gêne qui

approche de l'indigence, que reste-t-il à espérer, sinon de voir le nombre des pauvres s'accroître de plus en plus, & la misère devenir à la fin générale.

« L'affliction & le découragement ont pris la place de la joie & du bonheur; les plus sombres pensées ont remplacé la confiance universelle. La Bourgeoisie ne peut que se rappeler avec douleur & tristesse l'ancien état florissant de son commerce, & la langueur affreuse qu'il éprouve aujourd'hui, sur-tout en songeant au sort inévitable de la misère qui menace sa postérité.

« Ces remontrances sont assez sérieuses & assez étroitement liées avec le bien général de l'Etat, pour oser croire que Votre Altesse les regardera comme une affaire de la plus grande importance, qui peut avoir des suites très-pernicieuses, & qu'Elle prendra les mesures les plus efficaces pour faire cesser des sujets de plaintes si légitimes & si grands, pour ne pas accroître l'indigence, déjà si alarmante, d'un nombre incroyable de Maçons, de Charpentiers, & autres Journaliers; enfin, pour ne pas faire de cette Ville capitale un misérable repaire de voleurs. Nous finissons & réitérons fortement nos prières à Votre Altesse, pour qu'Elle vienne à notre secours; & nous sommes, ainsi que la Bourgeoisie, de Votre Altesse Electorale, les sujets très-soumis. »

Les BOURGMESTRES & CONSEIL.

Depuis la mort du feu Roi de Prusse, on l'a formé 20 nouveaux bataillons de troupes légères, chaque bataillon de 600 hommes; ce qui fait en tout 12,000. Huit de ces bataillons font partie du Corps d'armée qu'on assemble sur les frontières de

Pologne. Comme les Russes ont abandonné leur projet de prendre leurs quartiers d'hiver sur les terres de la République, l'armée Prussienne ne passera pas les limites. Cependant on est prêt à tout événement; le Duc régnant de *Brunswick* fait même travailler à son équipage de campagne, & l'on commence à parler de la formation d'un Traité entre la Cour de Berlin & la Pologne.

Le froid est devenu ici excessif, & dans toute la Wétéravie, depuis quelques jours: le Mein est couvert de glaces.

E S P A G N E.

De Madrid, le 30 Novembre.

L'Infant *Don Gabriel*, attaqué de la petite vérole peu de jours après la mort de son épouse & de son fils, s'étant trouvé plus mal le 22 au soir, il reçut les Sacremens, & à minuit & demi ce Prince expira. — Ses obsèques furent faites, le 24, avec la pompe d'usage. Le Roi voulut rester sans gardes pendant cette cérémonie, afin que toute sa Maison y assistât.

Il y a beaucoup de malades au Palais,

les Ministres de la Marine & des Finances, le Duc de Grenade, la Comtesse de la Corogne, plusieurs Seigneurs & premiers Secrétaires des Ministres sont de ce nombre.

On écrit de Denia, dans le royaume de Valence, que, le 16, un ouragan furieux & des pluies abondantes avoient dévasté toute la campagne des environs, & occasionné le naufrage de onze bâtimens qui se trouvoient sur cette côte.

Le Conseil chargé par le Roi de l'affaire du Marquis de R., l'a déclaré innocent des accusations portées contre lui, & a prononcé, par le même jugement, qu'il s'étoit bien conduit dans ses fonctions de Ministre. S. M. en conséquence lui a fait donner la liberté, & le choix du domicile qui lui sera le plus agréable.

On apprend de Bilbao, du 11, que la mer, élevée à une hauteur prodigieuse, est entrée dans la grande place, & qu'elle a entraîné dans la rade & le mole tous les bâtimens, navires & bateaux qui s'y trouvoient. La perte est évaluée à 80 mille piastres.

Le bled devient rare & cher ici de jour en jour, malgré les précautions du Gouvernement. Les Boulangers ont haussé le prix du pain; plusieurs provinces éprou-

vent la même disette ; vers le milieu du mois, il ne restoit de bled que pour 15 jours dans les magasins de Barcelonne.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 16 Décembre.

Pendant la semaine dernière, les bulletins journaliers de Kew, plus développés dans les avis particuliers, ont concouru, avec la déclaration officielle des Médecins, à ranimer l'espoir de la Nation. Les nuits du Roi ont été beaucoup meilleures ; il a eu des sommeils de 5, 6, 7, 8 heures non interrompues ; il a été beaucoup plus calme dans la journée, & la fréquence des rechutes a paru sensiblement diminuer. Cependant, le 13, malgré un sommeil tranquille de cinq heures la nuit précédente, S. M. fut inquiète, & cette agitation se manifesta jusqu'au lendemain matin. Sa tranquillité revint à midi ; la nuit suivante a été très bonne, le sommeil de six heures, & aucune altération extraordinaire n'a reparu depuis. On attribue celle qu'éprouva le Roi, samedi, à la rencontre de la Reine, qu'il aperçut dans le jardin où il se promena quelque temps : cette en-

trévue accidentelle fut également touchante pour tous deux ; S. M. reconnut la Reine sur-le-champ.

L'amélioration qu'on s'est flatté d'apercevoir dans l'état de ce Monarque, est attribuée aux soins nouveaux & au traitement plein d'intelligence du Docteur *Willis*. Ce Médecin, jadis Ecclésiastique, s'occupe à travailler sur le moral du Prince, & se croiroit certain de sa prompte guérison, si l'on pouvoit le distraire des affaires publiques, principalement celles de l'Europe actuelles, qui le préoccupent.

La question de la Régence, simple en apparence, décidée hardiment depuis un mois par les personnes même qui ont le moins de droit à une décision, est arrivée à sa maturité. En lisant les discussions publiées à ce sujet, on voit qu'il implique le pouvoir du Parlement ; que même, en étant d'accord sur la nomination d'un Régent unique, dans la personne du Prince de Galles, il faut déterminer l'attribution du droit de le nommer ; que S. A. R. peut être appelée à cette Vice-Royauté, par toutes les convenances, sans l'être par un titre positif, dont la base repose dans le Parlement lui-même ; que le Régent d'une Minorité, ou le Régent d'un Etat dont le Chef, par absence, maladie,

ou autres causes pareilles, reste incapable de vaquer momentanément à l'Administration, ne sont pas synonymes; que plus ces différences sont délicates, plus il importe de les approfondir dans un pays où les loix, rempart de toute liberté, ont un siège profond & sacré; qu'enfin, le degré d'autorité à conférer à ce Régent qui n'est pas Roi, pendant la vie du Roi, entraîne un examen sérieux. Ainsi l'a vu le Ministère, & l'on peut ajouter le public. Delà, les débats Parlementaires dont nous allons présenter l'analyse.

Le Comité nommé par chacune des Chambres, leur a fait, le 10 & le 11, le rapport des 7 Médecins interrogés. L'impression de ce rapport étant ordonnée, & l'extrait des papiers publics méritant quelque défiance, nous nous abstenons de rendre ici leur relation. Il suffira de dire, que cinq de ces Docteurs persistèrent dans leurs premières réponses pardevant le Conseil-Privé : tous furent d'accord, 1.^o. que le Roi étoit en ce moment hors d'état de vaquer aux affaires publiques; 2.^o. que sa guérison étoit probable, d'après l'exemple de nombre de malades rétablis de la même infirmité; 3.^o. que l'époque de ce rétablissement leur paroïssoit impossible à déterminer avec précision. Interrogé sur

l'origine du mal, le Docteur *Baker* répondit que S. M. avoir été subitement atteinte le 22 octobre au soir, & que le matin il étoit sans fièvre. Le Docteur *Willis* donna l'opinion la plus satisfaisante & la plus détaillée; il annonça les plus hautes espérances de guérison : les exemples nombreux qu'il avoit eus sous les yeux, l'autorisoient à croire qu'en deux, trois ou six mois, S. M. pouvoit être rétablie. Quoiqu'il n'eût pas aperçu encore de signes marqués de convalescence, il les supposoit peu éloignés, parce que l'irritation nerveuse avoit cessé. Quant à l'origine de ce désordre, il l'attribua à une trop grande application d'esprit, à une diète trop rigide, & à un exercice trop violent. Après la lecture de ce rapport dans la Chambre-Basse, le 10, M. *Pitt* demanda la nomination d'un Comité chargé d'examiner & de rapporter à la Chambre les exemples consignés dans les Archives, ou autres papiers d'Etat, & applicables au cas présent : « La question actuelle, dit-il, dans son préambule, intéresse les droits de » l'Autorité Royale, les intérêts du peuple, » le salut de l'Empire, les sacrés fondemens de la Constitution. » Après ce Ministre, M. *Fox* prit la parole, & dit :

« J'ai le bonheur d'être d'accord, à plusieurs

regards, avec le T. H. M. assis vis-à-vis de moi (M. Pitt). Je conviens avec lui que c'est le devoir, l'indispensable devoir de cette Chambre, de pourvoir, sans perdre de temps, à ce qu'exigent les conjonctures : je dis sans perdre de temps, car il s'en est déjà beaucoup écoulé. Je demande donc toute la célérité compatible avec une délibération décente. — On veut nommer un comité de recherches : je consens à ne pas m'opposer à cette motion, quoique j'en sente toute l'inutilité ; ce sera encore du temps perdu. — Tous les membres de cette Chambre sont familiers avec l'histoire de leur pays ; ils savent bien qu'on n'y trouvera rien de ce qu'on y cherche. — Il existe une personne toute différente, par son rang, de celles dont l'histoire fait mention ; & jusqu'à ce qu'on me cite une seule preuve de l'interruption du pouvoir royal, tandis qu'il existoit un héritier de la Couronne, qu'aucune raison valable ne doit faire rejeter, & dans l'âge requis par les loix, je persisterai à nier qu'il ne se trouve rien dans nos annales d'applicable aux circonstances actuelles. A mon avis, le fait de l'incapacité de S. M. au Gouvernement bien & dûment établi, de Prince de Galles a un droit aussi clair, aussi complet, aussi incontestable de s'emparer du Gouvernement, au nom de son père, qu'il l'auroit en cas de décès de S. M. — Mon opinion se fonde, non-seulement sur les analogies historiques, mais sur toutes celles qui dérivent de l'esprit de la constitution & de la raison. Je me suis, je pense, que l'interprète de la majorité de cette Chambre & de la Nation. Si donc Son Altesse Royale a un droit évident, on doit l'établir le plus tôt possible ; car, quelque disposé que soit le Prince, par la bonté de son cœur, à attendre avec déférence, & même patiemment, les opinions du Parlement, la réclamation de ses droits n'en exige

exige pas moins , de notre part , une consécration immédiate. En conséquence j'aurois désiré qu'on omit cette motion , pour nommer un Comité de recherches ; mais comme je me pique autant qu'aucun autre membre , de suivre les formes solennelles & nécessaires de délibération , je ne m'opposerai pas au vœu général ; mais , je le répète , il est du devoir de la Chambre de ne pas perdre de temps. Ce devoir devient d'autant plus sacré , qu'elle a sous les yeux le rapport des Médecins. Les opinions , il est vrai , sont partagées ; les uns espèrent beaucoup , d'autres peu ; mais il n'en existe pas moins trois points établis par cet examen : points qui forment la base sur laquelle la Chambre doit travailler à ce qu'exige la position présente de la grande Bretagne. 1°. S. M. est aujourd'hui complètement incapable d'exercer les fonctions du Gouvernement ; 2°. il est très-probable qu'Elle se rétablira ; 3°. impossible de déterminer à quelle époque. Assurément j'ai présenté ces articles d'une manière franche , vraie & non équivoque. C'est la substance des *rapports* , tout homme impartial l'avouera. »

« Le T. H. M. répliqua le *Chancelier de l'Echiquier* , vient de signifier qu'il ne s'opposeroit pas à un Comité d'informations , quelque inutile qu'il lui paroisse : ainsi je garderois le silence , s'il ne lui étoit échappé des opinions que je ne puis me dispenser de relever , des opinions qui seules justifieroient la nécessité de ce Comité. Quelque idée que je me sois formée des opinions constitutionnelles du T. H. M. dans les occasions précédentes ; de quelque manière que j'aie pensé de sa *théorie* & de sa *pratique* , je suis forcé de dire que l'avis qu'il vient d'exposer , équivaut *presque* à un crime de haute trahison. Il ne se contente pas

N°. 52. 27 Décembre 1788. h

de s'élever contre la Constitution; il dément encore chaque page de l'histoire. Je ne discuterai point la réclamation de l'héritier présomptif. Si jamais on nous présente une pareille requête, elle méritera toute l'attention du Parlement. Il est probable qu'elle aura lieu : on vient pour ainsi dire de nous l'intimer. Eh bien, cela seul suffit pour y penser sérieusement, & pour délibérer avec poids sur une question de cette importance. — Pour moi, je n'admettrai jamais que personne ait le droit de réclamer l'autorité royale. — C'est au peuple d'Angleterre qu'il appartient de pourvoir, par ses constituans, à l'absence du pouvoir exécutif de l'Etat : cette prérogative des deux Chambres est prouvée par des exemples. — Le Parlement a une voix, & s'il l'a, ce n'est assurément pas pour se laisser subjugué à l'avance par une réclamation. — Je désire qu'on sépare la question de droit & celle de la convenance, à moins que les deux Chambres ne consentent à investir le Prince de Galles de la totalité ou d'une partie de l'autorité exécutive : *il n'y a pas plus de droit qu'à aucun autre individu.* Mais comme il est possible que les avis soient partagés, il devient indispensable de remettre cette discussion après l'examen attentif des exemples que pourra nous fournir l'histoire.

« Si l'on ose soupçonner les Ministres de S. M. de vouloir gagner du temps, il me sera facile de dissiper cette opinion injurieuse. Dès que le Parlement s'est assemblé, ils lui ont fait part de la triste maladie de S. M. Ils ont proposé l'appel général de la Chambre, pour donner la solennité nécessaire aux mesures à prendre. — La première a été de nommer un Comité qui établit à ses yeux le fait d'une manière authentique. Le

Comité qu'on propose aujourd'hui, est destiné à des recherches sur les privilèges de la Chambre, & à les constater. — Que tous ceux qui nous entendent, que tous ceux qui apprendront ce qui s'est passé aujourd'hui dans le sanctuaire de la Constitution Britannique, se souviennent qu'en conséquence de ce qu'on y a avancé, la Chambre doit prononcer sur une question bien plus importante que celle qui regarde S. M. ; s'il peut en exister de réellement plus grave que celle à laquelle un Roi, l'idole de son peuple, est pourtant intéressé au plus haut degré. La Chambre, dis-je, prononcera décisivement sur une question qui enveloppe les droits les plus sacrés du peuple, les intérêts de l'Empire & les principes de la Constitution. »

« Je ne suis pas, reprit M. Fox, l'Avocat du droit héréditaire, dans le sens tombé en désuétude. J'ai dit que le Roi, les Lords & les Communes avoient le droit de le modifier; — mais que les deux Chambres, sans le Roi, n'ont pas ce pouvoir. En cela, je n'ai rien avancé qui pût me faire inculper de *trahison*; ce seroit l'opinion contraire qui m'attireroit justement le nom infamant de traître : — Non, les Chambres ne le peuvent : — leurs efforts seroient un attentat contre les lois. Je maintiens donc de nouveau mon assertion. Oui, le Prince a un droit évident à s'emparer de l'autorité, au nom de son père, toutes les fois que S. M. est devenue incapable de l'exercer. Les deux Chambres n'ont pas le pouvoir de le prévenir; de l'en empêcher, encore moins de nommer, peut-être même de limiter le Gouvernement exécutif. Je ne me laisserai point de redire qu'à la mort civile du Roi, l'héritier présomptif a le droit incontestable d'administrer au nom du Roi. J'ai entendu le T. H. M. prononcer souvent le

h ij

mot de Parlement. Est-il bien sûr qu'en ce moment nous fassions Parlement ? Pour moi j'en connois des assemblées, & des assemblées trop faibles, pour usurper le nom de Parlement ; mais je ne connois pas de Parlement sans un Roi. — Il est clair jusqu'à l'évidence, qu'il n'y a pas ici de Parlement, & qu'il ne peut en exister qu'avec le concours de la troisième branche de la Constitution. — La Couronne n'est pas élective, elle est héréditaire, aussi long-temps qu'elle s'accorde avec le bonheur du peuple & l'avantage du pays. — Le seul acte auquel les deux Chambres soient autorisées, c'est de rétablir la troisième branche de la législature ; elles le doivent faire *sur-le-champ*, en reconnoissant le droit de l'héritier présomptif. Si quelques Ministres se prévalent d'une situation telle que celle-ci, pour s'arroger des droits qui ne leur appartiennent pas, leur conduite mérite mieux l'épithète de *trahison*, que celle d'un membre qui, délibérant dans la Chambre sur la Constitution, croit que l'exercice de la Souveraineté appartient plutôt à un membre de la Famille Royale, qu'au premier venu. »

« Le T. H. Membre, reprit M. Pitt, » a mal saisi mon opinion invariable, & » la voici : — Dans le cas d'interruption » de l'autorité exécutive, c'est aux deux » autres branches de la Législature à pour- » voir au vide de la troisième. — Aucune » personne, de quelque rang qu'elle puisse » être, n'a droit autrement à l'exercer. La » loi veut qu'en cas de décès du Roi, son » héritier lui succède. — Mais, encore un

» coup , dans une simple interruption de
 » l'exercice de la Souveraineté , personne
 » n'a droit de se présenter de lui-même
 » pour s'emparer de cette autorité. — C'est
 » le devoir du Parlement de déterminer à
 » qui on doit confier ce pouvoir , pour la
 » conservation des droits du Roi & la sû-
 » reté de la Constitution nationale. »

M. *Burke* suivit M. *Pitt* , & parla , disent les légendes hebdomadaires , avec sa vigueur usitée , c'est-à-dire , qu'il accusa le Ministre d'être le *Compétiteur* du Prince de *Galles* à la Régence , & qu'il se permit quelques autres bouffonneries de cette vigueur-là , qui firent crier à l'*Ordre*. M. *Pitt* prit la peine de répondre à l'accusation qu'on portoit contre lui , & persista dans ses principes ; enfin , après cette chaude conversation , le Comité fut consenti unanimement , & composé à-peu-près des mêmes Membres qui ont formé celui de la semaine dernière.

La même motion , le lendemain 11 , ayant été portée par le Comte de *Cambden* , Président du Conseil privé , dans la Chambre-Haute , elle donna lieu à la même discussion prématurée. Lord *Cambden* ayant témoigné sa désapprobation des maximes de M. *Fox* dans la séance des Communes de la veille , Lord *Loughborough* , Chef des

h iij

Plaid communs, les défendit par un discours mesuré, mais rempli d'habileté & de véritable force, c'est-à-dire, de logique & de connoissances: en voici quelques passages.

Il est un principe étroitement lié avec les idées que j'ai toujours eues de la Constitution; c'est que la loi a porté la prévoyance jusqu'à indiquer dans tous les cas possibles, excepté deux, où résidoit l'autorité royale. Les deux cas exceptés sont, 1°. celui où le Roi, enfreignant le contrat entre le peuple & lui, attaqueroit & renverseroit la Constitution, ce qui équivaldroit à une abdication du trône; 2°. l'extinction entière de la Famille Royale. Dans tous les autres cas, la loi s'est expliquée; elle a désigné le successeur, ou expressément, ou par analogie.

Ce droit de succession a été si incontestablement décidé par la loi, que rien ne peut le changer, si ce n'est un acte du Parlement. Cette clause a même été insérée dans l'acte qui établit la Famille actuelle sur le trône. C'est une chimère de supposer que les deux Chambres du Parlement puissent admettre aucune atteinte à l'autorité de cette loi: elles ne le peuvent pas plus que de passer un Bill de péage sur les grands chemins. Toute personne, affirmant maintenant par écrit que deux des branches de la Législature ont le pouvoir & l'efficacité de toutes trois, est assujétie aux peines portées par l'acte de *præmunire*. Sans la troisième branche de la Législature, les deux Chambres incomplettes sont incompetentes, & ne peuvent procéder à aucune affaire, si ce n'est à annoncer à la Nation où réside le pouvoir exécutif.

Si les deux Chambres prenoient sur elles d'élire un Régent, comment procéderoit-on à cette Election? Seroit-ce par scrutin, ou à la pluralité des voix

entre les deux Chambres, suivant l'usage ordinaire ? En vérité, la chose est si monstrueuse en elle-même, qu'on pourroit tout aussi bien penser à nommer des Consuls, ou à nous donner le Gouvernement des Marattes. Mais supposons pour un moment que nous choissions un Régent, & soit que ce soit tout autre que le Prince de Galles ; la loi regarde la personne du Prince comme sacrée. — Ce seroit donc crime de haute trahison que d'attenter à la vie du Prince, tandis qu'un pareil attentat sur celle du Régent seroit un meurtre ordinaire. Quelle absurdité ! Dans le fait, un Régent ainsi nommé ne seroit qu'un prête-nom, une poupée entre les mains des deux Chambres ; & comme elles conserveroient le droit de restreindre, & peut-être celui de retirer à elles le pouvoir, elles auroient toute l'autorité législative & exécutive. C'en seroit fait de notre heureuse Constitution.

Deux soleils, dit-il, ne peuvent briller en même temps sur le même hémisphère ; & peut-être, si la Régence étoit ôtée au Prince, deviendrait-il nécessaire que S. A. R. se retirât dans quelque autre partie des Domaines Britanniques. Il en est une (l'Irlande) qui, quoique soumise au même Monarque, & gouvernée par les mêmes loix, est pourtant représentée par son Parlement particulier. Je ne doute pas que la loyauté, la justice & le bon sens de ce peuple ne le fassent marcher sur nos traces, pourvu que nous suivions celles de la loi fondamentale ; mais adopteroient-ils notre élection ? Non assurément. Leurs droits sont égaux aux nôtres ; ils peuvent choisir pour eux-mêmes ; & du moment que nous nous écarterions de la loi, ils se jugeroient autorisés à se séparer de nous. La maxime que l'on essaye d'établir, renverse tous les principes d'une succession héréditaire, elle rend la Couronne élective, & fait du Parlement une Ciste de Pologne.

Le Chancelier toucha la question avec ménagement, & exposa différentes considérations opposées à celles de Lord Loughborough.

« Ce n'est, dit-il, qu'avec une extrême répugnance que j'entre dans la discussion détaillée de la question qui nous occupe. Je regarde ce débat comme inutile & peu délicat. — Nonobstant tout ce que vient de dire le noble & savant Lord, sur la différence entre l'héritier présomptif & les simples sujets, je persiste dans l'avis contraire au sien, & je m'y crois d'autant mieux fondé, que j'ai cherché à m'instruire sur ce point autant qu'il m'a été possible. Je fais qu'en conséquence du triste état où se trouve actuellement S. M., nous sommes privés de la branche exécutive de notre Constitution ; les deux autres branches doivent délibérer avec le plus grand soin, avant de se déterminer à remplacer celle qui manque, & de nommer un Substitut au Roi. Quant à l'opinion que sa personne & celle de son héritier présomptif sont inséparables, d'après l'esprit de la loi, c'est une doctrine à laquelle je ne saurois souscrire ; cependant je me fais un devoir de reconnoître la supériorité du Prince, distingué des autres sujets par des privilèges particuliers, si exactement déterminés, si universellement reconnus, que je crois inutile de les détailler ici. »

« Je ne vois point du tout l'urgence prétendue des conjonctures présentes ; je ne crois pas non plus qu'elles exigent une nomination aussi prompte ; au contraire, il y auroit de l'indécence à prendre une résolution définitive sur des raisons aussi légères que celles de l'indisposition de S. M. depuis quelques semaines : cette précipitation seroit inexcusable ; & ce qui doit nous en sauver

la honte, c'est que le rapport fait par les Médecins au Comité, nous permet d'espérer que ce Roi chéri ne tardera pas à se rétablir. Quelque parti que puissent prendre les deux Chambres, d'après telle analogie des exemples précédens qu'elle veuille se guider, la meilleure manière de nous procurer des autorités vraiment instructives, c'est de les tenir d'un Comité nommé pour les recherches nécessaires. J'avoue que dans le cas de décès du Roi, le droit à la succession ne peut même faire la matière d'une question; mais pour une indisposition passagère, se conduire comme on le feroit si le trône étoit réellement vacant par la mort de celui qui l'occupoit, ce seroit une innovation dangereuse, & qui peut-être pourroit plonger notre patrie dans des calamités qu'elle n'a pas encore connues. Je vous conjure donc, en son nom, de différer à prendre un parti décisif, jusqu'à ce que vous ayez reçu des informations qui puissent sanctionner vos mesures. »

Milord *Stormont*, dans une réplique au Chancelier, se hasarda à avancer que si le Parlement prenoit sur lui de disposer de l'autorité royale dans le cas présent, l'Ecosse regarderoit l'*Acte d'union* comme rompu. A la suite de ces discours, la question principale fut proposée & admise sans division, & le Comité nommé le 12.

Ce jour là, M. *Welbore Ellis* ayant présenté le rapport du Comité des recherches, institué par la Chambre-Basse, M. *Pitt* en requit l'impression, & fit la motion, que le mardi suivant (aujourd'hui) la Chambre se formât en Comité général pour considérer l'état de la Nation.

h v

On a pu remarquer, que M. *Fox* & son parti, titrés de Whigs rigoureux, d'hommes populaires, de défenseurs de l'autorité Parlementaire, d'antagonistes à brûler de la prérogative Royale, venoient de contester au Parlement & au Peuple, un droit consacré par la révolution de 1688, à laquelle cette même Opposition vouloit élever, il y a deux mois, une colonne commémorative. La circonstance actuelle paroissant favorable à leurs intérêts, ces ardens *Patriotes* ont préconisé des maximes diamétralement contraires à leurs principes supposés. Par une autre singularité, ce sont les Ministres qu'on a vus soutenir les pouvoirs du Parlement, & prendre le rôle qu'auroient donné à leurs adversaires ceux qui jugent des hommes par leurs discours, & du patriotisme par l'emphase des déclamateurs. Cette conduite de M. *Fox* ayant fait sur le Public une impression infiniment fâcheuse, il a jugé prudent de revenir sur ses pas, & de s'expliquer dans la séance du 12. Il a avoué que S. A. R. seroit hautement blâmable de s'emparer de la Régence, avant d'y être appelée par le Parlement; mais il a demandé que, sans délai, les Chambres eussent à déférer ce pouvoir au Prince, par une adresse à cet effet. Cette déclaration de M. *Fox* a fourni à M. *Pitt* l'occasion de faire la sienne avec une noblesse

franche, en annonçant que son avis avoit toujours été que le Prince seul devoit être Régent, Régent sans Conseil permanent, maître absolu de choisir les agens de son autorité ; mais que cette autorité devoit être déterminée par le Parlement. Divers Membres parlèrent ensuite sur le même sujet ; &, la motion de M. *Pitt* agréée, la Chambre s'ajourna au mardi suivant.

Nous donnerons la semaine suivante quelques détails de cette séance, ainsi que de celle de la Chambre des Pairs le 15 ; celle-ci a été très-animée, quoique sans objet de délibération fixé : S. A. R. le Duc d'*Yorck* & le Duc de *Glocester* ont parlé ; le premier de ces deux Princes, sur-tout, avec une modestie & une sagesse très-vivement applaudies. « Quoique hors
» d'usage, a-t-il dit, d'exprimer mes opi-
» nions à vos Seigneuries, je suis dans
» l'indispensable obligation de les assurer
» que mon Frère le Prince de *Galles* n'a
» réclamé jusqu'ici aucune part au Gou-
» vernement ; que, pénétré des sentimens
» & des principes qui ont porté sur le trône
» la Maison de *Brunswick*, S. A. R. se char-
» gera volontiers du pouvoir quelconque
» qu'il plaira à V. S. & aux Communes
» de lui déléguer. Elle désire aussi ardem-
» ment votre unanimité dans une aussi

h vj

» triste conjoncture, non seulement pour
 » l'intérêt de la Nation, mais encore
 » pour la consolation d'une Famille ac-
 » cablée de la plus grande affliction. « Le
 reste de la conversation fut extrême-
 ment tumultueux, par une altercation de
 Lord *Sydney*, d'abord avec le Vicomte de
Stormont, ensuite avec Lord *Rawdon*, qui
 l'avoit appelé à l'ordre. « Cet appel, dit
 » Lord *Sydney* avec chaleur, est anti-
 » Parlementaire & indécent. Je ne souf-
 » frirai de réprimande ni du Noble Lord
 » qui a parlé, ni de tout autre; & si
 » quelqu'un a à m'en faire, c'est hors de
 » la Chambre & de la manière usitée
 » entre Gentilshommes. » Nous revien-
 drons à cette Séance, qui finit par un ajour-
 nement au lendemain.

La grossièreté des sarcasmes, & la basse
 calomnieuse des imputations que se
 permettent nos Papiers, est portée au plus
 haut degré : M. *Pitt* a été surtout l'objet
 de ces turpitudes, que nous aurions honte
 de relever; mais il est permis de citer un
 exemple d'une malignité plus gaie.

« Les infortunés Défenseurs de l'Op-
 » position, dit le *World*, soutiennent que
 » M. *Fox* est la terreur de la France. Ils
 » pourroient porter leur éloge encore
 » plus loin, en disant, avec vérité,
 » qu'il est la terreur de l'Angleterre. Con-

« sultez les Fonds publics. » (En effet, ils ont baissé depuis qu'on a craint le retour de l'Opposition au Ministère).

Georges-Frédéric Monkes, commandant un vaisseau employé au service de la Compagnie des Indes en 1719, est mort dans sa maison près de Barnet, âgé de 107 ans & six mois.

Mistress Molloy & le sieur *John Bryson* sont morts en Irlande, la première âgée de 102 ans, & l'autre de 103.

F R A N C E.

De Versailles, le 17 Décembre.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Grenoble l'Evêque d'Orange; à l'Evêché de Marianna & Accia, l'Abbé Joannis de Verclos, Vicaire de Saint Sulpice; à l'Abbaye d'Honnecourt, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Cambrai, l'Abbé de Roux de Bonneval, Vicaire-général de Mâcon; & à celle de Mores, Ordre de Cîteaux, diocèse de Langres, l'Abbé Lep ppe de Trevern, Vicaire-général du même diocèse.

La Cour a pris le deuil six jours, du 16 au 22, à l'occasion de la mort de la Princesse-Augustine-Caroline de Brunswick-Wolfenbuttel, épouse du Prince Frédéric-Guillaume, Prince de Wurtemberg.

De Paris, le 25 Décembre.

Arrêt de la Cour de Parlement, du 17 décembre 1783, rendu les Chambres assemblées, les Pairs y séant, qui condamne un Imprimé ayant pour titre : *Délibération à prendre par le Tiers-Etat dans toutes les*

Municipalités du Royaume de France, à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Justice.

Cet Arrêt, rendu sur le Rapport de M. Lefevre d'Amécourt, est précédé d'un Réquisitoire de M. Séguier, Avocat-Général, dans lequel on peut remarquer les traits suivans de l'éloquence ordinaire de ce Magistrat.

Nous dirons donc que nous envisageons cet Imprimé comme le premier effort d'une anarchie prête à éclater; & si la sagesse des Gardiens de la Constitution ne se hâte de prévenir l'effet de cette production séditieuse, elle deviendra le germe des désordres que le système d'égalité se flatte d'introduire dans les rangs & dans les conditions. La simple lecture en fait découvrir les vues & l'illusion, les loix y sont entièrement méconnues, les principes les plus vrais y sont dénaturés, les Corps les plus anciens renversés; les Etats-Généraux eux-mêmes, réduits à une impuissance absolue; en un mot, la Constitution du Gouvernement François, cette Constitution qui existe depuis tant de siècles, & que l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent seules méconnoître, y est totalement détruite, puisque la France cesseroit d'être une Monarchie.

On ne s'en tient plus à proposer des doutes sur l'incertitude des premiers temps de la Monarchie, sur les limites de la Souveraineté, sur la séparation réelle des Ordres, sur l'étendue des Privilèges, en un mot, sur les droits de la Nation réunie; toutes ces questions, autrefois problématiques, sont décidées suivant le génie & le caractère des Ecrivains. Les sages institutions sur lesquelles reposent les fondemens de la Monarchie sont abo-

lies ; les Loix demandées par la Nation , consenties par le Souverain , exécutées pendant des siècles entiers , ne sont plus que de vaines chimères , enfantées par l'ignorance & avouées par la faiblesse. Nos principes eux-mêmes , la séparation des trois Ordres de l'Etat , qui , chacun en particulier , ne peuvent rien , & qui peuvent tout pour le bien public , quand un même esprit & un même sentiment les réunit , ces bases inaltérables de la prospérité de l'Empire , doivent être envisagées comme le fruit des erreurs du premier âge , ou le produit d'une injustice que la force seule pouvoit ériger en Loi. Enfin , il est peu d'Ecrivains , de quelque rang & de quelque condition qu'ils puissent être , qui , dans l'enthousiasme de leurs idées , ne traitent nos ancêtres d'hommes simples & crédules , courageux mais ignorans , propres à soumettre leurs ennemis les armes à la main , mais qui n'ont jamais respecté les droits particuliers du Peuple , ni connu le Droit public des Nations , &c. &c. ,

Cet ouvrage , vraiment séditieux , n'a été distribué avec profusion , dans les circonstances actuelles , que pour soulever les esprits par la crainte de la multitude , & pour mettre le Peuple en opposition avec le Clergé , la Noblesse & la Magistrature , dans le moment où le Clergé , rempli de cet esprit de charité qu'il puise dans la Religion sainte qu'il nous enseigne , est prêt à s'honorer du sacrifice de ses immunités ; dans le moment où la Noblesse , pénétrée de ces sentimens généreux , & de ce vrai patriotisme qu'elle a toujours fait éclater , paroît abandonner ses privilèges , & ne se réserve que les distinctions honorifiques qui constituent son essence ; dans le moment où les Magistrats se félicitent d'être rendus à leurs fonctions , pour exercer le ministère le plus digne des Organes de la Loi , en invitant tous les Ci-

royens à s'occuper indistinctement des maux de la Patrie , & à ne se disputer que le droit de les réparer ; dans le moment , enfin , où les Princes du Sang Royal , jaloux du titre de premiers Gentilshommes du Royaume , consentent de supporter, dans l'égalité la plus parfaite , les charges de l'Etat, & se font une gloire d'en donner l'exemple à toute la Noblesse.

M. le Duc & M^{de} la Duchesse d'Orléans , ont ordonné une distribution de mille livres de pain par jour , aux habitans pauvres de la paroisse de S. Eustache , à commencer du 21 de ce mois , jusqu'au quatrième jour qui suivra le dégel. LL. AA. ont ajouté à cet acte de bienfaisance , digne de leur rang , l'ordre à l'Intendant de leurs finances , de fournir le bois , le pain , le bouillon , la viande , le linge dû aux femmes indigentes , sans distinction , qui accoucheroient sur la même Paroisse pendant les rigueurs du froid. Raconter le fait , c'est en placer l'éloge dans tous les cœurs.

L'ouverture de la première assemblée des Etats de Dauphiné , s'est faite à Romans le premier de ce mois. M. de Narbonne - Frijlar , Commissaire du Roi , prononça un discours , dans lequel il fit l'éloge du Roi , de M. l'Archevêque de Vienne , président de l'assemblée , & des assemblées des trois Ordres de la Province. Ensuite l'Intendant annonça que Sa Majesté , pour assurer le service de l'année 1789 , lui avoit ordonné de continuer , pendant cette année , tous les recouvrements ; que néanmoins les Etats étoient autorisés à déterminer l'imposition représentative de la corvée. L'Intendant promit en-

suite de remettre aux Procureurs-généraux-Syndics, qui seroient nommés par l'Assemblée, tous les papiers relatifs aux perceptions qui se font dans la province, même ceux relatifs aux vingtièmes. — L'Archevêque de Vienne fit un discours contre le luxe, le célibat & l'irréligion, source des maux qui agitent la France : il ajouta que l'esprit de patriotisme pouvoit y remédier, & fit, en particulier, l'éloge de celui des habitans de la province, & de leurs lumières. — Les séances du mardi, du mercredi, du jeudi & du vendredi ont été principalement employées à vérifier les pouvoirs de tous les députés aux Etats, ou la validité de leur élection, conformément aux réglemens de formation, arrêtés par les trois Ordres de la Province. »

Fin des Discours prononcés à la clôture de l'Assemblée des Notables.

Discours de M. de Boisgibault, Président de la Cour des Aides de Paris.

SIRE,

Votre Cour des Aides a l'honneur de devoir son existence, tant aux Etats-généraux qu'à la bienfaisance de vos illustres Prédecesseurs. Elle a osé la première élever sa voix dans les remontrances qu'elle a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté en 1775, & rappeler ces antiques & augustes assemblées ; elle a émis son vœu, toutes les Cours, tous les Ordres de votre Royaume y ont adhéré, & bientôt la convocation des Etats-généraux est devenue le vœu même de Votre Majesté, ainsi que celui de ses Sujets. Vous avez, Sire, auprès de votre personne, des Sujets également sages, éclairés, dignes de toute votre confiance & de celle de la Nation : ils reconnoissant, avec votre Majesté, la nécessité de cette

convocation; & les Notables de votre royaume, rassemblés par vos ordres, ont recherché dans les formes anciennes, celles qui leur ont paru le mieux convenir aux circonstances actuelles.

De quels sentimens patriotiques tous les cœurs ne doivent-ils pas s'enflammer, à la vue d'un pareil bienfait! & que ne doit-on pas attendre de leur réunion pour la félicité publique!

Votre Majesté va jouir du spectacle attendrissant de voir tous ses fidèles Sujets se jeter, avec l'empressement, dans le sein d'un Maître qu'ils respectent, d'un Père qu'ils adorent, d'un Roi juste & bienfaisant, dont ils se feront un devoir de maintenir l'autorité, en perpétuant la gloire de cet-Empire.

Discours de M. l'Evêque de Châlons-sur-Saône, Député des Etats de Bourgogne.

SIRE,

Les intentions bienfaisantes que votre Majesté a daigné faire connoître à cette auguste Assemblée, sont des titres nouveaux à sa gloire & à notre reconnoissance. Ce dernier sentiment anime surtout vos provinces de pays d'Etats, qui sont depuis long-temps en possession de donner au reste du Royaume l'exemple du zèle pour le bien public.

Si les pays d'Etats, Sire, sont religieusement attachés à leur antique constitution; si, lorsqu'on a voulu y donner atteinte, ils n'ont pas craint de porter eux-mêmes aux pieds du Trône leurs doléances & leurs réclamations respectueuses, c'est qu'ils connoissoient le cœur paternel de Votre Majesté, c'est qu'ils savoient que le meilleur des Rois veut être encore le plus juste.

Mais, Sire, tous les ordres de ces provinces n'en sont pas moins disposés aux plus grands sacrifices; lorsqu'il s'agira de partager également

les charges de l'Etat ; de contribuer en commun au salut & à la prospérité du Royaume , de concourir enfin à la gloire & au bonheur de Votre Majesté.

Discours de M. Angran , Lieutenant-Civil du Châtelet de Paris.

SIRE ,

Le temps approche où Votre Majesté jouira des satisfactions qu'Elle s'est préparées.

En assemblant la Nation , Elle s'est assuré l'hommage de sa reconnoissance.

Nos maux touchent à leur fin , l'arbitre de notre bonheur s'est montré sensible à nos justes alarmes.

Nous ne lui dirons pas que les ressources de son royaume sont inépuisables ; nous le bénirons d'en avoir prévenu le dernier terme.

C'est l'amour de vos Sujets , Sire , c'est leur zèle qui est sans mesure.

Votre Majesté en recueillera les effets dans cette Assemblée patriotique , dont Elle s'est plu à concerter le plan avec tant de soin.

L'ordre qu'Elle a donné de lui indiquer la forme qui pourroit rendre les Etats-généraux plus utiles à son royaume , est un gage de la liberté qu'Elle entend y faire régner.

Et cette liberté , en inspirant la confiance , renforcera de plus en plus les liens de fidélité , de respect & de dévouement qui attachent la Nation à votre autorité.

Les Notables , Sire , se sont permis de pénétrer plus intimement encore dans l'ame de Votre Majesté.

Ils ont remarqué le désir vraiment royal ; puisqu'il embrasse tous les Sujets , d'établir entre eux , pour la contribution aux charges publiques , une juste égalité.

Les Princes, animés du même esprit, ont réclamé pour la classe la plus nombreuse des Citoyens, dont le sort est encore soumis à des principes que le temps a changé en erreurs.

Qu'il est heureux pour vos Officiers, Sire, de pouvoir annoncer des dispositions si favorables dans les assemblées particulières qui seront tenues devant eux !

Sous l'autorité de son Roi & la protection de son auguste Maison, que ne doit pas attendre de la part des hommes qui soutiennent l'Etat, par la doctrine & par la valeur, celui qui renferme le plus d'infortunés, & qui pourtant, par ses travaux, régénère presque seul toutes les ressources !

Le succès qui comblera son attente, éternisera, Sire, la prospérité du royaume & la gloire de Votre Majesté.

*Discours de M. le Peletier de Mortefontaine,
Prévôt des Marchands.*

SIRE,

Rappelées au pied du Trône, votre bonne ville de Paris & toutes les villes de votre royaume y ont rapporté les mêmes vœux, le même zèle, le même dévouement pour Votre Majesté.

Nous avons cherché, Sire, dans les formes anciennes, reçues & consacrées, dans les formes légales & constitutionnelles, dans les formes déjà pratiquées, les moyens les plus prompts, les plus efficaces, les plus sûrs, pour que rien ne pût arrêter l'accomplissement du bienfait que Votre Majesté accorde à la Nation, ni en retarder l'exécution.

Vous retrouverez, Sire, dans cette généreuse Nation, la plus attachée à ses Maîtres, cet excellent esprit qui fait soumettre tous les intérêts, même personnels, qui fait les confondre & les

rendre communs pour la félicité publique & la prospérité de votre royaume.

C'est à ce but important que vont tendre toutes les affections , tous les sentimens , tous les efforts de tous les ordres de votre Royaume , réunis & confondus dans l'ordre de Citoyen ; ordre primitif de la nature , de la raison & du devoir.

Oui , Sire , vous retrouverez dans cette Nation l'esprit de nos pères , cet excellent esprit loyal & franc , cet esprit de dévouement à ses Maîtres , qui a toujours caractérisé la Nation française , cet esprit du cœur , s'il m'est permis de m'expliquer ainsi , bien préférable à ces théories douteuses , si souvent opposées aux faits & à l'expérience , à ces demi-lumières , phare incertain qui nous égare , présent funeste & dangereux , quand elles ne sont pas consacrées à l'harmonie sociale & à la félicité publique.

Il est de notre devoir , Sire , de recommander à la protection spéciale , aux bontés paternelles de Votre Majesté , la nombreuse famille des villes & des campagnes , dont Votre Majesté s'est si constamment montrée le père depuis son avènement au Trône. Elle est jalouse , Sire , de voir son Maître ; elle est jalouse de reporter dans ses foyers , le tableau des vertus de Votre Majesté , à qui tous ses Sujets sont également chers , & qui s'est constamment montrée le tuteur , le protecteur & l'appui de la portion nombreuse , indigente & foible de ses Sujets.

C'est dans le cœur de Votre Majesté , Sire , que sont écrits tous leurs droits ; c'est votre cœur qui les fera participer dans les formes & les proportions que votre Majesté croira les plus propres à leur bonheur , à ceux de l'innombrable famille dont vous êtes le Père.

C'est en adaptant , Sire , le plus possible , les

formes constitutionnelles & légales aux circonstances actuelles, que l'on peut espérer d'arriver aux moyens les plus efficaces pour constituer, dans des proportions exactes, la meilleure représentation de la Nation, capable de combiner avec succès tout ce qui peut concourir à sa régénération, à sa splendeur, & à la gloire de Votre Majesté.

Sur les représentations de M. l'Epine, Horloger du Roi, le Gouvernement vient de réduire les droits sur les ouvrages d'Horlogerie, à la sortie pour l'Etranger, à un quart pour cent de la valeur.

Anne Villienne Sainte-Mélanie, Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de Laon est morte, âgée de 101 ans & deux mois, dans la 74^e. année de sa profession. Elle a conservé, jusqu'à sa mort, l'usage de tous ses sens, & ses facultés intellectuelles; elle lisoit sans lunettes, & suivoit encore tous les exercices de la Communauté.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles, le 22 Décembre 1788.

L'Empereur est arrivé à Vienne le 5 de ce mois, & paroît jouir d'une santé parfaite. A cette nouvelle, nos lettres de Vienne, du 6, ajoutent le rapport de quelques petits faits, publiés officiellement.

« Le Général de *Fabris*, Commandant dans la Transylvanie, mande que le 14 novembre, un détachement de volontaires sous les ordres du Lieutenant *Barankay*, se rendit à Okna & delà à Rimnik, qui avoit une garnison de 82 Turcs & de plusieurs Arnauts. Le Pacha *Mustapha*, qui y commandoit, se rendit après avoir perdu 29 hommes de sa troupe, & il fut conduit à Hermanstad avec plusieurs autres prisonniers & la caisse des salines d'Okna. — Le rapport du Maréchal de *Laudhon* est que, le 13 novembre, le Pacha de Trawnik, avoit formé le projet de pénétrer en deux colonnes, chacune de 1500 hommes, dans les montagnes de Kasaraz; mais nos patrouilles ayant découvert son dessein, il fut obligé de se replier sur Banialuca. — Le Général *Clairfait* mande que les volontaires postés à Vipalanka ont fait une excursion, & ramené, le 29 novembre, 1700 moutons, 200 bêtes à cornes, 6 chevaux & 130 porcs. »

Des lettres de la Moldavie assurent que les Russes n'ont fait aucun mouvement ultérieur; que le corps du Général *Elmpt* est toujours à Holwaka, à une lieue de Jassy, que celui du Maréchal de *Romanzow* est à Zugnora, à trois lieues de la même ville, & que selon toutes les apparences il n'ira pas plus loin. — Depuis le 11 novembre, l'armée du Prince de *Cobourg* a pris ses quartiers d'hiver entre les rivières de Bestriza & de Sereih.

« Samedi dernier, dit une lettre de Græz, du 28 octobre, un Officier Suédois a passé par cette ville, comme courrier, venant de Constantinople, & allant à Stockholm avec des dépêches. Il n'a mis que 27 jours pour se rendre de Constantinople à Trieste. Il rapporte qu'il est faux que les troupes Asiatiques retournent par

(192)

bandes dans leur patrie; qu'au contraire il arrivoit d'Asie beaucoup de troupes fraîches dans cette capitale.

Depuis un mois, les gazettes ont été remplies de lettres de Constantinople, forgées en Allemagne, qui, parmi nombre de contes risibles, affirmoient un changement dans le Ministère Ottoman. Sans démentir ce fait, nous dirons que, quoique ces prétendues lettres *authentiques* aient les dates du 10 & du 21 octobre, des lettres certainement beaucoup plus *authentiques*, du 13 octobre & du premier novembre, ne font aucune mention de cet événement

P. S. *De Londres*, le 19. Mardi 16, la Chambre des Communes, comme nous l'avons annoncé, a délibéré sur les rapports des Comités, & a décidé contre l'Opposition, le droit du Parlement de décerner & de régler la Régence. Depuis un siècle on n'avoit vu de Séance plus intéressante. 500 Membres ont assisté à l'Assemblée, dont les avenues & les alentours étoient occupés par une foule de personnes de tout état. *M. Pitt* a fait des efforts d'éloquence, & a triomphé à la pluralité de 264 voix contre 204.

SEP 30 1937

